

# AMO pour la réalisation d'une évaluation ex-ante des instruments financiers de la Région Bourgogne Franche-Comté

---

Rapport final  
Janvier 2019

—  
**RÉGION**  
—  
**BOURGOGNE**  
—  
**FRANCHE**  
—  
**COMTÉ**

technopolis **group** Janvier 2019

Francie Sadeski,  
Karine Lanoix, Mickaël Vaillant, Gaëtan Coatanroch, Morgane Veillet-Lavalée,  
Vanina Choe, Matthieu Lacave

# Table des matières

---

1	Résumé exécutif.....	1
2	Introduction.....	15
3	Contexte de l'évaluation.....	17
4	Analyse de l'offre de financement .....	18
4.1	Financement de l'économie du territoire .....	18
4.2	Financement de l'innovation .....	27
4.3	Financement des filières agro-alimentaires .....	30
4.4	Financement du tourisme .....	33
4.5	Financement des projets de production d'ENR .....	39
4.6	Financement des travaux de rénovation énergétique .....	43
4.6.1	Logements collectifs.....	46
4.6.2	Travaux de rénovation thermique dans les propriétés privées individuelles.....	48
5	Besoins en financement et identifications des défaillances de marché.....	50
5.1	Besoins et défaillances de financement des TPE/PME du territoire .....	50
5.2	Besoins et défaillances de financement des entreprises innovantes et entreprises matures qui souhaitent développer une innovation.....	53
5.3	Besoins et défaillances de financement de l'agriculture et de la filière agro-alimentaire .....	56
5.4	Besoins et défaillances de financement du tourisme .....	60
5.5	Besoins et défaillances de financement des ENR.....	62
5.6	Besoins et défaillances de financement de la rénovation thermique.....	67
6	Synthèse des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales .....	72
7	La stratégie d'investissement de la Région .....	80
7.1	Les paramètres à prendre en compte pour définir la stratégie d'investissement de la région au travers des instruments financiers.....	80
7.2	Les outils préconisés pour répondre aux défaillances de marché et situations de financement sous-optimales.....	81
7.3	Une stratégie d'intervention FEDER pour la Région Bourgogne Franche Comté .....	87
	Annexe A Fiches des outils financiers de Bourgogne Franche Comté .....	90
	Annexe B Benchmarks .....	126
	B.1 Le Fonds FOSTER Occitanie .....	126
	B2. Nouvelle Aquitaine Participations .....	128
	B3. AFOM des Fonds de Fonds .....	130
	B4. Le Groupe des financeurs dédié aux projets d'hébergement touristique en Région Auvergne Rhône -Alpes .....	133
	B5. Énergie Partagée Investissement .....	138

B6. Le Fonds OSER Auvergne Rhône-Alpes .....	141
B7. Terra Energies Aquitaine .....	144
B8. Opérations de Tiers financement Pays du Voironnais .....	149
B9. Rénov’Habitat Durable à Valence Romans Agglomération .....	154
B10. Fonds d’investissement CEREAs .....	157
Annexe C Régime juridique des aides aux entreprises en pré-difficulté .....	165
Annexe D. Entretien conduits .....	168
Annexe E. Bibliographie.....	172

## Tableaux

---

Tableau 1 Montants consolidés depuis la création des outils (engagements pluriannuels) des dotations régionales dans les principaux outils de financement des PME/TPE et de l’ESS (M€) .....	23
Tableau 2 AFOM de l’offre de financement sur le territoire.....	26
Tableau 3 AFOM de l’offre de financement en innovation.....	30
Tableau 4 AFOM de l’offre de financement des filières agricoles et agro-alimentaires.....	32
Tableau 5 AFOM de l’offre de financement du tourisme.....	38
Tableau 6 AFOM offre de financement des ENR.....	42
Tableau 7 Panorama des aides disponibles en Bourgogne-Franche Comté.....	43
Tableau 8 AFOM de l’offre de financement de l’EE dans le Bâti.....	49
Tableau 9 AFOM de l’économie sur le territoire.....	51
Tableau 10 Nombres d’entreprises accompagnées par les pôles de compétitivité.....	54
Tableau 11 AFOM de l’innovation sur le territoire.....	55
Tableau 12 AFOM filières agricoles et agro-alimentaires .....	58
Tableau 13 AFOM du secteur tourisme .....	61
Tableau 14 : État des lieux 2016 de la production ENR par filière en Bourgogne-Franche-Comté en regard des objectifs SRCAE 2020.....	63
Tableau 15 AFOM des ENR .....	64
Tableau 16 Ordre de grandeur du nombre de projets sur le territoire par filière, des montants de financement pour leur construction et des modes de financement .....	65
Tableau 17 Caractéristiques du parc de logements en Bourgogne-Franche-Comté.....	67
Tableau 18 AFOM de l’EE dans le Bâti.....	70
Tableau 19 Synthèse des défaillances de marché.....	72
Tableau 20 Périmètre de l’intervention régionale .....	84
Tableau 21 AFOM d’un Fonds de Fonds .....	130
Tableau 22 Opportunités et menaces d’un Fonds de Fonds en Bourgogne Franche Comté .....	131
Tableau 22 : Répartition des participations d’Energie Partagée au 31/12/2016 .....	138
Tableau 23 : Répartition des participations dans des sociétés de production par énergie et phase du projet au 31/12/2016 .....	139

## Figures

---

Figure 1 Recensement des outils financiers et aides en Région Bourgogne Franche Comté.....	18
Figure 2 : Intégration d'un financement citoyen dans le projet éolien de Chamole (source : Association Vents du Grimont) .....	41
Figure 3 Évolution annuelle des défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité entre 2015 et 2016 en Bourgogne Franche-Comté (en %) .....	51
Figure 4 Synthèse des outils préconisés pour répondre aux défaillances de marché et situations de financement sous-optimales sur une période de 5 ans (sur 2 ans pour les fonds ayant vocation à recevoir du FEDER).....	83
Figure 5 Scénario d'intervention via les ressources du FEDER .....	87
<i>Figure 6 Classement mondial selon le chiffre d'affaire (en millions de \$) en 2013 des groupes du secteur agroalimentaire et boissons .....</i>	<i>157</i>
Figure 7 Les principales entreprises financées par CEREAs partenaires aux différents stades de la chaîne de valeur .....	161

## Encadrés

---

Encadré 1 La place financière régionale Bourgogne Franche-Comté.....	17
Encadré 2 Présentation de l'offre de financement pour les entreprises en création .....	19
Encadré 3 Présentation de l'offre de financement pour les entreprises en développement.....	21
Encadré 4 Présentation de l'offre de financement destinée au retournement, rebond et mutation .....	22
Encadré 5 Bilan de l'intervention régionale en garantie.....	25
Encadré 6 Présentation de l'offre de financement pour les entreprises innovantes en création .....	27
Encadré 7 Présentation de l'offre de financement pour l'innovation des PME en croissance.....	29
Encadré 8 Présentation de l'offre de financement pour les exploitations agricoles .....	31
Encadré 9 Présentation de l'offre de financement de la filière agro-alimentaire .....	31
Encadré 10 Présentation de l'offre de financement à destination des entreprises du secteur touristique.....	34
Encadré 11 Précédant outils régionaux dans le secteur du tourisme.....	35
Encadré 12 Présentation des aides au secteur touristique.....	36
Encadré 13 Zoom sur le financement participatif.....	41



## ACRONYMES

---

AAPEL	Aide à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements
AER	Agence économique régionale
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
AFOM	Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces
ANAH	Agence nationale de l'habitat
AUI	Aire Urbaine Investissement
ARDEA	Association Régionale pour le Développement Économique de l'Artisanat
BA	Business Angels
BBC	Basse consommation d'énergie
BER	Bourgogne énergies renouvelables
BFR	Besoins en fonds de roulement
CAGB	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
CEA	Commissariat à l'Énergie Atomique
CDC	Caisse des Dépôts et Consignation
CITE	Crédit d'impôt pour la transition énergétique
CLCV	Association de consommateur et de protection des usagers
CNIEL	Centre national interprofessionnel de l'économie laitière
CGFL	Centre George-François Leclerc
COPAVEST	Fonds d'investissement dans les exploitations agricoles
CGSA	Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation
DIRECCTE	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DECA-BFC	Dispositif d'Entrepreneuriat Académique de Bourgogne-Franche-Comté
DASESS	Dispositif d'accompagnement pour les structures de l'ESS
DLA	Dispositif local d'accompagnement
EEA IF	Évaluation Ex-ante des instruments financiers
ENR	Énergies renouvelables
ESS	Économie sociale et solidaire
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ETP	Équivalent temps plein

FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDIL	Fonds de développement interprofessionnel des entreprises laitières
FEDER	Fonds européen de développement régional (FEDER)
FESI	Fonds Européens Structurels et d'Investissement
FIEE	France Investissement Énergie Environnement
FPCI	Fonds Professionnel de Capital Investissement
FIT	Fonds France Investissement Tourisme
FUI	Fonds unique interministériel
FRG	Fonds régional de Garantie
FRI	Fonds Régional d'Innovation
FSI	Fonds Social d'Investissement
HLL	Habitations légères de loisirs
IAA	Industries agro-alimentaires
IFSTARR	L'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux
LTECV	Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
NACRE	Nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise
PIA	Programme innovation d'avenir
PRDA	Plan Régional pour le Développement Agricole
PAMELA	Prime à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements Anciens
SATT	Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies
SIAGI	Société de caution mutuelle pour les petites entreprises
SLIME	Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie
SRDTL	Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs
SEM	Sociétés d'Économie Mixte
SPEE	Service public de l'Efficacité Énergétique
SCOP	Sociétés coopératives et participatives
SCIC	Sociétés coopératives d'intérêt collectif
SRCAE	Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie
SRDEII	Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation
S3	Stratégie de spécialisation intelligente

## 1 Résumé exécutif

---

À mi-parcours du programme 2014-2020, l'autorité de gestion souhaite actualiser et adapter sa politique d'ingénierie financière au regard de ses nouvelles priorités à l'échelle de la grande région.

L'évaluation ex-ante des instruments financiers sollicitant un cofinancement des FESI est une obligation préalable à leur programmation par les autorités de gestion. La présente étude vise non seulement à satisfaire à cette obligation réglementaire en actualisant les évaluations ex-ante réalisées en 2014, mais au-delà à définir la stratégie d'ingénierie financière qui sera conduite par la Région Bourgogne Franche Comté en tenant compte des priorités politiques nouvelles, des spécificités du territoire et des possibilités ouvertes par chacun des PO.

Pour rappel, le champ de l'étude concerne les thématiques identifiées dans les programmes opérationnels régionaux pour lesquelles est ouverte la possibilité de financement sous la forme d'instruments financiers. La phase de cadrage de l'étude en a précisé les périmètres :

- i) Développement des PME et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : création ; développement / croissance des TPE/PME ; transmission de TPE/PME ; ESS (y compris coopératives, SCOP<sup>1</sup>, SCIC<sup>2</sup>) ;
- ii) Innovation : amorçage, création et croissance d'entreprises innovantes ;
- iii) Industrie agro-alimentaire : TPE/PME du secteur industries agro-alimentaires et des filières laitière, porcine, viande bovine ;
- iv) Tourisme : TPE/PME ayant une activité d'hébergement, activité de loisirs, thermalisme, etc. ;
- v) Production d'énergie : Porteurs de projets de production d'énergie renouvelable (ENR) en phase de développement (amont) et d'investissement (aval), qu'ils s'agissent de TPE/PME ou de structures publiques (ex : SPL, SEM de collectivités territoriales) ;
- vi) Efficacité énergétique du logement : dans le cadre du Service public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) pour les logements individuels ou dans le cadre des copropriétés.

Une soixantaine d'entretiens ont été conduits de mi-février 2018 à fin mars 2018 et cinq ateliers ont été organisés avec les acteurs de l'écosystème le 16 et 17 mai 2018 sur tous les champs de l'étude à l'exception du secteur du Tourisme pour lequel nous n'avons pas identifié de défaillance de marché. Ces ateliers nous ont permis d'objectiver et préciser les carences de marché et pistes d'intervention régionale.

*S'il existe des carences de marché et des interventions préconisées sur la plupart des thématiques investiguées, ce n'est pas le cas du tourisme pour lequel la Région et la CDC ont des outils récents. Il conviendra de réévaluer notre analyse d'ici deux ans, une fois que les outils auront démontré ou non leur pertinence et efficacité*

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales identifiées. En vert sont identifiées les carences pour lesquelles l'évaluation ex-ante des instruments financiers ouvre la possibilité d'une intervention régionale et en bleu, les carences pour lesquelles le FEDER peut être mobilisé dans le cadre de cette intervention régionale. Les carences de marché restées en blanc ne demandent pas d'intervention régionale via des instruments financiers.

---

<sup>1</sup> Sociétés coopératives et participatives

<sup>2</sup> Sociétés coopératives d'intérêt collectif

Synthèse des défaillances de marché

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil	Contexte/ priorités régionales	FESI mobilisation ouverte ou possible au titre des PO et PDR	Aides d'État <sup>3</sup>
Économie	Création commerce, services, artisanat	Offre privée faible (BA, crowdfunding, banques) sur des tickets de 3 à 50K€	Carence couverte par des outils publics, et estimée à l'ensemble de l'activité des Réseaux Entreprendre et Initiative, France Active Pas d'additionnalité du FEDER	Prêt d'honneur (PH), Prêts participatifs, Garantie	Soutien à la création d'entreprise	PO Bourgogne FEDER OS1.3 <sup>4</sup>  PO Franche Comté FEDER OS1.3 <sup>5</sup> Non préconisé par l'EEA IF <sup>6</sup>	-De minimis ou/ -Jeunes pousses lorsque cela est possible (l'entreprise doit être immatriculée) et si besoin de dé plafonner l'aide. Art 22§3 point a) du RGEC
Économie	Création pour des entrepreneurs les plus éloignés du marché de l'emploi	Le secteur privé ne finance que peu ce segment, tickets de 3 à 10K€	Carence couverte par les outils de l'ADIE et estimée à l'ensemble de son activité Pas d'additionnalité du FSE et FEDER	Microcrédit	Soutien à la création d'entreprise	PO Bourgogne FSE PO Franche Comté FEDER OS1.3 Non préconisé par l'EEA IF	- De minimis
Économie	Création entreprises de production ou transformation	Tickets en quasi fonds propres et fonds propres 150K€ > 50K€ entreprises devant mettre en place un process/outil de production industriel.	Offre publique existante mais dont les montants des tickets disponibles en quasi fonds propres et fonds propres ne sont pas suffisants (<50K€) Additionnalité du FEDER	Quasi-fonds propres	Soutien à la création d'entreprise	PO Bourgogne FEDER OS1.3  PO Franche Comté FEDER OS1.3 Préconisé par l'EEA IF	-Pari passu dans la constitution du fonds ou -Jeunes pousses si cela est possible (art22§3 point c) du RGEC ou -RGEC art 21§5 points a) ou b) et art 21§10 points a) ou b). Participation de fonds privés de l'ordre de 10 ou 40%

<sup>3</sup> Éléments concernant le Règlement général d'exemption par catégories (RGEC) et Lignes directrices relatives aux aides d'État visant à promouvoir les investissements en faveur du financement des risques.

<sup>4</sup> Renforcer la création/reprise d'entreprise et les dynamiques entrepreneuriales.

<sup>5</sup> Accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises.

<sup>6</sup> La présente Evaluation Ex-ante des Instruments financiers

Innovation	Innovation dans les PME	Tickets de 15 à 50K€ pour des projets en pré-incubation et non liés aux laboratoires	Les dispositifs d'accompagnement et de financement ne répondent pas aux besoins des projets en pré-incubation et non liés aux laboratoires Le FRI ne s'adresse qu'à des entreprises industrielles ou artisanales innovantes existantes (entreprises individuelles ou projets collectifs)	Subvention / avance remboursable	Soutien à l'Innovation dans les PME	PO Bourgogne FEDER OS1.4 PO Franche Comté FEDER OS 1.27 + OS1.4 <sup>8</sup>	Le fonds intervient via plusieurs instruments. Subvention, PTZI, Avance remboursable  Ce fonds n'est pas lié à l'ingénierie financière. Il a financé des projets notamment collaboratifs. Le PTZI est facilement convertible en équivalent subvention de même que les avances remboursables. La base juridique du régime relève donc plus du RGEC PME + Innovation = taux de subvention transformable en subvention, PTZI et autres avances remboursables.
Innovation	Innovation dans les PME technologiques	Tickets de 300K€ à 3M€ pour la conception et définition du projet, études de faisabilité technique et commerciale, mise au point de l'innovation par le personnel de R&D, prestations et conseils extérieurs, réalisation de prototypes, de maquettes, dépôt et extension de brevets	Les dispositifs d'accompagnements existants n'ont pas suffisamment de ressources pour financer le nombre de dossiers existants à hauteur des besoins	Prêt à taux zéro innovation	Soutien à l'innovation technologique dans les PME	PO Bourgogne FEDER OS1.4 PO Franche Comté FEDER OS 1.29 + OS1.4	Le prêt à taux zéro est un financier transparent. Il suffit pour le rendre transparent de prévoir à chaque fois le calcul préalable de l'équivalent subvention du prêt et de lui donner comme base juridique : soit de minimis (calcul de l'équivalent subvention), soit jeune pousse (montant du prêt suffit), soit un régime d'aide à l'innovation. Ce PTZI est très faible en termes d'équivalent subvention dans la période actuelle où les taux d'intérêt du marché sont très faibles. Cet instrument est donc très peu risqué, juridiquement facile à justifier et peu coûteux pour les finances publiques s'il s'accompagne d'un système de garantie performant.

<sup>7</sup> Augmenter le nombre de projets collaboratifs dans le cadre de la RIS3 ; les entreprises sont des bénéficiaires potentiels (y compris du secteur agro-alimentaire)

<sup>8</sup> Soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières

<sup>9</sup> Augmenter le nombre de projets collaboratifs dans le cadre de la RIS3 ; les entreprises sont des bénéficiaires potentiels (y compris du secteur agro-alimentaire)

Innovation	Amorçage	Tickets en amorçage entre 150 et 500K€ en cumulé sur plusieurs tours Demande soutenue des entreprises en la matière : environ 20 à 25 entreprises innovantes qui cherchent à se financer par an	Création 4 a investi la totalité des fonds disponibles pour le 1 <sup>er</sup> tour Fonds Capinnov'Est aura consommé ces fonds d'ici 2 ans Additionnalité du FEDER	Fonds propres	Financement de l'industrialisation ou de la commercialisation de l'innovation	PO Bourgogne FEDER OS1.3 PO Franche Comté FEDER OS 1.3 Préconisé par l'EEA IF	Pari passu
Innovation	Opérations de suivi d'amorçage	Tickets en post-amorçage entre 500 et 1M€ en cumulé sur plusieurs tours Demande soutenue des entreprises en la matière : environ 2 à 4 dossiers par an	Fonds Capinnov'Est aura consommé ces fonds d'ici 2 ans Pas d'autre fonds positionnés sur le post-amorçage Additionnalité du FEDER	Fonds propres	Financement de l'industrialisation ou de la commercialisation de l'innovation	PO Bourgogne FEDER OS1.3 PO Franche Comté FEDER OS 1.3 Préconisé par l'EEA IF	Pari passu
Économie	Développement des TPE /PME	Carence en fonds propres pour les TPE / PME de petites tailles pour des tickets entre 50 et 150 K€	Le secteur privé ne finance que peu ce segment Intervention de la Région (via la Régie ARDEA) essentiellement en Franche Comte RI modifié récemment : renforcement de l'exigence d'auto financement des bénéficiaires, avec l'objectif d'accroître les effets leviers des AR sur le financement privé Pas d'additionnalité du FEDER	Quasi Fonds propres	Soutien au développement des entreprises régionales	PO Bourgogne FEDER OS1.4 <sup>10</sup> PO Franche Comté FEDER OS1.4 Non préconisé par l'EEA IF	-Un fonds en quasi fonds propres doit intervenir en Pari Passu si constitution pari passu du fonds... ou RGEC : article 21§5 points b) et c) et 21§10 b) et c) avec respectivement 40 et 60% d'intervention de fonds privés ou Jeunes pousses art 22§3 point c) RGEC pour les TPE dans certaines circonstances

<sup>10</sup> Améliorer la compétitivité des PME

Économie, IAA, ENR	Mutations offensives et innovation dans les entreprises de croissance	Pas d'intervenant sur des tickets de 1-5M€ pour des 2 <sup>nd</sup> tour de table des entreprises en croissance	Création 4 et Industrie et filières n'ont pas la profondeur nécessaire pour aller sur ces segments de marché Additionnalité du FEDER	Fonds propres	Soutien au développement des entreprises régionales	PO Bourgogne FEDER OS1.4 PO Franche Comté FEDER OS1.4 Préconisé par l'EEA IF	Idem que pour quasi fonds propres
Économie, IAA	Entreprises en retournement et mutations défensives TPE/PME	Tickets entre 150 et 800K€, 4 dossiers par an	Pas les cibles des acteurs privés (banques, investisseurs) sur ce créneau à haut niveau de risque ; des outils régionaux mais aux moyens limités sur les tickets de plus de 600K€ (DEFIS) ou à périmètre restreint (DASESS de Bourgogne Active pour l'ESS)	Fonds propres Dette (financement CT, Lease-back)	Consolidation des entreprises	-	Entreprises en rebond ou non, une partie de ces entreprises est en difficulté au sens retenu par la Commission.
Économie, Tourisme, IAA	Entreprises en pré-difficultés ou difficultés TPE/PME	Tickets entre 150 et 400K€	Pas les cibles des acteurs privés (banques, investisseurs) sur ce créneau à haut niveau de risque	Aides à la reprise et aides aux financements d'entreprises en difficulté	Consolidation des entreprises	-	Voir la question des entreprises en difficulté
Économie, Tourisme, IAA	Transmission	Financement des investissements à mettre en place suite à des transmissions	Interventions bancaires existantes Fonds industrie et Filières 4 positionné sur cette phase moins rentable des opérations d'investissement Besoins suffisamment couverts par les acteurs régionaux	Fonds propres	Maintien des entreprises sur le territoire	-	Un fonds en quasi fonds propres doit intervenir en Pari Passu
Agriculture*	Développement Établissements agricoles/PME	Financement du BFR, lease-back	Peu de financement bancaire du BFR, pas de garantie spécifique identifiée	Garantie de la dette	Soutien aux entreprises en croissance sur les filières stratégiques		A préciser, amplification du système de garantie actuelle

Agriculture*	Projet d'installation/ Transmission Exploitations agricoles	Ticket de 400K€ pour l'installation	Pas d'offre aujourd'hui pour les projets portés par des agriculteurs au-dessus de 40 ans (hors dispositif JA) Coût d'installation élevé (en moyenne 400 K€) Existe une garantie de la dette SIAGI (BFC Garantie)	Garantie de la dette	Consolidation de l'économie régionale	-	De minimis agricole pour le moment.
Économie	Développement des structures coopératives de l'ESS (SCOP, SCIC)	Tickets de 100 à 200K€, 2 à 3 opérations par an	Insuffisance de l'offre en fonds propres pour les structures coopératives de l'ESS (SCOP, SCIC), compte tenu de l'importance de ce secteur pour la région Offre en lien avec France Active et le SIFA	Quasi fonds propres (prêt participatif, fonds patients)	Soutien au secteur de l'ESS, important pour le territoire	PO Bourgogne FEDER OS1.4 PO Franche Comté FEDER OS1.4 Préconisé par l'EEA IF	RGEC
IAA	Cession de parts des entreprises des IAA	Carence régionale sur des tickets de 3 à 30 M€	Enjeu de conserver le contrôle capitalistique sur le territoire régional	Fonds propres	Préservation des outils de production de la filière IAA sur le territoire régional	-	Le fonds dédié ressemble au FSI au niveau national. Il s'agit un fonds permettant de contrôle capitalistique si intervention de la Région en dehors de l'opérateur avisé en économie de marché.
ENR	Développement de projets ENR	Les projets portés par les SEM trouvent difficilement du financement. Ce n'est pas une défaillance de marché en soit car les projets privés se font.	Préserver la gouvernance et les retombées économiques des projets ENR sur le territoire, mais aussi démultiplier le nombre de projets	Fonds propres, Avances remboursables Garantie pour les projets portés par les agriculteurs	Soutien aux entreprises en croissance sur les filières stratégiques	PO Franche Comté FEDER OS3.1 <sup>11</sup> Préconisé par l'EEA IF	BFC garantie renforcé Région

<sup>11</sup> Développer la production d'Énergies renouvelables en FC en misant sur son potentiel

ENR	Démonstration de projets innovants liés aux ENR	Tickets entre 500 et 1M€, 1 projet par an	Difficile financement des phases de démonstration de projets liés à l'intégration d'énergies renouvelables Existence de Fonds soutenus par la Région (Industrie et Filières)	Fonds propres	Soutien aux entreprises en croissance sur les filières stratégiques	PO Franche Comté FEDER OS3.1 et Bourgogne 3.2 Non préconisé par l'EEA IF	Pari passu
ENR	Développement de projets ENR	Pas de financement des projets de méthanisation ou photovoltaïque du bâti des agriculteurs, 2 tickets entre 200 et 1M€ par an	Agriculteurs peu solvables, les banques ne prêtent pas Existence de l'enveloppe DD de BFC Garantie - SIAGI	Garantie	Soutien aux entreprises en croissance sur les filières stratégiques	PO Bourgogne FEDER : OS 3.2 <sup>12</sup> et PO Franche Comté FEDER OS3.1 <sup>13</sup> Non préconisé par l'EEA IF	SIAGI renforcé Région
EE	Phase amont des travaux Propriétaires privés collectifs	Tickets 10 et 40 K€, plusieurs dizaines de tickets par an	Pas de mécanisme de financement de la seconde étape de la phase amont des travaux	Avances remboursables	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	PO Bourgogne FEDER : OS 3.2  Seuls les logements sociaux et bâtiments publics sont ciblés via le PO Franche Comté OS 3.2 + 3.3 Non préconisé par l'EEA IF	De minimis : à 70% = 28k€ max
EE	Financement des travaux atypiques Propriétaires privés collectifs	Conditions de financement inadaptées, du fait de montants de travaux supérieurs aux travaux de rénovation standards. La durée de remboursement est sur 15 ans et non sur du long-terme (20-25 ans), et ne permet donc pas de faciliter entièrement la réalisation de travaux pour ce type de copropriétés	Le dispositif des prêts collectifs copropriété existe, mais est complexe à mobiliser L'assiette des travaux éligibles est trop restrictive  Réflexion régionale en cours sur fonds régional pour le financement des travaux atypiques	Garantie de la dette, tickets élevés	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	PO Bourgogne FEDER : OS 3.2 Réduire la consommation énergétique des bâtiments. Non préconisé par l'EEA IF	De minimis 45K€ en moyenne

<sup>12</sup> Réduire la consommation énergétique des bâtiments

<sup>13</sup> Développer la production d'énergie renouvelable

EE	Financement du reste à charge Propriétaires privés collectifs	Tickets entre 1 et 10K€	Dispositif des prêts collectifs copropriété existants, mais est complexe à mobiliser Peu de banques mobilisent le PTZ et l'assiette des travaux éligibles est trop restrictive. Assouplissement en vue dans un proche futur Trop fort endettement des publics modestes	Garantie	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	PO Bourgogne FEDER : OS 3.2 Non préconisé par l'EEA IF	Équivalent subvention à ajouter au total de minimis en cas de cumul d'aides
----	--	-------------------------	---	----------	---	--	---

\*Hors périmètre, mais pour information (cf. amont des filières agro-alimentaires)

La Région Bourgogne Franche Comté souhaite apporter une réponse aux défaillances de marché ou situation de financement sous-optimales constatées, si et seulement si elle s'inscrit dans la mise en œuvre de ses ambitions de développement économique et de transition énergétique, et en respect des documents stratégiques ayant fait l'objet d'une validation politique par la Région (SRDEII, SRDTL, S3, PDRA, SCRAE) ; de la complémentarité de la stratégie d'investissement de la Région avec les outils de financement existant au plan national (non duplication) ; du pragmatisme dans l'usage des fonds FEDER au travers des instruments financiers ; de la nécessaire conformité de l'intervention régionale à la réglementation relative aux aides d'Etat notamment les lignes directrices sur les investissements en faveur du financement des risques et le RGEC).

Ainsi, des outils financiers ont été identifiés en réponse à ces défaillances de marché, et le périmètre de l'investissement régional dans ses outils a été calibré. L'investissement régional est financé via les fonds de la région, ceux d'autres acteurs publics dont collectivités locales, et parfois via des ressources des FESI lorsque leur additionnalité est démontrée. Ainsi, une stratégie d'intervention régionale spécifique au FESI a été développée.

La stratégie est déclinée autour de :

- la pérennisation d'instruments existants ;
- l'évolution d'instruments pour couvrir les situations de financement sous-optimales ;
- la création d'outils pour couvrir les carences de marché.

Les outils sont présentés dans la figure ci-dessous ainsi que dans un Tableau qui explicite les défaillances de marché couverte par ces instruments et le périmètre précis de l'intervention régionale. Les interventions FEDER sont identifiées via le drapeau de l'Europe. A noter, les aides régionales gérées par la Régie ARDEA ne font pas partie des outils d'intervention préconisés ici car il ne s'agit pas d'instruments financiers. Néanmoins, l'étude précise qu'il sera souhaitable pour la Région d'optimiser le dispositif et de revoir les bases juridiques utilisées pour les différentes aides proposées.

A noter par ailleurs, les volumes d'intervention calculés ont été établis sur des durées d'intervention de 5 ans (période d'investissement actuelle des fonds en capital risque soutenus par la Région). Néanmoins, en ce qui concerne les Fonds qui ont vocation à recevoir du FEDER, il est nécessaire de prévoir non pas des périodes d'investissement sur 5 ans, mais plutôt sur 2 ans (d'ici fin 2020).

Synthèse des outils préconisés pour répondre aux défaillances de marché et situations de financement sous-optimales sur une période de 5 ans

## Outils à créer Défaillances de marché

<b>1</b>	<b>Outil en QFP pour le secteur productif</b>  Quasi fonds propres pour les entreprises du secteur productif en création ou croissance	<b>3M€</b> Tickets 50-150K€	Région 450K€ à 600K€ 
<b>2</b>	<b>Fonds de petit capital investissement</b> Fonds propres pour les entreprises à potentiel d'emplois ou de croissance qui font face à des défis sur leurs marchés et des besoins de mutation défensive	<b>8M€</b> Tickets 150-800K€	Région Max 3,9M€ 
<b>3</b>	<b>Fonds de capital investissement</b> Fonds propres pour les entreprises industrielles ou des filières clefs du territoire à potentiel d'emplois ou de croissance	<b>15M€</b> Tickets 150-1,2M€	Région Max 7,35 M€ 
<b>4</b>	<b>Outils régionaux de la filière IAA</b> Outils en fonds propres et en garantie pour le maintien des outils de production de la filière agro-alimentaire	<b>120M€</b> Tickets 15-30M€	Région Fonds d' animation 
<b>5</b>	<b>Fonds de mutations secteur productif</b> Fonds propres pour les entreprises du secteur productif faisant face à des besoins d'innovation de rupture	<b>8M€</b> Tickets 1-2M€	Région 0K€ à 3,8M€ 
<b>6</b>	<b>Fonds d'amorçage technologique</b> - Entreprises éligibles au FNA - Innovation technologique	<b>50M€</b> Tickets 500-2M€	Région Max 20M€ 
<b>7</b>	<b>Fonds amorçage innovation</b>  - Entreprises non-éligibles au FNA - Innovation technologique ou non technologique	<b>20M€</b> Tickets 200-1M€	Région Min 4M€ 
<b>8</b>	<b>Outil en QFP pour l'ESS</b>  Quasi fonds propres pour les entreprises du secteur de l'ESS en création ou croissance	<b>3M€</b> Tickets 50-150K€	Région 500K€ 

## Outils à faire évoluer Situations sous-optimales

<b>9</b>	<b>Fonds de garantie BFC et Bpi France multisectoriels &amp; multiphase</b>	Révision des cibles 
<b>10</b>	<b>Prêt à taux Zéro FEDER Bpifrance</b> 	Approfondissement 4M€ 

## Socle à pérenniser et optimiser Défaillances de marché couvertes

<b>11</b>	<b>Microcrédit ADIE</b>	Tickets 4-6K€	Région 2M€/an 
<b>12</b>	<b>Prêt d'honneur Initiative France &amp; Réseau Entreprendre</b>	Tickets 4-50K€	Région 200K€/an 
<b>13</b>	<b>Prêts participatifs France active</b>	Tickets 10-50K€	Région 150K€/an 

Légende:  Economie  Industrie  Agroalimentaire  Tourisme  ESS  ENR  Efficacité énergétique  Innovation

Périmètre de l'intervention régionale

Outils identifiés	Phase de vie de l'entreprise ou du projet	Situation de financement sous-optimale	Intervention régionale préconisée
1. Outil en QFP pour le secteur productif	Création entreprises de production ou transformation	Tickets en quasi fonds propres et fonds propres 150K€>>50K€ entreprises devant mettre en place un process/outil de production industriel.	<p>C'est un outil à mettre en œuvre via AO, néanmoins à ce stade, l'étude n'a identifié comme gestionnaire potentiel que Bpifrance (si le règlement OMNIBUS passe en juillet) et Invest PME.</p> <p>Si la gestion devait être confiée à la Régie ARDEA, la Régie devrait i) être validée par l'AMF pour opérer comme un opérateur privé en économie de marché ; ii) agir comme un opérateur avisé. Ce deuxième point peut être problématique pour les investisseurs privés qui pourraient souhaiter que le gestionnaire de fonds ne soit pas un opérateur public.</p> <p>L'intervention du FEDER est possible sur 2 finalités (création et développement) (PO Bourgogne FEDER OS1.3 et 1.4, PO Franche Comté FEDER OS1.3 et 1.4)</p> <p>Une fiche détaillée est présentée dans un tome séparé.</p>
	Développement des TPE /PME	Carence en fonds propres pour les TPE / PME de petites tailles pour des tickets entre 50 et 150 K€	
2. Fonds de petit capital investissement	Création et mutations défensives d'entreprises de production ou transformation de petite taille Entreprises en pré-difficultés ou difficultés TPE/PME	Enjeu de gouvernance régionale, le secteur privé ne finance que peu le segment entre 150 et 800K€	<p>Le fonds est positionné sur le financement d'entreprises en difficultés conjoncturelles et surmontables. Le fonds arrive en fin de période d'investissement rapidement (2019). La Région doit prévoir une contribution pour dès début 2019.</p> <p>Le Fonds est pari passu (opérateur privé en économie de marché). Il est recommandé de le reconduire, mais sans abondement du FEDER compte tenu de l'exclusion de entreprises en « difficultés » des finalités d'intervention des FESI. Cf. RGEC article 2.</p>
3. Fonds de capital investissement	Entreprises en développement et transmission	Enjeu de gouvernance régionale, de maintenir les entreprises sur le territoire, existence d'un fonds pari passu Industrie et Filières Tickets entre 150 et 1,2M€	Le fonds arrive en fin de période d'investissement. Les carences sur lesquelles le fonds intervient (et notamment en transmission) sont bien couvertes par les privés et publics régionaux. Le fonds est à reconduire, mais sans FEDER, car il n'y a pas d'additionnalité avérée à l'intervention d'un FESI.
4. Outils sur les IAA	Cession de parts des entreprises des IAA	Carence régionale sur des tickets de 3 à 30 M€	<p>La valeur ajoutée de la Région se situe sur l'animation de la réflexion des acteurs de la filière et la sensibilisation de ces derniers. Des crédits pourraient être alloués auprès des organisations intermédiaires afin de conduire cette animation.</p> <p>Une fiche allégée est présentée dans un tome séparé.</p>

5. Fonds de mutation pour le secteur productif	Mutations offensives et innovation dans les entreprises de croissance	Pas d'intervenant sur des tickets de 1-2M€ pour des 2 <sup>nd</sup> tour de table des entreprises en croissance	<p>Ce fonds peut être constitué dès à présent.</p> <p>L'intervention du FEDER est possible sur une finalité (développement) (PO Bourgogne FEDER OS 1.4, PO Franche Comté FEDER OS 1.4) mais n'est pas préconisée avant que consensus soit fait au sein de la Place financière</p> <p>Une fiche allégée est présentée dans un tome séparé.</p>
6. Fonds d'innovation technologique	Amorçage et opérations de suivi d'amorçage technologique	<p>Environ 5 entreprises qui cherchent à se financer par an</p> <p>Tickets à 1M€</p>	<p>Le fonds arrive en fin de période d'investissement en 2019. La région doit prévoir une nouvelle contribution en cours d'année.</p> <p>Une fiche allégée est présentée dans un tome séparé.</p>
7. Fonds d'amorçage innovation	Amorçage	<p>Tickets en amorçage entre 150 et 500K€ en cumulé sur plusieurs tours</p> <p>Demande soutenue des entreprises en la matière : environ 10 entreprises innovantes qui cherchent à se financer par an</p>	<p>Ce fonds peut être constitué dès la rentrée 2018.</p> <p>Il n'est pas possible pour le nouveau fonds d'amorçage innovation d'opérer des investissements de suivi dans des entreprises qui ont déjà bénéficié d'un investissement de Création 4.</p> <p>Il sera important pour la Région de cadrer les éléments de reporting exigés du gestionnaire de fonds très en amont (dès le stade de l'AO) et d'envisager des sanctions si le reporting n'est pas conforme aux attentes. Ces éléments de reporting sont à minima un tableau de bord et des indicateurs sous format Excel.</p> <p>En ce qui concerne les projets de démonstration des ENR, seul le PO Bourgogne peut financer cette finalité.</p> <p>Une fiche détaillée est présentée dans un tome séparé.</p>
	Opérations de suivi d'amorçage	<p>Tickets en post-amorçage entre 500 et 1M€ en cumulé sur plusieurs tours</p> <p>Demande soutenue des entreprises en la matière : environ 2 à 4 dossiers par an</p>	
	Démonstration de projets innovants liés aux ENR	Tickets entre 500 et 1M€, 1 projet par an	
8. Outils en QFP en ESS	Création et développement des entreprises de l'ESS	Tickets entre 50 et 150K€	Ce fonds peut être constitué dès à présent.
9. Fonds de garantie	Développement de projets ENR	Les projets portés par les SEM trouvent difficilement du financement. Ce n'est pas une défaillance de marché en soit car les projets privés se font.	<p>Les fonds de garantie Bourgogne Franche Comté Garantie et FRG interviennent sur les finalités économie et développement durable.</p> <p>Une fiche allégée est présentée dans un tome séparé. La fiche se concentre sur la réactivation du volet développement durable du Fonds Bourgogne Franche Comté Garantie.</p> <p>Une optimisation globale du fonctionnement des fonds de garantie Bpifrance et Bourgogne Franche Comté Garantie est préconisée sur le volet économie et ESS.</p>
	Projets ENR agricoles	Pas de financement des projets de méthanisation ou photovoltaïque du bâti des agriculteurs, 2 tickets entre 200 et 1M€ par an	
	Financement du reste à charge Propriétaires privés collectifs	Tickets entre 1 et 10K€	

10. PTZI FEDER	Innovation technologique dans les PME matures	Les ressources mobilisées à ce jour ne sont pas suffisantes pour financer la totalité des besoins des entreprises qui développent des innovations technologiques, ayant besoin de montants de l'ordre de 2M€.	Les Fonds FEDER peuvent être mobilisés rapidement sur cet instrument proposé par Bpifrance. Une fiche détaillée est présentée dans un tome séparé.
11. Microcrédit ADIE	Création pour des entrepreneurs les plus éloignés du marché de l'emploi	Le secteur privé ne finance que peu ce segment, tickets de 3 à 10K€	Outil à reconduire
12. Prêt d'honneur Initiative France & Réseau Entreprendre 13. Prêts participatifs France Active	Création commerce, services, artisanat	Offre privée faible (BA, crowdfunding, banques) sur des tickets de 3 à 50K€	Outils à reconduire

La Région est en mesure de développer une stratégie d'investissement FEDER au service des piliers du SRDEII : l'innovation, l'ESS et l'entrepreneuriat. Cette stratégie vise à : i) s'appuyer sur l'offre existante en Région Bourgogne Franche Comté qui a fait ses preuves en termes de soutien à l'économie du territoire ; ii) la compléter de manière très ciblée sur des axes qui sont des priorités régionales (SRDEII et S3).

Il s'agit de :

- Mieux financer l'innovation dans les jeunes entreprises à leur démarrage et au moment de l'industrialisation de leur innovation, en particulier dans les secteurs fortement capitalistiques ou à cycle d'innovation lent, mais aussi l'innovation technologique dans les PME matures (Pilier 1) ;
- Mieux financer les petits tickets pour les entreprises du secteur productif et de l'ESS qui doivent se doter d'outils de production onéreux ou cherchent à se déployer mais dont les besoins sont en deçà de ce que financent les dispositifs nationaux (Piliers 2 et 3).

La stratégie proposée est une stratégie de court terme et priorisée, c'est-à-dire qu'il s'agit des instruments financiers qu'il apparaît nécessaire de mettre en place de manière prioritaire pour répondre à des besoins urgents et avant la fin de la programmation actuelle. Elle tient compte des contraintes de décaissement du FEDER avant fin 2020.

*Scénario d'intervention via les ressources du FEDER*

## Un scénario FEDER à 3 piliers



## 2 Introduction

---

Le présent document est le rapport final de l'évaluation ex-ante des instruments financiers en Région Bourgogne Franche Comté.

Pour rappel, le champ de l'étude concerne les thématiques identifiées dans les programmes opérationnels régionaux pour lesquelles est ouverte la possibilité de financement sous la forme d'instruments financiers. La phase de cadrage de l'étude en a précisé les périmètres :

- i) Développement des PME et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : création ; développement / croissance des TPE/PME ; transmission de TPE/PME ; ESS (y compris coopératives, SCOP<sup>14</sup>, SCIC<sup>15</sup>) ;
- ii) Innovation : amorçage, création et croissance d'entreprises innovantes ;
- iii) Industrie agro-alimentaire : TPE/PME du secteur industries agro-alimentaires et des filières laitière, porcine, viande bovine ;
- iv) Tourisme : TPE/PME ayant une activité d'hébergement, activité de loisirs, thermalisme, etc. ;
- v) Production d'énergie : Porteurs de projets de production d'énergie renouvelable (ENR) en phase de développement (amont) et d'investissement (aval), qu'ils s'agissent de TPE/PME ou de structures publiques (ex : SPL, SEM de collectivités territoriales) ;
- vi) Efficacité énergétique du logement : dans le cadre du Service public de l'Efficacité Énergétique (SPEE) pour les logements individuels ou dans le cadre des copropriétés.

Nous avons conduit une soixantaine d'entretiens de mi-février 2018 à fin mars 2018 (voir liste en Annexe 3), analysé les documents transmis par le commanditaire et nos interlocuteurs suite à nos entretiens (voir liste en Annexe B), et conduit cinq ateliers avec les acteurs de l'écosystème le 16 et 17 mai 2018 sur tous les champs de l'étude à l'exception du secteur du Tourisme pour lequel nous n'avons pas identifié de défaillance de marché. Ces ateliers nous ont permis d'objectiver et préciser les carences de marché et pistes d'intervention régionale.

L'identification du nombre d'entreprises ou ménages qui n'ont pas accès à des financements adéquats et les tickets financiers nécessaires s'est fait sur la base de ces entretiens et ateliers. Ces informations ont été par ailleurs croisées aux chiffres publics (ex. INSEE) des dynamiques territoriales. Nous avons alors calculé l'enveloppe<sup>16</sup> à mobiliser (fonds publics et privés) et en fonction des règles des aides d'état nous avons établi des plafonds d'intervention pour les acteurs publics et les ressources du FEDER.

Le présent document s'attache à décrire :

- L'offre de financement ;
- Les besoins de financement et les défaillances de marché;
- La stratégie d'investissement de la Région Bourgogne Franche-Comté s'appuyant sur un certain nombre d'instruments financiers préconisés pour répondre aux carences de marché identifiées. Il peut s'agir d'instruments déjà existants à pérenniser, d'instruments existants dont le périmètre d'intervention est à modifier, ou de nouveaux instruments à créer. Lorsque nécessaire, il s'agit de réorienter le soutien à certains outils vers d'autres outils considérés comme plus pertinents. Les propositions sont déclinées par types d'outils financiers – prêt, avance remboursable, garantie, fonds propres ou quasi-fonds propres - et par thématiques;

---

<sup>14</sup> Sociétés coopératives et participatives

<sup>15</sup> Sociétés coopératives d'intérêt collectif

<sup>16</sup> Nombre d'entreprises moyen \* ticket moyen = enveloppe globale à mobiliser

En annexe figurent des tableaux descriptifs des outils intervenants au jour de cette évaluation ex-ante sur la Région ainsi que six benchmarks approfondis sur des instruments financiers mis en œuvre dans d'autres régions, lesquels ont été sélectionnés lors du Comité de Pilotage qui s'est tenu début mars 2018. Ces benchmarks ont été réalisés sur la base d'une étude documentaire et d'au moins un entretien téléphonique avec les services de la Région, gestionnaires de l'instrument financier.

Par ailleurs nous avons rédigé un second tome présentant les fiches détaillées par instrument préconisé pour recevoir du FEDER selon les critères requis par l'article 37 du règlement européen sur les Fonds structurels ; et un troisième tome présentant des fiches allégées par instruments d'intérêt régional mais qui n'ont pas vocation à recevoir des fonds FEDER.

### 3 Contexte de l'évaluation

---

À mi-parcours du programme 2014-2020, l'autorité de gestion souhaite actualiser et adapter sa politique d'ingénierie financière au regard de ses nouvelles priorités à l'échelle de la grande région.

L'évaluation ex-ante des instruments financiers sollicitant un cofinancement des FESI est une obligation préalable à leur programmation par les autorités de gestion. La présente étude vise non seulement à satisfaire à cette obligation réglementaire en actualisant les évaluations ex-ante réalisées en 2014, mais au-delà à **définir la stratégie d'ingénierie financière qui sera conduite par la Région Bourgogne Franche Comté en tenant compte des priorités politiques nouvelles, des spécificités du territoire et des possibilités ouvertes par chacun des PO.**

Elle permet donc non seulement de remplir la condition ex-ante de mobilisation des instruments financiers (IF) dans la programmation européenne en court, mais aussi d'étayer les conditions d'une mobilisation efficiente et performante des PO (FEDER, FEADER, et FSE) dont la Région est Autorité de Gestion en totalité ou en partie, en fléchissant la part réservée à l'ingénierie financière sur des outils précis et en décrivant le fonctionnement attendu de ces outils.

Plus largement, cette étude est un outil qui permet de mettre en cohérence la palette des instruments financiers existants avec les priorités des différents cadres stratégiques (SRDEII, la S3, le PDRA, SRDTL, Stratégie de transition énergétique et le Plan Bâtiment Durable) et donc de décider de compléter, renforcer ou faire évoluer les instruments financiers mobilisables par les entreprises et autres acteurs du territoire régional.

En effet, le paysage est en pleine évolution : fusion de la Bourgogne et de la Franche Comté qui offre la possibilité de disposer d'instruments de financement dotés d'une plus forte masse critique d'intervention (intéressant en matière, par exemple, de financement de l'amorçage d'entreprises innovantes), évolution de la réglementation sur les fonds européens, évolution relative à la réglementation relative aux aides d'État (nouveau RGEC, nouvelle ligne directrice en matière de capital investissement, etc.), structuration d'une place financière régionale (cf. encadré).

#### *Encadré 1 La place financière régionale Bourgogne Franche-Comté*

La Place financière Bourgogne Franche-Comté a été mise en place courant 2017 afin de jouer un rôle de carrefour d'idées et d'être en lien avec l'ensemble des acteurs. L'idée est de rassembler les décideurs économiques autour d'une table afin de conseiller, accompagner, mettre en relation les financeurs et porteurs de projets. Ce forum travaille sur des questions telles que le financement de trésorerie (BTP et horlogerie), le financement de projets pour les PME (comment monter un projet et répondre collectivement à un appel d'offre d'envergure), la création d'outils utiles pour renforcer les fonds propres, l'accompagnement d'entreprises dans leur développement stratégique à partir d'exemples d'entreprises pratiquant une gouvernance ouverte, souhaite mettre à disposition des mentors pour renforcer les conseils d'administration (parité, expertise ...), mener des formations des responsables financiers aux nouvelles problématiques, aider à l'élaboration de garanties, et intermédiations entre entreprises et organismes de cautions.

La Place financière s'appuie sur une vingtaine de membres fondateurs, issus de tous les secteurs : la Caisse d'Épargne Bourgogne-Franche-Comté, la Banque Populaire de Bourgogne-Franche-Comté, le Crédit Agricole de Franche-Comté, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, la Banque de France, Bpifrance, la Caisse des dépôts, les deux fédérations bancaires de Bourgogne et de Franche-Comté, le conseil régional, le Grand Dijon et le Grand Besançon, la Direccte, le Medef, la CPME, l'Ordre régional des experts-comptables et des commissaires aux comptes, la Chambre régionale des notaires et l'Ordre des avocats, la CCIR BFC.

Dans ce contexte, la Région, en tant qu'Autorité de Gestion des deux PO, envisage d'utiliser **plus largement les FESI sous forme d'instruments financiers** tant pour le financement des entreprises (création/reprise, croissance tant pour l'innovation, la compétitivité des entreprises, y compris dans les secteurs de l'ESS, du tourisme, et de l'agriculture) que pour le financement de la transition énergétique.

## 4 Analyse de l'offre de financement

L'Annexe A présente les principales caractéristiques des instruments financiers soutenus et non soutenus par la Région Bourgogne Franche Comté. Elle constitue un corpus des outils existants à date de rédaction de la présente étude.

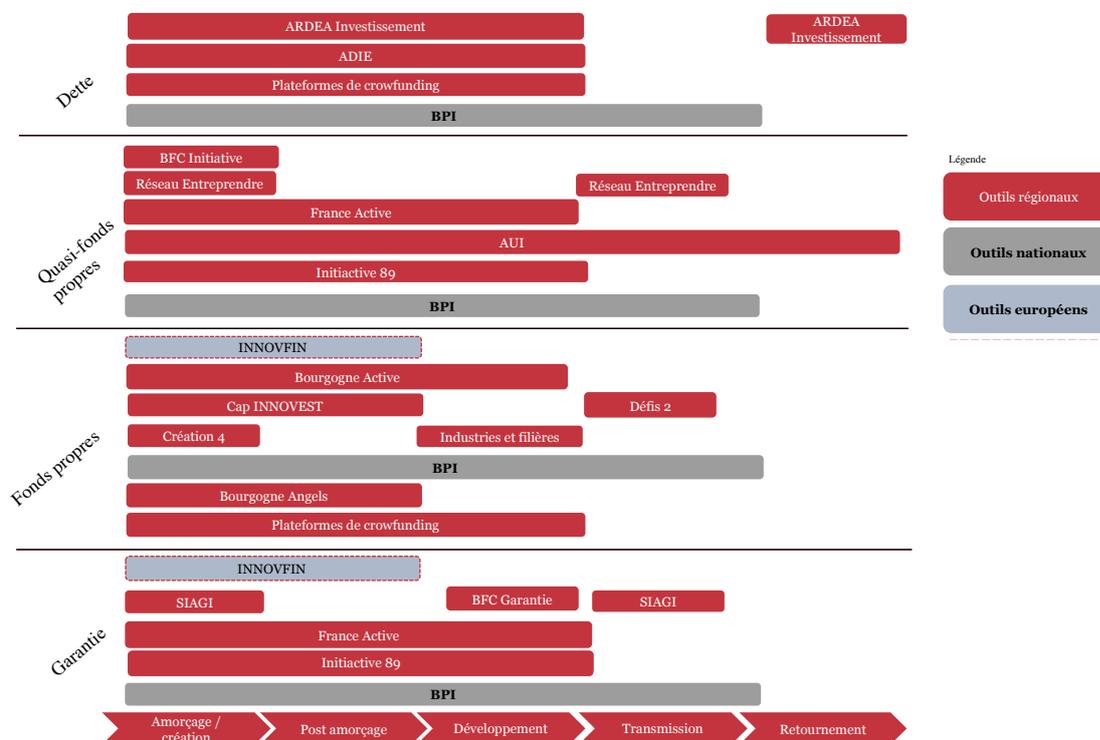
### 4.1 Financement de l'économie du territoire

#### Points clefs à retenir

- Globalement les entreprises de la région Bourgogne Franche-Comté ont à leur disposition de nombreux dispositifs de financement, publics et privés, pour les accompagner dans leurs activités.
- L'examen du positionnement de ces outils sur le cycle de vie des entreprises révèle une couverture relativement complète de l'ensemble des stades de développement des entreprises, de la création à la transmission avec une bonne complémentarité. Les outils de financement couvrent tous les types de besoins et de dépenses, tant matériel qu'immatériel.
- L'action régionale est appréciée. Les outils étant nombreux, leur visibilité reste suboptimale, et les efforts doivent être poursuivis en matière de coordination entre les acteurs du soutien aux entreprises. Les outils de garantie mériteraient d'être optimisés.
- La ressource FEDER reste peu utilisée.

L'offre de financement disponible pour les entreprises de Bourgogne Franche Comté est relativement importante. Elle repose à la fois sur une offre de financement privée, mais aussi sur une offre consolidée par les investissements publics au niveau national (notamment portés par Bpifrance) et régional ainsi qu'explicité dans la Figure ci-dessous.

Figure 1 Recensement des outils financiers et aides en Région Bourgogne Franche Comté



Source : Documents régionaux et entretiens, traitement Technopolis Group (2018)

Dans l'ensemble, les besoins de financement des TPE/PME et entreprises de l'ESS apparaissent bien couverts par une large palette d'offres de financement. Nous proposons ici une lecture des défaillances de marché par stade de vie de l'entreprise.

#### 4.1.1. Le financement de la création d'entreprises

##### 4.1.1.1 Le financement de la création des TPE/PME<sup>17</sup>

Un grand nombre d'instruments financiers soutenus par la Région couvre la palette des besoins variés des petits commerces, sociétés de service et d'artisanat. La Région contribue à ces dispositifs en tant que financeur unique ou en tant que cofinanceur. Ces outils sont présentés ci-dessous.

#### Encadré 2 Présentation de l'offre de financement pour les entreprises en création

- **Le Prêt d'honneur du Réseau Entreprendre.** L'outil est abondé à hauteur de 1,9M€ par la Région au titre de l'année 2017. D'un montant de 15 à 50K€, c'est un prêt à la personne à taux 0, sans caution ni garantie et remboursable sur 5 ans, avec un possible différé de remboursement. Il s'adresse aux futures PME qui vont générer de 5 à 15 ETP dans les 3 premières années de leur activité. Il permet à l'entreprise de financer l'immatériel ou le BFR. L'avantage du prêt d'honneur est qu'il peut être porté en capital ou en compte courant d'associé et contribue ainsi à la consolidation des capitaux propres du porteur de projet, dont l'insuffisance est souvent un frein à l'obtention de financements bancaires. En 2017, le Réseau Entreprendre a accordé 16 prêts d'honneur pour un montant total de 1,9M€, sur la région Franche-Comté, dont 5 au titre de projets de « création » pour un montant moyen de prêt de 42K€.
- **Le Prêt d'honneur du Réseau Initiative** qui compte 8 structures au niveau des départements où la Région a pris la place des départements. Les 800K€ de dotation de la Région ont permis au Réseau Initiative en 2017 d'accorder 232 prêts d'honneur, pour un montant moyen de 3,5K€.
- **Le Prêt NACRE devenu Prêt à taux 0** de la Caisse des Dépôts opéré par France Active et Initiative France pour le compte de la Région. Il permet aux créateurs de bénéficier d'un accompagnement pour le montage de leur projet et d'un prêt, sans intérêts, de 1 à 8K€ remboursables dans un délai de 5 ans. Comme le prêt d'honneur, qui doit être couplé avec un prêt bancaire ou solidaire, il permet de consolider les fonds propres de l'entreprise. En 2017, le Réseau France Active a accordé 145 prêts (90 en Franche-Comté et 55 en Bourgogne) pour un montant moyen de 4K€.
- **Le microcrédit ADIE** s'adresse en priorité aux publics les plus éloignés du marché de l'emploi (bénéficiaires des minimas sociaux ; demandeurs d'emploi) et propose deux types de prêts (« microcrédit professionnel » et « microcrédit personnel ») jusqu'à 10K€ remboursables sur 4 ans. En 2017, l'ADIE Bourgogne Franche-Comté a reçu plus de 1 600 demandes de financement et a financé au total plus de 560 projets. En moyenne, ce sont entre 5K€-6K€ euros qui sont débloqués par projet.
- **Le Contrat de croissance volet Création de la Région (géré par la Régie ARDEA Investissement).** La Région propose des avances remboursables à taux zéro sans garantie, au bénéfice de TPE ou de PME. D'un montant de 20 à 200K€, d'une durée de 5 ans dont un an de différé (2 ans de différé pour les start-up innovantes), le concours est conditionné à l'apport d'au moins un euro de nouvel apport en fonds propres et au moins un euro de prêt bancaire moyen long terme, selon le nouveau règlement d'intervention adopté par la Région en 2017. En 2017, à l'échelle de la région, 12 avances remboursables ont été accordées pour un montant total de 1,6 M€ à des PME pour un projet « création », soit un ticket moyen de 133K€.
- **Les avances remboursables d'Aire Urbaine Investissement (AUI)** qui s'adressent aux secteurs industriels et tertiaires principalement. Pour l'année 2017, AUI a reçu environ 200 demandes de financement et a aidé entre 40 à 50 entreprises avec des tickets entre 3 et 500K€.

<sup>17</sup> Il convient de préciser que la distinction appliquée entre « TPE » et « PME » tient compte des pratiques et des référentiels appliqués par la Région dans ses politiques publiques. Ainsi, la distinction TPE/PME relève d'une distinction par nature d'activités (TPE : petits commerces, services, artisanat / PME : les entreprises dont l'activité implique un processus de production et de transformation), et non d'une typologie de type INSEE ou UE (CA, nombre de salariés).

- **Contrat d'apport associatif de France Active**, prêt participatif de 5 à 30K€, remboursable sur 5 ans, pour financer l'investissement et le besoin en fonds de roulement (BFR) ; et le **Prêt participatif de France Active** financé par le FRIS (Fonds Régional d'Investissement Solidaire), prêt de 5 à 200K€, d'une durée de 5 à 7 ans, pour financer l'investissement et le besoin en fonds de roulement (BFR). Les deux prêts sont conditionnés en phase de démarrage à la création d'emplois. En 2017, les deux outils ont permis d'accompagner près de 30 structures ESS en phase de création sur la région. Globalement, la création représente 15% des financements de France Active en 2016.
- Le **Fonds Bourgogne Franche-Comté garantie** a garanti, en 2017, 159 dossiers : 42 en intervention seule, 115 en cogarantie avec SIAGI, et 2 en cogarantie avec le Fonds régional de garantie géré Bpifrance, pour un montant de garanties de 7,6M€ (quotité moyenne de 25%) et un total de 30M€ de concours bancaires mobilisés, sur toutes les phases de vie de l'entreprise. Parallèlement, en 2017, le **Fonds régional de garantie (Bpifrance)** a accordé 73 garanties sur les finalités création, amorçage, innovation et transmission.
- Le **Fonds de garantie France Active** à destination des TPE et les entreprises du secteur de l'ESS en création couvre jusqu'à 65% d'un concours bancaire (ou 80% pour les publics prioritaires), pour un montant en risque maximum de 30K€. En 2017, la garantie France Active a permis de mobiliser à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté 10M€ de prêts bancaires.
- Des **plateformes de crowdfunding régionales** (notamment Graines d'action, Coccigo 21), ou nationale permettant de financer des projets locaux. Ces plateformes montent en puissance depuis une petite décennie. Les montants et natures des tickets ne sont pas communiqués à ce jour.

Suite à nos investigations auprès des acteurs de l'écosystème et analyses sur base documentaire, il apparaît que les dispositifs abondés par la Région Bourgogne Franche Comté et soutenant la création d'entreprises (réseau France Active, Initiative France, Entreprendre, ADIE et ARDEA) sont bien positionnés sur des besoins croissants du territoire afin de combler l'absence d'offre bancaire privée et sont cohérents entre eux. Leur bilan est positif ainsi que l'atteste le rythme croissant de création d'entreprises (+18% entre 2017 et 2018<sup>18</sup>).

Nous avons par ailleurs identifié que le prêt participatif pour répondre aux besoins en fonds propres des structures de l'ESS (sociétés coopératives, structures d'insertion) pourrait permettre aussi, comme l'envisage France Active aujourd'hui, de soutenir l'entrepreneuriat engagé, au-delà de l'ESS, sur des thématiques clefs pour l'économie régionale<sup>19</sup> (environnement, promotion de l'économie locale et activités en réseau).

#### 4.1.2 Le financement du développement

##### 4.1.2.1 Développement des TPE/PME y compris entreprises du secteur du tourisme et IAA

Le financement du développement des TPE/PME est assuré par des outils de haut et de bas de bilan, avec une intervention conjointe forte des financeurs publics et privés ainsi que présentée ci-dessous.

<sup>18</sup> Statistiques INSEE

<sup>19</sup> La dotation de la Région pourrait être assurée par le recyclage des dotations antérieurement allouées par la Région au titre de la garantie de ces prêts (200 K€ depuis 2010). En effet, France Active ayant conclu un accord de garantie de ses prêts avec le Fonds européen d'investissement (FEI), la Région n'a plus besoin de garantir ces prêts.

*Encadré 3 Présentation de l'offre de financement pour les entreprises en développement*

- Les **établissements bancaires** sont les principaux financeurs de la croissance des entreprises de la région, avec près de 24 Mds€ de crédits d'investissements pour les entreprises de la région Bourgogne Franche-Comté, au titre de l'année 2017.
- Les **fonds de capital-risque privés** sont actifs sur le territoire de Bourgogne Franche Comté. Les investigations conduites n'ont pas à ce stade permis d'identifier les bénéficiaires ni de quantifier les montants investis dans le stock d'entreprises mesuré par l'AFIC à la fin de l'année 2015. Les capitaux-risqueurs opposent à cette demande d'informations (y compris les investisseurs publics) l'exigence de confidentialité de leurs interventions et de discrétion des sociétés investies.
- Le **Fonds Industrie et Filières** propose des interventions en fonds propres sur des petits tickets souvent délaissés par le capital-risque, à savoir de 150K€ à 1,2M€. En moyenne le Fonds finance 4 participations/an.
- Le **Contrat de croissance volet développement de la Région (géré par la Régie ARDEA Investissement)**. Sur la base de nouvelles modalités de l'instrument au 1<sup>er</sup> semestre 2018, 26 dossiers en développement ont été financés à hauteur de 2,7M€
- **Les Fonds de Garantie Bpifrance et Bourgogne Franche-Comté garantie** (voir supra).
- **Le microcrédit ADIE** et propose ses deux types de prêts pour le développement des entreprises (voir sur la création).
- L'offre en **quasi fonds propres** du Réseau France Active (Contrat d'apport associatif ; Prêt participatif financé par le Fonds Régional d'Investissement Solidaire), et **fonds propres** (SIFA) mobilisable en phase de création, de développement et de consolidation des structures de l'ESS, constitue à ce jour sur le territoire la seule offre disponible et pertinente pour répondre aux besoins en fonds propres des structures de l'ESS.

La gamme des instruments disponibles couvre au global plutôt bien cette phase de vie des entreprises.

En ce qui concerne les dispositifs soutenus par la Région, le bilan des aides de la Région gérées par la Régie ARDEA apparaît comme étant positif, il semble pertinent de promouvoir rapidement son extension à l'ensemble du territoire. En effet, depuis la fusion des deux régions, l'action de la Régie ARDEA reste encore majoritairement orientée vers la Franche-Comté même si la tendance toutefois s'améliore. La modification récente du règlement d'intervention par la Région a conduit à renforcer l'exigence d'autofinancement des bénéficiaires (min. 10% du plan de financement), avec l'objectif d'accroître l'effet levier des AR sur les financements privés. Cette initiative apparaît comme pertinente.

Le Fonds Industrie et Filières affiche quant à lui une activité soutenue (4 participations par an), une consommation de ses fonds conforme à ses objectifs et une bonne rentabilité.

*4.1.3 Le retournement, rebond et mutations des entreprises*

L'offre en outils de financement, public et privé, en direction des entreprises en rebond apparaît **peu étoffée car la réglementation européenne sur les entreprises en retournement est très stricte**. La Région soutient toutefois 2 dispositifs répondant partiellement à cette problématique.

*Encadré 4 Présentation de l'offre de financement destinée au retournement, rebond et mutation*

- L'outil **DEFIS 2**, géré par la société Invest PME/Siparex est doté de 8,2M€, intervient **en fonds propres sur le segment des PME** réalisant un chiffre d'affaires compris entre 1M€ et 20M€. Le Fonds DEFIS 2 a succédé au Fonds DEFIS 2010. Déployé dans un contexte de crise, DEFIS 2010 a répondu aux attentes des souscripteurs, dont la Région, avec une performance jugée satisfaisante en termes d'engagements et de qualités des opérations : près de 80% de la dotation investie (4,5M€) et 13 interventions dans des entreprises. Démarrée en 2013, la période d'investissement de DEFIS 2 a été prorogée jusqu'en 2020. A la fin 2017, environ 1/3 de la dotation initiale a été investie dans 8 entreprises sur des tickets de 200K€ à 600K€. DEFIS 2 est un **outil de politique industrielle** au service de la Région, contribuant à la pérennisation des entreprises présentant un intérêt en termes de filière économique, un intérêt technologique ou un savoir-faire unique dans la région.
- Le contrat de croissance d'ARDEA, ou **aide au financement des entreprises en difficultés**, destinée à consolider la trésorerie de l'entreprise et permettre la mise en place d'un plan de redressement tout en visant un effet de levier sur les financements privés. A noter, en novembre 2017 le régime d'intervention a été renommé car il se nommait à tort « entreprises en difficultés ». Cette aide est susceptible de prendre diverses formes : i) celle d'une avance remboursable d'un montant maximum de 200K€, remboursable sur 5 ans dont un an de différé, pour la consolidation financière de l'entreprise. L'aide est conditionnée à l'intervention équivalente du privé (actionnaires, capital-risque, banques) ; ii) celle d'une avance remboursable de 400K€ maximum, à raison de 3000€ par emploi, pour la reprise d'entreprises.
- Enfin, le Réseau France Active indique également mener actuellement une réflexion sur le développement de fonds propres « patients » pour répondre aux besoins des structures de l'ESS en difficultés.

Les entreprises qui peuvent être sauvées le sont généralement par le secteur bancaire ou les instruments abondés par la Région.

Les aides à la reprise d'entreprises en pré-difficulté et les aides au financement des entreprises en pré-difficulté (gérées par l'ARDEA) présentent un seul régime juridique. Les données de reporting fournies par ARDEA ne distinguent pas pour les PME « Création/Transmission/Mutation », de sorte que l'on ne dispose pas de visibilité sur le nombre de tickets et leurs montants moyens pour la seule « mutation ».

#### 4.1.4 La transmission

Le fonds Industrie et Filières 4 est positionné sur la croissance et la transmission des entreprises. Les acteurs interrogés soulignent que les outils disponibles pour financer la transmission sont suffisants pour couvrir les besoins des entreprises sur le territoire régional. Le Fonds intervient aussi sur le segment développement afin de rendre l'ensemble du Fonds intéressant pour les acteurs régionaux. Ces derniers sont prêts à partager ensemble le risque sous l'impulsion de la Région Bourgogne Franche Comté. Le fonds dédié ressemble au FSI au niveau national. Il permet de garder un contrôle capitalistique régional. L'intervention régionale publique doit rester à minima sur une telle finalité. Son positionnement au regard du droit des aides d'État n'est pas problématique au regard des questions de cloisonnement de marché si le fond fonctionne en pari passu ou en tant qu'opérateur privé sur le marché.

#### 4.1.5 Bilan des interventions régionales

Les financeurs privés sont les premiers financeurs de l'économie de la région. Les ressources publiques mobilisées par la Région Bourgogne Franche-Comté en faveur du financement des PME/TPE et de l'Économie sociale et solidaire, sont évidemment sans commune mesure avec celles fournies par le secteur bancaire et les investisseurs privés, mais ont un effet levier significatif sur ces financements privés.

Néanmoins, les ressources mobilisées par la Région via les instruments financiers (inclues les avances remboursables, dont la qualification d'aide et d'instrument financier varie dans le temps) sont estimées à 7M€ par an soit **près de 2% du budget de la Région** pour 2018<sup>20</sup>.

<sup>20</sup> Budget régional de Bourgogne Franche Comté de 1,5Md€ en 2018 en faveur des TPE/PME et ESS

Tableau 1 Montants consolidés depuis la création des outils (engagements pluriannuels) des dotations régionales dans les principaux outils de financement des PME/TPE et de l'ESS (M€)

Instrument	Dotations régionales
Invest PME (tous fonds)	23, dont 0,9 de FEDER
Réseau Entreprendre	1,9
Bourgogne Franche-Comté Garantie	10
Fonds Régional de Garantie	19
Aides de la Régie (gérées par ARDEA Investissement)	49,6
Batifranc	4
Dispositifs ESS (France Active, Initiative, ADIE)	3

Source : Données d'activité des principaux réseaux de financement et données des services de la Région BFC 2016, retraitées Technopolis 2018

Avec la loi NOTRE et la fusion des anciens territoires régionaux Franche-Comté et Bourgogne, un travail de **convergence des outils** a été engagé à l'initiative de la Région ou de ses partenaires. Ce processus jugé complexe et long par l'ensemble des acteurs, a abouti en 2017, plus rapidement que dans la plupart des autres régions. Aujourd'hui, la Région est en mesure de s'appuyer sur un dispositif de financement des PME/TPE et de l'ESS, sinon entièrement complet et parfaitement satisfaisant, du moins relativement bien **structuré et complémentaire des interventions du secteur privé**.

Les analyses et les entretiens réalisés dans la phase de diagnostic ont permis de dresser **plusieurs constats** s'agissant du bilan des interventions régionales en faveur du financement des TPE/PME et de l'ESS.

Concernant l'action de la Région en faveur du financement des TPE/PME :

- **Appréciation positive concernant l'action globale de la Région et sa contribution au fonctionnement de l'écosystème du financement des TPE/PME.** L'ensemble des acteurs interrogés dans le cadre de nos entretiens mettent en avant le **fort engagement de la Région dans le financement des entreprises**, ainsi que la densité des outils disponibles. Mais ils soulignent la nécessité d'optimiser la performance du dispositif et de le compléter sur certains volets clefs.
- L'organisation des services de la Région fait apparaître une **division du travail** plutôt claire en matière d'accompagnement et de financement des TPE/PME, avec, au sein de la Direction Économie du Pôle économie, emploi et formation, deux services dédiés : d'une part, le service développement des PME qui pilote l'ensemble des actions en faveur des PME-PMI ; d'autre part, le service ESS, TPE et Entrepreneuriat qui coordonne l'ensemble des mesures d'accompagnement des porteurs de projets et des relations avec les réseaux de financements (France Active, Initiative, ADIE, BGE, consulaires). Les **moyens humains**, notamment ceux dédiés à la partie PME et la coordination au quotidien entre ces deux pôles apparaissent globalement insuffisants. Les compétences en matière d'ingénierie financière, notamment en lien avec le FEDER, paraissent assez peu développées au sein des services de la Région.
- Les acteurs du financement et partenaires (gestionnaires/prescripteurs) expriment des **attentes fortes vis-à-vis de la Région** Bourgogne Franche-Comté, pour que les choix qui seront faits en

matière d'ingénierie financière expriment une **ambition politique** claire, une volonté d'arbitrer (« *faire bouger les lignes* ») et d'afficher en matière de financement des priorités cohérentes avec les priorités stratégiques que la Région s'est elle-même fixée (innovation, soutien aux filières, transition énergétique et numérique).

- Par ailleurs, si la coopération est jugée globalement bonne entre les intervenants, les acteurs (gestionnaires/prescripteurs) attendent de la Région **qu'elle contribue à générer davantage de coordination**, en s'appuyant sur les outils de mise en relation des acteurs (Réseaux économiques territoriaux / plateforme d'appui PME / place financière). Ces actions de coordination doivent permettre de **réduire les concurrences entre dispositifs**, d'améliorer le **partage de l'information** et la qualité du « **sourcing** » des dossiers et de limiter le fonctionnement en silos des opérateurs. Sur le financement de l'ESS, le SIEG, initié par la Région, devrait contribuer à une meilleure coordination des acteurs dans une logique de parcours de financement.
- Le défaut de coordination est particulièrement à signaler sur le sujet de la **détection des entreprises en pré-difficultés**, où les initiatives des acteurs publics (Région, DIRECCTE qui développe un outil de détection appelé « Signaux faibles », AER) se déploient en ordre dispersé, sans coordination à ce stade. Avant la question des moyens financiers à mobiliser, il y a pour la Région d'abord un enjeu de **détection** de ces entreprises d'intérêt régional et de mobilisation de l'écosystème d'acteurs, publics et privés, pour ensuite apporter des réponses adaptées.
- La **visibilité de l'action de la Région** en matière de financement des TPE/PME est perçue comme **faible**, alors même que ses responsabilités ont cru en matière de développement économique et que son investissement est quantitativement important. L'amélioration de la lisibilité du dispositif et de la **communication** sont jugées nécessaires. Dans ce contexte, le rôle de l'Agence Economique Régionale (AER)<sup>21</sup> pourrait être clarifié.
- Les outils de **reporting** sont globalement perçus à l'échelle de la Région comme insuffisants pour permettre un pilotage optimal des dispositifs de financement, en étant en mesure de suivre leur activité et d'évaluer leur performance. Ce défaut des outils de reporting nous apparaît globalement commun aux services de la Région et également aux gestionnaires et prescripteurs.

*Concernant l'offre de financement elle-même en faveur des TPE/PME :*

- Globalement, tous les outils mis en œuvre directement ou cofinancés par la Région fonctionnent bien de l'avis des acteurs interrogés.
- Le dispositif de financement des TPE/PME se caractérise par un **manque de lisibilité**. Il apparaît difficile pour les porteurs de projet, comme pour les gestionnaires et prescripteurs, de s'orienter dans le « *maquis* » des dispositifs et formes d'aides proposés par la Région et ses partenaires. Pour les entreprises, ces difficultés d'orientation sont redoublées par la complexité des modalités de dépôt des demandes d'aide (logiciel OLGA, en particulier). Ce manque de lisibilité du système de financement est perçu par les acteurs comme un frein à l'accès au financement des entreprises les moins bien outillées, notamment les TPE et celles relevant de l'ESS. Néanmoins depuis début 2018, des efforts sont entrepris pour améliorer la situation : l'offre Région BFC semble se diffuser progressivement (sensibilisation par les banques, RET) et se traduit par une augmentation des dossiers sur le premier trimestre 2018 de près de 20%.
- Le dispositif de financement en faveur des TPE/PME et de l'ESS peut être qualifié de généraliste ou à « spectre large », en ce que les aides sont ouvertes à tous les types d'entrepreneurs, sans approche par secteur ou par filière. Il reflète le SRDEII à savoir la mise en place de solutions d'accompagnement en réponse à une lecture globale des projets et une offre en financement pour répondre aux besoins des entreprises dans les phases les plus critiques de leur vie (création, développement, mutation).

---

<sup>21</sup> 40 collaborateurs et 4,3M€ de budget sur 18 mois

- La coordination globale des acteurs doit continuer de s'améliorer en s'appuyant sur les forums et outils d'animation régionale (Place Financière, Réseaux Économiques Territoriaux, AER, Plateforme d'appui PME).
- S'agissant du financement des TPE, le diagnostic montre une **bonne complémentarité entre les outils** de financement en « dette » en phase de création. L'analyse conduite atteste de l'existence d'un réel effet levier réciproque des principaux outils abondés par la Région (avance remboursable / prêt d'honneur / garantie) sur le segment spécifique de la création de TPE. Ces outils ont également un effet levier sur les financements bancaires que le nouveau règlement d'intervention sur les avances remboursables contribue positivement à renforcer (exigence accrue d'autofinancement). Sur le segment du financement du développement, la complémentarité entre intervenants publics et privés apparaît efficace. On observe en effet une bonne logique de coinvestissements entre les instruments financiers sur ressources publiques et les interventions du secteur bancaire. Les banques interviennent ainsi facilement en financement lorsqu'une opération en fonds propres a lieu parallèlement.
- L'offre en garantie doit être optimisée. Les lignes de partage (BFC/FRG, notamment), les conditions d'intervention (coût de la garantie) et l'ajustement du niveau des moyens alloués au regard de la production effective.

*Encadré 5 Bilan de l'intervention régionale en garantie*

Au regard des dotations mobilisées au profit de ces deux outils de garantie à disposition de la région (10M€ dans Bourgogne Franche-Comté garantie et 19M€ dans le Fonds régional de garantie), on constate un **niveau d'activité en phase de développement des PME relativement faible au regard des importants moyens financiers mobilisés en garantie**<sup>22</sup>.

Au moins 4 facteurs peuvent expliquer cette faible consommation des dotations en faveur du développement des PME :

i) s'agissant des **lignes de partage** entre les outils de garantie, tant du point de vue des cibles (TPE, PME) que des finalités d'intervention, on relève un **manque de lisibilité** vis-à-vis des partenaires extérieurs (prêteurs) qui ne savent pas toujours quel fonds il convient de mobiliser. Une clarification du positionnement de chacun des fonds contribuerait à améliorer la coordination et le taux d'utilisation des outils de garantie ;

ii) le **sous-fonds « Développement durable »** de Bourgogne Franche-Comté garantie n'est pas mobilisé (voir thématique Transition Énergétique) ;

iii) La finalité « création » du Fonds régional de garantie (Bpifrance) est peu mobilisée. De manière générale, les **finalités ouvertes** sur le Fonds Régional de garantie peuvent apparaître en décalage par rapport aux besoins du marché (création, artisanat/commerce) ;

iv) Le **coût élevé de la garantie** est un frein à la mobilisation de ces dispositifs par les banques dans une période de forte concurrence entre les établissements bancaires et de taux d'emprunts bas.

- La **ressource FEDER est aujourd'hui peu utilisée** dans les dispositifs de financement des entreprises, malgré l'existence de lignes budgétaires dédiées au développement économique et à l'entrepreneuriat dans les Programmes opérationnels 2014-2020. Les taux de programmation à fin mai 2018 se situent dans la moyenne nationale. Le FEDER continue de pâtir d'une image négative (complexe, risque de remboursement) vis-à-vis des entreprises. Mais c'est avant tout parce que l'offre Régionale est déjà bien positionnée et pléthorique. Seul le Fonds Création 4 a reçu du FEDER depuis 2014.

<sup>22</sup> Sources : données fournies par l'opérateur Bpifrance au titre de 2017 et entretiens

#### 4.1.6 Synthèse de l'offre de financement

Tableau 2 AFOM de l'offre de financement sur le territoire

<p><i>Forces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dispositif de financement TPE/PME à « spectre large »</li> <li>• Des ressources régionales mobilisées dans des outils des pour le financement des TPE/PME importantes (près de 2% du budget de la Région), en gestion directe ou déléguée</li> <li>• Des opérateurs publics et privés nombreux, actifs et ayant une bonne connaissance du territoire et des cibles entreprises (TPE/PME, ESS)</li> <li>• Un effet levier important des dispositifs de financements cofinancés par la Région sur les fonds privés</li> <li>• Une offre intégrée de la part des opérateurs (accompagnement et financement) pour les TPE et l'ESS</li> <li>• Une base industrielle et productive puissante avec des secteurs en pointe (automobile, microtechniques, agroalimentaire)</li> </ul>	<p><i>Faiblesses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un dispositif de financement à « spectre (trop) large »</li> <li>• Une faible lisibilité des aides qui pénalise la visibilité de l'action de la Région</li> <li>• Une culture financière faible de la part des entreprises</li> <li>• Des compétences en ingénierie financière limitées au sein des services de l'AER et des moyens humains insuffisants</li> <li>• Un reporting défaillant en matière de suivi des instruments financiers cofinancés par la Région</li> </ul>
<p><i>Opportunités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des vecteurs de coordination à disposition de la Région mais à renforcer (plateforme d'appui PME / Réseaux économiques territoriaux / place financière / Agence économique régionale AER) ; et une démarche pour éviter le mode silos (approche des dossiers en lecture globale, revues de projets RET, présentations faites dans les banques, complémentarité des outils public privé)</li> <li>• Dans le contexte de la nouvelle grande région, une masse critique désormais disponible pour envisager des instruments financiers ambitieux</li> <li>• Des filières stratégiques identifiées par la Région (plasturgie, agroalimentaire, bois)</li> <li>• Des ressources FEDER sous-consommées mais pouvant être rapidement mobilisées en lien avec les priorités stratégiques de la Région, et des opérateurs disposés à la gérer dans des conditions parfaitement sécurisées</li> <li>• Une volonté de coordination entre réseaux de financements des TPE et de l'ESS engagés dans le cadre du SIEG</li> <li>• ONDE (Outil Numérique dédié au Développement Economique) est une plate- forme numérique de services aux entreprises<sup>23</sup>. La sortie de l'outil est prévue pour 2020</li> <li>• Ingénierie financière sur fonds FEDER : des règles clarifiées (« Guide national ») et des modalités de mise en œuvre simplifiées (outils standards ; sélection des gestionnaires) ; des opérateurs prêts à mobiliser du FEDER dans des conditions sécurisées</li> </ul>	<p><i>Menaces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un risque de fragilisation de certains outils, faute d'arbitrages sur leur devenir (ex : BFC garantie)</li> <li>• Une dispersion des moyens en l'absence de priorisation des actions à conduire</li> <li>• FEDER : un risque de dégagement d'office en cas de sous-consommation durable des fonds européens</li> </ul>

Source : Documents régionaux, entretiens, traité Technopolis 2018

<sup>23</sup> Trois types de services : i) un catalogue des services publics aux entreprises ; ii) un espace de partage entre partenaires autour des projets des entreprises, contenant notamment le récapitulatif des visites d'entreprises réalisées par l'ensemble des partenaires ; iii) un espace de valorisation des données à destination du conseil régional, de nos partenaires et de nos élus, contenant des tableaux de bord automatiques et un système de cartographie.

## 4.2 Financement de l'innovation

### **Points clefs à retenir**

- Les jeunes entreprises innovantes peuvent faire appel à une gamme d'instruments diversifiée en termes de cibles, de tickets d'investissement. Le secteur des business angels (4 entreprises par an) est en développement sur le territoire. Le financement du capital innovation est soutenu de manière volontariste par la Région (Capinnov'Est, Création 3 puis Création 4), la mise en place d'un fond FNA et le positionnement de Bpifrance.
- Les entreprises plus matures qui souhaitent développer une innovation peuvent elles aussi faire appel à une gamme d'instruments diversifiée.

#### 4.2.1 *Le financement de la création d'entreprises innovantes (amorçage et post-amorçage)*

**En région, l'offre de financement à destination des porteurs de projets innovants et des start-ups est aujourd'hui assez dense, soutenue par l'investissement de la Région.**

La pré-incubation est couverte par les consulaires (CCI, Chambre d'agriculture), notamment via des prestations d'accompagnement à l'intelligence économique (marché, concurrence, Business plan). L'ancien incubateur Prémices proposait lui aussi un accompagnement (Bourse C2EI) mais depuis la disparition de l'incubateur, cet accompagnement n'existe donc plus. Bpifrance propose des financements pour les prototypes et démonstrateurs.

Hors subventions – qui servent le plus souvent à mettre au point la technologie, les entreprises innovantes du territoire peuvent en effet faire appel à des instruments de financement de l'amorçage<sup>24</sup> tels que décrits ci-dessous :

#### *Encadré 6 Présentation de l'offre de financement pour les entreprises innovantes en création*

- **Les business angels (BA)**, lesquels se coordonnent au sein d'un réseau unique depuis le début de l'année 2018, affilié à France Angels. Ils interviennent généralement sur les premiers tours d'investissement, avec des tickets de 5K€ à 200K€, sur des tours de table allant de 50 K€ à 700K€. Bien que le nombre de dossiers annuels soit peu élevé (environ 4 par an sur tout le territoire), ces interventions restent non négligeables et appuient la dynamique de création. A l'échelle nationale, on note un glissement sur le marché de la création, avec des réseaux de BA qui vont de moins en moins sur du pré-amorçage et de l'amorçage au sens strict (pas de chiffre d'affaire) et davantage sur des entreprises ayant déjà un chiffre d'affaires de l'ordre de 200 à 300K€, conduisant les créateurs d'entreprises à se tourner davantage vers les plateformes de crowdfunding. A ce titre, nous n'avons pas identifié de plateforme de crowdfunding dédiée à l'innovation en BFC, hormis les plateformes nationales.
- Le **prêt d'amorçage de Bpifrance** est également mobilisable, à destination des entreprises innovantes dont le CA est inférieur à 10M€ et ayant bénéficié d'un soutien public à l'innovation, à savoir l'aide à l'innovation de Bpifrance, le prix i-LAB ou les aides RDI. Ce prêt dont les tickets vont de 50 à 100K€ voir 300K€ dans le cas d'une garantie supplémentaire de la Région, vise à renforcer la trésorerie et créer les conditions favorables à une levée de fonds auprès de Fonds d'amorçage. Il n'y a pas en revanche de prêt d'honneur dédié à l'innovation comme il peut y en avoir en Ile de France (Scientipole Initiative) ou en Occitanie (Crealia), via le réseau Initiative France.

<sup>24</sup> Le terme « amorçage » est ici utilisé pour décrire les phases de conception ou d'industrialisation de l'innovation. Il embrasse : i) Des porteurs de projets innovants qui n'ont pas encore créé leur entreprise (ante-crédation), ii) Des entreprises qui n'ont pas encore réalisé leur 1er euro de chiffre d'affaires, iii) De jeunes entreprises qui commercialisent déjà leur innovation, sans l'avoir industrialisée (« early-stage »).

Le terme « late-stage » ou « post-amorçage » est utilisé pour décrire la phase de commercialisation à plus grande échelle du produit ou du service. Ces phases sont considérées par les acteurs du financement comme des phases « risquées » car les risques technologiques, industriels ou marketing sont encore très élevés.

- **CapInnov'est** est le fonds de capital amorçage créé en juillet 2014, initialement doté de 36M€, abondé par le Fonds National d'Amorçage (FNA), et intervenant sur la phase de post-crédation. L'outil intervient sur plusieurs tours d'investissement d'entreprises développant des innovations technologiques, ne réalisant pas encore de chiffre d'affaire ou au chiffre d'affaire inférieur à 250K€, sur des tickets de 250K€ (possibilité de descendre à 150K€ sous réserve d'un second tour de table identifié) à 1,5M€ (exceptionnellement 2,5M€) et une moyenne de 1M€ par participation. Les secteurs prioritaires sont la santé, l'alimentation, TIC, énergie et environnement, mobilité et nanotechnologies. A ce stade la totalité des ressources ont déjà été investie dans une vingtaine de participations et il est prévu une réouverture de souscription à hauteur de 9M€.

La cible du nombre et des montants d'investissements a été au global atteinte, néanmoins la Région Bourgogne Franche Comté déplore que – bien qu'elle ait investi à part égale avec la Région Alsace-, moins de la moitié des tickets ont été réalisés sur son territoire. L'effet levier est naturellement faible (x0.99) et le taux de retour encore incertain puisqu'aucune sortie n'a encore été réalisée à ce jour. Par ailleurs, le changement récent de gouvernance au sein de la Société de gestion Capital Grand Est ne semble pas soutenable dans la perspective d'un Capinnov'Est 2.

- Prenant la suite du Fonds **Crédation 3** - en fin de période de désinvestissement - le Fonds **Crédation 4** (8,2 millions d'euros), est un Fonds de capital amorçage créé en Novembre 2015, de 8,2 millions d'euros intervenant sur l'ante-crédation et la création de projets et entreprises innovantes technologiques et non-technologiques. Il est géré par la société de gestion Invest PME. Le Fonds investit avec des tickets allant de 200K€ à 450K€ (maximum 800K€ sur plusieurs tours). Le Fonds s'intéresse aux secteurs du numérique, des ENR, de la transition énergétique et des biotechnologies. En 30 mois le Fonds a investi la totalité des ressources disponibles pour les 1ers tours de table, préservant la possibilité de refaire quelques tours de table en 2<sup>e</sup> tour. En 3 ans, le nombre de dossiers financés est passé de 1 à 7 par an. La Région a investi 4,1 millions d'euros dans ce Fonds qui intervient en pari passu, c'est à dire en coinvestissement avec un minimum de 50% de fonds privés. Ainsi, l'effet de levier financier du Fonds est de 2,4. Aujourd'hui le Fonds ne compte pas de défaillances d'entreprises. Création 4 a bénéficié de 900K€ de FEDER ; une deuxième tranche était initialement prévue mais n'a pu être investie faute de contrepartie privée au moment du closing.

Le Fonds **Crédation 5** est en cours de création avec un objectif de closing de 15 à 20 M€. Le Fonds étendrait son intervention au post-amorçage, segment où traditionnellement il y a carence de marché. La société de gestion Invest PME prévoit de renforcer l'accompagnement spécifique sur Création 5 en invitant des experts des technologies financées via le Fonds à siéger au comité d'expert.

- Par ailleurs, **Bpifrance** propose un **prêt-innovation** soutenu par la **garantie PME-Innovfin** (H2020 et le Plan Junker), à destination des entreprises en post-amorçage (moins de 3 ans) qui lancent une innovation (produit ou service) sur le marché, afin de financer les dépenses de marketing, recrutements, les services immatériels ou l'augmentation du besoin de besoin en fonds de roulement (BFR). Les tickets vont de 50K€ à 5M€ dans la limite du double des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.
- Le **Fonds régional de garantie** (Bpifrance) se positionne sur les finalités création, amorçage, innovation et transmission.

La **gamme des instruments soutenus par la Région apparaît aujourd'hui cohérente** car il n'y a pas à ce jour de duplication entre les outils.

L'outil Capinnov'Est a permis de renforcer de manière significative l'offre en fonds propres – même si les possibilités d'investissement du fonds se limitent aux entreprises présentant un chiffre d'affaire inférieur à 250K€. L'outil Création de Invest PME a permis de compléter cette offre pour les entreprises non technologiques et ayant déjà ou non du chiffre d'affaire. Cet outil présente, selon nous, plusieurs avantages pour la Région : i) il permet de soutenir à l'échelle de la Région des projets à fort potentiel de croissance et ayant un caractère innovant important pour le territoire de la région ; ii) il est positionné sur des secteurs technologiques et des filières pertinentes au regard des priorités stratégiques de la Région (SRDEII, RIS3) ; iii) il répond en création au besoin en fonds propres sur le segment de 200 à 400K€ ; iv) il présente une capacité d'absorption rapide : la dotation de 8,2M€ a été investie en seulement 30 mois.

Le Fonds mobilise par ailleurs de la ressource FEDER (0,9M€). Concernant la gestion des Fonds FEDER, l'expérience vécue sur Création 3 a été néanmoins douloureuse selon l'équipe régionale et l'équipe Invest PME, qui se dit aujourd'hui plus informée et solide. En effet, si l'équipe ne s'était pas préparée au rythme du reporting FEDER ni au niveau de précision exigé, elle a pu monter en compétence sur Création 4.

A noter, la Région n'a pas, à ce jour, opté pour un véhicule de coinvestissement, au contraire d'un certain nombre de régions : FRCI en Ile de France, Fonds Régional d'amorçage et post-amorçage en Bretagne, Nord France Amorçage en Nord Pas de Calais, Aqui Invest en Aquitaine. Les outils de coinvestissement sont entièrement publics et permettent de reporter la mobilisation du secteur privé au moment de la prise de participation. Ils ont par ailleurs pour avantage de garantir une gouvernance 100% Région, et de fédérer l'écosystème de l'innovation. Néanmoins, cet outil ne semble pas pertinent pour les investisseurs de Bourgogne Franche-Comté qui souhaitent plutôt mutualiser les risques au sein d'un fonds public-privé.

#### 4.2.2 Le financement des projets d'innovation dans les PME

La Région a développé une gamme d'aides à destination des entreprises et des laboratoires de recherche, pour soutenir notamment les projets collaboratifs issus des pôles de compétitivité.

##### Encadré 7 Présentation de l'offre de financement pour l'innovation des PME en croissance

- Les aides du **Fonds Régional d'aide à l'Innovation** géré par Bpifrance. Depuis sa création (2000) et à fin 2016, ce fonds a permis de financer 850 projets innovants, issus ou non des pôles de compétitivité francs-comtois (Microtechniques, Véhicule du futur, Plastipolis, Vitagora), pour un montant global de 39,5 millions d'euros. Pour l'année 2015, ce sont 56 entreprises qui ont bénéficié de 4 millions d'euros d'aides à l'innovation :
  - **L'aide à la faisabilité de l'innovation**, subvention plafonnée à 50 000 € selon le régime d'aide et de l'assiette des dépenses retenues, permet de financer des études préalables aux activités de recherche industrielle et/ou développement expérimental, des travaux de conception et définition du projet, planification, validation de la faisabilité technico-économique, veille, étude de positionnement stratégique, le recrutement de cadres R&D.
  - **L'aide au partenariat technologique**, subvention plafonnée à 50 000 € selon le régime d'aide et de l'assiette des dépenses retenues, permet de financer des études de faisabilité stratégique et des conditions de la réussite du partenariat, recherche de partenaires, préparation des réponses aux appels à projets et des accords juridiques.
  - **L'aide au développement de l'innovation**, avance remboursable récupérable jusque 3M€ en cas de succès ou prêt à taux zéro calculé selon le régime d'aide et sur l'assiette des dépenses retenues, conception et définition du projet, études de faisabilité technique et commerciale, mise au point de l'innovation par le personnel de R&D, prestations et conseils extérieurs, réalisation de prototypes, de maquettes, dépôt et extension de brevets.
- Le **FRG Bpifrance** intervient par ailleurs sur la garantie des prêts accordés pour les projets d'innovation des entreprises déjà matures. Le chiffre des garanties accordées sur ce segment n'a pas été communiqué à ce jour.
- Les interventions de **Bpifrance** via ses propres concours (60 millions d'euros), mais aussi le Fonds unique interministériel (FUI) pour les projets des pôles de compétitivité et le Programme d'investissements d'avenir (PIA) seraient de 180 millions d'euros sur le territoire de Bourgogne Franche Comté à fin 2015 pour 233 projets innovants.

Concernant les prêts à taux zéro innovation, sur la précédente génération de dossiers en Franche Comté (2007-2014), 2 dossiers ont été financés pour 4M€ (2M€ par dossiers), avec l'intervention du FEDER et une véritable additionnalité.

### 4.2.3 Synthèse

Tableau 3 AFOM de l'offre de financement en innovation

<p><i>Forces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des financeurs de l'innovation très connectés à l'écosystème, et qui identifient aisément tous les beaux projets. La plateforme PME a un volet dédié à cet égard.</li> <li>• Diversité des outils de financement en réponse aux besoins des entreprises en amorçage et création : les jeunes entreprises innovantes peuvent faire appel à une gamme d'instruments diversifiée en termes de cibles, de tickets d'investissement.</li> <li>• Les entreprises plus matures qui souhaitent développer une innovation peuvent elles aussi faire appel à une gamme d'instruments diversifiée (outils du FRI notamment, 63 dossiers annuellement, 4,6 M€ en 2017 mais aussi les prêts innovation de Bpifrance 25 dossiers pour 9M€)</li> <li>• Cohérence et lisibilité de l'offre en fonds propres</li> <li>• Des tickets suffisamment bas pour les petits projets et besoins</li> </ul>	<p><i>Faiblesses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'intervention sur les tours de table suivant le 1er investissement dû à la faible profondeur des fonds Création 3 et 4</li> <li>• Une très faible connaissance par les porteurs de projets des dispositifs publics de financement de l'innovation sur le territoire, notamment du FRI</li> <li>• Peu de compétences en gestion et finances sur le territoire, et peu d'accompagnement des entreprises sur leur structuration, leur propre gestion et financement</li> <li>• Les sociétés sont souvent des chercheurs qui sont au final complètement accaparé par les levées de fonds et laisse partir la stratégie d'entreprise (ce qui conduit à des échecs)</li> </ul>
<p><i>Opportunités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévision d'une intervention en Fonds propres sur le segment du post-amorçage avec Création 5, ce qui permettra au Fonds d'atteindre une profondeur suffisante (15 à 20M€) pour lui donner la profondeur pour réinvestir en 2nd et 3ème tour de table et rester suffisamment longtemps dans le capital pour réaliser son investissement (et augmenter les gains potentiellement)</li> <li>• Montée en compétences de l'équipe d'Invest PME et professionnalisation prochaine du comité d'expert qui sélectionne les dossiers et les accompagne. Réflexion à mener conjointement sur un abondement FEDER pour Création 5.</li> </ul>	<p><i>Menaces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il existe beaucoup d'outils, attention à ne pas avoir de duplication</li> <li>• Changement de gouvernance de la société de gestion Capital Grand Est qui aujourd'hui dissuade les investisseurs bancaires sur le Fonds Capinnov'Est</li> </ul>

Source : Technopolis 2018

## 4.3 Financement des filières agro-alimentaires

### ***Points clefs à retenir***

#### **Secteur agricole**

- Un secteur avec une forte culture du surinvestissement, avec peu de dispositifs d'ingénierie financière opérationnels ;
- Les acteurs bancaires sont les principaux acteurs pourvoyeurs de financements auprès de cette filière ;
- La SIAGI est le principal opérateur en garantie via Bourgogne Franche Comté Garantie.

#### **Secteur de l'agro-alimentaire**

- Il n'existe pas d'initiative de financement structurée et spécifiquement dédiée à la filière des IAA en région ;
- On peut noter l'existence de fonds privés et fonds interprofessionnels au niveau national ;
- Quelques initiatives locales de fonds sont portées par les filières.

L'agriculture n'est abordée dans la présente étude que dans un objectif de compréhension de l'amont des filières. Elle n'est pas incluse dans le champ d'intervention prioritaire de la Région via des instruments financiers.

Les dispositifs d'ingénierie financière en région dans le secteur agricole sont rares. Globalement, les **acteurs bancaires sont les principaux acteurs financiers** auprès de ce secteur (Crédit Agricole notamment) avec des solutions de financement des installations (crédits classiques, prêts bonifié prêt à moyen terme spécial jeunes agriculteurs, prêt à piloter Agri), de financement de la trésorerie via du découvert, des facilités de caisse et des prêts ou encore de financement des investissements par endettement bancaire ou crédit- bail.

*Encadré 8 Présentation de l'offre de financement pour les exploitations agricoles*

- Le secteur (notamment agricole) a historiquement une **forte culture du surinvestissement**. De nombreux dispositifs viennent soutenir (par subvention) l'installation et l'investissement au sein de la filière agricole : aide à l'installation, aide à la modernisation des entreprises (investissements), aide à la qualification en agriculture biologique, chèques-audits exploitations agricoles, etc. La Région Bourgogne-Franche-Comté a également mis en place une aide financière aux nouveaux installés en agriculture âgés de plus de 40 ans, sous forme d'avance remboursable (variable entre 2 000€ et 20 000€). Le secteur est aussi un bénéficiaire privilégié des fonds FEADER.
- Dans la filière agricole, la **SIAGI est le principal opérateur en garantie via Bourgogne Franche Comté Garantie**. BFCG, dont l'actionnaire principal est la Région aux côtés de la Caisse des dépôts, constitue un outil destiné aux commerçants, artisans et agriculteurs (le secteur agricole ne représente cependant que 10% des dossiers traités). Ce fonds permet notamment de garantir des prêts consentis par les agriculteurs pour différents types de besoins (trésorerie, développement, transmission, etc.) auprès des organismes bancaires. Le dispositif a été étendu sur le territoire franc-comtois en 2015. BFCG peut intervenir en cogarantie avec BPI France et avec la SIAGI. Les concours garantis sont des crédits à moyen et long terme amortissables, crédit-bail immobiliser de 15 000€ à 700 000€ maximum. La durée de la garantie est de 10 ans pour l'agriculture. Pour en être bénéficiaire, l'exploitant agricole doit occuper moins de 50 personnes et avoir un chiffre d'affaires annuel ou un bilan annuel total n'excédant pas 10M€.

Le fonds de garantie avicole de la SIAGI n'a que peu été sollicité. Son échec s'explique essentiellement par la défiance de la profession à l'égard de l'ingénierie financière. Il existe à la fois un manque de connaissance et une réticence face aux outils de garantie ou de prises de participation au sein de la filière.

Concernant la filière agro-alimentaire, les outils ne sont pas beaucoup plus nombreux néanmoins on peut citer quelques initiatives.

*Encadré 9 Présentation de l'offre de financement de la filière agro-alimentaire*

- La transmission est un enjeu important pour l'économie des territoires. Le fonds **Industrie et Filières** se positionne sur cette phase risquée pour les entreprises régionales.
- Le **Fonds DEFIS** (retournement) s'adresse aussi aux entreprises de la filière agro-alimentaire
- Malgré une certaine réticence aux outils d'ingénierie financière, des initiatives existent tout de même au niveau national : **des fonds interprofessionnels d'investissement et capital risque pour la filière des IAA** (UNIGRAINS, SOFIPROTEOL, IDIA) ou encore **des fonds privés de caution** intervenant en compléments de prêts bancaires (ex : SOGAL). Par exemple, Sofiprotéol est le bras financier du groupe AVRIL. Le fonds a été constitué il y a une quarantaine d'années et investit de façon minoritaire dans tous les secteurs de l'agroalimentaire.

De même en 2008, le Centre National Interprofessionnel de l'Économie Laitière (CNIEL) et Sofiprotéol ont créé le fonds de développement interprofessionnel des entreprises laitières (FEDIL). Ce fonds a été initialement doté de 15 millions d'euros par réaffectation d'une partie des cotisations perçues par le CNIEL. Il visait à intervenir dans les entreprises de collecte et de transformation du secteur laitier, sous forme de financements de haut de bilan (capital, prêts moyen/long terme, obligations, etc.). Il

semblerait que le fonds touche à sa fin et que les modalités de son potentiel renouvellement ne soient pas connues<sup>25</sup>.

Aucun acteur interrogé, n'a connaissance de l'existence de ce type de fonds au niveau régional. Cependant, des initiatives lancées par les filières existent sur le territoire. A titre d'exemple, au niveau régional, la filière porcine a monté son propre outil de garantie : FRIP (dotation d'un million d'euros) ainsi qu'un prêt à taux zéro (apport de garantie auprès des banques). La fédération régionale des coopératives laitières du massif jurassien a, quant à elle, mis en place un petit fond d'intervention (COPAVEST), doté initialement de 3 millions d'euros, visant à intervenir en cas d'imprévus sur la filière ou les coopératives.

Nous présentons ci-dessous une analyse AFOM de l'offre de financement sur le territoire :

Tableau 4 AFOM de l'offre de financement des filières agricoles et agro-alimentaires

<p><i>Forces</i></p> <p><u>Secteur agricole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un outil en garantie via la SIAGI (BFCG)</li> <li>• Agriculture régionale forte et relativement confortable sur le plan financier par rapport à d'autres régions françaises.</li> </ul> <p><u>Secteur agroalimentaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'initiatives de fonds privés et fonds interprofessionnels au niveau national</li> <li>• Quelques initiatives locales de fonds portés par les filières en région</li> </ul>	<p><i>Faiblesses</i></p> <p><u>Secteur agricole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La SIAGI est le principal opérateur en garantie et aucun dispositif d'ingénierie financière n'est à l'œuvre sur le territoire pour cette filière</li> </ul> <p><u>Secteurs agricole/agroalimentaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance du capital investissement et faible culture financière : i) Méconnaissance du capital investissement et faible culture financière ; ii) Méfiance vis-à-vis du capital investissement (culturellement il existe une peur de perdre le contrôle et une volonté de rester indépendant</li> </ul>
<p><i>Opportunités</i></p> <p><u>Secteur agricole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensité capitalistique en hausse associée à des restrictions sur les budgets publics rendent nécessaire le développement de modes de financements alternatifs</li> <li>• Montée en charge des demandes de garanties (notamment dans les cas de transmissions non familiales qui sont de plus en plus fréquents) =&gt; opportunité d'un renforcement de BFCG sur le segment agriculture</li> </ul>	<p><i>Menaces</i></p> <p><u>Secteur agricole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture du prêt dans le secteur agricole</li> <li>• Forte culture du surinvestissement</li> <li>• Intensité capitalistique en hausse associée à des restrictions sur les budgets publics rendent difficile la poursuite de cette logique subventionnelle</li> <li>• Secteur agricole est très consommateur de crédits avec des dossiers lourds en termes de demande de financements</li> <li>• Manque de culture financière dans les exploitations agricoles</li> </ul> <p><u>Secteurs agricole/agroalimentaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance et réticences à l'égard du capital investissement</li> </ul>

Source : Technopolis 2018

<sup>25</sup> Entretien Fromagerie Lincet

#### 4.4 Financement du tourisme

##### **Points clefs à retenir**

- De nombreux dispositifs nationaux sont disponibles et concernent essentiellement des prises de participation en fonds propres ou quasi fonds propres.
- Le tourisme est une compétence partagée entre les différents échelons des collectivités territoriales. La compétence en matière d'immobilier d'entreprises a été attribuée au bloc communal<sup>26</sup>. L'intervention éventuelle de la Région sur ces types de projets est conditionnée à un conventionnement et un cofinancement préalable du projet avec l'EPCI ou la commune du territoire concerné(e). Les collectivités départementales ne peuvent donc plus intervenir en termes d'aide financière de la plupart des porteurs de projets portés par les hébergeurs.
- Un nouveau Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) a été défini puis validé fin 2017. Il présente à la fois les objectifs que se fixe la Région BFC pour développer le tourisme, la stratégie qu'elle envisage de mettre en œuvre pour les atteindre, ainsi que le plan d'actions qui en découle. Il constitue un élément complémentaire du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).
- Un panel d'outils et leurs règlements d'intervention ont par la suite été redéfinis et validés par la Région courant Octobre 2017. Ces outils sont essentiellement des interventions en subvention. Les acteurs interrogés n'ont, à ce stade, pas suffisamment de recul au regard de ces nouveaux outils afin d'en identifier de potentiels manques.

De nombreux dispositifs de soutien existent en faveur des entreprises du secteur du tourisme, et ce, aux différentes phases de leurs développement (création (0 à 3 ans) ; développement (3 à 5 ans) ; expansion (5 à 10 ans) ; transmission. Nous ne reprendrons pas ici les outils présentés précédemment dans la section Économie. Nous nous concentrerons sur les outils dédiés spécifiquement à ce secteur et à ces problématiques spécifiques.

Comme mentionné précédemment, **les établissements bancaires** sont les principaux financeurs de l'économie et des entreprises bourguignonnes et franc-comtoises. Dans le secteur du tourisme, et d'après les acteurs interrogés, on observe un important recours à ce type de financement pour les projets dits de développement d'activités touristiques (*a contrario* les projets d'immobilier d'entreprises touristiques s'orientent plutôt vers des financements publics).

De nombreux acteurs nationaux d'envergure nationale interviennent également dans le secteur du tourisme. Ainsi **le groupe Caisse des Dépôts et Consignation** (CDC) joue un rôle important. Il se positionne tout d'abord « *comme investisseur (participation dans des Sociétés d'Économie Mixte (SEM), dans des sociétés immobilières de tourisme ou d'hôtellerie, intervention en fonds propres de Bpifrance en faveur des entreprises); également comme prêteur (accompagnement de projets structurants et des entreprises par Bpifrance, en particulier dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration); comme opérateur (Compagnie des Alpes, Belambra); et plus marginalement, comme accompagnateur en matière d'ingénierie et de conseil (Egis, SCET encadré par la CDC) ».*

<sup>26</sup> Article L. 1511-3 du CGCT (cf. Loi NOTRe)

*Encadré 10 Présentation de l'offre de financement à destination des entreprises du secteur touristique*

**Le Groupe CDC** intervient ainsi en appui des politiques publiques et des initiatives privées afin de contribuer au renouvellement de l'offre touristique à travers la modernisation des hébergements (priorité 1), des équipements et des entreprises ; ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie numérique adaptée (priorité 2). Il intervient également de façon historique dans le secteur du tourisme social (priorité 3).

- Les priorités 1 et 3 concernent essentiellement notre analyse. Ainsi, au titre de sa priorité 1 « Investir dans la modernisation et le développement des équipements touristiques, en privilégiant la production et la rénovation des hébergements, le financement d'équipements culturels et de loisirs et le soutien aux entreprises du secteur du tourisme », et concernant le volet hébergement, le Groupe CDC propose notamment la mise en place, dans le cadre de la plateforme « Investissement France Développement Tourisme », un **fonds d'investissement destiné à financer la rénovation lourde et la construction de capacités d'hébergement d'hôtels, résidences de tourisme (construction uniquement) et villages vacances (rénovation uniquement) dans les stations de montagne, du littoral et d'œnotourisme**. La rénovation en mode diffus dans des résidences de tourisme ne peut être adressée par ce fonds. Cette foncière concentre ses efforts sur les stations ayant un potentiel de développement moyen à fort. Ce fond est doté de 500M€ investis en fonds propres (dont 150M€ souscrits par le Groupe).
- En complément, le Groupe CDC propose **des prises de participation, essentiellement minoritaire, en fonds propres pour des projets immobiliers et équipements touristiques** qui soient viables économiquement, structurants et ayant un impact significatif sur le développement touristique national et régional, ainsi que l'attractivité du territoire. Cette prise de participation suppose la création d'une SCI ou d'une SAS immobilière. En complément, le seuil d'intervention est fixé à 50 chambres minimum avec un budget total à plus de 4M€. Des exigences d'expérience des porteurs de projets sont également respectées (Cf. outil B dans le schéma ci-dessous). A noter qu'en matière d'immobilier, la Caisse des Dépôts est très attentive au respect de la qualité environnementale des projets qu'elle soutient.
- Pour soutenir les entreprises du secteur du tourisme, le groupe CDC, à travers Bpifrance, propose également une intervention en prêts et en fonds propres. Ainsi, Bpifrance a mis en place un Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI), le **Fonds France Investissement Tourisme (FIT)**, qui entre également dans le cadre de la « Plateforme France Développement Tourisme », et qui investit dans les entreprises du tourisme-loisirs pour accompagner leur développement et leur mutation, et de manière ciblée, dans des entreprises plus jeunes présentant un programme de développement ambitieux. Ses objectifs sont de **favoriser la mutation des acteurs traditionnelles, de créer des ETI autour de marques fortes, de renouveler l'offre touristique et les services autour des loisirs, ainsi que de travailler avec les régions sur les logiques de destinations et d'écosystèmes**. Doté au total de 100 M€ (dont 53M€ déjà octroyés en septembre 2017 pour l'accompagnement de 30 entreprises), il prend **des participations minoritaires dans les entreprises du secteur pour des montants compris entre 0,5 et 5M€, en fonds propres et quasi fonds propres**. Il couvre tous les pans du tourisme et des loisirs, à savoir : l'hôtellerie et toutes formes de gestion d'hébergement ; la restauration ; le voyage et les transports touristiques (tour-opérateurs, excursionnistes, transport fluvial, aérien, location de voitures...) ; les loisirs et l'utilisation du temps libre ; d'une manière plus transverse, l'ensemble des solutions dédiées spécifiquement au secteur (distribution, collaboratif, digital...) participant à la nouvelle économie du secteur. Ce fonds s'inscrit en complémentarité du fonds évoqué précédemment et relatif à l'hébergement touristique (investissements dans les murs uniquement).

En complément, et toujours concernant le soutien aux entreprises, Bpifrance a également lancé un nouveau **prêt de développement**. Il concerne un prêt octroyé sur une période de 10 ans avec 2 ans de différé pour un montant compris entre 30 et 400K€. Les entreprises éligibles sont les PME du secteur de l'hôtellerie (hôtels-bureaux, hôtels-restaurants indépendants ou franchisés), du tourisme social (villages et centres de vacances), ou de l'exploitation de terrain de camping, caravaning et parcs résidentiels de loisirs ; créées depuis plus de trois ans (à l'exception de celles créées à l'occasion de la reprise d'un établissement existant depuis plus de 3 ans), bénéficiaires et en croissance. Les dépenses financées sont des travaux de rénovation, d'extension ; des travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité ; de l'équipement, mobilier, matériel, et notamment ceux liés à une démarche de développement durable ; des dépenses liées au service au client (formation, documentation

commerciale, site Internet, etc.), ainsi que les dépenses liées à la fermeture éventuelle de l'établissement pendant les travaux. Ce prêt est octroyé sans garantie sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant.

Concernant sa priorité 3 « Maintenir l'engagement historique du Groupe dans le tourisme social qui concourt au dynamisme du secteur et à l'attractivité des territoires », le groupe CDC propose une intervention autour du **Fonds Social Investissement (FSI)** qui réunit la Caisse des Dépôts, l'Agence nationale pour les Chèques Vacances, l'Ircantec et le Crédit coopératif. Il accompagne les opérateurs du tourisme social qui souhaitent rénover et /ou reconfigurer leurs centres de vacances ou de loisirs, afin de remettre aux normes leurs bâtiments et de les rendre plus attractifs et plus conformes aux attentes des clients d'aujourd'hui. Il est doté de 75M€ en fonds propres dont 25M€ apportés par la Caisse des Dépôts. Son objectif est de permettre la réalisation de 300M€ d'opérations (169M€ d'opérations étaient effectuées en Janvier 2016). La mobilisation de ce fonds a essentiellement pour vocation de favoriser l'émergence et de renforcer les acteurs de ce marché en renouvelant l'attractivité de leurs sites et en améliorant leur niveau d'activité.

**En région Bourgogne Franche Comté, ce sont environ 12 projets (hôtels, centres de loisirs ou de vacances, parcs à thèmes, thermalisme, port de plaisance) qui sont à ce jour à l'étude par les équipes « investisseurs » de la CDC, avec un potentiel total de 80M€ de CAPEX (dépenses d'investissement<sup>27</sup>) pour environ 9M€ de fonds propres dont déjà 1,4M€ contractualisés pour les Thermes de Santenay.**

Suite à la validation de son SRDTL, la Région a défini en Octobre 2017 les règlements d'intervention de ses outils en faveur des porteurs de projets dans le secteur du tourisme. Ils se décomposent en plusieurs typologies d'actions et de soutien. Les interventions en subventions y sont majoritaires (seules deux interventions en prêts à taux zéro sont prévues dans ces règlements). A ce titre 100 M€ de budget ont été dédiés à cette thématique par la Région sur les 5 prochaines années.

Par ailleurs, ils ne reflètent pas la totalité des interventions de la Région. En effet, certains outils portés par la Direction du Développement Économique se révèlent applicables aux projets dans le secteur du tourisme.

A noter que ces outils semblent avoir majoritairement existé au préalable dans les anciens territoires régionaux mais avec des assiettes ou des plafonds inférieurs. Ces interventions étaient alors, elles aussi, essentiellement des subventions pour des projets de requalification / modernisation d'hôtels. A noter cependant quelques grands projets structurants soutenus par la Région en 2017, comme la cité des vins de Macon, la cité des vins de Chablis, ou encore le pôle culturel de la cité internationale de la gastronomie. Aucun bilan chiffré précis n'a pu nous être transmis.

Encadré 11 Précédant outils régionaux dans le secteur du tourisme

#### **Précédents outils régionaux dans le secteur du tourisme**

Les anciens outils régionaux en subvention étaient essentiellement plébiscités pour des projets en matière d'hébergements touristiques. Les quelques outils complémentaires en prêt à taux zéro n'avaient alors pas rencontré de vrai succès (cf. marché privé très compétitif).

Sur une sélection de 61 dossiers soutenus par la Région en 2016/2017, on peut observer :

- 11 projets de d'hébergements de groupes, 37 projets d'hébergements/hôtels, 10 projets d'hôtellerie de plein air et 2 projets de villages vacances / centres de vacances et de loisirs ;
- 624 143€ de coût moyen par projet et un soutien moyen en subvention 75 734€.
- A noter un projet d'activités touristiques également soutenu mais en prêt à taux zéro dans cette sélection
- A noter également que 3 grands projets structurants ont été soutenus en subvention.

<sup>27</sup> de l'anglais capital expenditure

Ces nouveaux règlements d'intervention de la Région BFC présentent notamment un certain nombre d'aides - qui ne sont pas des outils financiers et sont donc hors périmètre de cette étude, mais qu'il convient néanmoins de rappeler.

*Encadré 12 Présentation des aides au secteur touristique*

- **L'aide au conseil – études touristiques** (faisabilité technique du projet, réalités du marché, stratégie préalable, audits de démarche qualité, conception de projets innovants...). Par ce dispositif la Région accompagne le porteur de projet dans le recours à un prestataire spécialisé, via l'octroi d'une subvention dans la limite de 50% maximum du coût de la prestation (subvention plafonnée à 20 000 €).
- **Les aides aux hébergements touristiques structurants** afin de développer l'offre et renforcer la qualité des hébergements marchands (dont le minimum de dépense subventionnable est fixé à 80K€).
  - **Un dispositif de soutien à l'investissement des hébergements touristiques (hors immobilier)** a été mis en place. Il concerne des projets de requalification qui n'ont pas d'impact sur la capacité d'accueil de l'établissement et qui ne nécessitent pas de construction nouvelle, comme la rénovation, l'installation d'équipements dédiées à la clientèle, les travaux extérieurs. Cette aide en subvention permet donc d'accompagner les porteurs de projets qui créent ou adaptent des hébergements aux attentes des clientèles, et aux évolutions des marchés du tourisme. Le taux d'intervention de la Région est fixé à 20% de l'assiette éligible dans la limite des plafonds fixés par le règlement d'intervention, étant précisé que le plafond de l'aide peut être majoré pour les projets qui s'inscrivent dans une démarche complète en développement durable recherchant un écolabel.
  - **Un dispositif de soutien à l'investissement immobilier des hébergements touristiques** a été mis en place afin de favoriser les réalisations à caractère structurant qui permettront d'améliorer et de développer la qualité de l'offre d'hébergement touristique. Il s'agit de projets de construction en vue de la création d'un hébergement ou de l'augmentation de sa capacité d'accueil, de travaux d'aménagement de surfaces non exploitées, de rénovation complète, de transformation de bâtiments existants en hébergement touristique, ou d'implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) ou d'hébergements insolites. Cette subvention suppose un conventionnement préalable entre la Région et l'EPCI ou la commune concerné(e). Le taux d'intervention et de 20% de l'assiette éligible dans la limite des plafonds fixés par le règlement d'intervention, étant précisé que le plafond de l'aide peut être majoré pour les projets qui s'inscrivent dans une démarche complète en développement durable recherchant un écolabel.
  - **Un dispositif de soutien au développement des hébergements touristiques** a été mis en place afin de consolider la trésorerie des entreprises exploitant un hébergement touristique aux côtés des associés/actionnaires et faire effet levier sur les financements bancaires. Il s'agit de permettre le financement de dépenses complémentaires liées à un investissement immobilier (dépenses immatérielles, croissance du besoin en Besoin en Fonds de Roulement (BFR) liée au projet, coût d'adaptation aux normes et au respect de l'environnement, équipements à faible valeur de revente, coûts liés à l'obtention des labels liés au secteur du tourisme. Cette aide prend la forme d'un prêt à taux zéro, sans garantie. Le montant de cette avance remboursable est déterminé en fonction des besoins de l'entreprise et est compris entre 30 K€ et 300 K€ maximum. Elle est essentiellement conditionnée à l'obtention d'un prêt bancaire et/ou d'un nouvel apport des associés pour un montant au moins équivalent à l'aide sollicitée. Débloquée par la Régie ARDEA, cette avance est remboursable sur 5 ans (dont 6 mois de différé par trimestrialités constantes ; le premier versement intervenant 6 mois après le déblocage de l'aide).
- **L'aide à la reprise d'hôtels.** Avec cette aide, la Région entend enrayer l'érosion très marquée de son parc hôtelier, notamment de l'hôtellerie traditionnelle indépendante, et favoriser la reprise et le développement d'hôtels pérennes. Elle prend la forme d'un prêt à taux nul, sans garantie, permettant de financer le BFR de l'établissement à concurrence des fonds apportés par le repreneur. Il est rappelé que cette aide régionale, déterminée en fonction des besoins du repreneur et plafonnée à 50 K€, n'a pas vocation à se substituer au financement bancaire. Elle ne peut excéder l'apport personnel du repreneur ou celui des associés/actionnaires selon la forme juridique adoptée. Par ailleurs, le repreneur se doit de présenter un accord de financement bancaire d'un montant au moins équivalent à l'aide sollicitée. Débloquée par la Régie ARDEA, cette avance est remboursable sur 5 ans (par trimestrialités constantes ; le premier versement intervenant 3 mois après le déblocage de l'aide).

La cible de cette aide est composée des repreneurs d'hôtels ou d'hôtels restaurant classés 2 étoiles ou plus. Ils doivent justifier d'une expérience professionnelle ou d'une qualification reconnue en matière d'hôtellerie – restauration ou de gestion. Les hôtels franchisés sont éligibles sous conditions. L'aide est attribuée à la société « repreneuse ». Les entreprises individuelles sont également éligibles. Dans le cas de rachat de parts sociales, les holdings sont éligibles.

- **L'aide au développement des activités touristiques.** Ce dispositif a pour objectif principal d'encourager l'émergence de projets de développement visant le déploiement d'activités, en adéquation avec les attentes des clientèles, susceptibles de renforcer l'attractivité touristique du territoire (tourisme industriel (visite d'entreprises industrielles ou artisanales), sites touristiques, parcs à thèmes à entrées payantes, grottes, activités de loisirs et de plein air...), les restaurants certifiés « maître restaurateur » et/ou labellisés « qualité tourisme » ou visant l'obtention de la certification et/ou du label). Il s'agit pour la Région de générer des flux complémentaires pour développer les retombées économiques de l'activité touristique régionale. Cette aide prend la forme d'une subvention, et son taux d'intervention est fixé par la région à 20% de l'assiette éligible (minimum de dépenses éligibles fixé à 40 K€) dans la limite du plafond fixé à 20 K€, étant précisé que le plafond de l'aide peut être majoré à 50 K€ pour les sites UNESCO et les Grands Sites de France. Les bénéficiaires peuvent être des entreprises, des associations, des collectivités locales, des établissements publics. Cette subvention suppose un conventionnement préalable entre la Région et l'EPCI ou la commune concerné(e).
- **L'aide à la valorisation touristique des voies navigables** qui vise à accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements (EPCI, GIP, syndicats mixtes...), les PME, les entreprises d'insertion et les sociétés coopératives, les associations, les particuliers.
- **L'aide au développement de l'itinérance touristique.** Cette aide prend la forme d'une subvention qui suppose un conventionnement préalable entre la Région et l'EPCI ou la commune concerné(e). Le minimum de dépenses éligibles est fixé à 20 K€ (5 000€ pour les travaux d'accès à une labellisation « Accueil Vélo » et les équipements de comptage et d'évaluation des passages sur les infrastructures d'intérêt régional).
- **L'aide au développement d'outils numériques dédiés au tourisme.** Ce dispositif a pour objectif d'inciter les acteurs du tourisme à proposer de nouveaux outils visant à améliorer l'expérience visiteur grâce aux nouvelles applications numériques et les faire connaître. Il s'agit surtout d'utiliser le numérique pour améliorer l'accueil, l'expérience vécue et la communication en région, et également de proposer des services et outils de médiation numérique et d'aide au séjour. Cette aide, à destination de tout porteur de projet d'intérêt régional public ou privé, prend la forme d'une subvention à hauteur de 25% du coût du projet, et plafonnée à 25 K€.
- **L'aide aux meublés de tourisme et chambres d'hôtes.** Cette aide, qui prend la forme d'une subvention, a pour objectifs de soutenir la création, la réhabilitation et l'amélioration des meublés de tourisme et chambres d'hôtes dans le cadre d'un véritable projet de développement économique et touristique.
  - Concernant les projets de création de chambres d'hôtes ou de meublés de tourisme, il peut s'agir soit de projets portant sur une construction nouvelle, un changement de destination d'un bâtiment existant ou l'installation d'hébergements innovants (taux d'intervention : 25% du montant des dépenses éligibles, plafonnée à 5 K€ par chambre ou 25% du montant des dépenses éligibles, plafonnée à 30 K€ par meublé) ; soit de projets d'aménagement de chambres d'hôtes dans des locaux d'habitation existants (taux d'intervention : 25 % du montant des dépenses éligibles, plafonnée à 5 K€ par chambre). Cette intervention suppose un conventionnement préalable entre la Région et l'EPCI ou la commune concerné(e).
  - Concernant les projets de rénovation de chambres d'hôtes ou de meublés de tourisme, le taux d'intervention est de 25% du montant des dépenses éligibles, avec un plafond à 3 K€ par chambre ou 15 K€ par meublé.

L'ensemble des offres de financement existant n'apparaît **pas comme lisible et facilement identifiable** pour les porteurs de projets. Au-delà de l'identification du champ des possibles en matière de financement, ces derniers semblent avoir besoin d'aide dans le montage des dossiers d'accompagnement. L'essentiel des interventions financières proposées par la Région dans le secteur de tourisme sont des **subventions**. Seuls **deux prêts à taux zéro sont prévus**. Tous deux ne présentent que peu d'intérêt aux regards des taux bancaires assez bas que présente le marché actuel. Les

précédents outils régionaux de ce type ne rencontraient d'ailleurs que peu de succès auprès des porteurs de projets.

L'essentiel des dossiers déposés précédemment pour instruction auprès de la Région concernaient des demandes de subventions en matière d'hébergements touristiques. Les premiers dossiers, en lien les nouveaux règlements intérieurs régionaux, sont en cours ou viennent tout juste d'être instruits. D'après les acteurs interrogés, les porteurs de projets semblent considérer les délais d'instruction puis d'octroi des subventions trop longs. **En Bourgogne Franche Comté, les acteurs interrogés n'ont, à ce stade, pas suffisamment de recul aux regards de ces nouveaux outils afin d'en identifier de potentiels manques.**

Les financements proposés par le Groupe Caisse des Dépôts apparaissent comme plus contraignants, peu risqués, et s'adressant à des entreprises financièrement solides, et pour des projets de grandes envergures. Par ailleurs, ces interventions sont essentiellement en prise de participations en fonds propres ou quais fonds propres, et donc peu adaptées à la typologie que compose une grande partie des entreprises du secteur du tourisme du territoire (cf. tissu essentiellement composé de petites entreprises familiales, notamment dans l'hôtellerie, aux capitaux propres peu abondants).

En complément, il convient de mettre en lumière l'offre d'accompagnement en ingénierie de projets et montage de dossiers portés par les acteurs du territoire (comme le Comité Régional du Tourisme, les Agences ou Comités départementaux du tourisme...). Par ailleurs, l'absence de gouvernance globale en matière de tourisme (hors SRDTL et partenaires publics et privés, financeurs et professionnels du secteur confondus) a été soulignée comme présentant un frein au bon développement et à la dynamisation de ce secteur. Nous présentons ci-dessous une analyse AFOM de l'offre de financement sur le territoire :

Tableau 5 AFOM de l'offre de financement du tourisme

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreux dispositifs nationaux en prise de participations en fonds propres et quasi fonds propres</li> <li>• Une diversité et une complémentarité des outils de financement en réponse aux besoins des entreprises</li> <li>• Des établissements bancaires essentiellement mobilisés pour des financements de projets dits de développement touristique (a contrario les projets en matière d'immobilier d'entreprises touristiques s'orientent plutôt vers des financements publics).</li> <li>• La Région souvent mobilisée, comme garant des projets en cours d'instruction (lettre d'intention souvent demandée par les porteurs de projets afin de crédibiliser leurs demandes de financement auprès des banques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un manque de lisibilité globale de l'offre de financement disponible pour les porteurs de projets (européenne, nationale, régionale...)</li> <li>• Un soutien en ingénierie de projets à conforter auprès de certains intermédiaires financiers</li> <li>• Un soutien en identification des financements mobilisables à développer auprès des porteurs de projets</li> <li>• Une présence sur le terrain à renforcer afin d'identifier et d'accompagner les projets</li> <li>• Un tissu économique touristique essentiellement composé de petites entreprises peu favorables aux prises de participation en fonds propres ou quasi fonds propres</li> <li>• Des délais d'instruction puis d'octroi des subventions trop longs, selon les porteurs de projets</li> </ul>

#### Opportunités

- Un nouveau SRDTL et son panel de nouveaux outils d'intervention (essentiellement des subventions) suscitant beaucoup d'attente de la part des acteurs interrogés et ne permettant pas d'identifier des manques potentiels
- Un projet de création d'un Fonds d'Investissement Touristique multipartenaires dont l'opportunité est à vérifier, (cf. Chantier 13 du SRDTL) afin d'envisager la prise de capital temporaire dans les entreprises
- Une réforme territoriale (cf. loi NOTRe) qui nécessite la mise en place de conventions d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises entre la Région et l'EPCI ou la commune et permet d'envisager des complémentarités de financements

#### Menaces

- Une gouvernance globale de la thématique tourisme sur le territoire BFC à renforcer (hors SRDTL, acteurs publics et privés confondus)

Source : Technopolis 2018

## 4.5 Financement des projets de production d'ENR

### **Points clefs à retenir**

- Il n'existe que peu d'outils régionaux pour le développement des énergies renouvelables ;
- Il y a une structuration en cours de l'offre pour des projets portés par des citoyens et des collectivités ;
- L'accès au financement est fonction de la filière : l'éolien ou le photovoltaïque ne rencontrent pas de difficultés, au contraire de la méthanisation ou du bois-énergie, qui ne peuvent exister sans subventions ;
- L'accès au financement est fonction de l'étape de développement du projet : les phases de développement sont financées au travers de fonds propres (pour l'éolien) ou de subventions (méthanisation), alors que les phases de construction sont financées par de la dette ;
- Il existe des incertitudes de la pérennité de l'offre de financement liées à l'évolution des réglementations (ex. : disparition des tarifs d'achat, recours à appel d'offres nationaux) ;
- De nouveaux instruments sont apparus au niveau national et pourraient être mobilisés sur le territoire régional. Par ailleurs, certaines régions ont mis en place des fonds d'investissements régionaux en faveur des ENR, avec des résultats variables ;
- La Région a réalisé une étude en 2017, en partenariat avec la CDC et l'ADEME, pour identifier les outils de massification du développement des ENR sous l'angle de l'animation, du portage et du financement.

En Bourgogne Franche-Comté, une délibération de décembre 2017 indique que : « *La Région porte l'ambition d'augmenter la production d'énergies renouvelables en renforçant significativement l'ingénierie, tant territoriale que technique (par filière), en continuant le soutien aux investissements pour les filières pas encore rentables, en renforçant les opérateurs locaux existant (SEM et régies de chaleur) afin que l'ensemble du territoire puisse bénéficier de leurs services et en favorisant la participation des collectivités et des citoyens aux projets notamment au travers de la gouvernance des SEM et SCIC.* »

La Région souhaite notamment aider les projets de territoires portés par des collectivités ou des citoyens. Cette volonté s'inscrit dans le cadre de la volonté politique nationale pour soutenir les investissements participatifs et citoyens dans les projets de production d'EnR, notamment avec la mise

en place récente d'un bonus participatif pour les projets citoyens d'ENR dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)<sup>28</sup>.

Il n'existe que peu d'outils régionaux pour le développement des énergies renouvelables en Bourgogne Franche-Comté. Les outils disponibles pour le financement des énergies renouvelables sont essentiellement des subventions. La Région et l'ADEME interviennent ainsi en soutien de la structuration et de la promotion des filières bois-énergie, méthanisation, solaire thermique et hydroélectricité en fournissant des subventions pour l'aide à la décision (jusqu'à 70%, avec un plafond à 100 k€) et le soutien aux investissements<sup>29</sup>, avec mobilisation du FEDER ou du FEADER en fonction de la puissance de l'unité.

L'ADEME et la Région financent des études de faisabilité technico-économiques, au travers de subventions (jusqu'à 70%, pour des études réalisées par des bureaux d'études s'échelonnant entre 2 et 20 k€) pour toutes les filières, hors éolien et photovoltaïques. Entre 100 et 120 études sont réalisées par an, avec un taux de transformation de près de 3 sur 4. Elles portent principalement sur le bois-énergie, la méthanisation, la valorisation de la chaleur fatale dans des réseaux de chaleur, et, de manière plus marginale, la micro hydraulique ou la géothermie. A l'heure actuelle, le budget disponible permet de financer les études, mais il existe des incertitudes en cas de démultiplication du nombre de projets.

La Région et l'ADEME soutiennent également l'animation des différentes filières régionales (animateurs EnR pour les filières thermiques et notamment bois-énergie ; animateurs en Chambre d'Agriculture pour la méthanisation et la cible agricole ; animation sur l'hydroélectricité ; animation sur le financement participatif et citoyen <sup>30</sup>). La région prévoit courant 2018 la mise en place d'animation supplémentaire (environ 12 ETP pour l'animation généraliste/bois-énergie, 2 ETP pour les énergies participatives...).

Par ailleurs, la Région dispose de participations dans 3 des 4 SEM à vocation énergétique<sup>31</sup> :

- 200k€ dans la SEM Nièvre Énergies (créée en 2012, capital de 1,740M€) ;
- 100k€ dans la SEM Côte d'Or Énergies (créée en 2015, capital de 1,740M€) ;
- 85k€ dans la SEM EnR Citoyenne (créée en 2016, capital de 335 k€).

La Région participe également à la SCIC Jura (créée en 2016), à hauteur de 50 k€ en capital. Ces participations marquent la volonté de la Région de devenir à terme une région à énergie positive, en développement des projets d'ENR portés par des collectivités et des citoyens. Le rapport « Propositions pour la création d'outils régionaux de développement des EnR&R » préconise l'harmonisation des participations dans les différentes SEM EnR de la Région en termes de participation au capital (ex. 33%), sauf cas exceptionnels, afin de clarifier l'intervention de la Région dans le développement des énergies renouvelables. Les SEM visent plusieurs modes d'intervention, au travers de l'acquisition de parcs en construction ou exploitation, mais aussi le développement de parcs, en partenariat (minoritaire) avec des développeurs privés ou en propre.

<sup>28</sup> <http://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/animer-territoire/mobiliser-acteurs-territoire/developpement-projets-citoyens-denergies-renouvelables>

<sup>29</sup> Le chiffre du nombre de dossiers n'a pas été transmis à l'évaluateur

<sup>30</sup> Action 13.1 de la stratégie opérationnelle de transition énergétique : <https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr/wp-content/uploads/2018/01/STRATEGIE-TEE-AP-DEC-2017.pdf>

<sup>31</sup> La Région ne dispose pas de participation dans la SEM Yonne Energies

## Encadré 13 Zoom sur le financement participatif

Au niveau des projets avec participation citoyenne, le premier parc éolien du Jura, à Chamole, a été financé en partie par des citoyens et des collectivités territoriales. Le projet, d'un coût global de 32 M€ pour 6 éoliennes de 3MW chacune, a vu la création d'une société d'économie mixte, Energie Renouvelables Citoyennes, dont le capital est à la fois détenu par des collectivités locales (Conseil Régional de Franche-Comté, syndicat d'énergie du Jura SIDEC et des acteurs privés).

En décembre 2016, des titres participatifs ont été émis par Jurascic, actionnaire de la SEM, pour un investissement des citoyens sur ce projet au travers de clubs d'investisseurs (100 € minimum). Il existe actuellement une quarantaine de clubs d'investisseurs dans la région. Plus de 800k€ ont été récoltés grâce à ces particuliers. A Chamole, l'une des éoliennes a été achetée par la SEM et Jurascic, ainsi que d'autres investisseurs (commune, Energie partagée et Ercisol), avec la mobilisation de 600 des 800 k€ récoltés. Commencé en 2011, le projet devrait aboutir avec la mise en marche des éoliennes au cours du printemps 2018, après une phase de test en début d'année.

Le rapport sur les outils de développement des ENR préconise aussi de coordonner les SEM à l'échelle régionale afin que l'ensemble du territoire régional puisse être couvert par ces outils, et préconise de mettre en place à court terme un fond d'amorçage (pour la phase développement des projets ; à voir en fonction possibilités offertes par EnRCiT) et à moyen terme un fond d'investissement une fois que le flux de projets sera suffisant.

Au niveau des instruments financiers, il existe le **volet « développement durable »** du Fonds Bourgogne Franche Comté Garantie doté de 4,13 M€ de fonds publics en 2016<sup>32</sup>. L'actionnaire principal est la Région, au côté notamment de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse d'Épargne. Il peut intervenir en cogarantie avec Bpifrance et avec la SIAGI, à la demande des partenaires bancaires. Ce Fonds a été créé au tournant des années 2008-2010, notamment pour prendre le relais des subventions régionales aux équipements photovoltaïques. Le Fonds dispose d'un règlement d'utilisation qui ne lui permet que de garantir à maximum 50% des petits tickets, dans une limite de 150K€. Les fonds disponibles ont été faiblement mobilisés (10-15 dossiers depuis la création du Fonds, aucun depuis 3 ans, 600k€ de fonds garantis actuellement), ce volet souffrant d'un déficit de connaissance de la part de l'écosystème et n'étant pas adapté pour le financement de toutes les filières EnR, du fait de son plafonnement. Du fait de l'évolution du contexte national (complément d'achat, procédures d'appels d'offres), le fonds a récemment reçu des demandes d'informations de la part de partenaires bancaires pour des projets éolien et photovoltaïques d'ampleur.

Par ailleurs, au niveau national, **EnRCiT** est un dispositif de financement visant à soutenir la phase de développement des projets d'ENR portés par les citoyens et les collectivités. Lancé très récemment en janvier 2018 et doté de 10 millions d'euros par la Caisse des Dépôts, l'Ircantec et le Crédit Coopératif, ce dispositif doit permettre de financer environ 150 projets sur 10 ans. En coinvestissant aux côtés de citoyens/collectivités (au minimum 40% du projet, dont 20% minimum de citoyens) et des autres actionnaires, il vise à apporter des moyens financiers à la sécurisation de la phase de développement de projets notamment éoliens et photovoltaïques (sols et toitures) en prenant des participations minoritaires (100-300K€) en phase de développement, cédées ultérieurement au profit de l'écosystème territorial. Les acteurs interrogés dans le cadre de l'étude ont connaissance de ce nouveau dispositif et prévoit d'échanger prochainement avec les équipes de la CDC pour étudier les possibilités de mobilisation en région. A ce stade, la possibilité de mobilisation sur des projets en région Bourgogne Franche-Comté est encore inconnue.

Bpifrance a lancé au deuxième semestre 2017 un fonds, **France Investissement Énergie Environnement** (FIEE), afin de renforcer les fonds propres des PME et petites ETI de la transition énergétique et écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique et économie circulaire). Ce fonds est doté de 100 M€ pour des interventions minoritaires en fonds propres ou quasi fonds propres, de 500 k€ à 6M€, de préférence en co-investissement, pour des projets de développement, en France ou à l'international, par croissance organique ou externe, de transmission ou de transformation du

<sup>32</sup> <https://www.journal-officiel.gouv.fr/pdf/2017/0628/201706281703481.pdf>

modèle économique. Le périmètre d'intervention du fonds est national, et il est à ce stade impossible d'indiquer les possibilités de mobilisation sur des projets en région Bourgogne Franche-Comté.

Certaines filières, telles l'**éolien**, n'ont que peu de problèmes pour accéder à du financement une fois la phase de développement achevée, tant en fonds propres qu'en financement de la dette (avec une répartition de l'ordre de 20%/80% pour des projets de plusieurs millions d'euros, avec un ordre de grandeur de 4-5M€ par éolienne). Parfois, ce financement provient de fonds privés étrangers, avec des répercussions qui peuvent être limitées sur le territoire. Pour le photovoltaïque, au sol ou en toiture (~100-300k€), le financement bancaire peut atteindre jusqu'à 100%.

Des acteurs tels que la CDC peuvent ainsi intervenir en fonds propres au sein de sociétés projet dédiées. La CDC intervient en fonds propres (capital et compte d'associés), pour des montants significatifs (800k€ - 1 M€), avec une position minoritaire en tant qu'investisseur avisé. Ainsi, en 2015, la CDC a investi en fonds propres, à hauteur de 49,9%, dans trois projets d'éolien terrestre de la Compagnie du Vent, dont l'un est localisé dans l'Yonne. Pour la filière éolienne, les enjeux portent davantage sur le raccourcissement de la phase de développement des projets (qui peuvent aujourd'hui durer 7-10 ans), l'acceptabilité sociale (ex. : projet éolien de Quingey) et la disponibilité de terrains adaptés. Par ailleurs, la Région souhaite voir émerger une plus forte proportion de projets de territoire, portés et financés par les collectivités et les citoyens (cf. délibération de décembre 2017). Pour la filière photovoltaïque, les enjeux portent notamment sur la compétitivité des projets régionaux dans le cadre des appels d'offres nationaux.

Pour d'autres filières, telles que la **biomasse** ou la **méthanisation**, les accompagnements proposés par les intermédiaires financiers sont plus restreints, du fait du manque de compétitivité, de faible rentabilité et d'incertitudes sur le modèle économique (ex. : approvisionnement). Ces projets ont plus de difficultés à trouver du financement privé et pourraient avoir besoin de garantie bancaire.

Tableau 6 AFOM offre de financement des ENR

<p><i>Forces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence de SEM sur le territoire</li> <li>• Existence d'un outil de participation citoyenne</li> <li>• Financement d'études de faisabilité pour certaines filières</li> </ul>	<p><i>Faiblesses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés de financement pour certaines filières, liées aux incertitudes sur leurs modèles économiques (ex. : méthanisation, bois-énergie)</li> <li>• Pour certaines filières (notamment filières thermiques), nécessité de recourir à des subventions</li> <li>• Structuration de l'organisation entre les 4 SEM du territoire encore à définir</li> <li>• Absence de financement de la phase risquée de développement des projets éoliens et photovoltaïques, limitant la capacité des acteurs, notamment les SEM, à mener plusieurs projets en parallèle</li> </ul>
<p><i>Opportunités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un fonds de garantie bancaire doté de 4,2M€</li> <li>• Structuration récente d'outils au niveau national pour les projets citoyens</li> </ul>	<p><i>Menaces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage à un système d'appel d'offres national pour l'éolien, de manière similaire au photovoltaïque, avec des risques sur la compétitivité des projets régionaux</li> <li>• Suite à la disparition des tarifs d'achats, incertitudes sur le modèle économique des projets (éventuels besoins de garanties supplémentaires)</li> <li>• Incertitudes sur le devenir de BFC Garanties</li> <li>• Capacités des SEM / collectivités à investir dans plusieurs projets ENR en parallèle, aussi bien en développement qu'en construction</li> <li>• Doutes sur la suffisance des ressources financières pour répondre aux besoins de financement des projets en cas démultiplication du nombre de projets régionaux (études de faisabilité et investissement)</li> </ul>

Source : Technopolis 2018

## 4.6 Financement des travaux de rénovation énergétique

### Points clefs à retenir

- Il existe une multitude d'outils nationaux et régionaux de financement de la rénovation énergétique du bâti. L'évolution constante de ces dispositifs, des dépenses éligibles et des conditions d'accès compliquent cependant leur compréhension et leur mobilisation par les propriétaires ;
- En région Bourgogne Franche-Comté, l'offre de financement s'appuie essentiellement sur une combinaison de subventions publiques et de prêts bancaires ;
- Le territoire dispose d'outils dédiés pour le financement et l'animation (ex. : Effilogis, aides des collectivités, SPEE) ;
- La mobilisation de certains outils, notamment pour les copropriétés, peut être difficile ;
- Les rénovations atypiques, qui concernent environ 1/3 des copropriétés, font face à des difficultés de financement du fait de contraintes techniques et architecturales qui renchérissent le coût des travaux.

Il existe une multitude d'outils pour le financement de la rénovation thermique dans le bâti<sup>33</sup>. En région Bourgogne Franche-Comté, l'offre de financement s'appuie essentiellement sur une combinaison de subventions publiques et de prêts bancaires. Une animation est notamment réalisée par les Espaces Info Énergie, et pour certains territoires, par les Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE)<sup>34</sup>. Les subventions sont souvent fonction des revenus des ménages, et il peut y avoir des disparités selon les tranches de revenus.

En 2018, la Région impulse la mise en place d'un système public de l'efficacité énergétique, agrégateur de service destiné à faciliter le parcours de rénovation des ménages en agissant comme un interlocuteur unique<sup>35</sup>. Ses piliers sont : i) L'ouverture à tous les particuliers propriétaires de maisons individuelles (65% des logements), qu'ils soient occupants ou bailleurs et quel que soit leur niveau de ressources ; ii) Un service pour tous les types de projets ; iii) Un objectif de niveau de performance énergétique finale de rénovation BBC.

Le tableau ci-dessous présente les principaux dispositifs d'aides financières disponibles en Bourgogne Franche-Comté. Les dispositifs sont détaillés ci-après.

Tableau 7 Panorama des aides disponibles en Bourgogne-Franche Comté

Mécanisme	Logement privé individuel	Logement privé en copropriété	Conditions	Intervention en Bourgogne-Franche Comté
Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)			Tout public Dépenses éligibles	78 M€ en 2014 pour 259 M€ de dépenses éligibles 354 M€ de travaux réalisés dans le cadre du CITE en 2015 54 039 actions en 2015

<sup>33</sup> L'ADEME édite un guide des aides financières : <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-aides-financieres-2018.pdf>

<sup>34</sup> Les PTRE constituent un service public de la performance énergétique de l'habitat et assurent l'accompagnement des particuliers qui souhaitent diminuer la consommation énergétique de leur logement et complètent le dispositif des Points rénovation info service. En Bourgogne Franche Comté, les PTRE sont : C.A. de l'Auxerrois, C.A. du Grand Autunois Morvan, C.A. du Grand Chalon, C.U. du Grand Dijon, Département de la Nièvre, Pays de Puisaye-Forterre Val d'Yonne, Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne et Pays Sud Bourgogne.

<sup>35</sup> CR Bourgogne Franche Comté, ADEME et Préfet de Région 2017, Mise en œuvre du Service au public de l'efficacité énergétique SPEE pour la rénovation performante du parc résidentiel privé en Bourgogne-Franche-Comté et déploiement de plateformes territoriales de la rénovation énergétique - Cahier des charges SPEE, Synthèse

Aides des fournisseurs d'énergie (Certificat d'Économie d'Énergie CEE)			Tout public	Nd
Aides Anah			Propriétaire occupant modeste ou très modeste sous plafond de ressources	6,23 M€ pour Habiter Mieux en 2017
Aides des collectivités			Conditions de ressources Anah	~800k€ / 120 logements annuellement pour le Grand Besançon Nd pour Dijon Métropole
Chèque énergie	Depuis 2018	Depuis 2018	Conditions de ressources	
Eco-PTZ		PTZ individuel ou collectif	Tout public Eco-conditionnalité Réalisation par un professionnel RGE	Nd 1 164 Eco-PTZ en 2015 1214 en 2016
Effilogis			Tout public Principalement Franche-Comté	Depuis sa mise en place, 983 projets de particuliers, 321 projets de bailleurs sociaux et 361 projets de collectivités et tertiaire privés soutenus
Audit énergétique			Sur tout le territoire Bourgogne-Franche-Comté (extension en Bourgogne en 2017)	Financement public à hauteur de 550 € / audit (coût réel audit : 700 €) Bureaux d'études conventionnés avec la Région
TVA réduite			Tout public	Nd

Pour les ménages les plus modestes, l'Anah fournit des subventions, mais celles-ci ne couvrent qu'une fraction des travaux. Tous les ménages bénéficient du Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), qui permet de déduire de l'impôt sur le revenu une partie des dépenses éligibles, ou d'aides de l'État (ex. : TVA à taux réduit) et de collectivités locales (cf. infra). Il faut noter que certaines aides sont cumulables.

Le reste à charge se finance via l'épargne ou le recours au crédit bancaire, notamment par le biais de prêts travaux octroyés par les banques, généralement sur des durées courtes et avec des taux d'intérêts supérieurs aux prêts immobiliers. Les prêts proposés sont comparables aux prêts à la consommation, d'un montant inférieur à 10 000 €, à des taux d'intérêts de 4 à 5%, sur une durée généralement inférieure à 10 ans, soit une durée trop courte au regard du temps de retour sur investissement. Il faut noter au cours des dernières années le développement d'offres de prêts dédiées (cf. offres des partenaires du programme Effilogis ou les prêts collectifs copropriétés, cf. infra).

L'offre de financement bancaire existe en région mais les acteurs interrogés divergent sur son caractère opérationnel. Ce n'est pas tant le volume de financement qui peut être mis en cause que la complexité de certains montages et la durée d'instructions des dossiers. C'est notamment le cas pour l'Eco-prêt à taux zéro PTZ (individuel ou collectif), qui vise à offrir aux particuliers un crédit bancaire à taux zéro et sur une durée plus longue de remboursement. Il est accessible sans conditions de ressources. Cette formule ne fonctionne cependant pas de manière optimale et suscite parfois des réticences de mobilisation de la part des acteurs bancaires. Le niveau de mobilisation de l'éco-PTZ est en décroissance au cours des dernières années (-21% entre 2015 et 2014).

Le financement du reste à charge demeure donc un problème sérieux, encore davantage pour les ménages les plus modestes (publics cibles de l'ANAH), mais également pour les ménages au-dessus des seuils ANAH mais déjà endettés. Il faut cependant noter la publication récente (28 avril 2018) d'un arrêté rendant pleinement opérationnel le fonds de garantie pour la rénovation énergétique (FGRE) prévu par la loi de transition énergétique d'août 2015 pour faciliter la délivrance par les banques des éco-prêts aux ménages modestes. Au cours des trois prochaines années, son financement - à hauteur de 14 M€/an pour les ménages modestes et de 5 M€/an pour les copropriétés - sera assuré par un programme de certificats d'économies d'énergie (CEE). A la faveur d'un abondement de 57 M€ d'EDF, près de 35.000 ménages modestes devraient ainsi avoir accès aux éco-prêts, notamment ceux bénéficiaires du programme "Habiter mieux" de l'Anah, pour financer à taux zéro le reste à charge de leurs travaux.

En Bourgogne Franche-Comté, le programme régional Effilogis<sup>36</sup> vise à diviser par 4 les consommations énergétiques en rénovation. Le programme propose des conseils, le financement d'audits (pris en charge par la Région et l'ADEME<sup>37</sup> à hauteur de 550€ sur un coût de 700€, soit près de 80%) et de travaux pour atteindre le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC-Efficacité) en une ou deux étapes.

Il était initialement focalisé sur l'ex-région Franche-Comté, et a été étendu à l'ensemble de la région (sauf les aides aux travaux pour les particuliers). Le programme s'adresse à la fois aux particuliers, aux collectivités et aux bailleurs sociaux. Le programme a été en partie financé par le FEDER (programmation précédente). Outre l'octroi de subventions pour la réalisation des travaux (de 3 à 7k€ pour un propriétaire occupant), des partenariats ont été signés avec des organismes bancaires afin de proposer des solutions de financement aux porteurs de travaux éligibles (ex. : mobilisation facilitée de l'éco-PTZ, prêt bonifié Rénovation BBC Comtois du Crédit Agricole, prêt bonifié Eco-énergie du Crédit Mutuel, prêt bonifié ou relais subvention de la Caisse d'Épargne). Le programme a permis d'accompagner près d'un millier de logements et près de 400 projets tertiaires.

Au niveau des collectivités territoriales, il existe également un certain nombre de dispositifs d'aides. Ainsi, pour le Grand Besançon, les dispositifs AAPEL (Aide à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements) et PAMELA (Prime à l'Amélioration de la Performance Énergétique des Logements Anciens)<sup>38</sup> visent à favoriser l'accompagnement technique et financier pour le montage du dossier et le financement des travaux de rénovation énergétique, en complément des aides existantes au niveau national, notamment Anah. Ces dispositifs s'adressent en priorité aux populations modestes (plafond de ressources Anah et contribuent à la rénovation de 120 logements annuellement (bouquet de travaux de 33k€ par logement en moyenne). La métropole du Grand Dijon dispose également d'un dispositif d'aide, en partenariat avec l'État et l'Anah, au travers de l'opérateur SOLIHA<sup>21</sup>. Elle fournit une subvention de 500€ pour la réalisation de travaux pour les ménages sous plafond de ressources très modestes.

---

<sup>36</sup><https://www.bourgognefranche-comte.fr/AIDE-Renovation-energetique-de-logements-de-particuliers,1131,gda:364,gdadedep:39,gdabfc:fc>

<sup>37</sup> Ce dispositif est encadré par la convention Ademe-Région et étendu à l'ex-Bourgogne depuis 2017. L'audit est réalisé conformément au cahier des charges Ademe par un bureau d'études thermique (BET) disposant de la qualification RGE pour la réalisation d'audit énergétique en habitat collectif.

<sup>38</sup> 1350€ pour un gain de performances d'au moins 25%, 3700€ pour un gain de performances d'au moins 50%, sous conditions de ressources

D'autres collectivités du territoire disposent également de dispositifs d'aides (ex. : Pays de Montbéliard, Auxerre...). A noter, dans le Jura, le Conseil Général a mis en place SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie), un diagnostic sociotechnique à domicile permettant d'agir sur la précarité énergétique<sup>39</sup>. Ce programme est mise en place en partenariat avec Ajena, qui dispose également les compétences nécessaires pour réaliser un diagnostic technique complet des logements, de l'enveloppe (murs, toiture, fenêtres...) aux systèmes (chauffage, production d'eau chaude, ventilation) en prenant également en compte les équipements électroménagers et les usages des ménages.

La rénovation énergétique des logements en région fait face à des difficultés majeures, qui ne sont pas forcément liées à son financement (ex. : âge des propriétaires, manque d'intérêt, complexité du système d'aides...).

Les coûts des travaux sont variables, et dépendent d'un certain nombre de critères : niveau de performances visé, date de construction du logement, état général et régularité d'entretien, contraintes architecturales, contraintes techniques, inclusion de fonctionnalités associées au confort (isolation, rénovation de la cage d'escalier...). Il est donc difficile de généraliser un montant de travaux, mais la fourchette peut s'étaler entre 15 à 60 k€. Les acteurs interrogés évoquent un seuil psychologique de 300-350€/m<sup>2</sup>, qui permet cependant d'atteindre un niveau de performances BBC. Ce seuil correspond généralement aux coûts réels constatés sur les projets de rénovation de logements individuels privés au niveau BBC. Pour les rénovations atypiques, ce montant peut doubler du fait de contraintes techniques ou architecturales.

Sur ces montants, les propriétaires bénéficient généralement de financements publics (subventions, crédits ou déductions d'impôts...). Le Crédit d'Impôt Transition Énergétique bénéficie à l'ensemble des ménages. Ces financements peuvent être fonction des revenus et ne couvrir qu'une fraction des travaux. Ainsi, pour certains cas ouvrant droit à une déduction d'impôts, un ménage non soumis à l'impôt sur le revenu ne pourra pas bénéficier d'une éventuelle déduction fiscale. Par ailleurs, ces dispositifs évoluent régulièrement, et disposent de nombreuses règles d'application, rendant difficile leur lisibilité. Du fait de la variabilité du coût des travaux et des financements publics accessibles, la quote-part ou reste à charge pour le propriétaire est extrêmement variable d'une situation à une autre.

Par ailleurs, l'aide aux audits de Franche-Comté a été étendue à la Bourgogne en 2017. Il n'existe cependant pas de dispositif de soutien pour l'étape suivante, à savoir la réalisation d'étude de faisabilité plus poussée qui est pourtant une étape clé pour le passage à l'acte. Cela est particulièrement vrai pour les petites copropriétés (<50-60 lots), qui constitue la majorité des copropriétés en région. En effet, il est parfois difficile pour cette typologie de bâtiments d'obtenir un financement public pour la réalisation d'études de faisabilité poussées (~15-20k€) et le lancement de l'appel d'offres pour les entreprises (~20k€) si l'étude de faisabilité démontre l'intérêt de travaux. A ce stade, les copropriétaires doivent avancer les frais, alors même qu'ils ne sont pas sûr que cela vaille la peine de réaliser des travaux et, pour certains, ne disposent que peu de revenus. Au-dessus d'un certain nombre de lots, les copropriétés intéressent davantage les grands groupes de la construction, du fait de montants de travaux supérieurs (>1 M€) et d'économies d'échelles, et disposent de la possibilité de passer en conception-réalisation, ce qui dispense de l'avance de ces frais.

#### 4.6.1 Logements collectifs

L'ADEME et la Région ont mis en place une animation régionale sur la rénovation énergétique des copropriétés confiée à l'association Bourgogne énergies renouvelables (BER). Depuis 2017, la Région cofinance avec l'Ademe un programme d'actions « copropriétés » à l'échelle de la région (38 178 €). Celui-ci comprend trois axes :

- Accompagner la montée en compétences des conseillers Info-Énergie sur les questions techniques et méthodologiques spécifiques à la rénovation énergétique en copropriété,

<sup>39</sup> <http://ajena.org/missions/precarite-energetique.htm>

- Accompagner la montée en compétences des partenaires et acteurs locaux : syndics professionnels et bénévoles, conseils syndicaux, associations, fédérations, collectivités, et ;
- Développer une offre d'accompagnement des copropriétés notamment à travers l'outil CoachCopro®.

Les aides de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté permettent de couvrir en moyenne 70 % du coût d'un audit énergétique<sup>40</sup>, pour les copropriétés pour lesquelles ce n'est pas une obligation réglementaire. L'audit est réalisé conformément au cahier des charges ADEME par un bureau d'études thermique (BET) disposant de la qualification RGE pour la réalisation d'audit énergétique en habitat collectif. Entre 2001 et 2012, le bilan des audits réalisés en Franche-Comté est de 113 dossiers, pour 606 bâtiments audités (1 305 000 m<sup>2</sup>) représentant un coût total de 283 000 €, dont 114 700 € a été couvert par des aides ADEME.

L'emprunt collectif en copropriété est un prêt bancaire pouvant être souscrit au nom du syndicat de copropriétaires pour financer : i) des travaux votés concernant les parties communes, ii) des travaux d'intérêt collectif sur les parties privatives (par exemple, mise en place de compteurs individuels pour apprécier la quantité de chauffage consommée dans chaque appartement), iii) des actes d'acquisition, iv) ou des travaux subventionnés notamment par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) s'ils portent sur les parties communes ou sur les parties privatives et qu'ils sont d'intérêt collectif (par exemple, travaux de rénovation énergétique).

Le prêt collectif rassemble tout ou partie des copropriétaires. Domofinance et le Crédit Foncier sont les deux banques qui proposent ce type de prêts en France. Le taux d'adhésion est compris entre 30 et 50%.

Il existe également un éco-prêt à taux zéro « copropriétés » (« éco-PTZ copropriétés »). Il s'agit d'un prêt collectif aidé et réglementé par l'État réservé aux syndicats de copropriétaires, pour le compte des copropriétaires qui souhaitent y participer, afin de financer les mêmes travaux que l'éco-PTZ individuel. Cet éco-PTZ copropriétés est destiné à financer des travaux d'économies d'énergie portant sur les parties communes et équipements communs ou sur les parties privatives à intérêt collectif et réalisés par des entreprises RGE. Il permet de financer par exemple un bouquet de travaux (au moins une action parmi une liste de six travaux) ou l'amélioration de la performance énergétique globale (après étude thermique et pour les logements achevés entre le 1er janvier 1948 et le 1er janvier 1990). Sa durée maximale est de 10 ou 15 ans. Le montant maximum d'emprunt par copropriétaire adhérent (de 10 000 à 30 000 €) dépend des travaux votés par la copropriété en Assemblée générale.

Au niveau national, seuls le Crédit Foncier, Domofinance et la Caisse d'Épargne Île-de-France ont signé une convention de financement. Les taux d'adhésions à ce produit sont supérieurs (60-100%), mais comme pour le prêt collectif, ces produits souffrent de complexité administrative liée au nombre d'emprunteurs et d'un délai de traitement long. Les prêts collectifs ne sont pas toujours proposés par les syndicats de copropriétaires lors des assemblées générales, du fait des coûts de gestion, et les banques déplorent la faiblesse du taux d'usure, qui impacte leurs marges.

Plusieurs freins ont été identifiés : un seul Éco-PTZ collectif peut être attribué par copropriété. En cas de copropriété scindée en plusieurs bâtiments indépendants, il est nécessaire que tous les bâtiments lancent les travaux en même temps ; le prélèvement s'effectue sur le compte du syndicat de la copropriété et non directement sur les comptes des copropriétaires ; le formulaire de demande de prêt doit être renseigné, signé et tamponné par tous les intervenants et détaillé par bâtiment, le tout accompagné de devis de moins d'un an, un travail chronophage pour les syndicats.

Par ailleurs, le Crédit Foncier dispose d'un outil de préfinancement des subventions publiques accordées aux syndicats de copropriétaires. Il s'agit d'un prêt à taux fixe qui permet aux syndicats de copropriétaires de bénéficier du préfinancement de subventions publiques collectives versées, par exemple, par un organisme tel que l'ADEME, l'ANAH ou une collectivité, dans le cadre de la réalisation

<sup>40</sup> <http://franche-comte.ademe.fr/13/dans-l-habitat-collectif-et-tertiaire.htm>

de certains travaux et notamment l'éco-rénovation. En effet, il est fréquent que les subventions soient versées à l'issue de la phase de travaux, créant ainsi un besoin de trésorerie.

Les prêts proposés par le Crédit Foncier et Domofinance font partie de leur offre au niveau national et sont applicables au niveau de la région Bourgogne Franche-Comté.

Par ailleurs, deux expérimentations sont actuellement en cours :

- Un Appel à projets émis en 2015 en région ex-Bourgogne à destination des syndicats de copropriétaires pour les copropriétés d'au moins 15 logements situées à Dijon et dont le projet de rénovation visait au moins le niveau de performances BBC. L'aide régionale pouvait atteindre 30 % avec une assiette plafonnée à 15 000 € par logement et un plafond de subvention de 250 000 € par copropriété, sans participation financière de l'agglomération. Quatre copropriétés ont été retenues parmi les sept candidatures ;
- Un appel à manifestation d'intérêt lancé en 2014, en région ex-Franche-Comté pour la création de dispositifs d'accompagnement de rénovation énergétique des copropriétés portés par des collectivités en cohérence avec le programme Effilogis (audit et travaux BBC). Seule la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) a répondu et a été lauréate de cet AMI (subvention de 33 750 €). Elle a réalisé un état des lieux et missionné Soliha 25 et l'association de consommateur et de protection des usagers (CLCV) pour accompagner les copropriétés qui le souhaitent : une quarantaine aujourd'hui.

#### 4.6.2 Travaux de rénovation thermique dans les propriétés privées individuelles

Entre 2009 et 2017, il est estimé que les dispositifs nationaux et territoriaux ont permis de rénover près de 21 500 logements : 8 000 logements au niveau BBC (6 337 BBC global et 1 400 BBC par étape) et 13 500 logements à l'aide du programme "Habiter Mieux"<sup>41</sup>.

Ce volet a été investigué dans le cadre du rapport « *Mission d'AMO en vue de la création d'un service [au] public de l'efficacité énergétique pour la rénovation énergétique complète et performance du parc résidentiel privé (cible : maisons individuelles) à l'échelle de la Région Bourgogne-Franche Comté* ». Le rapport tire les conclusions suivantes :

- L'intérêt potentiel de la mobilisation d'un outil de garantie, notamment de BFCG, qui demande cependant une évolution du règlement d'intervention afin d'accroître le taux de couverture (au minimum à 70%). La mobilisation du FEDER impliquerait cependant une garantie des ménages les plus vulnérables, pour lesquels l'accès au financement est difficile, et la mise en concurrence pour la gestion du fonds, qui n'aboutirait pas forcément à la sélection de BFCG ;
- L'intérêt de l'accompagnement financier des ménages les plus modestes à l'image de celui proposé par Procivis, qui vise à être développé, de même que les prêts missions sociales ;
- La pertinence de création d'une caisse d'avance à l'échelle régionale, sans mobilisation possible de FEDER, en articulation avec les initiatives déjà existantes sur le territoire, et sans création d'une nouvelle structure *ex nihilo*.

Il ressort la possibilité de mobilisation de deux instruments financiers : une intervention en prêt pour le financement du reste à charge à destination dans les deux cas des ménages les plus vulnérables ; ou une intervention en garantie, à destination là aussi des ménages les plus vulnérables. Le rapport indique cependant qu'une orientation des subventions FEDER Bourgogne vers le financement de futurs postes SPEE dans les territoires, voire des postes Région, semblerait « plus judicieux ».

Par ailleurs, il faut noter la mise en place au cours du premier semestre de 2018 d'un fonds de garantie national pour le financement du reste à charge des ménages les plus modestes. Par ailleurs, des territoires expérimentaux sont prévus dans le courant de l'année au travers du SPEE. Il nous semble

<sup>41</sup> <http://www.planbatimentdurable.fr/le-plan-batiment-durable-bourgogne-franche-comte-a1175.html>

opportun d'attendre les premiers retours de ces expériences avant d'envisager la création d'outils financiers spécifiques.

Tableau 8 AFOM de l'offre de financement de l'EE dans le Bâti

<p><i>Forces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence du programme Effilogis</li> <li>• Existence de dispositifs de financement privés au sein de l'écosystème régional, en lien notamment avec le programme Effilogis</li> </ul>	<p><i>Faiblesses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de prise en compte des travaux dans leur globalité (efficacité énergétique + accessibilité + sécurité incendie), avec des conditions de financement différenciées</li> <li>• Complexité de mobilisation de certaines offres de financement (éco-PTZ, prêt collectif)</li> <li>• Des différences de mobilisation par département (&gt;25% de l'éco-PTZ régional en Saône et Loire en 2015)</li> <li>• Définition des assiettes éligibles par l'État</li> </ul>
<p><i>Opportunités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité d'épargne, notamment pour les logements individuels occupés par des personnes âgées</li> </ul>	<p><i>Menaces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation de l'accès au financement pour les logements sans objectif de rénovation BBC</li> <li>• Ciblage des dispositifs sur les ménages modestes (ex. : BBC par étape, FGRE) et effets de seuil pour les ménages aux revenus légèrement supérieurs</li> <li>• Nécessité de recourir à des financements individualisés en copropriété</li> <li>• Frais des opérateurs intervenant en AMO pour les publics non-éligibles ANAH</li> </ul>

Source : Technopolis 2018

## 5 Besoins en financement et identifications des défaillances de marché

---

### 5.1 Besoins et défaillances de financement des TPE/PME du territoire

Territoire à forte dominante industrielle et rurale, bénéficiant d'une localisation géographique stratégique, la région Bourgogne Franche-Comté dispose de nombreux **atouts économiques**.

Près de 60% des entreprises régionales appartiennent aux secteurs du **commerce, de l'industrie et du BTP**. Les secteurs industriels et agricoles sont performants, mais **l'emploi tertiaire progresse peu**. La région, qui est tournée vers l'international et l'export, génère le 2ème meilleur excédent commercial français (+3,9 milliards d'euros). Les cinq principaux secteurs exportateurs sont les produits liés à l'automobile, la sidérurgie, la production de machines, la production de matériel électrique, et la production de boissons.

Par ailleurs, avec 10 137 établissements employeurs, le **secteur de l'ESS représente 11% du tissu économique et 12% de l'emploi régional**<sup>42</sup>, soit au-dessus de la moyenne nationale du secteur de l'ESS (10 % au plan national). Le **secteur du tourisme compte pour près de 3,8% de l'emploi régional** et reste dynamique avec une hausse confirmée de la fréquentation touristique en 2016 par rapport à 2015.

Le tissu économique existant a bien résisté à la crise et en 2017, et tout comme au niveau national, on observe en Bourgogne Franche-Comté une **nette amélioration du climat des affaires**, avec une progression significative des chiffres d'affaires et des exportations, en particulier dans des secteurs clefs pour l'économie régionale (industrie, dont transports et automobile qui affiche une croissance de +10,5% du chiffre d'affaires<sup>43</sup>, métallurgie, agroalimentaire, et négoce de vin). Les entreprises enregistrent une amélioration de leurs marges et de leur rentabilité et les effectifs (dans l'industrie, notamment) tendent à se stabiliser.

Surtout, pour la première fois depuis la crise de 2009, **les investissements sont en hausses** : +2,9% dans presque tous les secteurs clefs de l'économie régionale (hors hôtellerie-restauration) et +10%<sup>44</sup> dans l'industrie. Si ces investissements répondent en priorité à des logiques de modernisation et de renouvellement de l'outil productif, ils n'en attestent pas moins d'une dynamique positive de l'activité qui devrait se prolonger en 2018 malgré un tassement de l'investissement anticipé par l'INSEE.

Alors que la **dynamique entrepreneuriale (création d'entreprise) était encore limitée** sur le territoire en 2016<sup>45</sup>, **au premier trimestre 2018, la tendance des créations d'entreprises en Bourgogne Franche Comté est positive, au niveau de la moyenne nationale et au-dessus des niveaux de 2010**. Ce sont 4.741 entreprises qui ont été créées au premier trimestre 2018<sup>46</sup> soit une croissance de 18% sur un an, contre 17% au niveau national. L'indice de création est passé de 93,8 au premier trimestre 2014 à 138,6 au premier trimestre 2018. Parmi les créations d'entreprises, les créations sous le régime de l'auto entrepreneur sont dynamiques, mais en deçà de la moyenne nationale<sup>47</sup>. Elles représentent environ 45% des créations.

Le niveau des défaillances des entreprises est cependant plus élevé que la moyenne nationale (voir Figure 3).

---

<sup>42</sup> Portrait de la région Bourgogne-Franche-Comté, étude INSEE, avril 2016

<sup>43</sup> Étude Banque de France, Les Entreprises en Bourgogne-Franche-Comté. Tendances régionales. Bilan 2017 – Perspectives 2018

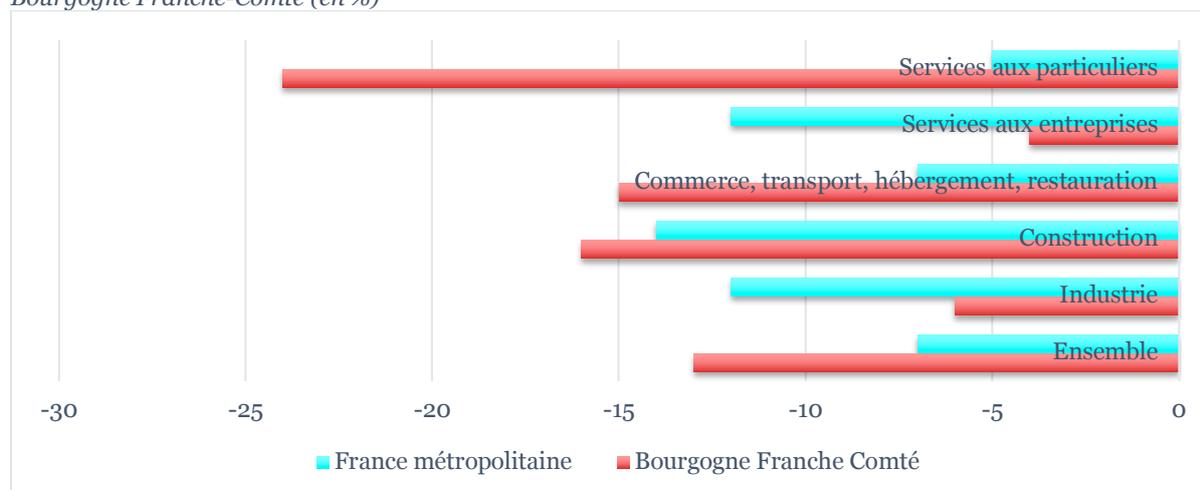
<sup>44</sup> Source : Étude Banque de France, Les Entreprises en Bourgogne-Franche-Comté. Tendances régionales. Bilan 2017 – Perspectives 2018

<sup>45</sup> Le taux de création d'entreprises est de 12,6% en 2016, inférieur à la moyenne nationale, au 13<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines, et le niveau de défaillance d'entreprises est supérieur à la moyenne nationale depuis 10 ans

<sup>46</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=20&ref\\_id=19979](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=20&ref_id=19979)

<sup>47</sup> [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=20&ref\\_id=19979](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=20&ref_id=19979)

Figure 3 Évolution annuelle des défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité entre 2015 et 2016 en Bourgogne Franche-Comté (en %)



Source : Banque de France, Fiben (extraction du 14/3/2017)

Nous présentons ci-dessous une analyse AFOM de l'économie sur le territoire, hors filière agro-alimentaire et tourisme :

Tableau 9 AFOM de l'économie sur le territoire

<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une base industrielle forte avec des secteurs leaders (automobile, sidérurgie, mécanique, plasturgie, agroalimentaire)</li> <li>• Des filières stratégiques bien identifiées dans les schémas adoptés par la Région (énergie, bois, microtechnique, automobile, agroalimentaire)</li> <li>• Le poids important du secteur de l'ESS dans le tissu économique (11%) et sur le marché de l'emploi (12%)</li> <li>• La résilience des entreprises face à la crise, notamment dans le secteur de l'ESS</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une dynamique entrepreneuriale qui reste faible</li> <li>• Un secteur tertiaire, du commerce et des services marchands, peu développé</li> <li>• Des écarts de développement marqués sur le territoire (zones rurales/pôles économiques dynamiques)</li> <li>• Un faible niveau de formation de la population</li> <li>• Une main d'œuvre qualifiée difficile à retenir et une proportion de cadres inférieure à la moyenne nationale</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un positionnement géographique stratégique, en France et à l'international</li> <li>• Des secteurs en mutation qui investissent fortement pour s'adapter à la concurrence internationale (ex : automobile)</li> <li>• Des ressources européennes abondantes et sous-utilisées (FEDER, notamment)</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des perspectives 2018 de ralentissement de l'investissement productif</li> <li>• Des ressources budgétaires sous contraintes (dotations aux collectivités en baisse)</li> <li>• Une concurrence interrégionale (Grand Est, Auvergne Rhône Alpes) et internationale forte (Suisse, Allemagne)</li> <li>• Transmission/reprise : un risque d'effritement du tissu d'entreprises lié au départ en retraite de nombreux dirigeants d'entreprises</li> </ul>

### 5.1.1 Création des TPE/PME

Le secteur bancaire est généralement frileux à soutenir les petits commerces, sociétés de service et d'artisanat en création.

**En ce qui concerne la création des entreprises artisanales, des services et petits commerces, l'analyse des outils existants révèle qu'il n'y a pas de manque et qu'un soutien continu aux différents dispositifs apparaît comme pertinent pour la Région**, d'autant qu'ils sont complémentaires entre eux et ont un effet levier avéré sur les financements privés<sup>48</sup> et bancaires<sup>49</sup>. Néanmoins la Région doit veiller à la nécessaire convergence des offres entre les deux anciens territoires régionaux (Bourgogne et Franche Comté), mais aussi à prévoir une enveloppe financière supplémentaire pour accompagner le rythme élevé de la création d'entreprise sur le territoire.

En ce qui concernent les structures de l'ESS, l'offre en **quasi fonds propres** du Réseau France Active (Contrat d'apport associatif ; Prêt participatif financé par le Fonds Régional d'Investissement Solidaire), mobilisable en phase de création, de développement et de consolidation des structures de l'ESS, constitue à ce jour sur le territoire la seule offre disponible et pertinente pour répondre aux besoins en fonds propres des structures de l'ESS.

**En ce qui concerne la création d'entreprises de production et transformation qui ont besoin de consolider leur haut de bilan sur des petits tickets (entre 150 et 200K€), notamment les entreprises industrielles, l'offre développée par la Région n'apporte pas de solution optimale.**

En effet, les montants proposés par les outils en quasi-fonds propres existants aujourd'hui sur le territoire apparaissent trop faibles. Les entreprises sont alors forcées de combiner plusieurs outils (ce qui prend du temps). Souvent même en les combinant, elles ne parviennent pas à boucler leurs plans de financement. Ce serait 4 à 6 entreprises par an qui ferait face à des difficultés. Ainsi, accroître les tickets d'intervention proposés actuellement (+50 à 150K€) serait la solution à privilégier.

Par ailleurs, en 2017 on constate globalement une mobilisation relativement faible des dispositifs de garantie disponibles en Région (73 dossiers pour le FRG Bpifrance et 57 dossiers pour le Fonds BFC garantie) et peu de ces dossiers se font sur de la création. Le Fonds national de garantie Bpifrance a quant à lui couvert environ 2000 entreprises. Ainsi, il apparaît que le positionnement actuel des deux fonds de garantie est à revoir afin de les orienter plus fortement sur la création. Les montants disponibles actuellement sur les deux fonds sont suffisants pour couvrir une activité plus élevée sur la création et la profondeur des fonds sera à revoir en 2020, sur la base d'un bilan d'activité des deux dernières années.

### 5.1.2 Développement des TPE/PME

Le Fonds industrie et Filières intervient sur des petits tickets en capital développement qui sont peu attractifs pour les investisseurs privés (trop petits pour être considérés comme rentables). L'intervention régionale auprès des investisseurs privés en pari passu permet de combler cette défaillance de marché. Par ailleurs nous avons identifié plusieurs défaillances de marché ou situations de financement sous-optimales non comblées :

- Les tickets entre 50 et 150K€ en quasi-fonds propres pour les TPE/PME de petite taille sont peu rentables pour les investisseurs aujourd'hui actifs sur le territoire. Ce serait 4 à 6 entreprises par an qui éprouvent des difficultés à identifier des financements.
- Il n'existe pas d'intervenants régionaux sur des tickets de 1-5 M€ pour des entreprises de croissance qui souhaitent développer une innovation. Ce sont deux 2 à 3 entreprises par an qui ainsi doivent se tourner vers des investisseurs nationaux ou internationaux. En soi cette situation ne constitue pas une défaillance de marché, néanmoins, dans une optique de préservation des outils de production sur le territoire et d'assurer les retombées économiques de l'activité de production sur le territoire, il serait intéressant que la Région puisse soutenir des investissements sur ce type de besoins, sans rompre le principe d'intervention des opérateurs privés en économie de marché.

<sup>48</sup> autofinancement des bénéficiaires

<sup>49</sup> le prêt d'honneur est obligatoirement couplé avec un prêt bancaire

- Les structures du secteur de l'ESS (SCIC, SCOOP) expriment des besoins de fonds propres pour leur consolidation, dans un contexte de baisse des subventions de fonctionnement et des emplois aidés. Les entretiens avec les principaux gestionnaires et les prescripteurs ont permis d'identifier que l'offre en fonds propres pour les structures coopératives de l'ESS (SCOP, SCIC) est insuffisante, car peu attractive pour les fonds privés, d'une part parce que le retour sur investissement est limité, et d'autre part parce que les fonds propres de ces structures sont généralement réduits. Ce serait 2 à 3 entreprises par an qui ne trouvent pas de fonds propres, pour des tickets de 100 à 200K€.

### 5.1.3 Retournement/rebond et mutations

Les entreprises en retournement et mutations rencontrent beaucoup de difficultés pour se financer, sauf si elles bénéficient de garanties suffisantes. Elles ne sont en effet pas des cibles des acteurs privés (banques, investisseurs) sur ce créneau à haut niveau de risque.

Les entreprises qui peuvent être sauvées le sont généralement par le secteur bancaire ou les instruments abondés par la Région :

- Le fonds DEFIS 2<sup>50</sup> intervient en capital sur cette défaillance de marché. Le fonds arrive néanmoins en fin de période d'investissement. Son niveau d'intervention actuel est de 4 tickets par an entre 150K€ et 800K€.
- Pour les structures de l'ESS, le dispositif DASESS (aide en trésorerie avec accompagnement renforcé) est mobilisé. Pour le moment ce dispositif de Bourgogne Active est expérimental ; l'instrument est en cours d'étude avec la Banque des Territoires/Caisse des dépôts et le réseau France Active pour l'étendre à l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, il convient de noter que :

- Les fonds de garanties FRG/BFC ne sont pas positionnés sur cette défaillance de financement. Ce pourrait être 4 entreprises par an qui pourraient en bénéficier, pour un montant global de financement à 1,5M€.

## 5.2 Besoins et défaillances de financement des entreprises innovantes et entreprises matures qui souhaitent développer une innovation

Avec 1,29 milliard d'euros d'investissement dans la R&D, soit 1,9% du PIB régional, la Région se hisse au 6<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines pour ses efforts en la matière<sup>51</sup> et au premier rang pour l'investissement privé. L'écosystème de recherche et d'innovation est dynamique sur le territoire, avec plusieurs grands organismes de recherche implantés<sup>52</sup>, et de nombreuses UMR Université/CNRS, etc...<sup>53</sup> Trois villes de la région sont labellisées « French Tech » : Dijon (Food Tech), Besançon (Healthtech) et Chalon-sur-Saône (IOT Manufacturing), et 3 projets sont Lauréats TIGA en Région.

Le territoire est également riche de collaboration entre industrie, formation et la recherche, avec 5 pôles de compétitivité<sup>54</sup>, la SATT Grand Est, onze plateformes technologiques, des accélérateurs d'innovation agricole (Eat Valley et Toaster Lab) et une dizaine de clusters (dont AéroTech, Innov'Health). Le

<sup>50</sup> DEFIS 2 est un FCPR. Les FCPR font l'objet d'une décision favorable de la Commission européenne mais sur le fondement des lignes directrices capital risque (pas sur le RGEC ou sur le pari passu). Je ne suis pas certain que les entreprises en difficulté puissent intégrer les conditions posées par la décision de la Commission.

<sup>51</sup> INSEE 2016

<sup>52</sup> CEA, CGFL (Centre George-François Leclerc), CSGA (Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation), IFSTARR (l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux), Établissement Français du Sang, INRA, INSERM, Institut Fermtto-ST, IRT M2P.

<sup>53</sup> <http://aer-bfc.com/la-bourgogne-franche-comte/recherche-innovation/>

<sup>54</sup> Pôle Vitagora, Pôle des microtechniques, Pôle véhicule du futur, Pôle Plastipolis, Nuclear Valley.

territoire accueille par ailleurs les technopôles TEMIS et Agronov Bretenière<sup>55</sup>, ainsi que le campus de l'innovation Novarea et une douzaine de pépinières d'entreprises.

Au total ce sont environ 800 entreprises qui sont accompagnées au travers des pôles, dont environ la moitié en Bourgogne Franche Comté.

Tableau 10 Nombres d'entreprises accompagnées par les pôles de compétitivité

	Nombre d'entreprises adhérentes	Nombre de projets
Pôle Vitagora	370 membres, une majorité d'entreprises	nc
Pôle des microtechniques	117	nc
Pôle véhicule du futur	285, dont 148 PME, 65 ETI et 72 grands groupes	76 projets et 20 dépôts de brevets
Pôle Plastipolis	250	180
Pôle Nuclear Valley	164 adhérents, 70% de PME	Nc

Source : Sites internet des pôles, traitement Technopolis 2018

Les acteurs interrogés mentionnent tous que la Région est très dynamique en termes de création d'entreprises innovantes. En effectuant un décompte des dossiers acceptés par les opérateurs financiers intervenant en amorçage, post-amorçage, *early stage*, par des prêts d'honneur aux créateurs/fondateurs, des prêts participatifs d'amorçage, des investissements en fonds propres (fonds de capital d'amorçage et de capital-risque, *business angels*), on arrive à environ une quinzaine de dossiers sélectionnés en 2017 (dont 13 investissements identifiés par l'AFIC : 2 via le Fonds Capinnov'est, 7 via le Fonds Création 4, les autres via Bpifrance, sachant que certaines entreprises sont financées à la fois via un fonds d'investissement et Bpifrance). Dans le même temps, on peut supposer que certaines créations se sont faites uniquement avec des capitaux personnels et du *love money*, alors qu'un appui en fonds propres ou quasi-fonds propres aurait mieux assuré le démarrage de l'entreprise. En conséquence, le chiffre de 30 dossiers annuels de demandes de financement pour la création et les toutes premières phases de vie d'entreprises innovantes, nous paraît réaliste.

Début novembre 2017 une nouvelle structure d'incubation<sup>56</sup> est apparue sur le territoire, l'incubateur DECA-BFC (Dispositif d'Entrepreneuriat Académique de Bourgogne-Franche-Comté), sous l'impulsion des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche (Comue). Avec son siège à Dijon, logé à la Maison Régionale de l'innovation (mais aussi à TEMIS sur Besançon), il prendra progressivement le relai de l'incubateur Prémices (Bourgogne) et de l'incubateur d'entreprises innovantes de Franche Comté, lesquels n'opèrent plus à ce jour<sup>57</sup>, mais incubaient chacun une vingtaine de projets annuellement. La nouvelle structure est positionnée sur le même segment que l'était Prémices, à savoir les projets issus de la recherche portés par des docteurs, des ingénieurs ou des étudiants lauréats d'événements à la sensibilisation à l'entrepreneuriat. Les acteurs de l'écosystème déplorent i) le peu de solutions d'accompagnement pour les projets en pré-incubation des étudiants et chercheurs qui sont en amont stimulés par les initiatives de développement d'idées innovantes (Tin Space, Crunch Time à l'UTBM, Hacking Health) ; ii) mais aussi le peu d'accompagnement actuel pour les projets en phase

<sup>55</sup> <http://aer-bfc.com/la-bourgogne-franche-comte/recherche-innovation/>

<sup>56</sup> Elle porte les fonctions d'incubation et de sensibilisation à la création d'entreprises ; l'accompagnement est sur mesure, conduit par un chargé d'affaires et un chef d'entreprise.

<sup>57</sup> L'incubateur de Franche-Comté a été mis en liquidation le 29 juin 2017 suite à une demande de remboursement de 1,2 millions d'euros d'aides européennes

d'incubation mais non liés à des laboratoires depuis la fermeture des deux incubateurs qui bénéficiaient des C2EI.

Par ailleurs, un deuxième incubateur vient de voir le jour (février 2018), tourné vers l'entrepreneuriat féminin : les Premières. Le chiffre d'incubées n'a pas été communiqué à ce jour.

Tableau 11 AFOM de l'innovation sur le territoire

<p><i>Forces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fort investissement privé et public dans l'innovation (1<sup>er</sup> rang pour l'investissement privé, 6<sup>e</sup> pour le public : 1,29 milliard d'euros, 1,9% du PIB régional)</li> <li>• Une industrie vigoureuse (voir AFOM économie) qui permet d'avoir de nombreuses idées de start-up</li> <li>• 5 pôles de compétitivité (Vitabora, Microtechniques, Véhicule du Futur, Plastipolis, Nuclear Valley), une SATT</li> <li>• Nombreux groupements d'entreprises regroupant des expertises et compétences « métier » : 11 plateformes technologiques, un incubateur, des accélérateurs et campus d'innovation (Eat Valley et Toaster Lab), une dizaine de clusters (aéroTech, Innov Health), 12 pépinières, technopoles (TEMIS et Agronov Bretenière), campus Novarea, Maison Régionale de l'innovation et de l'entrepreneuriat</li> <li>• 800 entreprises accompagnées, 33 projets environ pour la SATT Grand Est, une centaine de création par an (cf 30 dossiers d'amorçage Bpifrance, 20 dossiers d'incubation *2)</li> <li>• Logique de fertilisation croisée : des individus de l'écosystème qui se connaissent tous et savent se parler entre eux, un territoire bien maillé, une proximité forte entre acteurs</li> <li>• Des entreprises du territoire qui ont pris l'habitude d'aller voir les professionnels de l'accompagnement (dont SATT) et les laboratoires pour aller chercher des idées ou des technologies (existantes, nouvelles)</li> </ul>	<p><i>Faiblesses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de solutions d'accompagnement pour les projets en pré-incubation des étudiants/chercheurs (Tin Space, Crunch Time à l'UTBM, Hacking Health)</li> <li>• Peu d'accompagnement des projets en phase d'incubation mais non liés à des laboratoires depuis la fermeture des deux incubateurs qui bénéficiaient des C2EI</li> <li>• Manque de lisibilité des accompagnements publics existants pour les porteurs de projets, notamment pour le milieu agro-alimentaire</li> <li>• Pas de lien fait entre les besoins en innovation dans le bâtiment et les projets technologiques</li> </ul>
<p><i>Opportunités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place récente de l'incubateur DECA-BFC et la possibilité de prise en charge des projets en pré-incubation des étudiants/chercheurs via des bourses en coopération avec le système PEPITE</li> <li>• Les pôles qui tirent les entreprises vers la R&amp;D</li> <li>• Les pépinières d'entreprise qui accompagnent les entreprises sorties de l'incubateur</li> </ul>	<p><i>Menaces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous-effectif actuel de DECA-BFC par rapport à l'ampleur des activités à conduire</li> <li>• Malgré les structures d'accompagnement privées, certains porteurs de projets qui ont un projet innovant mais non lié à un laboratoire n'ont pas d'accompagnement aujourd'hui</li> <li>• Une lecture maladroite et inadéquate des fonds FEDER (souci d'usage)</li> </ul>

Source : Documents régionaux, entretiens, traité Technopolis 2018

En matière de soutien aux entreprises innovantes, le premier enjeu en région est de la formation du porteur de projet qui doit s'acculturer à ce qu'est une entreprise et à développer un Business Model et un état d'esprit proche du marché (apprendre à tester son idée/produit auprès d'utilisateurs futurs); en effet l'offre de financement est pléthorique mais beaucoup de porteur de projets ne peuvent recevoir de prêt de Bpifrance s'ils n'ont pas de Business Model ; mais aussi à développer un état d'esprit proche du marché.

Le second enjeu est celui du financement, mais dont l'intensité varie selon la phase de vie des entreprises.

**Sur l'amorçage**, les beaux projets n'ont aujourd'hui pas de difficultés à se financer grâce aux dispositifs régionaux. Les besoins des projets ante-crédation sont classiquement de l'ordre de 10K€

jusqu'à 120K€ pour les projets industriels et technologiques. Les besoins en « early-stage » post-crédation sont de 100K€ à 250K€.

Traditionnellement sur cette phase de développement, le secteur bancaire reste frileux et les entrepreneurs tentent de capitaliser leurs entreprises via des levées de capital. Il est fréquent qu'il y ait besoin de plusieurs tours de table et les tours de table sont souvent très longs (plus d'un an de closing). En effet, les montants à lever sont supérieurs aux capacités de financement des investisseurs de ce segment de vie de l'entreprise innovante (« love money », Business Angels). La difficulté à lever des fonds en phase d'amorçage réside aussi dans ce que : i) les indicateurs financiers des entreprises innovantes ne remplissent souvent pas les grilles de lecture des financeurs traditionnels (capital-risque) ; ii) il y a un nombre limité d'investisseurs ayant les compétences sectorielles suffisantes pour prendre une décision éclairée ; iii) par ailleurs, les entrepreneurs peinent à identifier les acteurs en mesure de les financer du fait des repositionnements récents d'un bon nombre de financeurs sur le capital-risque.

Les Fonds régionaux Capinnov'Est et Création 4 couvrent aujourd'hui le segment de marché de l'amorçage. Néanmoins Création 4 a investi à ce jour la totalité de ses fonds disponibles pour un 1<sup>er</sup> tour, et le Fonds Capinnov'Est aura consommé ses fonds d'ici 2 ans.

**Concernant les opérations de suivi ou post-amorçage**, Capinnov'Est couvre le segment du post-amorçage pour les entreprises dans lesquelles il a déjà investi, ce n'est pas le cas du Fonds Création 4 qui avait des moyens limités pour suivre sur plusieurs tours de table. Pourtant la demande des entreprises est soutenue : ce sont environ au global une quinzaine d'entreprises innovantes qui cherchent à se financer par an en suivi d'amorçage. Les besoins sont sur le « late-stage » de 200 K€ voire 500 K€ et 1,5 M€ pour financer l'industrialisation ou la commercialisation de l'innovation. Si Bpifrance propose un prêt-innovation (quasi-fonds propres, garantie par BFC) il n'existe pas d'intervention en fonds propres sur le territoire. Cette défaillance de marché traditionnelle a été identifiée par la société de gestion Invest PME qui prévoit de mettre en place un fonds succédant à Création 4 qui puisse se positionner, en plus du financement de l'amorçage, sur le financement du post-amorçage.

**Concernant le financement des innovations dans les entreprises matures**, nous avons identifié une défaillance sur la taille des dossiers financés à ce jour. Bpifrance intervient avec une gamme d'aides et de prêts jusque 300K€ mais au-delà, les ressources pour financer le prêt à taux zéro innovation sur des montants allant jusque 3M€ sont vite épuisées sur un petit nombre de dossiers. Ce serait un gros dossier par an qui ne serait pas financé à ce jour faute de ressources suffisantes au niveau régional, dant les secteurs de l'industrie, des véhicules portuaires autonomes, de l'imprimerie haute technologie ou des biotechnologies. Cette défaillance de marché est classique dans les régions françaises. L'expérience positive de l'intervention du FEDER sur la précédente génération de dossiers (2014-2020) plaide pour un renouvellement de dotation du FEDER.

### 5.3 Besoins et défaillances de financement de l'agriculture et de la filière agro-alimentaire

La Région Bourgogne Franche-Comté constitue la cinquième plus grande région de France de par sa superficie (47 800km<sup>2</sup>, 9% de la surface nationale métropolitaine), dont plus de 50 % occupée par des activités agricoles et d'élevage<sup>58</sup>.

Le **secteur de l'agriculture** représente 43 362 emplois (estimations Insee d'emploi au 31/12/2014) soit 4 % de l'emploi régional et 7% de l'emploi agricole au niveau national<sup>59</sup>. La région se situe en 4<sup>ème</sup> position nationale après la région Nouvelle Aquitaine, la Bretagne et les Pays de la Loire.

<sup>58</sup> Plan Régional pour le Développement Agricole 2017-2022

<sup>59</sup> [http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PopulationEmploi\\_cle48a961.pdf](http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PopulationEmploi_cle48a961.pdf)

En 2013, la Région comptait 28 162 exploitations (dont 20 897 figurant dans la catégorie des moyennes et grandes exploitations)<sup>60</sup>. En 2015, le nombre d'exploitations agricoles était estimé à 27 360, soit 2 700 de moins qu'en 2010. La diminution du nombre d'exploitations s'effectue à un rythme moins élevé que celui observé lors de la période 2000-2010 mais le recul reste plus marqué pour les petites exploitations que pour les moyennes et grandes<sup>61</sup>. La superficie moyenne des exploitations est de 112 ha (moyenne nationale : 84 ha). Globalement les exploitations agricoles suivent une tendance à l'agrandissement et à la diversification des systèmes productifs. Le secteur agricole est caractérisé par une baisse du nombre d'exploitations (qui renvoie aux enjeux de transmission-installation) et par l'agrandissement des exploitations. En parallèle de ce phénomène de concentration, on constate toutefois une diversification des modèles d'exploitation<sup>62</sup>. Une tendance au regroupement en coopératives s'est opérée.

Les trois quarts des exploitations moyennes et grandes et 85% des emplois totaux se situent dans les secteurs suivants : grandes cultures, élevages bovins pour la viande, production laitière bovine, viticulture, polyculture et poly élevage.

En 2016, l'agriculture biologique se pratiquait sur près de 125 000 ha (5,1% de la SAU régionale). Les surfaces en bio ont presque doublé entre 2013 et 2016 (+45%) et ce mode de production est en forte progression<sup>63</sup>.

En 2014, subventions comprises, la valeur totale des productions de la branche agriculture pesait près de 5,8 milliards d'euros.

Concernant **l'industrie agroalimentaire**, la région comptait 1 065 établissements de production en décembre 2014 <sup>64</sup> représentant 4,7% de l'emploi dans l'industrie agroalimentaire en France. Au niveau régional, l'industrie agroalimentaire est dominée par les produits laitiers, les boissons et les viandes. Les IAA régionales représentent 4,8% des emplois nationaux du secteur (10<sup>ème</sup> rang national). Depuis les années 2000, la région a perdu 9% de ses effectifs. Les trois quarts des établissements des IAA sont de petite taille (moins de 10 salariés)<sup>65</sup>. Les coopératives agricoles représentent 17% des établissements des IAA et 9% des salariés. Les IAA pèsent pour 25% dans le chiffre d'affaires de l'industrie manufacturière régionale et avec 2,5 milliards d'euros, les produits des industries agroalimentaires contribuent pour 13 % aux exportations.

L'économie régionale agricole et agroalimentaire est constituée de trois filières majeures : **i) la production laitière et la transformation fromagère ; ii) l'élevage bovin et l'industrie de l'abattage et de la transformation des viandes ; iii) la viti-viticulture.**

Correspondant à 35% du chiffre d'affaire des IAA, **l'industrie laitière** est le principal employeur régional en agroalimentaire. L'industrie laitière est caractérisée par de multiples petites unités. Elle mobilise 5 189 emplois dont 4 000 pour la fabrication de fromage<sup>66</sup>.

Le secteur des **viandes** est le second employeur régional dans les IAA. Il représente 912 Millions d'euros de CA à l'export, 145 établissements et 4 600 salariés au total. Le secteur de la transformation des viandes de boucherie rassemble un tiers des emplois.

Le Plan Régional pour le Développement Agricole (PRDA) 2017-2022 de Bourgogne-Franche-Comté a mis en évidence que les IAA se restructuraient avec une tendance à la concentration des acteurs et des volumes, ce qui questionne le devenir de l'ancrage régional des outils collectifs. Ainsi, selon le PRDA, un des besoins est de consolider financièrement les IAA, de maintenir leur ancrage régional et de sécuriser leurs approvisionnements, d'inciter à la contractualisation (en prenant en compte les coûts de

<sup>60</sup> Agreste – Recensement de l'agriculture – Enquête Structure des Exploitations Agricoles 2013

<sup>61</sup> Plan Régional pour le Développement Agricole 2017-2022

<sup>62</sup> Plan Régional pour le Développement Agricole 2017-2022

<sup>63</sup> Plan Régional pour le Développement Agricole 2017-2022

<sup>64</sup> Insee-CLAP 2014

<sup>65</sup> Plan Régional pour le Développement Agricole 2017-2022

<sup>66</sup> Plan Régional pour le Développement Agricole 2017-2022

production). Un des enjeux est de renforcer les liens entre les filières et les IAA régionales par le développement de relations de proximité (organisationnelle, géographique) entre producteurs, IAA et distributeurs. Le PRDA, a également mis en avant les risques existants de concentration et de délocalisation des IAA face auxquels il apparaît indispensable de maintenir la capacité de transformation et de création de valeur en région.

Nous présentons ci-dessous une analyse AFOM de ces deux secteurs sur le territoire :

Tableau 12 AFOM filières agricoles et agro-alimentaires

<p><i>Forces</i></p> <p><u>Secteur agricole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coûts encore acceptables du foncier (non bâti) par rapport aux autres régions françaises et par rapport à l'UE</li> </ul> <p><u>Secteur des IAA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Filière IAA régionale structurée (pôle de compétitivité VITAGORA)</li> <li>• Renommée internationale des AOC régionales (charolais, volaille, vins, fromages)</li> <li>• Une production agricole en grande partie transformée par des TPE-PME locales</li> <li>• Une production laitière importante qui trouve des débouchés forts dans la production de fromage</li> </ul>	<p><i>Faiblesses</i></p> <p><u>Secteur agricole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement continu de la taille des exploitations : constituant une barrière à l'entrée pour les candidats à l'installation</li> <li>• Vieillesse de la population d'agriculteurs</li> </ul> <p><u>Secteur des IAA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rentabilité relativement faible : 3 à 4 % dans la filière élevage ; 5 à 6 % dans la filière laitière ; mais pouvant aller jusqu'à 10% dans la production de céréales, voire au-delà dans la viticulture</li> <li>• Difficulté d'accès aux capitaux (ex : filière porcine). Gros enjeux de financement sur les outils tels que les abattoirs, qui nécessitent des investissements importants mais qui sont des outils difficilement rentables et peinent à obtenir des financements.</li> </ul> <p><u>Secteur Agricole/IAA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tissu est mal armé pour faire face à tous les risques (sanitaires, sociaux, techniques, environnementaux...)</li> </ul>
<p><i>Opportunités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une filière biologique importante</li> <li>• Une conscience de certains acteurs de la filière du besoin de préserver amont et aval face à des acheteurs hors territoire</li> <li>• Diversité de la production et segmentation</li> <li>• Capacité des acteurs à travailler ensemble dans une logique de filière (ex: porc et moutarde)</li> </ul>	<p><i>Menaces</i></p> <p><u>Secteur agricole</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible intégration du risque climatique dans la gestion sur certaines zones</li> <li>• Tendance à l'augmentation capitalistique des exploitations =&gt; barrière à l'entrée (budget de reprise élevé)</li> <li>• Risques face aux possibles changements de mains des capitaux privés, avec un risque de déstabilisation des productions locales si les exploitations régionales et les moyens de production changent de mains (deviennent une propriété de grands groupes non régionaux)</li> </ul> <p><u>Secteur des IAA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Concurrence accrue entre les bassins de production européens</li> <li>• Volatilité du cours des matières premières</li> <li>• Faible rentabilité de certaines filières avec risques de fermeture (ex: filière Colza)</li> <li>• Augmentation du coût de l'énergie (et taxes associées) engendrant un fort surcoût pour les entreprises françaises (cf. ex augmentation du coût du propane)</li> <li>• Besoin d'investissement continu pour maintenir les performances et être aux normes (notamment dans le secteur de l'abattage – filière porcine)</li> </ul> <p>Risques face aux possibles changements de mains des capitaux privés, avec un risque de déstabilisation des productions locales si les exploitations régionales et les moyens de production changent de mains (deviennent une propriété de grands groupes non régionaux)</p>

Source : Documents régionaux, entretiens, traité Technopolis 2018

**Les problématiques d'accès au financement sont réelles dans le secteur d'activité agricole.** Les principaux besoins de financements recensés sont les suivants, bien qu'à ce jour nous ne disposons pas systématiquement d'information sur les montants nécessaires en termes de ticket d'investissement ou de volumes globaux<sup>67</sup> :

- **L'installation** dont le budget moyen (hors viticulture) est de 400 k€ (foncier, bâtiment, matériel, bétail, etc.)<sup>68</sup>. Ce budget reste variable selon le profil du candidat à l'installation. Les besoins sont amplifiés sur la filière élevage (reconstitution du cheptel). Par ailleurs, hors du dispositif JA, l'installation d'agriculteurs quarantenaires, souvent en reconversion professionnelle, s'avère difficile ; nous avons identifié une défaillance du financement de ces phases stratégiques d'amorçage-crédation pour les filières d'élevage et de viticulture, souvent capitalistiques ;
- Le financement des investissements productifs et notamment la modernisation continue des outils de production, mais aussi de la modernisation des bâtiments (mise aux normes). La compétitivité passe par le soutien aux efforts d'investissement productifs comme non productifs. Des opportunités existent via les investissements matériels innovants (numérique, agroéquipements, robotique, biotechnologies). Cela passe aussi par des soutiens aux investissements visant à atteindre une meilleure performance via une amélioration des conditions de travail, les bâtiments d'élevage et de stockage, les équipements ruraux, les investissements agricoles de précision ou l'accompagnement agro-écologique<sup>69</sup> ; nous avons identifié que les conditions de **financement des investissements** (prêts, subvention, fonds de garantie, voire capital investissement) et le financement du cycle d'exploitation (ex : trésorerie, fonds de roulement) ne sont pas optimaux, notamment face aux problématiques de modernisation (mise aux normes) des bâtiments ;
- La **transmission**/reprise/reconversion qui sont des opérations nécessitant beaucoup de capitaux. Il n'existe pas/peu d'outil en fonds propres pour soutenir ces phases.

De manière transversale à l'ensemble de ces besoins, et face à la lourdeur des investissements et des dettes contractées et à leur faible taux de rentabilité, l'accès au financement bancaire est difficile et ainsi les besoins de sécurisation bancaire sont en croissance (ex : fonds de garantie)<sup>70</sup>.

**Concernant les filières agro-alimentaires**, la Région a été interpellée par des acteurs des filières des IAA sur un besoin d'assurer des opérations d'investissement en fonds propres au niveau régional voire par des entreprises de la filière elle-même. En effet, à ce jour les rachats se font au niveau national ou à l'étranger. Il ne s'agit pas d'une défaillance de marché *per se* mais la Région pourrait soutenir l'investissement régional afin d'assurer les retombées économiques sur le territoire, sans rompre le principe d'intervention des opérateurs privés en économie de marché.

- En ce qui concerne les opérations de cessions de part, les tickets nécessaires sont de l'ordre de 5 à 30M€. Il s'agit à la fois de répondre alors à une défaillance de financement existe au niveau régional (mais pas au niveau national ou international), et d'assurer un maintien du contrôle de ces entreprises par des acteurs régionaux - et maîtriser les futures orientations de l'entreprise (ex : emploi, tarifs).
- En ce qui concerne l'accès à la dette, notamment dans la filière viticole, pour assurer les rachats de terroirs, les besoins concernent la garantie pour des durées très longues (les prêts doivent être engagés sur des périodes au-delà de 30 ans).

<sup>67</sup> Plan Régional pour le Développement Agricole 2017-2022

<sup>68</sup> Evaluation ex ante des instruments financiers 2014-2020 en Bourgogne (FEDER-FEADER), Katalyse, juin 2014

<sup>69</sup> Plan Régional pour le Développement Agricole 2017-2022, Bourgogne Franche Comté.

<sup>70</sup> Plan Régional pour le Développement Agricole 2017-2022

#### 5.4 Besoins et défaillances de financement du tourisme

Le tourisme est un puissant moteur pour la notoriété, la compétitivité et l'attractivité des territoires. En 2014, la France était la première destination mondiale avec 84 millions des visiteurs internationaux. Elle ne se situe cependant qu'au troisième rang mondial en termes de recettes<sup>71</sup>.

En région Bourgogne Franche Comté, la consommation touristique intérieure de la région s'élève à environ 4,1 milliards € (soit 5,7 % du PIB régional), et la place ainsi en 11<sup>ème</sup> position des 13 régions métropolitaines<sup>72</sup> (avec 2,9% de la consommation touristique intérieure de la France).

La durée moyenne de séjour semble pouvoir expliquer ces résultats économiques : 1,7 nuit dans les hébergements marchands de Bourgogne Franche Comté, soit la plus faible des régions métropolitaines. La répartition hétérogène de l'offre d'hébergements touristiques que ce soit en qualité et en quantité semble confirmer cet argument. A titre d'exemple, en 2016, la région se situait au 10<sup>ème</sup> rang des 13 régions métropolitaines en nombre de lits disponibles dans l'hôtellerie. En revanche, la part de chambres en chaînes hôtelières, en nombre de lits, est semblable à la moyenne nationale (42,6% en région contre 42,1 % au niveau national). En revanche, la région ne compte que 9,6% de 4 et 5 étoiles contre 19,6 % au niveau national (source INSEE). Le taux d'occupation des hôtels non classés s'élève à 42 % contre 56,9 % pour les hôtels classés 4 et 5 étoiles qualité, l'éventail de services et les équipements ont un impact direct sur la fréquentation des établissements.

Au regard de ces constats, le nouveau Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) a défini 6 objectifs stratégiques pour la Région :

- Développer une attractivité touristique et marketing forte déclinée en marques pour valoriser produits et destinations ;
- Soutenir, par une politique d'investissement ciblée, la création ou la modernisation des équipements et des hébergements ;
- Soutenir l'innovation dans les services rendus et la montée en puissance du numérique ;
- Développer les grandes filières touristiques de la région ;
- Renforcer la professionnalisation des acteurs du tourisme par la formation ;
- Promouvoir le travail en réseau en fédérant les équipements structurants et les sites incontournables de la région

A noter que la région compte 3 Massifs : le Jura, les Vosges (Sud) et le Morvan. L'activité touristique développée dans ces massifs représente une part importante de l'activité touristique des départements concernés. Pour chacun de ces massifs, une convention interrégionale de massif engage l'État et la Région sur un programme d'actions prioritaires respectant les orientations du schéma interrégional de massif. Les fonds structurels européens sont mobilisés pour appuyer certaines actions prioritaires de ces conventions.

Il convient de préciser que les entreprises régionales dans le secteur du tourisme sont majoritairement des petites entreprises, généralement familiales, aux capitaux propres peu abondants. Certaines associations sont également présentes sur le territoire et interviennent notamment en matière d'hébergement collectif.

<sup>71</sup> Source : Renforcer l'attractivité touristique de la France – Groupe Caisse des dépôts - Janvier 2016

<sup>72</sup> Source : DGE -Secrétariat d'Etat au Tourisme -2011

Nous présentons ci-dessous une analyse AFOM de ce secteur sur le territoire :

Tableau 13 AFOM du secteur tourisme

<p><i>Forces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un territoire accessible aux nombreux atouts : paysages, massifs, vins, gastronomie, sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'Humanité</li> <li>• Une marque de territoire internationale (La Bourgogne), trois contrats de destination (Bourgogne, Montagnes du Jura, Massif des Vosges), trois conventions de Massifs</li> <li>• De grands itinéraires de découverte (dont le fluvial)</li> </ul>	<p><i>Faiblesses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des hébergements à mettre aux normes et à adapter aux nouvelles tendances du marché</li> <li>• Des activités et animations à développer</li> <li>• Des entreprises touristiques de petites tailles aux capitaux propres faibles</li> <li>• Un vieillissement de la population ayant des enjeux importants en matière de transmission / reprise d'entreprises</li> </ul>
<p><i>Opportunités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un nouveau SRDTL affichant de nouvelles ambitions à l'échelle de l'ensemble de la Région BFC</li> <li>• La présence de bassins de proximité émetteurs, comme la Suisse</li> <li>• La transition numérique dans le secteur touristique comme vecteur de développement</li> </ul>	<p><i>Menaces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des tendances de consommation en mutation à identifier</li> <li>• Des territoires très concurrentiels sur des thématiques proches comme le vin, la gastronomie, le fluvial</li> </ul>

Source : Documents régionaux, entretiens, traité Technopolis 2018

D'après les acteurs interrogés, même si les besoins des entreprises dans le secteur du tourisme sont difficilement quantifiables, la majorité de leurs demandes de soutien en financement concerne deux grandes catégories de projets. Il s'agit essentiellement de demandes d'aides pour des hébergements touristiques et particulièrement des projets de mise aux normes, d'extension de la capacité de remplissage, de requalification / rénovation (notamment en cas de situation de transmission d'entreprises nécessitant souvent une remise à niveau très/trop onéreuse). La majorité des porteurs de ce type de projets semblent se tourner vers des demandes de soutien en subvention auprès de la Région.

Dans une moindre mesure, il s'agit également de demande d'aides pour des projets de développement d'activités touristiques. La majorité des porteurs de ce type de projets semblent, d'après les acteurs interrogés, d'avantage se tourner vers des financements privés bancaires (le soutien de la Région étant alors complémentaire).

**La faiblesse des fonds propres des porteurs de projets, la saisonnalité des activités touristiques ainsi que la dépendance aux aléas météorologiques semblent être les principaux freins identifiés à la mobilisation de soutiens financiers. Néanmoins, et face aux nouveaux dispositifs de soutien régionaux, aucune défaillance de marché ne semble clairement identifiée en matière touristique.**

Cependant, d'après les acteurs interrogés plusieurs points sont à mettre en lumière en matière de financement :

- Concernant les aides aux « hébergements touristiques structurants » proposées par la Région, le minimum de dépense subventionnable fixé à 80K€ pour le dispositif de « soutien au développement des hébergements touristiques », serait problématique. En effet, les petits porteurs de projets souhaitant procéder à une mise aux normes de leur établissement se situent souvent en-dessous de cette assiette minimum requise, et sont ainsi contraints à un accroissement / extension de leur projet pour pouvoir bénéficier du soutien régional ;
- En complément, et face au vieillissement de la population, le sujet de la transmission / reprise d'entreprises a été souligné comme étant un enjeu important du secteur touristique (et plus

particulièrement dans le cadre de projet de transmission d'hôtels qui doivent souvent être remis aux normes ou moderniser). Les acteurs interrogés ont bien noté l'existence du dispositif régional en la matière, mais s'interrogent quant à sa suffisance face à cet enjeu ;

- Par ailleurs, il a été avancé que la rapidité de traitement et d'octroi des aides régionales doivent être renforcées ;
- De même, la méconnaissance des possibilités d'offres de financements publics et privés par les porteurs de projets doit être levée ;
- Il a également été souligné que les petits porteurs de projets (dont les associations) ne devaient pas être oubliés ;
- Et la montée en compétence en ingénierie financière de certains acteurs locaux doit être accompagnée.

### 5.5 Besoins et défaillances de financement des ENR

La région Bourgogne Franche Comté présente un fort potentiel de production d'énergie de sources renouvelables : en 2015, le parc d'énergies renouvelables progressait de 109 MW, soit près de 11% par an. En 2020, les énergies renouvelables (éolien, solaire photovoltaïque, hydroélectricité, valorisation énergétique des déchets, biomasse, méthanisation, géothermie, solaire thermique) devraient ainsi représenter 27% des consommations finales d'énergies. La région compte près de 170 800 personnes travaillant dans un secteur lié à l'économie verte.

L'évaluation des deux SRCAE en 2017 note que si les indicateurs sont orientés dans la bonne direction, l'ampleur des efforts accomplis reste néanmoins insuffisante au regard des indicateurs des « 3 x 20 »<sup>73</sup>. En Bourgogne, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2014 n'est que de 12,2% (14,6% en France), contre 9,5% en 2010. L'objectif est de 23% en 2020. Néanmoins la consommation d'énergie primaire a diminué de -2,1% entre 2005 et 2014, contre -10% attendu en 2014 sur la base d'une trajectoire linéaire jusqu'en 2020 ; et les émissions de GES ont diminué de -11% entre 2005 et 2014, contre -13% attendu en 2014. En Franche-Comté, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2014 est quant à elle de 15%, contre 13,2% en 2010. L'objectif est de 32% en 2020. Les diminutions respectives de la consommation d'énergie totale et des émissions de GES sont de -2% entre 2008 et 2014 et de -12% entre 2008 et 2014, en cohérence avec la trajectoire attendue.

L'évaluation indique qu'il faut « capitaliser sur les dynamiques impulsées, pour accélérer et amplifier largement la transition initiée à ce jour ». Les objectifs de développement des EnR des SRCAE étaient ambitieux pour l'ensemble des filières, et notamment pour le bois-énergie et l'éolien, qui représentent 75% de la production supplémentaire attendue en EnR. Les objectifs fixés ne seront atteints qu'à environ 50% à l'horizon 2020. L'état des lieux des filières est le suivant :

- Bois-énergie : atteinte probable de 45% de l'objectif 2020, suite à la reconversion de tous les gros réseaux de chaleur bourguignon, et à la condition que deux projets importants se réalisent (Novillars et Tonnerre).
- Éolien : atteinte probable de 50% de l'objectif 2020, du fait d'une opposition ralentissant l'aboutissement des projets, malgré une bonne dynamique en termes de nombre de projets (220 projets en intention de développement en septembre 2017)
- Hydroélectricité : atteinte probable de 33% de l'objectif 2020

<sup>73</sup> Objectifs du paquet climat-énergie de 2008 :

- faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 20 % ;
- réduire les émissions de CO<sub>2</sub> des pays de l'Union de 20 % ;
- accroître l'efficacité énergétique de 20 % d'ici à 2020.

- Méthanisation : objectifs dépassés, du fait d'objectifs fixés alors que la filière était encore émergente. Le développement de la filière souffre de problématiques liées à la valorisation du biogaz et à l'approvisionnement des installations
- Solaire photovoltaïque : atteinte probable de 40% de l'objectif 2020, avec une filière dépendante de conditions nationales (tarifs, appels d'offres) et un taux d'ensoleillement inférieur à celui d'autres régions françaises
- Solaire thermique : filière en grande difficultés, aux niveaux national et régional, avec une faible compétitivité économique et un manque de compétence en conception, installation et maintenance des installations
- Géothermie : développement modeste, avec un potentiel de développement modeste en géothermie basse et très basse énergie

Tableau 14 : État des lieux 2016 de la production ENR par filière en Bourgogne-Franche-Comté en regard des objectifs SRCAE 2020

	Situation initiale (2008 / 2009) (GWh)	Production supplémentaire 2008 → 2020 (GWh)	Objectifs SRCAE 2020 (GWh)	Situation 2016 (GWh)
Bois énergie	7 373	4 787	12 160	7 800 *
Hydroélectricité	1 003	343	1 349	899
Éolien	153	3 922	4 075	765
Valorisation des déchets	381	150	531	?
Solaire thermique	27	642	669	?
Géothermie	132	268	400	?
Biomasse (Élec.)**	27	136	163	?
Méthanisation (chaleur+ élec +injection)	1	159	160	135
Solaire PV	5	694	699	187
Autres biomasses*** (paille, ...)	95	102	197	44
Chaleur fatale (pm)				

\* Estimation ; il n'existe pas de données actualisées en Franche-Comté fin 2015

\*\* Franche-Comté uniquement

\*\*\* Bourgogne uniquement – disparition d'une chaufferie en IAA

Source : DR ADEME, août 2016

Par ailleurs, la région Bourgogne Franche-Comté se positionne résolument dans le développement de l'hydrogène pour la transition énergétique, et ambitionne de démontrer les applications de « l'Hydrogène-Économie » sur toute sa chaîne de valeur. C'est une région pionnière pour le développement de solutions-hydrogène avec plusieurs expérimentations réussies sur son territoire (projets MobilHyTest, Mobypost,...). Avec le concours de territoires expérimentateurs comme Auxerre, Dole ou Belfort-Montbéliard, elle souhaite continuer à faire émerger des « briques technologiques » qui bénéficieront à l'ensemble de la filière nationale. La recherche et la filière industrielle dans la région sont des atouts pour développer cette stratégie aussi bien en comptant sur la présence de centres de recherche, de grands groupes (PSA, Alstom, Faurecia, GE...) et d'un tissu PME-ETI et de start-ups à même d'apporter leur savoir-faire au développement de la filière hydrogène. L'hydrogène et ses solutions apportent flexibilité, stockage et possibilité de multiples valorisations.

**L'évaluation des SRCAE note que l'atteinte d'une région à énergie positive repose sur la démultiplication du nombre de projets**, en se focalisant sur les ressources dont dispose le territoire et en facilitant l'acceptabilité sociétale des projets. Les enjeux portent notamment sur le bois-énergie et la biomasse.

Pour la région, le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique représentent de forts enjeux. En effet, outre l'atteinte d'objectifs fixés au niveau national, le développement d'une production locale permettra à la région de moins dépendre des régions voisines : la région ne dispose pas de centrale nucléaire sur son territoire, et ne produit qu'environ 10% de ce qui est consommé sur le territoire (source : EDF Bourgogne-Franche-Comté<sup>74</sup>).

L'analyse AFOM des ENR sur le territoire apparaît ainsi que présentée ci-dessous :

Tableau 15 AFOM des ENR

<p><i>Forces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentiel de développement de l'éolien, du bois-énergie, de la méthanisation et de la valorisation de chaleur fatale</li> <li>• Volonté politique de soutenir le développement des projets ENR, notamment citoyens</li> <li>• Structuration en cours d'un volet d'animation nécessaire à l'émergence de projets</li> </ul>	<p><i>Faiblesses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Freins non financiers : technologiques (ex. : stockage), sociaux (ex. : acceptabilité, recours), administratifs (ex. : délais), fiscaux (ex. : retombées ComCom plutôt que commune), etc.</li> <li>• Pour certaines filières, manque de compétitivité par rapport au niveau national (ex. : photovoltaïque avec le climat) ou international (ex. : bois énergie avec le prix du gaz)</li> <li>• Pour certaines filières encore immatures, nécessité de subventions pour la sortie des projets (ex. : méthanisation)</li> <li>• Retard dans la structuration des acteurs régionaux (SEM récemment créées, question d'articulation encore à régler)</li> <li>• Manque de coordination/communication sur l'action régionale</li> </ul>
<p><i>Opportunités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonus accordés aux projets bénéficiant de participation citoyenne</li> <li>• Implication des collectivités et des citoyens : enjeu d'introduction du financement participatif</li> <li>• Augmentation du coût des énergies fossiles (ex. : CCE)</li> </ul>	<p><i>Menaces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Incertitudes sur le modèle économique des filières matures liées à l'évolution du cadre réglementaire (ex. : complément de rémunération, procédures d'appels d'offres)</li> <li>• Nécessité d'ingénierie pour accompagner la sortie des projets</li> <li>• Difficulté pour les communes de réaliser des investissements (5% du budget communal)</li> <li>• Potentiels conflits d'usage de la biomasse</li> </ul>

Source : Technopolis 2018

**Le taux actuel de développement des projets d'énergie renouvelables est insuffisant pour répondre aux objectifs affichés par la région.** La région souhaite notamment favoriser le développement de projets portés par les citoyens ou les collectivités, pour lesquels il n'existe actuellement qu'un nombre limité de projets aboutis, mais aussi quelques projets en développement.

Du fait des incertitudes sur les durées de développement des projets et de conditions externes (ex. : projets sélectionnés à l'issue d'appels d'offres, prix du gaz), le nombre de projets annuel est difficile à estimer (cf. Tableau 16).

Il y a plusieurs phases menant à la réalisation d'un projet. Tout d'abord, il s'agit de faire émerger le projet, au travers généralement d'animation. Ensuite vient la phase de développement, pour la réalisation d'études de faisabilité et d'obtention des autorisations, puis celle de construction, et enfin celle d'exploitation.

Au cours de la phase de développement de projets, les acteurs (SEM, développeurs privés) développent plusieurs projets en parallèle (quelques projets chaque année), avec des taux de succès compris entre 25

<sup>74</sup> <https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/carte-edf-en-bourgogne-franche-comte-champion-de-l-hydraulique-1460393505>

et 40%. Pour le développement d'un parc éolien, qui peut durer près d'une dizaine d'années, le financement requis est de l'ordre de 100 – 300 k€. Il faut noter que du fait des longues périodes de développement et du taux de succès limité des développements, l'ensemble des projets repérés par les acteurs ne sont pas développés en parallèle, car trop consommateurs de fonds propres au cours de ces phases amont. Certains acteurs estiment que seulement 20% des projets, les plus prometteurs, sont développés.

Pour la phase d'investissement, il faut compter environ 3-5 M€ par machine, un parc en comptant habituellement 5 ou 6, avec un montage basé sur 20% de fonds propres et 80% de financement bancaire. Ainsi, un parc de 6 machines requiert environ 4-6 M€ de fonds propres. Au cours des années précédentes, une quinzaine de projets sortent annuellement en région. Des ordres de grandeur du nombre de projets réalisés chaque année dans la région sont fournis dans le tableau ci-dessous, à partir des informations collectées lors des entretiens.

*Tableau 16 Ordre de grandeur du nombre de projets sur le territoire par filière, des montants de financement pour leur construction et des modes de financement*

Filière	Nombre de projets sur le territoire par an	Ordre de grandeur d'un projet	Financement
Éolien	15	~10-30M€	20% FP, 80% dette
Photovoltaïque au sol	2-3	~1-3M€	100% dette
Photovoltaïque bâti	5	~100-300k€	20% FP, 80% dette
Hydroélectricité	5-10	~150-350k€	Pas d'information
Méthanisation	2-3	~1-10M€	30% FP, 10% sub, 60% dette
Bois-énergie	5-10	~300 – 5M€	60-70% sub, 30-40% dette

La question de la disponibilité des fonds propres se pose notamment pour les SEM et les collectivités si elles souhaitent mener plusieurs projets en parallèle.

Pour le photovoltaïque sur le bâti, pour des projets d'environ 100-150 k€, le financement se fait habituellement à 100% au travers de financement bancaire. Il n'est pas remonté au cours de l'étude de difficultés particulières pour ce type de projets, hormis pour les projets portés par les acteurs agricoles, du fait d'une faible solvabilité. Environ 20% des projets (un par an) ne peut se faire pour des questions de financement. Cette typologie d'acteurs rencontre des difficultés similaires pour les projets de méthanisation, avec des montants d'investissements largement supérieurs (de l'ordre de plusieurs millions d'euros) et des difficultés supplémentaires de modèle économique liées à la sécurisation de l'approvisionnement en matières premières.

Pour le photovoltaïque au sol, le nombre de projets est limité du fait de la faible compétitivité régionale, avec seulement 2 à 3 projets sélectionnés lors des procédures d'appels d'offres nationaux. Les projets n'ont en général pas de difficultés à se faire financer.

Pour l'hydroélectricité, il s'agit généralement de projets de petits moulins réhabilités (puissance : 50-100kW, pour des montants de 150-500k€ par projet). Ces projets requièrent des investissements annexes relativement lourds (génie civil, passe à poisson), jusqu'à 40% du coût du projet, et bénéficient de tarifs d'achats faibles, avec des temps de retour sur 15-20 ans. L'étude de faisabilité est généralement subventionnée par l'ADEME et les investissements par la Région. Les projets nécessitent généralement

des avances substantielles en termes de trésorerie pour la remise en état des installations, ou du fait de retards liés à la saisonnalité. Ils sont généralement portés par des particuliers. Le financement est assuré par 20% de fonds propres et 80% de dette. Ces projets pourraient bénéficier de mécanisme d'avance remboursable sur 20 ans, afin de faciliter le financement des infrastructures.

Concernant la filière hydrogène, elle est encore immature technologiquement pour un déploiement à grande échelle, et nécessite le développement, l'assemblage et la validation de briques technologiques. Dans le cadre de cette étude, les besoins remontés pour contribuer au développement de cette filière, mais également au couplage des technologies de l'information et de la communication avec l'énergie, sont traités au sein du volet innovation.

Au niveau de développement actuel des projets, il n'apparaît pas de carence de marché ou de défaillance de marché à proprement parler. En effet, les développeurs privés se financent très bien, et les acteurs interrogés n'ont fait part que d'un nombre très restreint de projets non financés. Néanmoins, dans un objectif de préserver la gouvernance locale et les retombées économiques des projets ENR sur le territoire de Bourgogne Franche Comté, la Région souhaite soutenir le développement de projets portés par les SEM/projets citoyens, tant en développement propre qu'en co-développement avec un développeur privé. Dans une optique de démultiplication du nombre de projets sur le territoire, ces acteurs font face à des difficultés de financement de la phase de développement de plusieurs projets en parallèle, consommatrice de fonds propres sur de longues durées avec prise de risque importante. Pour ce faire, il pourrait être utile que ces acteurs disposent d'outils en fonds propres ou de mécanismes d'avance remboursable sur du moyen/long terme (remboursement en cas de succès).

Par ailleurs, une défaillance apparaît sur le financement des projets de méthanisation ou photovoltaïque du bâti des agriculteurs. Ces derniers n'étant que peu solvables, les banques ne prêtent pas.

Ainsi :

- Une **défaillance apparaît sur le financement des projets de méthanisation ou photovoltaïque du bâti des agriculteurs**. Ces derniers étant peu solvables, les banques ne prêtent pas. Ce serait 2 projets entre 200 et 1 M€ par an qui ne seraient pas financés aujourd'hui.
- Une **situation de financement sous-optimale apparaît sur les phases de démonstration de projets innovants liés à l'intégration d'énergies renouvelables** (ex. : relation entre énergie et numérique : big data, intelligence artificielle, cyber sécurité, block Chain, hydrogène) dans le but d'accélérer la transition énergétique. Le besoin serait de financer un projet par an pour un ticket entre 500K€ et 1M€.
- **Au global il n'existe pas de carence de marché ou de défaillance de marché identifiée pour le développement des projets de production ENR** (financement du risque). Il y a actuellement une quarantaine de projets en instruction entre éolien et PV (une quinzaine de projets éoliens sortent par an, source DREAL) et les SEM portent quelques projets (de 0 à 5 projets par SEM, 4 SEM en région), pour des tickets de développement entre 100 et 500K€ par projet (répartis sur plusieurs années).

Néanmoins concernant les SEM qui développent plusieurs projets en parallèle, la phase de développement est difficile à financer du fait des risques associés (taux de transformation de 20-30%), du niveau des fonds propres à investir et de la durée de la phase de développement. La création récente de l'outil national EnRciT vise à faciliter le financement de cette phase de développement pour les projets portés par des citoyens et des collectivités, en coinvestissant pour la sécurisation de la phase de développement et la mutualisation des risques. A ce stade, il n'apparaît donc pas nécessaire de recréer un outil similaire au niveau régional.

- **A l'heure actuelle, il n'existe pas de carence de marché ou de défaillance de marché identifiée pour la construction et l'exploitation des projets de production ENR**. A ce stade, les projets qui passent la phase de développement arrivent généralement à trouver du financement, notamment auprès du marché (ex. : pour de l'éolien, 20% de FP pour 80% de dette).

Les changements de modèle économique, liés, entre autres, au passage au complément de rémunération ou aux appels d'offres nationaux, pourrait cependant impacter à la hausse le niveau de fonds propres nécessaires pour les sociétés de projets dans un futur proche, notamment pour les projets de grande taille (PV, éolien, onshore et offshore) mais aussi pour la biomasse, méthanisation et petite hydraulique.

Si une carence de financement devait être avérée dans le futur, l'exemple des résultats mitigés de Terra Énergie (qui compte des SEM puissantes au tour de table, ce qui crée un biais dans le choix des projets) montre la nécessité d'indépendance des fonds régionaux d'investissements vis-à-vis des structures de développement. Cela n'encourage donc pas à envisager un tel outil en BFC. Par ailleurs, bien que le fonds OSER en AURA a de bons résultats, il fonctionne sur la base de critères financiers de rentabilité. Un tel fonds ne correspondrait donc pas non plus à d'éventuels besoins de faire émerger des projets qui ont du mal à émerger et à rencontrer le marché.

- Dans un objectif politique de massification du développement des projets ENR, il est donc plutôt pertinent de s'orienter vers la garantie du financement des projets via le volet « **développement durable de BFC Garantie** » avec une quotité de couverture supérieure à 50% afin d'être plus incitatif pour le secteur bancaire.

### 5.6 Besoins et défaillances de financement de la rénovation thermique

Avec 43 % des consommations énergétiques finales et 20 % des émissions de gaz à effet de serre, le bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie en Bourgogne Franche-Comté. En 2017, la région Bourgogne-Franche-Comté comptait un peu moins de 1,3 million de logements. Ceux-ci étaient en grande majorité (65 %) des maisons individuelles privées, alors que 35% relevaient du logement collectif (social ou non)<sup>75</sup>.

En 2014, **63% des foyers qui occupaient leur résidence principale étaient des propriétaires**<sup>76</sup>, ce qui était supérieur à la moyenne nationale de 5 points<sup>77</sup>. Les personnes référentes avaient plus de 60 ans dans 78% des foyers propriétaires occupants, et habitaient dans un logement construit avant 1975<sup>78</sup>. 70% des maisons individuelles privées ont été construites avant 1975, année de la première réglementation thermique, et connaissent donc un état important de dégradation au regard de l'efficacité énergétique. Le tableau suivant présente quelques caractéristiques du parc de logements en Bourgogne-Franche-Comté.

Tableau 17 Caractéristiques du parc de logements en Bourgogne-Franche-Comté

Région Bourgogne-Franche-Comté : 1 217 545 logements (2012) <sup>79</sup> Consommation énergétique de chauffage : 8871 GWh/an (2015)		
<b>Logement diffus</b> 825 237 logements	<b>Logement collectif</b> 263 285 logements (20 % des logements, source FILOCOM 2011)	<b>Logement social</b> 183 023 logements
Caractéristiques		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 62,9 % de propriétaires. 65% des logements sont propriétés de gens de plus de 65 ans (source : entretien)</li> <li>• 70 % des logements ont été construits avant 1975. Parc régional le plus ancien des régions métropolitaines (Fondation Abbé Pierre)</li> </ul>		

<sup>75</sup> Mise en œuvre du Service au public de l'efficacité énergétique SPEE pour la rénovation performante du parc résidentiel privé en Bourgogne-Franche-Comté et déploiement de plateformes territoriales de la rénovation énergétique (2017)

<sup>76</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-27#chiffre-cle-5>

<sup>77</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=METRO-1#chiffre-cle-5>

<sup>78</sup> Le logement en Bourgogne-Franche-Comté (Bilan 2016)

<sup>79</sup> Programme Accompagnement des Professionnels, Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012, Analyse détaillée du parc résidentiel existant, septembre 2012.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6,7% des propriétaires occupant leur résidence principale vivent sous le seuil de pauvreté</li> <li>• 24% des propriétaires occupants sont éligibles au programme « Habiter Mieux »</li> <li>• Environ 60% des logements mauvaise qualité sont occupés par des personnes en plus (source : entretien)</li> </ul>		
<b>Problématiques énergétiques</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 22% maisons de propriétaires occupants sont classées en catégorie F pour l'efficacité énergétique</li> <li>• 18% maisons de propriétaires occupants sont classées en catégorie G</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• NC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 51% du parc de logements sociaux est classé D par le Diagnostic de la Performance Énergétique</li> <li>• 9% ont une étiquette E, F ou G<sup>80</sup></li> </ul>
<b>Localisation</b>		
Tout le territoire	Agglomérations (Besançon, Dijon)	Agglomérations (Besançon, Dijon)

La Bourgogne-Franche-Comté est classée deuxième en termes de vulnérabilité énergétique des ménages, pour le parc privé comme le parc social.

Pour la massification de la rénovation thermique, factrice de réduction des impacts environnementaux, de création de valeur, d'allègement de facture énergétique pour les ménages, notamment les plus modestes, et de création d'emplois, les Schémas Régionaux Climat Air Energie ont identifiés quatre axes dans le bâtiment, qui font également partie du Plan Bâtiment Durable Bourgogne-Franche-Comté signé en octobre 2017 et dont l'objectif est d'assurer la coopération des acteurs (Région, État, Agence Nationale de l'Habitat Anah, Plan Bâtiment Durable) autour de la rénovation de l'habitat :

- Accompagnement financier ;
- Accompagnement social et technique ;
- Développement de compétences et mobilisation des professionnels ;
- Engagement des territoires.

L'évaluation des deux SRCAE en 2017<sup>81</sup> note que les dispositifs mis en place dans les deux régions vont dans le bon sens, même si l'objectif de rénovation de qualité « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) requière de conforter les outils d'intervention.

### Logements privés diffus

En 2014, la Bourgogne-Franche-Comté recensait environ **988 353 maisons individuelles**<sup>82</sup>. Le logement privé diffus représente 64,4 % des logements, soit une proportion plus importante qu'au niveau national (55,7%). Le nombre de maisons individuelles en tant que résidence principale a augmenté de manière importante entre 1971 et 1990 (plus de 217 000 maisons construites), après un ralentissement entre 1919 et 1970, ce qui est cohérent avec la tendance nationale. Les maisons individuelles consomment à elles seules plus de 3/4 des consommations de chauffage de l'habitat. **93 % des maisons individuelles sont qualifiées d'énergétivores. 69 % des maisons ont une étiquette**

<sup>80</sup> Les chiffres-clés du logement social en Bourgogne-Franche-Comté (2017)

<sup>81</sup> Services du Conseil Régional, de l'État et de l'ADEME, avec l'aide d'Alterre Bourgogne-Franche-Comté et les Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (ATMOSF'air Bourgogne et ATMO Franche-Comté maintenant fusionnées en une seule association ATMO Bourgogne Franche-Comté) et du CEREMA

<sup>82</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-27#chiffre-cle-5>

**supérieure à E**, 30 % en E, 22 % en F et 18 % en G) et peuvent être qualifiées de passoires énergétiques. Cela représente 12 points de plus que la moyenne nationale<sup>83</sup>.

### Logements privés collectifs

Le logement privé collectif représente environ **535 637 logements** sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté, soit 35 % du parc résidentiel. Ces logements ne sont pas répartis de façon homogène sur le territoire régional : la grande majorité est concentrée dans les **agglomérations**. Le territoire est marqué par plusieurs défis énergétiques : entre autres, le logement présente une vulnérabilité énergétique élevée, avec **34% des ménages exposés à la vulnérabilité énergétique**.

Pour l'ensemble des logements, l'efficacité énergétique des logements est un problème plus sensible pour les ménages aux revenus modestes, car la faible efficacité énergétique entraîne un accroissement des dépenses dites « contraintes », ce qui pèse d'abord sur les ménages les plus modestes. En Bourgogne Franche-Comté, 38% de propriétaires occupants (307 000) sont éligibles aux aides de l'ANAH. Plus de 200 000 locataires du parc privé ont des ressources inférieures au plafond Anah<sup>84</sup>. Un habitant sur huit est en situation de pauvreté monétaire en Bourgogne Franche-Comté. Avec 354 700 personnes pauvres en 2013, soit 13 % de la population, la Bourgogne Franche-Comté figure parmi les régions les moins exposées (14% au niveau national)<sup>85</sup>.

Au regard du parc existant en Bourgogne Franche Comté, il est clair que l'objectif de massification de la rénovation thermique des bâtiments, et du logement en particulier, est ambitieux, et nécessite des financements importants et constants dans le temps sur une longue période. Mais, au-delà du financement, pour le logement privé, deux problématiques sont intrinsèquement liées à la question du financement : **i) la maîtrise d'ouvrage ; ii) l'existence d'offres de travaux coordonnés**.

En effet, dans le secteur du logement privé, il n'y a pas ou peu de structures ayant l'expertise technique pour coordonner, en tant que maître d'ouvrage, les opérations de rénovation thermique, et qui permettent de couvrir l'ensemble de la chaîne : diagnostic, établissement de devis, pré-sélection de professionnels du bâtiment aptes à réaliser les travaux, financement des travaux, contrôle après travaux des opérations, etc. Au-delà du financement, l'absence de telles structures est un élément dissuasif pour déclencher « l'acte d'achat » auprès des particuliers.

Dès lors la conception d'offres de financement, que cela soit sous forme de subvention et plus encore sous forme d'instrument financier, ne peut se concevoir sans un accompagnement, dans le secteur du logement privé, permettant d'offrir une palette de services de conseil et d'appui auprès des propriétaires. C'est en partie le sens de la création du SPEE en 2018.

La massification de la rénovation thermique dans le logement privé n'est donc pas uniquement liée, loin s'en faut, à la question du financement.

<sup>83</sup> [https://www.bourgognefranchecomte.fr/download.php?voir=o&document\\_id=16969](https://www.bourgognefranchecomte.fr/download.php?voir=o&document_id=16969)

<sup>84</sup> [http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/160708\\_Habiter\\_Mieux\\_Dole\\_diaporama\\_general\\_cle014de8.pdf](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/160708_Habiter_Mieux_Dole_diaporama_general_cle014de8.pdf)

<sup>85</sup> CESER Bourgogne Franche-Comté 2017, La pauvreté et la précarité en Bourgogne Franche-Comté : une fatalité ?

Tableau 18 AFOM de l'EE dans le Bâti

<p><i>Forces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une part importante de propriétaires</li> <li>• Importance de la maison individuelle privée, moins soumise à des considérations architecturales ou techniques génératrices de surcoûts que la copropriété en centre-ville</li> </ul>	<p><i>Faiblesses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Importance du logement individuel (moins d'économie d'échelle)</li> <li>• Un parc bâti ancien, nécessitant des améliorations importantes, avec des montants de travaux importants et supérieurs à la moyenne nationale</li> <li>• Importance de la part de propriétaires âgés, peu sensible à la question de l'efficacité énergétique (mais volonté de valorisation pour transmission)</li> <li>• Manque d'intérêt pour les questions de rénovation énergétique, avec une clé d'entrée qui est souvent liée à d'autres problèmes du bâti (inconfort, fuite, ravalement, volonté de valorisation...) ou à la réalisation d'économies. Complexité de la rénovation globale</li> </ul>
<p><i>Opportunités</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création du SPEE en 2018 (maisons individuelles dans un premier temps)</li> </ul>	<p><i>Menaces</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps long de la prise de décision au sein des copropriétés</li> <li>• Nécessité d'une assistance à maîtrise d'ouvrage</li> <li>• Disparité des maisons individuelles, individualisation des travaux</li> <li>• Temps de retour sur investissement longs, freinant l'implication des propriétaires</li> <li>• Un niveau de performances élevées (objectifs régionaux BBC, d'après LTECV) limite le nombre de rénovations (car renchérissement pour atteindre ce niveau de performances)</li> </ul>

Source : Technopolis 2018

Il existe plusieurs défaillances de financement :

- Même s'il existe des dispositifs d'aide aux études préalables (ex. : audit pour les particuliers, études amont pour les collectivités et bailleurs sociaux), il n'existe **pas de mécanisme de financement de la seconde étape de la phase amont nécessaires pour amorcer les travaux** (accompagnement à la maîtrise d'œuvre jusqu'aux devis des entreprises) ; nous recommandons l'évolution des aides vers le financement de la deuxième partie des études de faisabilité.

Selon les services de la Région, « la priorité doit être donnée à l'accompagnement complet préalable (maîtrise d'œuvre, d'ouvrage...) de la copropriété dans son projet de rénovation BBC. Cette assistance faciliterait le déblocage de projet de rénovation énergétique en apportant une réponse adaptée et compréhensible à l'ensemble des copropriétaires ; un allègement du travail des syndicats qui seraient moins réticents à engager des rénovations. Il s'agirait de procurer aux copropriétaires une véritable feuille de route (volet technique et volet financier) opérationnelle de la rénovation de leur logement facilitant la prise de décision ».

Le besoin est estimé sur la base des quelques informations récoltées à plusieurs dizaines de tickets entre 10 et 40 k€ par an et la réponse pourrait se faire sous forme d'avances remboursables.

- **Pour certains types de rénovations atypiques, notamment en secteur sauvegardé, les conditions de financement peuvent être inadéquates**, du fait de montants de travaux supérieurs aux travaux de rénovation standards. La durée de remboursement est de 15 ans et non de long-terme (20-25 ans), et ne permet donc pas de faciliter la réalisation de travaux pour ce type de copropriétés. Le volume total de logements concernés est inconnu à ce stade, mais pourrait représenter jusqu'à un tiers des copropriétés soit 178.000 logements (source entretien) ; nous

recommandons la création d'un Fonds régional pour le financement des travaux atypiques en prêts de long-terme.

Les montants à mobiliser sont potentiellement très importants (de l'ordre du milliard d'euros de fonds privés). Seule une intervention en garantie peut être envisagée. Il est nécessaire par ailleurs de noter que c'est l'animation régionale qui reste avant tout clef dans l'objectif de massification.

- Pour le **financement du reste à charge, le dispositif des prêts collectifs copropriété existe, mais est complexe à mobiliser**. Il permet cependant de répondre à un besoin, la mobilisation du PTZ individuel étant trop complexe à gérer pour les intermédiaires (ex. : syndic de copropriétés). Par ailleurs, seulement deux banques le proposent ; l'assiette des travaux éligibles, fixée par l'État, est trop restrictive. Nous recommandons la mobilisation du volet « développement durable » de Bourgogne Franche Comté Garantie vers le financement du reste à charge des travaux de rénovation et ainsi inciter les banques à financer les travaux, y compris ceux non éligibles au PTZ. Les tickets nécessaires sont de l'ordre de 1 et 10 K€, soit 5 K€ en moyenne.
- Comme pour la cible des maisons individuelles dans le cadre du SPEE, l'opportunité d'un système d'avance pourra aussi être étudiée pour la cible des copropriétés.

## 6 Synthèse des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des défaillances de marché et situations de financement sous-optimales identifiées. En vert sont identifiées les carences pour lesquelles l'évaluation ex-ante des instruments financiers ouvre la possibilité d'une intervention régionale et en bleu, les carences pour lesquelles le FEDER peut être mobilisé dans le cadre de cette intervention régionale. Les carences de marché restées en blanc ne demandent pas d'intervention régionale via des instruments financiers.

S'il existe des carences de marché et des interventions préconisées sur la plupart des thématiques investiguées, ce n'est pas le cas du tourisme pour lequel la Région et la CDC ont des outils récents. Il conviendra de réévaluer notre analyse d'ici deux ans, une fois que les outils auront démontré ou non leur pertinence et efficacité.

Tableau 19 Synthèse des défaillances de marché

Thématique	Typologie de projets ou d'entreprises	Situation de financement sous-optimale	Outils soutenus par les acteurs publics	Type d'outil	Contexte/ priorités régionales	FESI mobilisation ouverte ou possible au titre des PO et PDR	Aides d'État <sup>86</sup>
Économie	Création commerce, services, artisanat	Offre privée faible (BA, crowdfunding, banques) sur des tickets de 3 à 50K€	Carence couverte par des outils publics, et estimée à l'ensemble de l'activité des Réseaux Entreprendre et Initiative, France Active  Pas d'additionnalité du FEDER	Prêt d'honneur (PH), Prêts participatifs, Garantie	Soutien à la création d'entreprise	PO Bourgogne FEDER OS1.3 <sup>87</sup>  PO Franche Comté FEDER OS1.3 <sup>88</sup>  Non préconisé par l'EEA IF <sup>89</sup>	-De minimis ou/ -Jeunes pousses lorsque cela est possible (l'entreprise doit être immatriculée) et si besoin de dé plafonner l'aide. Art 22§3 point a) du RGEC

<sup>86</sup> Éléments concernant le Règlement général d'exemption par catégories (RGEC) et Lignes directrices relatives aux aides d'État visant à promouvoir les investissements en faveur du financement des risques.

<sup>87</sup> Renforcer la création/reprise d'entreprise et les dynamiques entrepreneuriales.

<sup>88</sup> Accroître le nombre de créations et de transmissions/reprises d'entreprises.

<sup>89</sup> La présente Evaluation Ex-ante des Instruments financiers

Économie	Création pour des entrepreneurs les plus éloignés du marché de l'emploi	Le secteur privé ne finance que peu ce segment, tickets de 3 à 10K€	Carence couverte par les outils de l'ADIE et estimée à l'ensemble de son activité Pas d'additionnalité du FSE et FEDER	Microcrédit	Soutien à la création d'entreprise	PO Bourgogne FSE PO Franche Comté FEDER OS1.3 Non préconisé par l'EEA IF	- De minimis
Économie	Création entreprises de production ou transformation	Tickets en quasi fonds propres et fonds propres 150K€ > 50K€ entreprises devant mettre en place un process/outil de production industriel.	Offre publique existante mais dont les montants des tickets disponibles en quasi fonds propres et fonds propres ne sont pas suffisants (<50K€) Additionnalité du FEDER	Quasi-fonds propres	Soutien à la création d'entreprise	PO Bourgogne FEDER OS1.3 PO Franche Comté FEDER OS1.3 Préconisé par l'EEA IF	-Pari passu dans la constitution du fonds ou -Jeunes pousses si cela est possible (art22§3 point c) du RGEC ou -RGEC art 21§5 points a) ou b) et art 21§10 points a) ou b). Participation de fonds privés de l'ordre de 10 ou 40%
Innovation	Innovation dans les PME	Tickets de 15 à 50K€ pour des projets en pré-incubation et non liés aux laboratoires	Les dispositifs d'accompagnement et de financement ne répondent pas aux besoins des projets en pré-incubation et non liés aux laboratoires Le FRI ne s'adresse qu'à des entreprises industrielles ou artisanales innovantes existantes (entreprises individuelles ou projets collectifs)	Subvention / avance remboursable	Soutien à l'Innovation dans les PME	PO Bourgogne FEDER OS1.4 PO Franche Comté FEDER OS 1.2 <sup>90</sup> + OS1.4 <sup>91</sup>	Le fonds intervient via plusieurs instruments. Subvention, PTZI, Avance remboursable  Ce fonds n'est pas lié à l'ingénierie financière. Il a financé des projets notamment collaboratifs. Le PTZI est facilement convertible en équivalent subvention de même que les avances remboursables. La base juridique du régime relève donc plus du RGEC PME +

<sup>90</sup> Augmenter le nombre de projets collaboratifs dans le cadre de la RIS3 ; les entreprises sont des bénéficiaires potentiels (y compris du secteur agro-alimentaire)

<sup>91</sup> Soutenir l'investissement matériel et immatériel des entreprises et des filières

							Innovation = taux de subvention transformable en subvention, PTZI et autres avances remboursables.
Innovation	Innovation dans les PME technologiques	Tickets de 300K€ à 3M€ pour la conception et définition du projet, études de faisabilité technique et commerciale, mise au point de l'innovation par le personnel de R&D, prestations et conseils extérieurs, réalisation de prototypes, de maquettes, dépôt et extension de brevets	Les dispositifs d'accompagnements existants n'ont pas suffisamment de ressources pour financer le nombre de dossiers existants à hauteur des besoins	Prêt à taux zéro innovation	Soutien à l'innovation technologique dans les PME	PO Bourgogne FEDER OS1.4 PO Franche Comté FEDER OS 1.2 <sup>92</sup> + OS1.4	Le prêt à taux zéro est un financier transparent. Il suffit pour le rendre transparent de prévoir à chaque fois le calcul préalable de l'équivalent subvention du prêt et de lui donner comme base juridique : soit de minimis (calcul de l'équivalent subvention), soit jeune pousse (montant du prêt suffit), soit un régime d'aide à l'innovation. Ce PTZI est très faible en termes d'équivalent subvention dans la période actuelle où les taux d'intérêt du marché sont très faibles. Cet instrument est donc très peu risqué, juridiquement facile à justifier et peu coûteux pour les finances publiques s'il s'accompagne d'un système de garantie performant.

<sup>92</sup> Augmenter le nombre de projets collaboratifs dans le cadre de la RIS3 ; les entreprises sont des bénéficiaires potentiels (y compris du secteur agro-alimentaire)

Innovation	Amorçage	Tickets en amorçage entre 150 et 500K€ en cumulé sur plusieurs tours Demande soutenue des entreprises en la matière : environ 20 à 25 entreprises innovantes qui cherchent à se financer par an	Création 4 a investi la totalité des fonds disponibles pour le 1 <sup>er</sup> tour Fonds Capinnov'Est aura consommé ces fonds d'ici 2 ans Additionnalité du FEDER	Fonds propres	Financement de l'industrialisation ou de la commercialisation de l'innovation	PO Bourgogne FEDER OS1.3 PO Franche Comté FEDER OS 1.3 Préconisé par l'EEA IF	Pari passu
Innovation	Opérations de suivi d'amorçage	Tickets en post-amorçage entre 500 et 1M€ en cumulé sur plusieurs tours Demande soutenue des entreprises en la matière : environ 2 à 4 dossiers par an	Fonds Capinnov'Est aura consommé ces fonds d'ici 2 ans Pas d'autre fonds positionnés sur le post-amorçage Additionnalité du FEDER	Fonds propres	Financement de l'industrialisation ou de la commercialisation de l'innovation	PO Bourgogne FEDER OS1.3 PO Franche Comté FEDER OS 1.3 Préconisé par l'EEA IF	Pari passu
Économie	Développement des TPE /PME	Carence en fonds propres pour les TPE / PME de petites tailles pour des tickets entre 50 et 150 K€	Le secteur privé ne finance que peu ce segment Intervention de la Région (via la Régie ARDEA) essentiellement en Franche Comte RI modifié récemment : renforcement de l'exigence d'auto financement des bénéficiaires, avec l'objectif d'accroître les effets leviers des AR sur le financement privé Pas d'additionnalité du FEDER	Quasi Fonds propres	Soutien au développement des entreprises régionales	PO Bourgogne FEDER OS1.4 <sup>93</sup> PO Franche Comté FEDER OS1.4 Non préconisé par l'EEA IF	-Un fonds en quasi fonds propres doit intervenir en Pari Passu si constitution pari passu du fonds... ou RGEC : article 21§5 points b) et c) et 21§10 b) et c) avec respectivement 40 et 60% d'intervention de fonds privés ou Jeunes pousses art 22§3 point c) RGEC pour les TPE dans certaines circonstances

<sup>93</sup> Améliorer la compétitivité des PME

Économie, IAA, ENR	Mutations offensives et innovation dans les entreprises de croissance	Pas d'intervenant sur des tickets de 1-5M€ pour des 2 <sup>nd</sup> tour de table des entreprises en croissance	Création 4 et Industrie et filières n'ont pas la profondeur nécessaire pour aller sur ces segments de marché Additionnalité du FEDER	Fonds propres	Soutien au développement des entreprises régionales	PO Bourgogne FEDER OS1.4  PO Franche Comté FEDER OS1.4  Préconisé par l'EEA IF	Idem que pour quasi fonds propres
Économie, IAA	Entreprises en retournement et mutations défensives TPE/PME	Tickets entre 150 et 800K€, 4 dossiers par an	Pas les cibles des acteurs privés (banques, investisseurs) sur ce créneau à haut niveau de risque ; des outils régionaux mais aux moyens limités sur les tickets de plus de 600K€ (DEFIS) ou à périmètre restreint (DASESS de Bourgogne Active pour l'ESS)	Fonds propres Dette (financement CT, Lease-back)	Consolidation des entreprises	-	Entreprises en rebond ou non, une partie de ces entreprises est en difficulté au sens retenu par la Commission.
Économie, Tourisme, IAA	Entreprises en pré-difficultés ou difficultés TPE/PME	Tickets entre 150 et 400K€	Pas les cibles des acteurs privés (banques, investisseurs) sur ce créneau à haut niveau de risque	Aides à la reprise d'entreprises en difficulté et les aides au financement des entreprises en difficulté	Consolidation des entreprises	-	Voir la question des entreprises en difficulté
Économie, Tourisme, IAA	Transmission	Financement des investissements à mettre en place suite à des transmissions	Interventions bancaires existantes  Fonds industrie et Filières 4 positionné sur cette phase moins rentable des opérations d'investissement  Besoins suffisamment couverts par les acteurs régionaux	Fonds propres	Maintien des entreprises sur le territoire	-	Un fonds en quasi fonds propres doit intervenir en Pari Passu
Agriculture*	Développement Établissements agricoles/PME	Financement du BFR, lease-back	Peu de financement bancaire du BFR, pas de garantie spécifique identifiée	Garantie de la dette	Soutien aux entreprises en croissance sur les		A préciser, amplification du système de garantie actuelle

					filières stratégiques		
Agriculture*	Projet d'installation/ Transmission Exploitations agricoles	Ticket de 400K€ pour l'installation	<p>Pas d'offre aujourd'hui pour les projets portés par des agriculteurs au-dessus de 40 ans (hors dispositif JA)</p> <p>Coût d'installation élevé (en moyenne 400 K€)</p> <p>Existe une garantie de la dette SIAGI (BFC Garantie)</p>	Garantie de la dette	Consolidation de l'économie régionale	-	De minimis agricole pour le moment.
Économie	Développement des structures coopératives de l'ESS (SCOP, SCIC)	Tickets de 100 à 200K€, 2 à 3 opérations par an	<p>Insuffisance de l'offre en fonds propres pour les structures coopératives de l'ESS (SCOP, SCIC), compte tenu de l'importance de ce secteur pour la région</p> <p>Offre en lien avec France Active et le SIFA</p>	Quasi fonds propres (prêt participatif, fonds patients)	Soutien au secteur de l'ESS, important pour le territoire	<p>PO Bourgogne FEDER OS1.4</p> <p>PO Franche Comté FEDER OS1.4</p> <p>Préconisé par l'EEA IF</p>	RGEC
IAA	Cession de parts des entreprises des IAA	Carence régionale sur des tickets de 3 à 30 M€	Enjeu de conserver le contrôle capitalistique sur le territoire régional	Fonds propres	Préservation des outils de production de la filière IAA sur le territoire régional	-	Le fonds dédié ressemble au FSI au niveau national. Il s'agit un fonds permettant de contrôler capitalistique si intervention de la Région en dehors de l'opérateur avisé en économie de marché.
ENR	Développement de projets ENR	Les projets portés par les SEM trouvent difficilement du financement. Ce n'est pas une défaillance de	Préserver la gouvernance et les retombées économiques des projets ENR sur le	Fonds propres, Avances remboursables	Soutien aux entreprises en croissance sur les	<p>PO Franche Comté FEDER OS3.1<sup>94</sup></p> <p>Préconisé par l'EEA IF</p>	BFC garantie renforcé Région

<sup>94</sup> Développer la production d'Énergies renouvelables en FC en misant sur son potentiel

		marché en soit car les projets privés se font.	territoire, mais aussi démultiplier le nombre de projets	Garantie pour les projets portés par les agriculteurs	filières stratégiques		
ENR	Démonstration de projets innovants liés aux ENR	Tickets entre 500 et 1M€, 1 projet par an	Difficile financement des phases de démonstration de projets liés à l'intégration d'énergies renouvelables Existence de Fonds soutenus par la Région (Industrie et Filières)	Fonds propres	Soutien aux entreprises en croissance sur les filières stratégiques	PO Franche Comté FEDER OS3.1 et Bourgogne 3.2 Non préconisé par l'EEA IF	Pari passu
ENR	Développement de projets ENR	Pas de financement des projets de méthanisation ou photovoltaïque du bâti des agriculteurs, 2 tickets entre 200 et 1M€ par an	Agriculteurs peu solvables, les banques ne prêtent pas Existence de l'enveloppe DD de BFC Garantie - SIAGI	Garantie	Soutien aux entreprises en croissance sur les filières stratégiques	PO Bourgogne FEDER : OS 3.2 <sup>95</sup> et PO Franche Comté FEDER OS3.1 <sup>96</sup> Non préconisé par l'EEA IF	SIAGI renforcé Région
EE	Phase amont des travaux Propriétaires privés collectifs	Tickets 10 et 40 K€, plusieurs dizaines de tickets par an	Pas de mécanisme de financement de la seconde étape de la phase amont des travaux	Avances remboursables	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	PO Bourgogne FEDER : OS 3.2 Seuls les logements sociaux et bâtiments publics sont ciblés via le PO Franche Comté OS 3.2 + 3.3 Non préconisé par l'EEA IF	De minimis : à 70% = 28k€ max
EE	Financement des travaux atypiques Propriétaires privés collectifs	Conditions de financement inadaptées, du fait de montants de travaux supérieurs aux travaux de rénovation standards. La durée de remboursement est sur 15 ans et non sur du long-terme (20-25 ans), et ne permet donc pas de faciliter entièrement la	Le dispositif des prêts collectifs copropriété existe, mais est complexe à mobiliser L'assiette des travaux éligibles est trop restrictive Réflexion régionale en cours sur fonds régional pour le	Garantie de la dette, tickets élevés	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	PO Bourgogne FEDER : OS 3.2 Réduire la consommation énergétique des bâtiments. Non préconisé par l'EEA IF	De minimis 45K€ en moyenne

<sup>95</sup> Réduire la consommation énergétique des bâtiments

<sup>96</sup> Développer la production d'énergie renouvelable

		réalisation de travaux pour ce type de copropriétés	financement des travaux atypiques				
EE	Financement du reste à charge Propriétaires privés collectifs	Tickets entre 1 et 10K€	Dispositif des prêts collectifs copropriété existants, mais est complexe à mobiliser Peu de banques mobilisent le PTZ et l'assiette des travaux éligibles est trop restrictive. Assouplissement en vue dans un proche futur Trop fort endettement des publics modestes	Garantie	Atteinte des objectifs régionaux en matières d'EE	PO Bourgogne FEDER : OS 3.2 Non préconisé par l'EEA IF	Équivalent subvention à ajouter au total de minimis en cas de cumul d'aides

\*Hors périmètre, mais pour information (cf. amont des filières agro-alimentaires)

## 7 La stratégie d'investissement de la Région

---

La Région Bourgogne Franche Comté souhaite apporter une réponse aux défaillances de marché ou situation de financement sous-optimales constatées, si et seulement si elle s'inscrit dans la mise en œuvre de ses ambitions de développement économique et de transition énergétique, et en respect d'un certain nombre de critères développés dans ce chapitre.

Ainsi, des outils financiers ont été identifiés en réponse à ces défaillances de marché, et le périmètre de l'investissement régional dans ses outils a été calibré. L'investissement régional est financé via les fonds de la région, ceux d'autres acteurs publics dont collectivités locales, et parfois via des ressources FEDER lorsque leur additionnalité est démontrée. Ainsi, une stratégie d'intervention régionale spécifique au FEDER a été développée.

### 7.1 Les paramètres à prendre en compte pour définir la stratégie d'investissement de la région au travers des instruments financiers

Au-delà de la réponse aux défaillances de marché constatées, quelques principes directeurs et paramètres méritent d'être pris en compte pour dessiner la stratégie d'investissement qu'entend poursuivre la Région en matière d'ingénierie financière :

Le premier principe est celui de la cohérence des instruments avec les priorités fixées **dans les documents stratégiques ayant fait l'objet d'une validation politique par la Région (SRDEII, SRDTL, S3, PDRA, SCRAE) :**

- La SRDEII fait des instruments financiers (« ingénierie de financement ») un axe fort, couvrant à la fois les investissements immatériels et les investissements connexes à des phases majeures de la vie d'une entreprise. Par ailleurs, il met en avant cinq marqueurs à prendre en compte dans la stratégie d'intervention : i) internationalisation ; ii) innovation ; iii) développement de l'économie sociale et solidaire ; iv) l'entrepreneuriat ; v) transition énergétique et écologique. Le tourisme a son propre schéma, le SRDTL.
- La S3 cible les secteurs suivants : i) qualité de l'environnement, des aliments et de l'alimentation ; ii) matériaux et procédés avancés ; iii) solutions biomédicales ; iv) écoconstruction, écoconception et matériaux biosourcés ; v) mobilité et transport.
- Le PDRA met en avant i) la poursuite de la transformation des produits agricoles et ii) l'objectif de sécurisation de la filière fromagère.
- Les PO FEDER 2014-2020 des deux anciens territoires régionaux Bourgogne et Franche Comté ont prévu la mobilisation d'instruments financiers (sans montants indicatifs par objectif stratégique). Néanmoins la Franche Comté a davantage prévu de mobiliser des instruments financiers que la Bourgogne :
  - La Bourgogne a prévu des instruments financiers sur les thématiques économie (OS 1.3 et 1.4), énergies renouvelables (OS 3.1) et efficacité énergétique (3.2 et 3.3),
  - La Franche Comté a également prévu des interventions sur tourisme (OS 1.4 et 6.1) et l'innovation (OS 1.2).
  - Sur la thématique économie, les deux anciennes régions se sont concentrées sur le financement de la création et la transmission des entreprises.
- Dans le cas des PDR (section 8.2 du PDR Bourgogne et section 8 du PDR Franche Comté), pour la Bourgogne, il n'y a aucune mention d'utilisation d'instruments financiers ; pour la Franche Comté, des prêts bonifiés sont prévus pour « L'aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs », et des avances remboursables ou autre pour la mesure « Soutien au développement local leader

(CLLD – développement local mené par des acteurs locaux »13). Aucun financement sous forme d'IF n'est prévu pour l'accompagnement des IAA.

- Dans le domaine de la transition énergétique, les SCRAE des anciens territoires régionaux Bourgogne et Franche Comté mentionnent le besoin de mettre en place une ingénierie financière adaptée et ce pour i) le développement de la recherche et innovation en matière d'ENR et d'infrastructures « propres » ; et ii) le développement de technologies « propres » ; la rénovation thermique du bâti.

**Le deuxième principe est celui de la complémentarité de la stratégie d'investissement de la Région avec les outils de financement existant au plan national** (non duplication), à savoir:

- Les actions de la Caisse des Dépôts et Consignations : i) le FCPR écotecnologie dans le cadre du PIA doté au niveau national de 150M€, sous forme de tickets de 1 à 10M€ pour les PME innovantes ; ii) Fonds FSN PME (Fonds Ambition Numérique) dédiée 1460M€ au niveau national pour les PME innovantes du numérique ; iii) le Fonds pour l'ESS dédiée 100M€ au niveau national en quasi-fonds propres.
- Bpifrance met en œuvre des investissements d'avenir dédiés au financement des entreprises (PME et ETI) qui se répartissent selon plusieurs axes stratégiques : i) Prêts aux PME et aux ETI pour renforcer leur haut de bilan : Prêts Croissance (1 milliard d'euros) ; ii) Financement des entreprises innovantes : Prêts verts bonifiés (500 millions d'euros) –, Fonds Biothérapies innovantes et maladies rares (50 millions d'euros) ; iii) Financement des entreprises technologiques en amorçage : Fonds National d'Amorçage (FNA - 600 millions d'euros) ; iv) Aide à la réindustrialisation (200 millions d'euros) ; v) Prêts à l'industrialisation des projets de R&D issus des pôles de compétitivité (100 millions d'euros).

**Le troisième principe est celui du pragmatisme dans l'usage des fonds FEDER au travers d'instruments financiers**, à savoir :

- La Région bénéficie de la présence sur son territoire d'opérateurs volontaires et expérimentés dans la gestion de fonds FEDER ou FSE (ex : France Active, Invest PME). La Région devrait donc logiquement pouvoir s'appuyer sur ces opérateurs, prêts à mobiliser des crédits FEDER, sous réserve d'une définition claire des règles en amont et de la disponibilité au sein des services de la Région d'une assistance technique et juridique solide et fiable en matière d'ingénierie financière sur fonds FEDER.
- La Région doit cibler l'intervention du FEDER sur des interventions où la valeur ajoutée des FESI est la plus forte, et produit le maximum de résultats concrets en faveur du développement économique (dans le cadre de la mise en place de nouveaux instruments ou de la consolidation d'instrument qui ont fait la preuve de leur pertinence et efficacité) ou de la transition énergétique du territoire (dans le cadre de la mise en place de nouveaux instruments). Cela rejoint la nécessité d'atteindre une masse critique d'intervention pour assurer un niveau de rentabilité satisfaisant des investissements (diversification du portefeuille de risques) et attirer des intermédiaires financiers.

Enfin, le dernier paramètre à prendre en compte est celui de **la nécessaire conformité de l'intervention régionale à la réglementation relative aux aides d'État** (notamment les lignes directrices sur les investissements en faveur du financement des risques et le RGEC).

Ce sont ces principes qui ont été suivis dans le cadre de nos propositions d'intervention.

## 7.2 Les outils préconisés pour répondre aux défaillances de marché et situations de financement sous-optimales

La stratégie que nous proposons est déclinée autour de :

- la pérennisation d'instruments existants ;
- l'évolution d'instruments pour couvrir les situations de financement sous-optimales ;
- la création d'outils pour couvrir les carences de marché.

Les outils sont présentés dans la figure ci-dessous ainsi que dans un Tableau (20) qui explicite les défaillances de marché couverte par ces instruments et le périmètre précis de l'intervention régionale. Les interventions FEDER sont identifiées via le drapeau de l'Europe dans la Figure 4. A noter, les aides régionales gérées par la Régie ARDEA ne font pas partie des outils d'intervention préconisés ici car il ne s'agit pas d'instruments financiers. Néanmoins, l'étude précise qu'il sera souhaitable pour la Région d'optimiser le dispositif et de revoir les bases juridiques utilisées pour les différentes aides proposées.

A noter par ailleurs, les volumes d'intervention calculés ont été établis sur des durées d'intervention de 5 ans (période d'investissement actuelle des fonds en capital risque soutenus par la Région). Néanmoins, en ce qui concerne les Fonds qui ont vocation à recevoir du FEDER, il est nécessaire de prévoir non pas des périodes d'investissement sur 5 ans, mais plutôt sur 2 ans (d'ici fin 2020).

Figure 4 Synthèse des outils préconisés pour répondre aux défaillances de marché et situations de financement sous-optimales sur une période de 5 ans

Outils à créer		
Défaillances de marché		
<b>1 Outil en QFP pour le secteur productif</b>  Quasi fonds propres pour les entreprises du secteur productif en création ou croissance	<b>3M€</b> Tickets 50-150K€	Région 450K€ à 600K€ 
<b>2 Fonds de petit capital investissement</b> Fonds propres pour les entreprises à potentiel d'emplois ou de croissance qui font face à des défis sur leurs marchés et des besoins de mutation défensive	<b>8M€</b> Tickets 150-800K€	Région Max 3,9M€ 
<b>3 Fonds de capital investissement</b> Fonds propres pour les entreprises industrielles ou des filières clefs du territoire à potentiel d'emplois ou de croissance	<b>15M€</b> Tickets 150-1,2M€	Région Max 7,35 M€ 
<b>4 Outils régionaux de la filière IAA</b> Outils en fonds propres et en garantie pour le maintien des outils de production de la filière agro-alimentaire	<b>120M€</b> Tickets 15-30M€	Région Fonds d' animation 
<b>5 Fonds de mutations secteur productif</b> Fonds propres pour les entreprises du secteur productif faisant face à des besoins d'innovation de rupture	<b>8M€</b> Tickets 1-2M€	Région 0K€ à 3,8M€ 
<b>6 Fonds d'amorçage technologique</b> - Entreprises éligibles au FNA - Innovation technologique	<b>50M€</b> Tickets 500-2M€	Région Max 20M€ 
<b>7 Fonds amorçage innovation</b>  - Entreprises non-éligibles au FNA - Innovation technologique ou non technologique	<b>20M€</b> Tickets 200-1M€	Région Min 4M€ 
<b>8 Outil en QFP pour l'ESS</b>  Quasi fonds propres pour les entreprises du secteur de l'ESS en création ou croissance	<b>3M€</b> Tickets 50-150K€	Région 500K€ 
Outils à faire évoluer		
Situations sous-optimales		
<b>9 Fonds de garantie BFC et Bpi France multisectoriels &amp; multiphase</b>	Révision des cibles	
<b>10 Prêt à taux Zéro FEDER Bpifrance</b> 	Approfondissement 4M€	Région 2M€ 
Socle à pérenniser et optimiser		
Défaillances de marché couvertes		
<b>11 Microcrédit ADIE</b>	Tickets 4-6K€	Région 2M€/an 
<b>12 Prêt d'honneur Initiative France &amp; Réseau Entreprendre</b>	Tickets 4-50K€	Région 200K€/an 
<b>13 Prêts participatifs France active</b>	Tickets 10-50K€	Région 150K€/an 

Légende:  Economie  Industrie  Agroalimentaire  Tourisme  ESS  ENR  Efficacité énergétique  Innovation

Tableau 20 Périmètre de l'intervention régionale

Outils identifiés	Phase de vie de l'entreprise ou du projet	Situation de financement sous-optimale	Intervention régionale préconisée
1. Outil en QFP pour le secteur productif	Création entreprises de production ou transformation	Tickets en quasi fonds propres et fonds propres 150K€>>50K€ entreprises devant mettre en place un process/outil de production industriel.	C'est un outil à mettre en œuvre via AO, néanmoins à ce stade, l'étude n'a identifié comme gestionnaire potentiel que Bpifrance (si le règlement OMNIBUS passe en juillet) et Invest PME. Si la gestion devait être confiée à la Régie ARDEA, la Régie devrait i) être validée par l'AMF pour opérer comme un opérateur privé en économie de marché ; ii) agir comme un opérateur avisé. Ce deuxième point peut être problématique pour les investisseurs privés qui pourraient souhaiter que le gestionnaire de fonds ne soit pas un opérateur public. L'intervention du FEDER est possible sur 2 finalités (création et développement) (PO Bourgogne FEDER OS1.3 et 1.4, PO Franche Comté FEDER OS1.3 et 1.4) Une fiche détaillée est présentée dans un tome séparé.
	Développement des TPE /PME	Carence en fonds propres pour les TPE / PME de petites tailles pour des tickets entre 50 et 150 K€	
2. Fonds de petit capital investissement	Création et mutations défensives d'entreprises de production ou transformation de petite taille Entreprises en pré-difficultés ou difficultés TPE/PME	Enjeu de gouvernance régionale, le secteur privé ne finance que peu le segment entre 150 et 800K€	Le fonds est positionné sur le financement d'entreprises en difficultés conjoncturelles et surmontables. Le fonds arrive en fin de période d'investissement rapidement (2019). La Région doit prévoir une contribution pour dès début 2019. Le Fonds est pari passu (opérateur privé en économie de marché). Il est recommandé de le reconduire, mais sans abondement du FEDER compte tenu de l'exclusion de entreprises en « difficultés » des finalités d'intervention des FESI. Cf. RGEC article 2.
3. Fonds de capital investissement	Entreprises en développement et transmission	Enjeu de gouvernance régionale, de maintenir les entreprises sur le territoire, existence d'un fonds pari passu Industrie et Filières Tickets entre 150 et 1,2M€	Le fonds arrive en fin de période d'investissement. Les carences sur lesquelles le fonds intervient (et notamment en transmission) sont bien couvertes par les privés et publics régionaux. Le fonds est à reconduire, mais sans FEDER, car il n'y a pas d'additionnalité avérée à l'intervention d'un FESI.
4. Outils sur les IAA	Cession de parts des entreprises des IAA	Carence régionale sur des tickets de 3 à 30 M€	La valeur ajoutée de la Région se situe sur l'animation de la réflexion des acteurs de la filière et la sensibilisation de ces derniers. Des crédits pourraient être alloués auprès des organisations intermédiaires afin de conduire cette animation. Une fiche allégée est présentée dans un tome séparé.

5. Fonds de mutation pour le secteur productif	Mutations offensives et innovation dans les entreprises de croissance	Pas d'intervenant sur des tickets de 1-2M€ pour des 2 <sup>nd</sup> tour de table des entreprises en croissance	Ce fonds peut être constitué dès à présent. L'intervention du FEDER est possible sur une finalité (développement) (PO Bourgogne FEDER OS 1.4, PO Franche Comté FEDER OS 1.4) mais n'est pas préconisée avant que consensus soit fait au sein de la Place financière Une fiche allégée est présentée dans un tome séparé.
6. Fonds d'innovation technologique	Amorçage et opérations de suivi d'amorçage technologique	Environ 5 entreprises qui cherchent à se financer par an Tickets à 1M€	Le fonds arrive en fin de période d'investissement en 2019. La région doit prévoir une nouvelle contribution en cours d'année. Une fiche allégée est présentée dans un tome séparé.
7. Fonds d'amorçage innovation	Amorçage	Tickets en amorçage entre 150 et 500K€ en cumulé sur plusieurs tours Demande soutenue des entreprises en la matière : environ 10 entreprises innovantes qui cherchent à se financer par an	Ce fonds peut être constitué dès la rentrée 2018. Il n'est pas possible pour le nouveau fonds d'amorçage innovation d'opérer des investissements de suivi dans des entreprises qui ont déjà bénéficié d'un investissement de Création 4. Il sera important pour la Région de cadrer les éléments de reporting exigés du gestionnaire de fonds très en amont (dès le stade de l'AO) et d'envisager des sanctions si le reporting n'est pas conforme aux attentes. Ces éléments de reporting sont à minima un tableau de bord et des indicateurs sous format Excel. En ce qui concerne les projets de démonstration des ENR, seul le PO Bourgogne peut financer cette finalité. Une fiche détaillée est présentée dans un tome séparé.
	Opérations de suivi d'amorçage	Tickets en post-amorçage entre 500 et 1M€ en cumulé sur plusieurs tours Demande soutenue des entreprises en la matière : environ 2 à 4 dossiers par an	
	Démonstration de projets innovants liés aux ENR	Tickets entre 500 et 1M€, 1 projet par an	
8. Outils en QFP en ESS	Création et développement des entreprises de l'ESS	Tickets entre 50 et 150K€	Ce fonds peut être constitué dès à présent.
9. Fonds de garantie	Développement de projets ENR	Les projets portés par les SEM trouvent difficilement du financement. Ce n'est pas une défaillance de marché en soit car les projets privés se font.	Les fonds de garantie Bourgogne Franche Comté Garantie et FRG interviennent sur les finalités économie et développement durable. Une fiche allégée est présentée dans un tome séparé. La fiche se concentre sur la réactivation du volet développement durable du Fonds Bourgogne Franche Comté Garantie. Une optimisation globale du fonctionnement des fonds de garantie Bpifrance et Bourgogne Franche Comté Garantie est préconisée sur le volet économie et ESS.
	Projets ENR agricoles	Pas de financement des projets de méthanisation ou photovoltaïque du bâti des agriculteurs, 2 tickets entre 200 et 1M€ par an	
	Financement du reste à charge Propriétaires privés collectifs	Tickets entre 1 et 10K€	

10. PTZI FEDER	Innovation technologique dans les PME matures	Les ressources mobilisées à ce jour ne sont pas suffisantes pour financer la totalité des besoins des entreprises qui développent des innovations technologiques, ayant besoin de montants de l'ordre de 2M€. 1 à 2 entreprises par an	Les Fonds FEDER peuvent être mobilisés rapidement sur cet instrument proposé par Bpifrance. Une fiche détaillée est présentée dans un tome séparé.
11. Microcrédit ADIE	Création pour des entrepreneurs les plus éloignés du marché de l'emploi	Le secteur privé ne finance que peu ce segment, tickets de 3 à 10K€	Outil à reconduire
12. Prêt d'honneur Initiative France & Réseau Entreprendre 13. Prêts participatifs France Active	Création commerce, services, artisanat	Offre privée faible (BA, crowdfunding, banques) sur des tickets de 3 à 50K€	Outils à reconduire

### 7.3 Une stratégie d'intervention FEDER pour la Région Bourgogne Franche Comté

La Région est en mesure de développer une stratégie d'investissement FEDER au service des piliers du SRDEII : l'innovation, l'ESS et l'entrepreneuriat.

Figure 5 Scénario d'intervention via les ressources du FEDER



Cette stratégie vise à : i) s'appuyer sur l'offre existante en Région Bourgogne Franche Comté qui a fait ses preuves en termes de soutien à l'économie du territoire ; ii) la compléter de manière très ciblée sur des axes qui sont des priorités régionales (SRDEII et S3).

Il s'agit de :

- **Mieux financer l'innovation dans les jeunes entreprises à leur démarrage et au moment de l'industrialisation de leur innovation**, en particulier dans les secteurs fortement capitalistiques ou à cycle d'innovation lent, mais aussi **l'innovation technologique dans les PME matures** (Pilier 1) ;
- **Mieux financer les petits tickets pour les entreprises du secteur productif et de l'ESS qui doivent se doter d'outils de production onéreux ou cherchent à se déployer** mais dont les besoins sont en deçà de ce que financent les dispositifs nationaux (Piliers 2 et 3).

La stratégie proposée est **une stratégie de court terme et priorisée**, c'est-à-dire qu'il s'agit des instruments financiers qu'il apparaît nécessaire de mettre en place de manière prioritaire pour répondre

à des besoins urgents et avant la fin de la programmation actuelle. Elle tient compte des contraintes de décaissement du FEDER avant fin 2020.

### 7.3.1 Raison d'être de l'intervention régionale via le FEDER

**La raison d'être de cette intervention** tient au gisement important de création d'entreprises (innovantes, de l'ESS et du secteur productif) et au besoin de leur maintien lorsqu'en phase de croissance elles ont des besoins d'investissements importants compte tenu de leur taille. Ce gisement dans les secteurs de l'innovation, de l'ESS et de l'industrie de Bourgogne Franche Comté, devrait mécaniquement s'accroître dans les années à venir avec :

- la mise en œuvre d'une politique d'innovation active et d'une stratégie de valorisation et de transferts de technologie, en particulier des résultats de la recherche publique (montée en puissance de l'activité des incubateurs).
- Le soutien aux secteurs productifs et de l'ESS dans leur phase amont (création) et de développement, pour générer de l'emploi et maintenir les centres de production sur le territoire.

### 7.3.2 La gouvernance

La gouvernance nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie et son suivi est cruciale pour son succès ; ainsi il est important que la Région mobilise les ressources nécessaires et dédiées à l'animation et le suivi de l'intervention régionale. Nous estimons qu'à minima la mise en place d'un poste de référent et de coordination des instruments financiers intersectoriels est clef. Ce référent peut s'appuyer sur les outils existants de mise en relation des acteurs à savoir Réseaux économiques territoriaux, plateformes d'appui PME et récente Place financière. A noter, il y a un enjeu de détection<sup>97</sup> des entreprises d'intérêt régional et de mobilisation de l'écosystème autour de leurs besoins.

L'option de la mise en place d'un Fonds de Fonds est une piste intéressante à explorer pour la prochaine programmation des FESI 2021-2017. En effet, la mise en place d'un Fonds de Fonds permettrait d'attirer en Bourgogne Franche Comté un gestionnaire d'outils financiers avec des compétences qui manquent aujourd'hui sur le territoire. Dans le cadre de la réforme de la politique de cohésion sur la prochaine programmation et de la volonté de la Commission Européenne d'orienter les Régions de plus en plus vers l'utilisation d'outils financiers plutôt que des subventions, il est intéressant d'envisager le Fonds de Fonds pour cette prochaine programmation. Une analyse plus approfondie doit être menée rapidement par la Région afin de déterminer les atouts et freins (notamment le coût) à la mise en place d'un tel outil.

### 7.3.3 Le reporting et suivi

Des efforts doivent être déployés en ce qui concerne le suivi. L'amélioration de ce suivi passe par :

- La constitution d'un corpus descriptif. Les fiches descriptives des outils abondés par la Région et incluses dans le présent document sont une première étape. Il serait important de prévoir leur mise à jour régulière (a minima annuellement) par les intermédiaires financiers en charge des instruments financiers.
- Le reporting exigé aux gestionnaires des instruments financiers doit être conforme aux exigences de la Commission Européenne (voir Guide méthodologique CGET sur les instruments financiers FEDER-FSE, FEADER-FEAMP de Février 2018)
- La mise en place d'un système de suivi détaillé dont i) création d'un tableau de bord consolidé automatique ; ii) définition d'un rythme de collecte de données financières au-delà des rapports de gestion annuels ; iii) définition d'indicateurs à collecter. Ce suivi concernera la Région, les gestionnaires et les prescripteurs.

<sup>97</sup> Par exemple, le défaut de coordination est particulièrement évident sur le sujet de la détection des entreprises en pré-difficultés, où les initiatives des acteurs publics (Région, DIRECCTE qui développe un outil de détection appelé « Signaux faibles », AER) se déploient en ordre dispersé, sans coordination à ce stade.

- Les éléments à inclure dans le tableau de bord pourraient être les suivants :

Montants de l'intervention régionale et FEDER (souscription, montants des versements des souscripteurs et dates des versements, statut public/privé des souscripteurs, montant des coûts ou frais de gestion, reporting séparé Bourgogne et Franche Comté)
Date d'investissement
Montant total de l'outil
Nombre de dossiers de demande de financement reçus / an (global, et séparé Bourgogne et Franche Comté)
Nombre d'entreprises investies / an (global, et séparé Bourgogne et Franche Comté)
Origine des dossiers investis (business angels, fonds d'investissement, direct ...) (global, et séparé Bourgogne et Franche Comté)
Répartition des entreprises investies par secteur d'activité - Ventilation par secteurs de la S3 (global, et séparé Bourgogne et Franche Comté)
Montant des investissements du fonds par entreprise
État des plus et moins-values latentes par entreprise
Valeur de sortie des investissements par entreprise
Intérêts générés, positifs ou négatifs par entreprise et au global
Taux de rentabilité du fonds (global)
Suivi de l'évolution de l'effet levier du fonds (global)
Effectifs et chiffre d'affaire de l'entreprise
Taux de rentabilité (bénéfice net avant impôt / chiffre d'affaires net)
Capacité d'autofinancement (fonds propres / total du bilan)

## Annexe A Fiches des outils financiers de Bourgogne Franche Comté

**Les fiches sont classées selon leur appartenance aux 4 grandes catégories de types d'instruments financiers : fonds propres, quasi fonds propres, prêts, garanties.**

### A1. Intervention au niveau régional – Prêts - Établissements bancaires



Catégorie	Explication du contenu
<b>Type d'instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêts</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nom de l'intermédiaire (qui portent/gèrent l'outil)</b> : 1250 agences en Bourgogne Franche Comté (Groupama Banque, AXA Assurance, Banque Bcp, Banque CIC, Banque de France, Banque du Bâtiment et des Travaux Publics, Banque Kolb, BNP Paribas, Crédit du Nord, Banque Palatine, Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, Banque Publique des Solidarités, Banque Rhône Alpes, Barclays, BPE, Caisse Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne, Caisse de Crédit Mutuel, etc.).</li> <li>• <b>ETP affectés à la gestion de l'instrument</b> : 1200 salariés dans les entreprises bancaires de la Région Bourgogne Franche Comté</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Montant total de l'instrument</b> : 66,2 milliards d'euros de crédit : 21,1 milliards d'euros de crédit d'équipement et de trésorerie ; 40,8 milliards d'euros de crédits immobiliers (Banque de France – juillet 2017).</li> </ul>

## A2. Instrument régional - Fonds propres - Capinnov'Est



Catégorie	Explication du contenu
<b>Type d'instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fond d'investissement en fonds propres</li> </ul>
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>17 juillet 2014 (durée du Fonds normalement fin 2024)</li> <li>Plus de capacité d'investissement au bout de 2019, et entrée dans la période de désinvestissement.</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nom de l'intermédiaire : Capital Grand Est ex-Alsace Capital – Titres repris par le CM CIC (détenu par 74%) et 26% Bpifrance ; Invest PME est partenaire et copilote du Fonds</li> <li>ETP affectés à la gestion de l'instrument : Équipe de gestion de 5 personnes, pas d'ETP dédié</li> <li>Frais de gestion : 2,36% HT du montant des souscriptions (de 0 à 36 M€, 2% au-delà) ; 2,5% du prix d'acquisition non réévalué en phase liquidative ; rémunération plafonnée à 20% des engagements.</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total de l'instrument : 36 millions ; avec les 2<sup>e</sup> tours le fonds est consommé ; il y a une nouvelle période de souscription qui vient de rouvrir : objectif de 45 millions s'il n'y a que des fonds publics (Alsace et BFC)</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature des contributeurs et partenaires : Initialement, ce sont les trois anciennes régions Alsace, Bourgogne et Franche Comté qui ont abondé le fonds, ainsi que des actionnaires privés au rang duquel se situent le groupe EDF, les Caisses d'Épargne d'Alsace et de Bourgogne, et la BNP.</li> <li>FNA1 interrégional à hauteur de 58% du Fonds initial</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ticket (segmentation) d'intervention : Minimum : 250 K€ (possibilité de descendre à 150 K€ sous réserve d'un second tour identifié) ; Maximum : 1,5 M€ par période de 12 mois (2,5 M€ à titre exceptionnel) ; Moyenne : 1 M€ par participation.</li> <li>Condition d'intervention : Interventions en fonds propres et quasi fonds propres au sein de jeunes entreprises innovantes (R&amp;D &gt; 15% des charges ou label Bpifrance) et/ou technologiques, en phase d'amorçage puis de développement commercial</li> <li>Durée d'investissement : 5 à 7 ans</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types d'entreprises ciblées : Jeunes entreprises innovantes en phase d'amorçage. Ne pas réaliser de chiffre d'affaires business. Présenter des pertes. Ne pas avoir réalisé une levée de fonds propres préalablement aux 6 mois précédents l'investissement d'un Fonds Professionnel d'amorçage. Présenter un caractère innovant validé par le statut de JEI.</li> <li>Types de besoins (BFR, investissements, fonds propres, quasi fonds propres) : Fonds propres</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types de secteur : Les secteurs prioritaires sont : santé, alimentation, TIC, énergie et environnement, mobilité, nanotechnologies (industrie et services)</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Amorçage et développement de R&amp;D</li> </ul>

<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil, expertise de la part de l'investisseur : non</li> </ul>
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stocks de projets reçus par an : 2 projets reçus en 2014 lors de ses débuts ; aujourd'hui 20 participations</li> <li>• Fonds débloqués par projet en moyenne : 700K€</li> <li>• Délai de réponse : entre 3 et 6 mois</li> <li>• 70% des montants sont investis en Alsace (Alsace biovalley, 3 ou 4 prix Nobel, Biotech consommatrices) Pose des questions pour la BFC qui ont investis plus que l'Alsace</li> </ul>
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liens avec d'autres instruments de financement : pas en particulier</li> </ul>
<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• RGEC art 21 para 5 hypothèse a) = art 21 para 10 hypothèse a)</li> <li>• Fonds publics jusqu'à 90%</li> <li>• ne reçoit pas d'argent FEDER.</li> </ul>
<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : le réseau; avocats, experts comptables ; banques ; la Région ; Bpifrance</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : x1,1</li> <li>• Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : 0</li> <li>• Recyclage des fonds : so</li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers. Fonds consommé et rotation par la Région Alsace jusqu'à la fin de l'année (9M€)</li> <li>• Actionnariat actuel de la société de gestion est un repoussoir pour souscripteurs privés notamment bancaires (BNP, les Caisses d'Épargne). Invest PME pressentie pour le nouveau Fonds</li> <li>• Attente d'un décret pour mobiliser le FNA et créer Capinnov 2</li> </ul>

### A3. Instrument régional - Fonds propres - Industrie et Filières 4



Catégorie	Explication du contenu
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> janvier 2012</li> </ul>
<b>Type d'instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds d'investissement en fonds propres</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nom de l'intermédiaire : Société de gestion INVEST PME</li> <li>ETP affectés à la gestion de l'instrument : équipe de gestion de 5 personnes, pas d'ETP dédié</li> <li>Frais de gestion : 2,5% an du total des commissions</li> <li>Qualification de l'accompagnement proposé : réalisation des « due diligence », gestion du fonds et suivi des participations ; participation à la gouvernance des entreprises investies</li> <li>Qualité du reporting fait à la Région : rapport d'activité trimestriel</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total de l'instrument : 9 millions € monté à 15 millions €</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature des contributeurs et partenaires : Les investisseurs sont la Région Franche-Comté, BPI France Investissement, les banques régionales (Crédit agricole Franche-Comté, Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et Caisse d'épargne Bourgogne Franche-Comté), CIFC, des industriels, le groupe SIPAREX, les chambres consulaires et Aire Urbaine Investissement pour certains fonds.</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ticket (segmentation) d'intervention : 150-1,2M€</li> <li>Condition d'intervention : Prises de participations minoritaires dans le capital d'une société en développement ou en transmission</li> <li>Durée d'investissement : 5-7 ans</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types d'entreprises ciblées : le Fonds s'adresse en priorité aux filières industrielles telles que l'énergie, l'automobile, les microtechniques ou l'agro-alimentaire. Ce fonds est dédié aux PME en phase de développement ou de transmission. Le fonds cible des PME industrielles ou de services ayant prioritairement de moins de 250 salariés, avec un historique de rentabilité, avec un projet de développement (international, croissance externe, investissement « hors-norme », etc...), en phase de transmission (accompagnement du repreneur), souhaitant sortir un actionnaire minoritaire.</li> <li>Types de besoins (BFR, investissements, fonds propres, quasi fonds propres) : Fonds propres</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types de secteur : Automobile, énergie, agroalimentaires, microtechniques</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Développement et transmission</li> </ul>
<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil, expertise de la part de l'investisseur : accompagnement et suivi des entreprises investies, impliqué dans la gouvernance</li> </ul>

<p><b>Pipeline de projets</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stocks de projets reçus par an : 4/5 millions par an ; aujourd'hui 12 participations prises ; prévision de 4M€ d'investissement en 2018</li> <li>• Fonds débloqués par projet en moyenne : 650K€</li> <li>• Délai de réponse : rapide</li> </ul>
<p><b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liens avec d'autres instruments de financement : Défis 2 mais sur un nombre de cas limités ;</li> </ul>
<p><b>Caractérisation juridique</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pari passu</li> <li>• ne reçoit pas d'argent FEDER.</li> </ul>
<p><b>Identification des prescripteurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : le réseau; avocats, experts comptables ; banques ; la Région ; Bpifrance ;</li> </ul>
<p><b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : un peu inférieur à la création Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : une première sortie à 15% ; valeur globale du portefeuille à 1035€/1000€ de nominal</li> <li>• Recyclage des fonds : non</li> </ul>
<p><b>Stratégie à 5 ans</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers ? fin de période d'investissement, l'objectif est donc d'assurer les sorties  L'équipe de gestion prépare un nouveau fonds Industries et Filières 5 pour le 31 juillet 2018, 15M€, toujours sur du capital développement et transmission</li> </ul>

## A4. Instrument régional - Fonds propres - Franche Comté Défis 2



Catégorie	Explication du contenu
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> janvier 2013, période d'investissement allongée en 2017</li> </ul>
<b>Type d'instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds d'investissement en fonds propres (FCPI)</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nom de l'intermédiaire : société de gestion INVEST PME</li> <li>ETP affectés à la gestion de l'instrument : équipe de gestion de 5 personnes, pas d'ETP dédié</li> <li>Frais de gestion : 2,5% an du total des commissions</li> <li>Qualification de l'accompagnement proposé : réalisation des « due diligence », gestion du fonds et suivi des participations ; participation à la gouvernance des entreprises investies</li> <li>Qualité du reporting fait à la Région : rapport d'activité trimestriel</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total de l'instrument : dotation de 4 millions € dont 25% de la Région, doublé en 2017 à 8M€ avec la création de la région Bourgogne Franche-Comté</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature des contributeurs et partenaires : la Région Franche-Comté, Bpifrance Investissement, les banques régionales (Crédit agricole Franche-Comté, Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté), CIBFC, des industriels, le groupe SIPAREX, les chambres consulaires et Aire Urbaine Investissement pour certains fonds.</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ticket (segmentation) d'intervention : moyenne 300-400k€ jusqu'à 800k€</li> <li>Condition d'intervention : Prises de participations minoritaires dans le capital d'une société en consolidation.</li> <li>Durée d'investissement : 5-7 ans</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types d'entreprises ciblées : PME industrielles ou de services à l'industrie, dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 20 M€ ; rencontrant des difficultés conjoncturelles et surmontables ; qui présentent des perspectives de consolidation de tout ou partie de l'emploi sur leur territoire ; qui présentent, par leur activité, un intérêt en terme de filière économique, un intérêt technologique ou un savoir-faire unique à préserver en région ; ou un projet de reprise d'entreprise en difficulté.</li> <li>Types de besoins (BFR, investissements, fonds propres, quasi fonds propres) : Fonds propres</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types de secteur : Industrie et services</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Consolidation/ Capital Développement / Transmission / Investissement dans des sociétés ayant principalement leur siège social basé en Franche-Comté ou qui concernent significativement un bassin d'emplois Bourgogne Franche-Comté ; non inscrites sur un marché réglementé ; réalisant un CA supérieur à 1 million d'euros et inférieur à 20 millions d'euros ; rencontrant des difficultés conjoncturelles et surmontables ; présentant des perspectives de consolidation de tout ou partie de l'emploi sur leur territoire et, par leur activité, un intérêt en termes de filière économique, technologique ou un savoir-faire unique à préserver dans la région</li> </ul>

<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil, expertise de la part de l'investisseur : accompagnement et suivi des entreprises investies, impliqué dans la gouvernance</li> </ul>
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stocks de projets reçus par an : surtout des dossiers sur Franche-Comté, rééquilibrage en cours sur la Bourgogne ; 30 dossiers vus par an, 5-6 investis</li> <li>• Délai de réponse : 3 mois entre la saisine et le décaissement</li> </ul>
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liens avec d'autres instruments de financement : Les deux autres fonds gérés par Invest PME (Fonds capital développement), possible dans le respect des règles déontologiques sur les conflits d'intérêt</li> </ul>
<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité avec les aides d'état : interventions aux conditions du marché (« pari passu »)</li> <li>• ne reçoit pas d'argent FEDER.</li> </ul>
<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Région (25%), Bpifrance (25%), Banques mutualistes (25%), CIBFC, Aire Urbaine Investissement</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : 5 à 6</li> <li>• Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : DEFI 1 (légèrement négatif) ; DEFI 2 : restitution du cash a minima (légèrement à l'équilibre)</li> <li>• Recyclage des fonds : restitution des fonds aux souscripteurs à chaque sortie</li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers ? : déploiement et assurer les sorties</li> </ul>

## A5. Instrument régional - Fonds propres - Franche Comté Création 3



Catégorie	Explication du contenu
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> janvier 2010 jusque 2020</li> </ul>
<b>Type d'instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds d'investissement en fonds propres</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nom de l'intermédiaire : société de gestion INVEST PME</li> <li>ETP affectés à la gestion de l'instrument : équipe de gestion de 5 personnes, pas d'ETP dédié</li> <li>Frais de gestion : 2,5% an du total des commissions</li> <li>Qualification de l'accompagnement proposé : réalisation des « due diligence », gestion du fonds et suivi des participations ; participation à la gouvernance des entreprises investies</li> <li>Qualité du reporting fait à la Région : rapport d'activité trimestriel</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total de l'instrument : 3 millions</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature des contributeurs et partenaires : Région Franche-Comté, BPI France Investissement, les banques régionales (Crédit agricole Franche-Comté, Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et Caisse d'épargne Bourgogne Franche-Comté), CIFC, des industriels, le groupe SIPAREX, les chambres consulaires et Aire Urbaine Investissement.</li> <li>Participation du FEDER.</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ticket (segmentation) d'intervention : 150-300 K€</li> <li>Condition d'intervention : Prises de participations minoritaires dans le capital d'une société en création/amorçage</li> <li>Durée d'investissement : 5-7 ans</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types d'entreprises ciblées : Pour les sociétés en création ou en amorçage dans les domaines de l'industrie, des services, des sciences de la vie, des TIC, de l'énergie/environnement. Ces entreprises : ont moins de 7 ans ; ont un fort potentiel de croissance ; ont un caractère innovant.</li> <li>Types de besoins (BFR, investissements, fonds propres, quasi fonds propres) : fonds propres</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types de secteur : domaines de l'industrie, des services, des sciences de la vie, des TIC, de l'énergie/environnement</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Prises de participations minoritaires dans le capital d'une société en création/amorçage</li> </ul>
<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil, expertise de la part de l'investisseur : pas d'accompagnement spécifique</li> </ul>

<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stocks de projets reçus par an : une douzaine de participation en tout, 2 par an</li> <li>• Fonds débloqués par projet en moyenne : 300K€</li> <li>• Délai de réponse : dans les 15 jours quand c'est négatif ; sinon 3 à 6 mois</li> </ul>
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liens avec d'autres instruments de financement : non</li> </ul>
<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pari passu (49/51)</li> <li>• Reçoit du FEDER</li> </ul>
<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Bpifrance, souscripteurs, investisseurs, tout l'écosystème d'innovation local ; pas d'accord avec les BA ou plateformes et peu de prescription de leur part</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : nc Résultats de politiques publiques : des filières consolidées par les nouvelles entreprises ; des investisseurs satisfaits et notamment des investisseurs privés souhaitent se réengager sur Création 4 et aller plus loin en termes de couverture des besoins des start up</li> <li>• Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : taux de retour assez faible / taux de défaillance significatif ; 67 Euros pour 100 Euros de nominal</li> <li>• Recyclage des fonds : so</li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers ? réaliser la dernière sortie</li> </ul>
<b>Recyclage des fonds</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Y a-t-il des reliquats : so</li> </ul>
<b>Bilan de l'intervention du FEDER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés passées dues aux contraintes de reporting forte sur la gestion du FEDER (2 PO non fusionnés)</li> </ul>

## A6. Instrument régional - Fonds propres - Franche Comté Création 4



Catégorie	Explication du contenu
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Novembre 2015 jusqu'à 2025</li> </ul>
<b>Type d'instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds d'investissement en fonds propres</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom de l'intermédiaire : société de gestion INVEST PME</li> <li>• ETP affectés à la gestion de l'instrument : 2</li> <li>• Frais de gestion : 5% (création 5 sera moins élevé: 2,5%)</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant total de l'instrument : 8,2M€</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature des contributeurs et partenaires : Région Franche-Comté, BPI France Investissement, les banques régionales (Crédit agricole Franche-Comté, Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté et Caisse d'épargne Bourgogne Franche-Comté), CIFIC, des industriels, le groupe SIPAREX, les chambres consulaires et Aire Urbaine Investissement.</li> <li>• Participation du FEDER : 900K€ ; la deuxième tranche n'a pas été levée car l'investisseur privé n'a pas été positionné</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ticket (segmentation) d'intervention : on peut aller jusqu'à 10% mais sur plusieurs étapes (200K€ à 450K€) avec l'idée de monter jusqu'à 800K€ ; on pourrait aller jusque 2M€ sur une création 5</li> <li>• Condition d'intervention : Prises de participations minoritaires dans le capital d'une société en création/amorçage</li> <li>• Durée d'investissement : 5-7 ans</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Types d'entreprises ciblées : Pour les sociétés en création ou en amorçage dans les domaines de l'industrie, des services, des sciences de la vie, des TIC, de l'énergie/environnement. Ces entreprises : ont moins de 7 ans ; ont un fort potentiel de croissance ; ont un caractère innovant.</li> <li>• Types de besoins (BFR, investissements, fonds propres, quasi fonds propres) : fonds propres</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Types de secteur : domaines de l'industrie, des services, des sciences de la vie, des TIC, de l'énergie/environnement</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Prises de participations minoritaires dans le capital d'une société en création/amorçage</li> </ul>
<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil, expertise de la part de l'investisseur : pas d'accompagnement spécifique</li> </ul>
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stocks de projets reçus par an : tous les beaux projets du territoire sont financés ; 2017, 59 dossiers analysés, 33 étudiés, 12 proposés au Comité, 7 investis, forte croissance en 2 ans *2 (2015, 1 seul dossier investi)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds débloqués par projet en moyenne : 350K€, limitations sur les montants due au manque de profondeur du fonds</li> <li>Délai de réponse : dans les 15 jours quand c'est négatif ; sinon 3 à 6 mois</li> </ul>
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liens avec d'autres instruments de financement : non</li> </ul>
<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pari passu (49/51)</li> <li>Reçoit du FEDER</li> </ul>
<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Bpifrance, souscripteurs, investisseurs</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effet de levier financier : 2,4 ; Résultats de politiques publiques : des filières consolidées par les nouvelles entreprises ; des investisseurs satisfaits et notamment des investisseurs privés souhaitent se réengager sur Création 5 et aller plus loin en termes de couverture des besoins des start up, notamment sur le post-amorçage</li> <li>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance : pas de RI et pas de défaillances</li> <li>Recyclage des fonds : non</li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers ? Réaliser les sorties</li> </ul>
<b>Recyclage des fonds</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Y a t il des reliquats : so</li> </ul>
<b>Expérience du FEDER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Difficultés passées dues aux contraintes de reporting forte sur la gestion du FEDER (2 PO non fusionnés)</li> <li>Peu de FEDER, car la deuxième tranche n'a pu être mobilisée fautes de contreparties privées ; l'effet levier du FEDER est donc resté limité</li> </ul>

## A7. Interventions au niveau régional - Fonds propres - Bourgogne Franche Comté Angels



Catégorie	Explication du contenu
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2018 (anciennement Bourgogne Angels)</li> </ul>
<b>Type d'instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds propres</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4M€ investis par les membres depuis 2006</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature des contributeurs et partenaires : investisseurs individuels, Bourgogne Angels comptait auparavant 70 investisseurs.</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ticket (segmentation) d'intervention : Entre 5 et 700 K€</li> <li>Condition d'intervention : Prise de participation minoritaire au capital d'une société en fonds propres, sortie à envisager au bout de 3 à 7 ans, pas d'exigence en termes de distribution de dividendes, possibilité de coinvestissement avec des fonds privés ou publics. Durée d'investissement : 3-7 ans</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types d'entreprises ciblées : Entreprises innovantes. Sur le site de Bourgogne Angels, on retrouve des exemples d'entreprises financées : Secureware (informatique), 360 Medical (médical), Kuantom (industrie...) <a href="http://bourgogneangels.com/investissements/">http://bourgogneangels.com/investissements/</a></li> <li>Types de besoins (BFR, investissements, fonds propres, quasi fonds propres) : fonds propres</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types de secteur : tous mais surtout innovation</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stade d'intervention: Amorçage, création, développement</li> </ul>
<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil, expertise de la part de l'investisseur : Le rôle des Business Angels est d'apporter compétence, accompagnement et financement. Il fait aussi partie d'un réseau plus large qui peut attirer d'autres sources de conseils et de financement aux entreprises.</li> </ul>
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stocks de projets par an : moyenne de 6 par an sur le territoire</li> <li>Fonds débloqués par projet en moyenne : 100 K€</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : nc</li> <li>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : nc</li> <li>Recyclage des fonds : non</li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers : L'association Bourgogne Angels est devenue Bourgogne Franche Comté Angels en 2018 avec « avec une volonté forte de développer encore ce groupe » selon une retombée médiatique 26/02/2018 (<a href="https://actubusinessangels.com/2018/02/26/bourgogne-angels-va-devenir-bourgogne-franche-comte-angels/">https://actubusinessangels.com/2018/02/26/bourgogne-angels-va-devenir-bourgogne-franche-comte-angels/</a>)</li> </ul>

## A8. Instrument régional – Garanties, Prêts, Fonds propres et quasi fonds propres - Bourgogne et Franche-Comté Active



Catégorie	Explication du contenu
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Depuis 2005, membre du Réseau France Active</li> </ul>
<b>Type d'instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intervention en financement (garantie ; prêt amorçage) et en fonds propres ou quasi fonds propres (SIFA ; FCP Insertion Emploi ; Contrat d'apport associatif)</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nom de l'intermédiaire (qui porte/gère l'outil) : maintien de deux associations distinctes, Franche-Comté Active et Bourgogne Active. Un projet de coordination est en cours à l'échelle de la grande région, avec le développement d'un Fonds de confiance (subvention pour l'essaimage d'entreprises solidaires), ainsi qu'une réflexion sur les rapprochements d'outils de garantie</li> <li>ETP affectés à la gestion de l'instrument : pour Bourgogne Active : 10 (1 Directeur, 1 responsable back office, 1 assistante, 5 chargés de mission) ; pour Franche-Comté Active : 7 etp</li> <li>Frais de gestion : commissions de garantie perçues (2.5% du concours bancaire) ; intérêts sur les prêts participatifs (1%)</li> <li>Qualification de l'accompagnement proposé : accompagnement et financement</li> <li>Qualité du reporting fait à la Région : annuel</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total de l'instrument : dotations disponibles sur les fonds garantie (Franche-Comté + Bourgogne) de 500K€ env. pour une capacité d'engagement en risque de 2,5M€ (coeff. 5)</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature des contributeurs et partenaires : France Active, Conseil régional, Fonds de cohésion, CDC, Caisses d'Épargnes Bourgogne Franche Comté, MACIF.</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêt d'amorçage associatif : 5 à 10 K€, remboursement à 18 mois</li> <li>Contrat d'apport associatif : 5 à 30 K€, remboursement à 5 ans</li> <li>FRIS (outil de fonds participatif) : 5 à 200 K€, remboursement à 5-7 ans</li> <li>Fonds de garantie France Active : finalités : création / reprise / développement des entreprises du secteur de l'insertion par l'activité économique ou du handicap. Encours maximum garanti de 50k€ à 200k€ pour une quotité maximum de 65% à 80% (dans le cas d'une cogarantie entre FAG et Bpifrance). Cautions personnelles exclues ou limitées à 50%. Garantie payante (2% de l'encours garantie)</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types d'entreprises ciblées : TPE, entreprises de l'ESS et publics prioritaires (demandeurs d'emplois, femmes, personnes aux minima sociaux)</li> <li>Types de besoins : BFR, prêts, fonds propres ou quasi fonds propres</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types de secteur : Économie Sociale et Solidaire / TPE</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Pour l'ESS : stades de création, de développement et d'amorçage. Pour les TPE : stade de création.</li> </ul>

<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil, expertise de la part de l'investisseur : accompagnement des porteurs de projet sur toutes les phases du financement (aide à l'identification des besoins, expertise économique, sociale et financière du projet ; conseils et aide au tour de table financier)</li> </ul>
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stocks de projets reçus par an : en 2016, 275 projets financés (64 projets ESS et 211 projets TPE) et 10,3M€ de concours financiers mobilisés</li> <li>• Délai de réponse : garantie (90 jours entre la notification et la mise en place) ; contrats d'apport (1 à 6 mois)</li> </ul>
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Liens avec d'autres instruments de financement : effet levier de la garantie et des outils en fonds propres sur les financements en prêts</li> </ul>
<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les FP et QFP : de minimis ; FRIS : pari passu (double base juridique)</li> <li>• Garantie : de minimis</li> </ul>
<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : partenaires de l'accompagnement (BGE, DLA, réseaux associatifs, consulaires), banques, collectivités</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : Effet levier : 3 pour le fonds d'amorçage et le contrat apport, 6,5 pour le FRIS, 8 pour la garantie. Sinistralité : nulle pour le fonds d'amorçage et le FRIS &lt;4% pour le contrat d'apport.</li> <li>• Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : non connu</li> <li>• Recyclage des fonds : les dotations libérées sont réinvesties dans les fonds</li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers ? se recentrer sur les publics les plus éloignés de l'emploi, les territoires les plus fragiles ; développer un modèle économique avec l'ensemble du réseau ; accroître le flux d'activité ; alléger la gestion des outils financiers (contrôles, process à ajuster).</li> </ul>

## A9. Instrument régional – Prêts d’honneur - Initiative Bourgogne Franche Comté



Catégorie	Explication du contenu
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Date de fusion non connue. Auparavant, il existait Bourgogne Initiative et Franche Comté Initiative.</li> </ul>
<b>Type d’instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêts d’honneur sans intérêt ni garantie</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nom de l’intermédiaire</b> : Initiative France</li> <li><b>ETP affectés à la gestion de l’instrument</b> : Initiative Nièvre : 1,92 ETP ; Initiative Côte d’Or : 4 ETP ; Initiative Saône-et-Loire : 4 ETP ; Franche Comté (non renseigné)</li> <li>Frais de gestion : nc</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total de l’instrument : nc</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature des contributeurs et partenaires</b> (ex : souscripteur d’un FCPR, membres d’un réseau de BA, etc.) : CRB : 50%, y compris FEDER ; Conseils généraux, CDC, consulaires, banques et entreprises</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d’intervention</b> : de 1k à 40k</li> <li><b>Condition d’intervention</b> : Prêts d’honneur accordés aux dirigeants.</li> <li>Durée d’investissement : 5 ans, dont 1 de différé</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types d’entreprises ciblées</b>: Entreprises de moins de 50 salariés et particulièrement TPE de moins de 10 salariés</li> <li><b>Types de besoins</b> (BFR, investissements, fonds propres, quasi fonds propres) : prêts</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types de secteur</b> : Tous secteurs (hors agriculture) ; très peu d’ESS</li> </ul>
<b>Stade d’intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stade d’intervention dans le développement de l’entreprise</b> : Entreprises en création ou en reprise, également en développement.</li> </ul>
<b>Services associés à l’outil d’ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil, expertise de la part de l’investisseur : nc</li> </ul>
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stocks de projets reçus par an</b> : 300/400 dossiers réalisés par an depuis 2010.</li> <li><b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : En moyenne, 10 K€.</li> <li>Délai de réponse : nc</li> </ul>
<b>Articulation / cohérence avec d’autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Liens avec d’autres instruments de financement</b> : Forte complémentarité avec le prêt NACRE, le Fonds de Garantie à l’initiative des femmes (FGIF), des aides éventuelles en place par les collectivités locales<sup>98</sup>.</li> </ul>

<sup>98</sup> <http://www.initiative-france.fr/Creer/Pret-d-honneur>

<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De minimis ou base subvention</li> </ul>
<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : nc</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif</b> : Le prêt d'honneur ne remplace pas un prêt bancaire, il en facilite l'obtention. Au plan local, les banques s'appuient sur l'expertise effectuée par la plateforme. Le prêt d'honneur a un effet de levier significatif : pour 1 euro de prêt d'honneur, les banques accordent en moyenne 7,3 euros de financement complémentaire.</li> <li>• Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : nc</li> <li>• Recyclage des fonds : nc</li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers ?</b> perspectives : tendance à la baisse du nombre de prêts d'honneurs distribués ; diversification de la palette de « produits » Selon l'évaluation ex ante Bourgogne 2014-2020, les interventions étaient en baisse entre 2010-2012, avec une légère reprise en 2013. Forte concurrence du réseau BGE qui distribue des prêts NACRE.</li> </ul>

## A10. Instrument régional – Outils en prêts et garanties - Initiative 89



Catégorie	Explication du contenu
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avril 2017, remplace Yonne Active Création (20 ans d'existence).</li> </ul>
<b>Type d'instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêts et garanties</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nom de l'intermédiaire :</b> Initiative 89 (association)</li> <li><b>ETP affectés à la gestion de l'instrument :</b> 7 employés<sup>99</sup></li> <li><b>Frais de gestion :</b> L'activité financière coûte environ 350 K€ par an, avec 2/3 des dépenses allant vers les dépenses salariales. En ce qui concerne les coûts de dossier, ils s'élèvent à 1 167 €. Extrait du rapport d'activité de Initiative 89 : « <i>Le coût moyen par dossier aidé pour l'association est de 1 167 €. La chambre observe que ce coût est très compétitif compte tenu des diverses tâches que cela implique pour l'association.</i> »</li> <li><b>Qualification de l'accompagnement proposé :</b> Financement en prêts, notamment sur des entreprises en transmission et en création.</li> <li><b>Qualité du reporting fait à la Région :</b> -</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Montant total de l'instrument :</b> Autour de 12,5 millions</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature des contributeurs et partenaires :</b> Initiative 89 fait partie du réseau France Active et France Initiative. Les partenaires sont les collectivités (Conseil Départemental – Conseil Régional – Communautés de Communes d'Auxerre, Sens, Migennes, Gâtinais en Bourgogne, Puisaye-Forterre, Vanne et Pays d'Othe, Tonnerrois), les acteurs économiques (Chambre de Commerce, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture), les banques (Banque Populaire – Caisse d'Épargne – Crédit Agricole – Société Générale), les structures d'insertion (associations Entrain et Vitavie – Plie de Sens – Mission locale de Tonnerre Avallon), ainsi que Caisse des Dépôt et Consignations – France Active, BPI, réseau Entreprendre Bourgogne, Pole Emploi, Les Experts-Comptables, les avocats, les notaires. Suite à la loi NOTRE, Initiative fait face à une baisse de ses ressources. Retrouver les ressources perdues (constitue un des enjeux majeurs de l'organisation en 2018).</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d'intervention :</b> Plusieurs produits financiers sont proposés : prêt d'honneur (23 K€ maximum), prêt NACRE (8 K€ euros maximum), garantie de prêt bancaire France Active (45 K€ maximum), garantie de prêt bancaire FGIF (5 K€ -45 K€ maximum), prime CAP Jeune (2 K€ maximum). Initiative propose aussi des financements pour le développement d'entreprise (prêts de transition et de croissance), ainsi que des levées de fonds. Initiative est notamment l'un des seuls à proposer le <b>prêt de transition pour les entreprises en difficulté</b>.</li> <li><b>Condition d'intervention :</b> Initiative intervient sur toutes les étapes de la vie d'une entreprise : création, développement, reprise, transmission. Le cœur de son métier est focalisé sur la création et la transmission, bien que financement du développement ait une tendance à croître. <u>Prêt d'honneur</u> : aucun apport personnel n'est exigé ; pour la détention du capital, au moins 50% si le demandeur est simple associé ou de 30% s'il est gérant. <u>Prêt NACRE</u> : le banquier ne saurait prendre plus de 50 % de caution personnelles sur son prêt. <u>Garantie France Active</u> : Caution simple sur le capital restant dû, au prorata du taux de garantie, intérêts et accessoires exclus, durant les 5 premières années du crédit.</li> </ul>

<sup>99</sup> <http://initiative89.fr/notre-equipe-p12.html>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Durée d'investissement</b> : Prêt d'honneur : 5 ans maximum, par mensualités ; Prêt NACRE : de 1 à 5 ans par mensualités ; garantie de prêts bancaires : de 2 à 5 ans pour les garanties ; garantie de prêt bancaire FGIG : entre 2 et 7 ans.</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Types d'entreprises ciblées</b> : Pour les <u>prêts d'honneur</u> : tous les créateurs ou repreneurs d'entreprises immatriculés depuis moins de 12 mois et ayant des difficultés à obtenir un prêt bancaire ; pour les <u>prêts NACRE</u> : demandeurs d'Emploi essentiellement - Personne physique visés par l'exonération ACCRE ; pour les <u>garanties</u> : tous les créateurs ou repreneurs d'entreprises demandeurs d'emploi, immatriculés depuis moins de 3 ans et ayant des difficultés à obtenir un prêt bancaire ; pour les <u>garanties FGIG</u> : toutes les femmes, quelle que soit leur situation par rapport à l'emploi, et toutes les entreprises installées depuis moins de 5 ans dont le responsable est une femme ; pour la <u>prime CAP jeune</u> : demandeurs d'emploi de moins de 26 ans créant ou reprenant une entreprise.</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Types de secteur</b> : Tous secteurs, principalement les secteurs traditionnels de l'économie (artisan, commerçants, petite industrie). Initiative finance très faiblement les entreprises innovantes.</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : Création/reprise, développement/croissance, difficultés. 75% des activités en création et reprise d'entreprise, 15 % des interventions concernent le financement des entreprises qui se trouvent dans une situation fragile, 10 % des financements concernent le développement de nos entreprises, dont les levées de fonds, et le financement des entreprises innovantes.</li> </ul> <p>Répartition des activités en 2016 selon le rapport d'activité de Initiative 89 : création 51% ; reprise 36% ; retournement 10% ; développement 2% ; levée de fonds 1%</p>
<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : Lors de l'entretien avec Monsieur Moreau, le Directeur d'Initiative 89, il a été souligné que les chefs d'entreprises choisissent Initiative 89 pour son expertise financière.</li> </ul>
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stocks de projets reçus par an</b> : plus de 1000</li> <li>• <b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : en 2016 : 41 garanties FAG et FGIF pour 929,32 K€ ; prêt d'honneur : 118 prêts pour 902 K€ ; prêt NACRE : 53 prêts pour 247,5 M€ ; prêt développement : 6 pour 53 K€ ; prêt d'honneur transition : 17 pour 181,8 K€ ; 1 levée de fonds pour 95 K€.</li> </ul> <p>2015 : 174 entreprises financées ; 191 personnes financées ; emplois créés 374 ; montant total des interventions 2,4M€ ; montant total des prêts bancaires 10,4M€</p> <p>2016 : 170 entreprises financées ; 183 personnes financées ; emplois créés 348 ; montant total des interventions 2,4M€ ; montant total des prêts bancaires 8,9M€</p>
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : Liens avec France Active, NACRE.</li> </ul>
<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds fourre-tout. Plusieurs base : De minimis, subvention pour les entreprises en difficultés (mais il existe beaucoup d'exclusions). Intervention en QFP : RGEC voir Jeunes pousses</li> </ul>
<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument</b> : Avant la loi NOTRE : Département de Yonne, Conseil Régional, Dispositif NACRE, Communautés d'Agglomération. A partir de 2017 : principalement la Région Bourgogne Franche Comté à travers le SIEG.</li> </ul>

<p><b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif :</b> (entretien du 27/03/2018) : « Cela dépend des dispositifs. L'intervention financière est indispensable dans un cas sur deux (ressenti). Le fait d'intervenir permet de faire de la reprise, du développement, partager le risque. L'accompagnement et l'ingénierie est notre vraie valeur ajoutée, les chefs d'entreprises viennent chercher un taux, mais l'expertise financière c'est la vraie plus-value. On peut aider à réduire le risque bancaire. »</li> <li>• <b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) :</b> 85% pérennité à trois ans</li> <li>• <b>Recyclage des fonds :</b> Non renseigné</li> </ul>
<p><b>Stratégie à 5 ans</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers ?</b> Initiative a beaucoup de projets et d'ambition de financement pour le territoire. En revanche, avec la perte des fonds suite à la mise en œuvre de la loi NOTRE, Initiative se concentre sur son financement et donc sa continuation (Entretien avec Monsieur Moreau, 27/03/2018).</li> </ul>
<p><b>Recyclage des fonds</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Y a t il des reliquats :</b> Non renseigné</li> </ul>

## A11. Instrument régional – Prêts et micro assurances - ADIE (Association pour le droit à l’initiative économique)



Catégorie	Explication du contenu
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1989 – 15 ans d’action en Bourgogne Franche Comté</li> </ul>
<b>Type d’instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêts, micro-assurances</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nom de l’intermédiaire :</b> ADIE</li> <li><b>ETP affectés à la gestion de l’instrument :</b> 13 salariés et 42 bénévoles</li> <li><b>Frais de gestion :</b> 5% de frais de gestion pour un dossier.</li> <li><b>Qualification de l’accompagnement proposé :</b> l’ADIE intervient sur des petits projets pour les professionnels les plus éloignés du financement. Elle a trois missions : financer (les créateurs d’entreprise qui n’ont pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement les chômeurs et les allocataires des minima sociaux), accompagner (les créateurs d’entreprise avant, pendant et après la création de leur entreprise pour en assurer la pérennité et le développement, et contribuer (à l’amélioration de l’environnement institutionnel du microcrédit, de la création d’entreprises et de l’insertion vers l’emploi).</li> <li><b>Qualité du reporting fait à la Région :</b> Annuellement (par exemple, dans le cadre du programme d’accompagnement à la création d’entreprise avec des fonds FEDER).</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Montant total de l’instrument :</b> 4,38 M€ d’encours de microcrédits en Bourgogne Franche Comté pour l’année 2017</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature des contributeurs et partenaires :</b> État, les entreprises et Fondations, les institutions financières, les acteurs de la création d’entreprise, partenaires locaux des directions régionales.</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d’intervention :</b> L’appui financier de l’Adie en Région Bourgogne Franche Comté peut prendre plusieurs formes : Des <u>microcrédits professionnels</u> jusqu’à 10 000 € pour financer tous types de besoins : investissement (véhicule, machines), stock, trésorerie, production, etc. Le ticket moyen en 2017 est de 5175 euros. <u>Micro-assurances</u> (plusieurs produits AXE et MASSIF, assure le stock jusqu’à 10 000 euros) et <u>micro-franchise solidaire</u>. Des <u>microcrédits personnels</u> pour l’emploi salarié (jusqu’à 5000 euros). Également un fonds de prêt d’honneur (100 000 euros) : que pour les gens avec du microcrédit (à la différence d’autre plateforme). 2/3 micro crédit professionnelles, 1/3 micro crédit personnel (mobilité, permis, réparation, demandeur d’emploi, projet à très court terme, CDD...besoin d’un outil pour le maintien d’un emploi)</li> <li><b>Condition d’intervention :</b> Intervient pour financer des entreprises en création, en développement</li> <li><b>Durée d’investissement :</b> Les microcrédits professionnels sont d’une durée de 48 mois ; les microcrédits personnels sont d’une durée de 36 mois. Micro-assurance : durée de 12 mois.</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types d’entreprises ciblées :</b> Petites et micro entreprises et personnes les plus éloignées de l’emploi.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Types de besoins</b> (BFR, investissements, fonds propres, quasi fonds propres) : Besoin de prêts ou de garantie</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Types de secteur</b> : Tous secteurs, principalement services et commerce, mais également un peu d'hôtellerie, de restauration et d'agriculture (très faible représentation).</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : Création d'entreprise et développement</li> </ul>
<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : ADIE finance la création et le développement des petites entreprises, mais propose également des conseils et de l'accompagnement aux créateurs d'entreprises sous forme de formations collectives, de rendez-vous, de tutorats, d'assistance téléphonique...</li> </ul>
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stocks de projets reçus par an</b> : En Bourgogne Franche Comté pour l'année 2017, l'ADIE a reçu plus de 1600 projets. 1000 professionnels et 600 personnels. Sur les professionnels, 368 aboutissent, et 201 sur le personnel.</li> <li>• <b>Fonds débloqués par projet en moyenne</b> : 5000-6000 euros</li> <li>• <b>Délai de réponse</b> : Prise de rendez-vous sous 5 jours. Pour le suivi des dossiers et déblocage du financement les durées varient beaucoup ((inférieur à trois mois).</li> </ul>
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : Lien fort avec Initiative Bourgogne Franche Comté. Échange avec eux fréquemment. Redirige des porteurs de projets vers eux (besoins finançables par une banque).</li> </ul>
<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>De minimis</b></li> </ul>
<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument</b> : État</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif</b> : ADIE n'a pas d'effet de levier sur le prêt bancaire car les personnes recevant des financements de l'ADIE ne sont pas éligibles pour des prêts bancaires. En revanche l'ADIE peut mobiliser des financements complémentaires (comme la prime par exemple) et aider à monter des demandes de financement participatif.</li> <li>• <b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt)</b> : 3,15% de taux impayés pour l'année 2017 (Rapport Annuel ADIE BFC 2017). Également en 2017, le taux de pérennité des entreprises était à 76% au bout de 2 ans, et à 63% au bout de 3 ans.</li> <li>• <b>Recyclage des fonds</b> : Pas d'informations</li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers</b> : Pas de stratégie à proprement dite mais à l'avenir l'ADIE anticipe davantage de demande de la part de jeunes entrepreneurs ainsi que des retraités qui veulent conserver ou commencer un projet pour compléter leurs retraites. L'ADIE gardera toujours des antennes locales mais un certain nombre de services seront également disponibles en ligne. ADIE veut continuer à soutenir la création d'entreprises dans une région où la création d'entreprises est une des plus faibles en France. Elle espère également engager des microcrédits à travers des ressources européennes.</li> </ul>
<b>Recyclage des fonds</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Y a t il des reliquats</b> : Pas d'informations</li> </ul>

## A12. Instrument national – Garanties - Fonds régional de garantie Bpifrance Bourgogne Franche-Comté



Catégorie	Explication du contenu
<b>Type d'instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds de garantie</li> </ul>
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créé en 2017 par la fusion des deux fonds régionaux Bourgogne et Franche Comté</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nom de l'intermédiaire : Bpifrance</li> <li>ETP affectés à la gestion de l'instrument : Équipe de 45 personnes dans 2 implantations (Dijon et Besançon)</li> <li>Frais de gestion : commission de garantie perçues sur chaque dossier</li> <li>Qualification de l'accompagnement proposé : garantie déléguée aux banques jusqu'à 200k€ de risque ; back-office à Maisons-Alfort pour la mise en place et la gestion</li> <li>Qualité du reporting fait à la Région : annuel, avec une vision consolidée depuis la création</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total de l'instrument 19,4M€</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature des contributeurs et partenaires : Région et Bpifrance</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ticket (segmentation) intervention: 60 K€-200 K€</li> <li>Condition d'intervention : Garantie de crédit bancaire jusqu'à 70% du risque, en co-intervention systématique avec les fonds de garantie nationaux</li> <li>Durée des garanties : 5 ans en moyenne</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types d'entreprises ciblées : PME</li> <li>Types de besoins : PME dont le projet relève de l'une des 4 finalités suivantes : création, amorçage, innovation et transmission</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types de secteur : Tous secteurs, particulièrement secteurs de l'industrie et du commerce. Une forte mobilisation dans les secteurs dits « d'avenir ».</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : intervention sur tous les stades de vie de l'entreprise :</li> </ul>
<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil, expertise de la part de l'investisseur : non</li> </ul>
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stocks de projets reçus par an : environ 50 dossiers par an</li> <li>Projets soutenus en 2017 : 50 dossiers</li> <li>Fonds débloqués par projet en moyenne : 35% de risque garanti en moyenne</li> <li>Délai de réponse : de 1 à 3 mois entre l'autorisation et la mise en place</li> </ul>
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liens avec d'autres instruments de financement : effet de levier sur les outils de prêts principalement</li> </ul>

<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : banques, Bpifrance,</li> </ul>
<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régime Fonds Bpifrance en Région notifié</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : effet de levier sur les financements bancaires, bancaires, la garantie permettant de faciliter l'octroi de prêts bancaires en partageant une part du risque avec le banquier et de limiter le montant de la caution solidaire du dirigeant demandée par la banque.</li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers ? Pour 2017, les priorités sont d'accélérer la production du fonds à l'échelle de la Région Bourgogne Franche-Comté</li> </ul>

## A13. Instrument régional – Prêts et avances remboursables - Fonds Régional d'Aide à l'Innovation



Catégorie	Explication du contenu
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créé en mars 2006 dans le cadre d'une convention Bpifrance Franche-Comté-Région Franche-Comté</li> </ul>
<b>Type d'instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prêts et avances</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nom de l'intermédiaire :</b> Fonds géré par BPI France et la Région</li> <li>ETP affectés à la gestion de l'instrument : nc</li> <li>Frais de gestion : nc</li> <li><b>Qualification de l'accompagnement proposé :</b> Accompagnement sous forme de subvention, d'avance récupérable ou de prêt à taux zéro innovation. « Le FRI 2012-2015 a pour objectif de renforcer le soutien à l'innovation, pour une croissance riche en emplois et économe en ressources » : <a href="http://jentreprensenbourgognefranchecomte.fr/themes/innover/aides-et-exoneration/fonds-regional-d-aide-a-l-innovation">http://jentreprensenbourgognefranchecomte.fr/themes/innover/aides-et-exoneration/fonds-regional-d-aide-a-l-innovation</a></li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total de l'instrument : nc</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature des contributeurs et partenaires:</b> le FRI est un fonds cofinancé par la Région de Franche Comté et Bpifrance Franche-Comté ainsi que l'ensemble des collectivités de la région : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Communauté d'Agglomération Belfortaine, Pays de Montbéliard Agglomération, Département du Doubs, Département du Jura, Département de Haute Saône, Département du Territoire de Belfort.</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d'intervention :</b> En phase de faisabilité ou en phase amont du projet : financement, selon le régime d'aide, de l'assiette des dépenses retenues, sous forme de subvention plafonnée à 50 000 € ; En phase de développement du projet : financement, selon le régime d'aide, de l'assiette des dépenses retenues sous forme d'avance à taux nul récupérable en cas de succès, ou sous forme de prêt à taux zéro pour l'innovation. Montant : jusqu'à 50% de l'assiette éligible.</li> <li><b>Condition d'intervention :</b> Accompagnement sous forme de subvention, d'avance récupérable ou de prêt à taux zéro innovation. Trois types d'aides : <u>Aide à la faisabilité de l'innovation</u> : études préalables aux activités de recherche industrielle et/ou développement expérimental ; travaux de conception et définition du projet, planification, validation de la faisabilité technico-économique, veille, étude de positionnement stratégique, recrutement de cadres R&amp;D... <u>Aide au partenariat technologique</u> : étude de faisabilité stratégique et des conditions de la réussite du partenariat, recherche de partenaires, préparation des réponses aux appels à projets et des accords juridiques... <u>Aide au développement de l'innovation</u> : conception et définition du projet, études de faisabilité technique et commerciale, mise au point de l'innovation par le personnel de R&amp;D, prestations et conseils extérieurs, réalisation de prototypes, de maquettes, dépôt et extension de brevets...</li> <li>Durée d'investissement : 5-7 ans</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types d'entreprises ciblées :</b> Les entreprises industrielles, de tertiaire industriel ou agro-alimentaire, créées ou implantées en Franche-Comté. Plus particulièrement les</li> </ul>

	projets des entreprises et des laboratoires de recherche, notamment aux projets collaboratifs issus des pôles de compétitivité.
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Types de secteur</b> : industrie, tertiaire industriel ou agro-alimentaire, R&amp;D, industrie, recherche</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : 1) <u>En phase de faisabilité ou en phase amont du projet</u> : financement, selon le régime d'aide, de l'assiette des dépenses retenues, sous forme de subvention plafonnée à 50 000 €. 2) <u>En phase de développement du projet</u> : financement, selon le régime d'aide, de l'assiette des dépenses retenues sous forme d'avance à taux nul récupérable en cas de succès, ou sous forme de prêt à taux zéro pour l'innovation.</li> </ul>
<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil, expertise de la part de l'investisseur : nc</li> </ul>
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stocks de projets reçus par an : nc</li> <li>• Fonds débloqués par projet en moyenne : nc</li> <li>• Délai de réponse : nc</li> </ul>
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : BPI</li> </ul>
<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régime de subvention avec équivalent subvention (PTZI) et pour régime de subvention l'avance récupérable</li> </ul>
<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : nd</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : nd</li> <li>• Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : nd</li> <li>• Recyclage des fonds : nc</li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers ? nd</li> </ul>

## A14. Instrument régional – Prêts d’honneur - Réseau Entreprendre Bourgogne



Catégorie	Explication du contenu
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2002</li> </ul>
<b>Type d’instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds de Prêts d’honneur</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nom de l’intermédiaire : Réseau entreprendre</li> <li><b>ETP affectés à la gestion de l’instrument : 3</b></li> <li>Frais de gestion : non communiqué</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total de l’instrument : non communiqué</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature des contributeurs et partenaires :</b> Financement privé : Caisse d’Épargne et Banque Populaire. La Région Bourgogne Franche Comté a versé fin 2017 960 000,00 €.</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d’intervention :</b> Prêts d’honneur compris entre 15 000 et 50 000 euros.</li> <li><b>Condition d’intervention :</b> taux zéro, sans garantie ni caution</li> <li><b>Durée d’investissement :</b> 3,5 ans, avec un différé de 12 mois pour les créations et les reprises.</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types d’entreprises ciblées :</b> Entreprise ayant un potentiel de création de 10 à 15 emplois à 5 ans, ou de maintien de l’emploi pour une reprise.</li> <li><b>Types de besoins</b> (BFR, investissements, fonds propres, quasi fonds propres) : prêts</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types de secteur :</b> Tous secteurs hormis agriculture</li> </ul>
<b>Stade d’intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stade d’intervention dans le développement de l’entreprise :</b> Création et reprise jusqu’à 250 salariés</li> </ul>
<b>Services associés à l’outil d’ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Conseil, expertise de la part de l’investisseur :</b> Financement et accompagnement (conseil)</li> </ul>
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stocks de projets reçus par an :</b> 246 Comités d’engagement (170 créations, 76 reprises) ; en 2017, plus de 98 contacts (en dehors des hors cible) et 53 premier rendez-vous, avec 45 projets en étude.</li> <li>Fonds débloqués par projet en moyenne : 40 000 euros en moyenne en 2017</li> </ul>
<b>Articulation / cohérence avec d’autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liens avec d’autres instruments de financement : non communiqué</li> </ul>
<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>De minimis</li> </ul>

<p><b>Identification des prescripteurs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : non communiqué</li> </ul>
<p><b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif :</b> Le financement sous forme de prêts d'honneur est particulièrement intéressant pour son effet de levier sur les autres financements, notamment bancaires.</li> <li><b>Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) :</b> Taux de pérennité de 95% à 3 ans et 90% à 5 ans. 211 Entreprises Lauréates accompagnés vers la réussite de leurs projets depuis 2002 Plus de 2296 * (chiffres de décembre 2017) emplois créés (1215) ou sauvegardés (1081) 27K€ de prêt d'honneur par lauréat en moyenne soit 5,760 M€ de Prêts d'Honneur accordés</li> <li>Recyclage des fonds : non communiqué</li> </ul>
<p><b>Stratégie à 5 ans</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers ? non communiqué</li> </ul>

## A15. Instrument régional – Avances remboursables – Région



Catégorie	Explication du contenu
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Depuis 2017, régie régionale (Entreprise publique locale) chargée de la gestion des aides octroyées par la Région au titre de ses politiques d'intervention</li> </ul>
<b>Type d'instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avances remboursables</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nom de la Régie : ARDEA</li> <li>ETP affectés à la gestion de l'instrument : 6 ETP</li> <li>Budget de fonctionnement : nc</li> <li>Qualification de l'accompagnement proposé : gestion complète des aides (décaissement et recouvrement)</li> <li>Qualité du reporting fait à la Région : mensuel</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total des dotations de la Région depuis la création : 49,6M€</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature des contributeurs et partenaires : l'organisme financeur est le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté.</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ticket (segmentation) d'intervention : en moyenne 20k€ pour les TPE et 200k€ pour les PME</li> <li>Condition d'intervention : Avances remboursables en complément d'un financement bancaire et au moins 10% d'apport par le porteur de projet. Il existe également un prêt à taux zéro pour financer les entreprises dans le secteur du tourisme.</li> <li>Durée des AR : jusqu'à 6 ans avec les périodes de différé, selon les dispositifs</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types d'entreprises ciblées : TPE / Entreprises artisanales et de services (comprend hébergements touristiques) / PME-PMI.</li> <li>Types de besoins : projets d'investissement matériel des très petites entreprises artisanales, commerciales et de services et PME-PMI</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types de secteur : Restauration, industrie, artisanat, tourisme</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : Création, développement, reprise</li> </ul>
<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil, expertise de la part de l'investisseur : so</li> </ul>
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stocks de projets reçus par an : en 2017, TPE : 400 AR pour un total de 5M€ (moyenne 15K€) ; PME : moyenne à 200K€.</li> <li>Fonds débloqués par projet en moyenne : 90 AR pour un total de 9M€ (ticket de 20 à 300K€)</li> <li>Délai de déblocage : 50% débloqués à 71 jours et plus pour les TPE</li> </ul>
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liens avec d'autres instruments de financement : l'AR accompagne souvent un prêt d'honneur, une garantie, un financement bancaire</li> </ul>

<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir la note sur les régimes des aides de la Région Annexe C</li> </ul>
<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Région, organismes habilités par la Région (Initiative, consulaires)</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : so</li> <li>• Taux de défaillance : inférieur à 10%</li> <li>• Recyclage des fonds : les remboursements des AR sont réutilisés dans le fonds</li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers ? Consolidation de l'activité sur les AR ; renforcement de l'effet levier sur les financements privés.</li> </ul>

## A16. Instrument régional – Garanties - SIAGI (société de caution mutuelle pour les petites entreprises)



Catégorie	National
<b>Année de création</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créée en 1966 par les Chambres de métiers</li> </ul>
<b>Type d'instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantie</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nom de l'intermédiaire : <i>BPI France / SIAGI</i></li> <li>ETP affectés à la gestion de l'instrument : <i>pas d'information</i></li> <li>Frais de gestion : <i>pas d'information</i></li> <li>Qualification de l'accompagnement proposé : <i>pas d'information</i></li> <li>Qualité du reporting fait à la Région : <i>pas d'information</i></li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total de l'instrument : <i>pas d'information</i></li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Nature des contributeurs et partenaires</b> : Société de caution mutuelle. Actionariat : Chambres de métiers (60%, actionnaire d'origine). Ets bancaires (25%), BPI France (15%)</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Ticket (segmentation) d'intervention</b> : Pré-garantie SIAGI : 15 000 à 4 M € ; Garanties RELAIS et Rebond : 15 000 à 100 000€ ; CO Garantie BPI France/SIAGI : 150 000-400 000 ; garanties SIAGI dans le cadre du programme COSME : maximum 150 000 euros.</li> <li><b>Condition d'intervention</b> : en 2009, partenariat avec Bourgogne Garantie sur les activités artisanales et commerciales (225k de prêt) ; partenariat avec BPI France sur la garantie TPE. En 2012, création du fonds de garantie filière avicole. Le risque couvert varie de 20 à 50 % du montant du crédit.</li> <li>Durée d'investissement : <i>pas d'information</i></li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types d'entreprises ciblées</b> : TPE/PME ayant des activités artisanales, commerciales, libérales et agricoles. Effectif de moins de 50 salariés, chiffre d'affaires de moins de 10 M€.</li> <li>Types de besoins (BFR, investissements, fonds propres, quasi fonds propres) : projets de création ex-nihilo ; première installation par reprise d'entreprise, transmission d'entreprise ; investissements de développement ; renforcement de la structure financière (consolidation de crédits court terme existants, prêts personnels aux dirigeants pour apports de fonds propres, crédits de financement de l'augmentation du BFR).</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Types de secteur</b> : toutes activités artisanales, commerciales, libérales et agricoles</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise</b> : Création, transmission d'activités artisanales et commerciales</li> </ul>
<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Conseil, expertise de la part de l'investisseur</b> : La SIAGI a 2 métiers : l'expertise de projets et l'octroi de garantie. L'expertise de projets pour faciliter la décision d'investissement de l'entrepreneur ; la garantie pour faciliter la décision de crédit de la</li> </ul>

	banque ; offre complémentaire : SIAGNOSTIC pour la prévention des risques économiques.
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stocks de projets reçus par an</b> : 16 projets reçus en 2011 ; 13 projets reçus en 2012 ; 6 projets reçus en 2013.</li> <li>• Fonds débloqués par projet en moyenne : <i>pas d'information</i></li> <li>• Délai de réponse : <i>pas d'information</i></li> </ul>
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Liens avec d'autres instruments de financement</b> : liens avec Bourgogne Garantie et BPI France et également avec les Fonds européens d'Investissement.</li> </ul>
<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régimes européens et Bpifrance</li> </ul>
<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : banques</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : <i>pas d'information</i></li> <li>• Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : <i>pas d'information</i></li> <li>• Recyclage des fonds : <i>pas d'information</i></li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers ?</b> lors de la précédente évaluation ex ante, il a été renseigné que : plus de besoins spécifique sur la filière avicole était nécessaire ; plafond à porter idéalement à 400k par opération ; garantie de prêt bancaire MLT à 60% (moitié CRB moitié SIAGI) ; exploitation CA &lt;750 euros (non concurrence avec BPI France)</li> </ul>
<b>Recyclage des fonds</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Y a t il des reliquats : <i>pas d'information</i></li> </ul>

## A17. Instrument régional – Garanties - Bourgogne Franche Comté Garantie



Catégorie	Explication du contenu
<b>Type d'instrument financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds de garantie</li> </ul>
<b>Intermédiaire / opérateur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nom de l'intermédiaire : fonds géré directement par la Région Bourgogne Franche-Comté ; convention de délégation avec la Caisse d'Épargne en charge des obligations prudentielles ACPR</li> <li>ETP affectés à la gestion de l'instrument : pas de personnel affecté ; mise à disposition de la Caisse d'Épargne de personnel pour les obligations ACPR</li> <li>Qualité du reporting fait à la Région : bilan de la production mensuel</li> </ul>
<b>Montant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant total de l'instrument : 10M€, répartis en deux fonds : fonds « entreprises » (7M€) et « fonds développement durable » (3M€)</li> </ul>
<b>Contributeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actionnaires : Région Bourgogne Franche-Comté (49%) ; Caisse des Dépôts (30%) ; Caisse d'Épargne (21%)</li> </ul>
<b>Produit / durée / ticket</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ticket (segmentation) d'intervention : Garantie de prêt bancaire pour des projets de développement d'entreprises ou de développement durable portés par des PME ou TPE d'une durée maximale de 7 ans à un taux maximum de 50% plafonné à 300 000 euros (risque moyen = 50 000 euros).</li> <li>Condition d'intervention : garantie maximum de 50% du concours bancaire jusqu'à 500k€ de risque ; garantie payante (1% « flat » du montant de risque garanti) ; possibilité de co-garantie avec la SIAGI pour avec une quotité maximum de 70% ou avec Bpifrance avec une quotité maximum de 60% (BFC garantie 40% et Bpifrance 20%)</li> </ul>
<b>Bénéficiaires cibles et besoins adressés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types d'entreprises ciblées : PME et TPE en développement</li> <li>Projets : développement et développement durable (ENR)</li> </ul>
<b>Secteurs éligibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Types de secteur : services, industrie, commerce, artisanat, agriculture, professions libérales</li> </ul>
<b>Stade d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stade d'intervention dans le développement de l'entreprise : phase de développement ou projet de développement durable</li> </ul>
<b>Services associés à l'outil d'ingénierie financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil, expertise de la part de l'investisseur : oui</li> </ul>
<b>Pipeline de projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2017, 159 dossiers acceptés en intervention seule (42) ou en co-garantie avec SIAGI (115) et Bpifrance (2)</li> <li>Montant des concours bancaires garantis en 2017 : 30M€</li> <li>Montant des garanties accordées en 2017 : 7,6M€ pour une quotité garantie en 2017 de 25%</li> </ul>
<b>Articulation / cohérence avec d'autres outils existants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Liens avec d'autres instruments de financement : outil complémentaire du Fonds régional de garantie géré par Bpifrance et de la garantie SIAGI</li> </ul>

<b>Caractérisation juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régime de minimis</li> </ul>
<b>Identification des prescripteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noms des principaux prescripteurs de l'instrument : Région Bourgogne Franche-Comté, banques. Délégation de la décision à la SIAGI jusqu'à 75k€ de risque.</li> </ul>
<b>Performance du portefeuille et système de suivi interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effet de levier financier / Effet de levier qualitatif : effet levier moyen de 5 sur la mobilisation des financements bancaires</li> <li>• Taux de retour sur investissement / Taux de défaillance (garantie, prêt) : n.c</li> <li>• Recyclage des fonds : réutilisation des dotations libérées</li> </ul>
<b>Stratégie à 5 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelle est la stratégie à 5 ans de l'instrument/intermédiaires financiers ? : mobiliser davantage le fonds « développement durable » au service des actions de la Région en faveur du service public de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Pérenniser les moyens humains. Clarifier les lignes de partage avec les autres outils de garantie.</li> </ul>

## A18. Instrument européen – Fonds propres, prêts et garanties – INNOVFIN



Catégorie	Explication du contenu
<b>Type d'instrument financier</b>	Prêts, garanties, apport en fonds propres
<b>Ticket</b>	A partir de 25 000 EUR pour soutenir des investissements dans la recherche et l'innovation (R-I) réalisés par des entreprises ou d'autres organismes de toutes tailles et de toutes maturités.
<b>Entreprises ciblées</b>	Jeunes entreprise, petite ou moyenne entreprise (PME), une entreprise de taille intermédiaire (ETI), une grande entreprise privée, un institut ou organisme de recherche, une université ou un établissement axé sur la R-I. Entreprises en phase de démarrage et de développement.
<b>Secteurs/ projets ciblés</b>	<p><u>Types d'activités de R-I financables</u> : InnovFin cible des projets d'investissement dans la recherche et l'innovation (R-I), tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>des programmes de R-I mis en œuvre par des promoteurs (couvrant généralement une période de trois à quatre ans), ainsi que les dépenses d'équipement y afférentes (installations, prototypes) ;</li> <li>le déploiement de technologies innovantes (en particulier des technologies clés génériques), ainsi que les dépenses d'investissement liées à un lancement commercial ;</li> <li>des activités de R-I, notamment des investissements dans les infrastructures de TIC et des investissements de R-I réalisés par des instituts ou organismes de recherche ou par des universités ;</li> <li>des infrastructures de R-I (à l'échelle d'un ou de plusieurs pays) et des infrastructures génériques dans ce domaine ;</li> <li>des activités qui relèvent du périmètre du réseau Eureka ou de l'Espace européen de la recherche (EER) ;</li> <li>des projets de démonstration innovants et des solutions innovantes en phase précommerciale</li> </ul>
<b>Gamme de produits proposés</b>	<p>5 grandes catégories de produits financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>InnovFin – Innovateurs émergents - Financements directs et intermédiaires des PME et ETI innovantes, grandes entreprises et établissements investissant dans des activités ou infrastructures de R-I ; pour les bénéficiaires qualifiés d'innovateur modéré ou modeste selon le « tableau de bord européen de l'innovation »</li> <li>InnovFin – Apports de fonds propres pour la recherche des entreprises</li> <li>InnovFin – Science - Financements directs ; pour les Instituts ou organismes de recherche et universités</li> <li>InnovFin – Projets de démonstration liés à l'énergie - Financements sur projet et (ou) prêts directs aux entreprises (y compris de type apports de fonds propres) ; pour les PME, ETI, grandes entreprises et sociétés de projet</li> <li>InnovFin – Recherche sur les maladies infectieuses - Financements sur projet et (ou) financements directs aux entreprises (y compris de type apports de fonds propres) ; pour les PME, ETI, grandes entreprises et sociétés de projet</li> </ul>

	<p>The infographic displays InnovFin products across four main categories: 'Entreprises en phase de démarrage' (Startups), 'PME' (SMEs), 'Entreprises' (Companies), 'Science', 'Financements thématiques' (Thematic financing), and 'Conseils' (Advisory). Each category lists specific products like 'Technology Transfer', 'SME Guarantee', 'Emerging Innovators', 'Science', 'Energy Demo Projects', and 'Infectious Diseases'. It also details target audiences such as 'PME, ETL, grandes entreprises' and 'Instituts de recherche'.</p>
<p><b>Lien avec instruments régionaux</b></p>	<p>Sur les instruments en innovation</p>
<p><b>Intermédiaires financiers portant cet outil en région</b></p>	<p>Non connu</p>

## A19. Instrument européen – Prêt de développement garanti, produit InnovFin/Bpifrance



Catégorie	Explication du contenu
<b>Type d'instrument financier</b>	Fonds propres
<b>Ticket</b>	De 100 à 500K€ par intervention
<b>Entreprises ciblées</b>	Entreprises en phase de démarrage et de développement, ayant réussi leur levée de fonds d'amorçage d'un montant minimum de 200K€. Phase de développement et croissance, afin de renforcer la trésorerie.
<b>Secteurs/projets ciblés</b>	Recherche, développement et innovation ; secteurs des TIC, secteurs du vivant ; technologies ciblées
<b>Gamme de produits proposés</b>	Prêt de développement qui sera mis en place dans les 3 mois qui suivent la levée de fonds afin de rester dans le même niveau de risque que les investisseurs Taux fixe ou variable Retenue de garantie de 5% lors du décaissement
<b>Durée/amortissement</b>	8 ans, durée d'amortissements 36 mois, échéances trimestrielles à terme échu avec amortissement linéaire du capital
<b>Lien avec instruments régionaux</b>	Tour de table composé d'investisseurs professionnels : fonds d'investissement - société de capital-risque - Business Angels professionnel, mais aussi plateformes de crowdfunding avec statut d'investisseur et dont le règlement est enregistré par l'AMF
<b>Intermédiaires financiers portant cet outil en région</b>	Oui, il y a notamment une garantie avec SIAGI et les banques nationales.

## Annexe B Benchmarks

Nous avons conduit un travail de benchmark avec l'objectif de présenter des exemples d'outils financiers opérant dans d'autres régions sur des défaillances de marché similaires à celles observées sur le territoire de Bourgogne Franche Comté.

### B.1 Le Fonds FOSTER Occitanie



#### 1 Éléments de contexte

La région Occitanie est une région fortement **agricole**. 50% du territoire est utilisé pour l'agriculture, et les premiers employeurs du territoire sont les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Le territoire compte le siège social d'Airbus, mais la plupart des entreprises sont de tailles petites ou moyennes, voire micro. La région est la première région pour la recherche en France, avec 227 000 étudiants et 35 établissements pour l'enseignement supérieur.

Avant même la fusion des deux Régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, il y avait une vraie volonté de leur part d'**arrêter le soutien en subventions et d'utiliser les instruments financiers (IF)**. Ces deux anciennes Régions avaient d'ailleurs déjà fait l'expérience des outils financiers suivants :

- Deux sociétés de capital-risque créées au début des années 80 et qui ont maintenant fusionné : IRDI-SORIDEC (210 M€ d'actifs sous gestion) ;
- 2007-2013 : Programme opérationnel FEDER Midi-Pyrénées FEDER : une longue expérience des fonds de garantie et des instruments de prêts d'amorçage ;
- 2007-2013 : Programme opérationnel FEDER Languedoc-Roussillon FEDER : Fonds JEREMIE 30 M€ en partenariat avec le FEI (15 M€ FEDER + 15 M€ pour la région).

Les retours d'expériences quant à l'utilisation de ces outils étaient positifs. Sur la base des évaluations ex ante et de l'expérience de la précédente période de programmation, ces Régions ont décidé d'**étendre le champ d'application des instruments financiers précédemment utilisés** à de nouveaux territoires/secteurs d'activités. La nouvelle Région Occitanie a choisi la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour sa forte expérience de l'évaluation du marché, de la mise en œuvre d'IF et de la connaissance des réglementations de l'UE, pour gérer la mise en œuvre de cet outil.

L'Occitanie a fortement réduit ses contributions à d'autres dispositifs de financements sur le territoire pour pouvoir concentrer ses ressources au sein du fonds FOSTER, qui a été créé en 2015.

#### 2 Objectifs du fonds

Ce Fonds a pour objectif de faciliter l'accès au financement des PME du territoire, dans tous les secteurs d'activités.

#### 3 Présentation du fonds

Le fonds FOSTER est un fonds de fonds (capital de 116 M€) géré par le FEI qui appartient au groupe Banque Européenne d'Investissement.

Trois instruments financiers ont été mis en place par le Fonds de Fonds FOSTER :

- Un fonds de garantie ;
- Un fonds de coinvestissement (45 M€) ;
- Un instrument de prêt avec partage de risque pour financer les PME innovantes.

Le fonds finance également les projets agricoles sous formes de garanties (30 M€).

#### 4 Principales actions engagées et résultats

Le Fonds FOSTER a financé environ 800 PME pour un total de 80 M€. L'effet levier direct est fixé sur les différents instruments : garantie (entre 9 et 12) ; prêt partage de risque (2) ; co-investissement (entre 3,5 et 4).

#### 5 Structuration et financement (dont partenaires)

La Région a donné à la BEI un mandat de gestion de l'instrument en 2015 jusqu'en 2030. Les intermédiaires financiers (banques commerciales, banques et organismes de développement, institutions de garantie, capital risqué, business angels, etc.) sont sélectionnés à travers une procédure concurrentielle d'appels d'offres. La mise en place du fonds a pris 2 ans. Une personne travaille à temps plein du côté de la BEI/FEI pour le Fonds Foster, avec l'appui du service juridique de la banque.

#### 6 Enseignements

La création et la mise en œuvre d'un fonds de fonds est très chronophage et complexe. Monsieur Aubin Bonnet (gestionnaire du Fonds FOSTER au sein de BEI/FEI) juge que la mise en œuvre d'un fonds de fonds en 2018 pour l'actuelle période de programmation 2014-2020 est trop tardive. Par contre, il est pertinent d'y réfléchir pour la prochaine période de programmation 2021-2027.

La Région Occitanie est très satisfaite de la mise en œuvre et de la gestion du fonds FOSTER, pour les raisons suivantes :

- Très bon effet de levier ;
- Procédure de sélection transparente et alignée aux exigences européennes
- Absence de conflit d'intérêt.

#### 7 Mise en perspective par rapport à la Bourgogne Franche Comté

Le Fonds FOSTER est transposable, avec une nécessité d'adapter la **stratégie du fonds aux besoins du territoire**. Récemment, un fonds de fonds semblable au fonds FOSTER, également géré par la BEI / FEI, a été mis en place pour l'Ile de la Réunion.

#### 8 Contact

Monsieur Aubin Bonnet, Mandate Manager FOSTER à la Banque européenne d'investissement a été contacté pour réaliser ce benchmark. **Aubin Bonnet**, Mandate Manager, +352 24 85 81 380 [a.bonnet@eif.org](mailto:a.bonnet@eif.org), European Investment Fund, 37B, avenue J. F. Kennedy, L-2968 Luxembourg, [www.eif.org](http://www.eif.org)

Autre source :

[https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/presentation\\_20170114\\_brussels\\_morning.pdf](https://www.fi-compass.eu/sites/default/files/publications/presentation_20170114_brussels_morning.pdf)

## B2. Nouvelle Aquitaine Participations



### 1 *Éléments de contexte*

Initialement, les trois anciens territoires régionaux qui composent la Nouvelle Aquitaine avaient déjà toutes leurs propres fonds de coinvestissement : Aqui-Invest en Aquitaine doté d'un capital de 7,5 M€, Dynalim en Limousin (19,9 M€), et le fonds de coinvestissement de Poitou-Charentes (7,5 M€).

Avant de créer le nouveau fonds commun Nouvelle Aquitaine Participations, la Région Nouvelle Aquitaine s'est appuyée sur les conclusions des "évaluations ex-ante" réalisées par les anciens territoires régionaux, afin d'identifier les défaillances de marché et les situations d'investissement non optimales. Chacune de ces évaluations a conclu que **la dotation d'un fonds de coinvestissement était une solution pertinente** pour apporter une réponse aux besoins rencontrés par certaines catégories d'entreprises dans leurs recherches de financements. L'annonce de la création d'un « *fonds d'investissement XXL* » à l'échelle de la grande région » a eu lieu en 2017.

### 2 *Objectif du fonds*

L'objectif principal du fonds de fonds est de **mobiliser l'épargne en direction des entreprises** (soutien à l'innovation, renforcer le niveau en fonds propres des entreprises régionales).

### 3 *Présentation du fonds*

Le fonds de fonds Aquitaine fournit du capital-risque et du capital investissement. La Région a créé une « une structure de tête » appelée « Nouvelle Aquitaine Participations » qui consolide les 28 sociétés et fonds d'investissements créés ou en cours de constitution dans lesquels la Région est impliquée. Cette société est une société par actions simplifiées à capital variable.

Le capital total du fonds de fonds est de 180 M€ ; la participation de la BEI est de 60 M€, tous les autres fonds proviennent de la Région. Pour l'instant, il n'y a pas de fonds FEDER dans le capital de cette société. Ce n'est pas une option que la Région a choisi d'explorer pour la période de programmation actuelle.

Le fonds intervient en **fonds propres et quasi fonds propres** dans toutes types d'entreprises (notamment innovantes et digitales) situées en Région Nouvelle Aquitaine, sur toutes les phases d'existence de l'entreprise, en particulier les **phases d'amorçage et de développement**. Pour ce qui relève de l'amorçage et du capital-risque, l'investissement pourra être compris entre 100 et 300 K€. Les interventions en capital développement le sont sur des tickets compris entre 150 et 500 K€.

L'activité du fonds de coinvestissement est d'attirer des investisseurs privés et de maximiser l'effet levier généré par l'utilisation des fonds publics et européens. Ce nouveau fonds interviendra systématiquement en coinvestissement avec un ou plusieurs partenaires financiers, en particulier Bpifrance.

### 4 *Principales actions engagées et résultats*

Le processus de création du fonds de fonds a été lancé il y a 1 an et demi. L'arbitrage a été long (questionnements sur le choix du statut juridique de la société de gestion, gestion interne à la Région ou externe à une société de gestion, etc.). La mise en place du fonds aura coûté entre 30 et 45 K€ (frais juridiques essentiellement).

La mise en place venant d'être achevée, il n'y a pas encore de résultats sur lesquels s'appuyer pour tirer des leçons.

En revanche, le chargé de mission de la Région qui a piloté la mise en place du Fonds de Fonds souligne la difficulté en interne à coordonner en interservices la mise en place d'un tel instrument qui s'adresse à tout secteur d'activité confondu, et donc croise les domaines de compétences et les outils d'appui de

différentes directions de la collectivité régionale. La mise en place d'un tel fonds appelle aussi des compétences juridiques (aides d'État, règles marchés publics, droit des collectivités locales...).

#### 5 Structuration et financement (dont partenaires)

« Nouvelle Aquitaine Participations » consolide les 28 sociétés et fonds d'investissements créés ou en cours de constitution dans lesquels la Région est impliquée. Le Président de la Région préside la société. Les décisions ordinaires sont prises par le Président et les décisions extraordinaires en séance plénière, par la Commission permanente.

Le recrutement du directeur de la société est en cours, deux autres ETP devraient être recrutés pour assurer la mise en œuvre effective du fonds.

#### 6 Enseignements

- Veiller à une bonne coordination en interne (services économiques, juridiques, marchés publics, etc.)
- Bien sélectionner le cabinet juridique, et s'assurer qu'il pourra traiter du droit financier, du droit des contrats, du droit des sociétés, droit européen, des aides d'états, du droit des collectivités locales. Il s'agit d'un sujet très vaste et complexe à traiter.
- Le fonds de fonds se révèle très lourd à porter en interne. Le coût d'entrée est élevé. « *Externaliser aurait été plus simple, mais la Région aurait perdu sa force de décision* ».
- La Région a conservé la responsabilité de la mise en œuvre. Il s'agit d'une manière, pour elle, de ne pas se départir de son pouvoir et de garder sa force de décision sur l'investissement dans la région.
- Il semble qu'il soit encore trop tôt pour parler de succès. La Région est dans les dernières étapes de la mise en œuvre du fonds. « *Ce qui est positif c'est que malgré le coût d'entrée élevé, la Région y soit tout de même parvenue. C'est complexe mais pas impossible* ».

#### 7 Mise en perspective par rapport à la Bourgogne Franche Comté

- Des entreprises sur le territoire en besoin de financement dans les stades d'amorçage et de développement.
- Peu de financement disponible pour l'innovation, surtout au-delà de 100 K€.
- Il faut des spécialistes en ingénierie financière et la capacité en interne de bien penser les questions juridiques.
- Ce type de structure lourde et complexe à mettre en œuvre a un intérêt pour la Région surtout si elle souhaite concentrer ses investissements et ne pas multiplier les outils.

#### 8 Contact

Monsieur Denis Balmont a été contacté dans le cadre de cette étude benchmark. Denis Balmont, chargé de mission ingénierie financière, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, Tél. 06 09 50 15 44

Autre

source :

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/Article/Actualite&cid=1250271883438>

### B3. AFOM des Fonds de Fonds



Comme leur nom l'indique, les Fonds de Fonds sont des fonds qui investissent eux-mêmes dans des fonds de placement. Le gestionnaire du Fonds de Fonds sélectionne les meilleurs gestionnaires de Fonds sur la base de critères définis au préalable dans leur mission.

Avant de se lancer dans la création d'un Fonds de Fonds, il convient que les régions ou États membres de l'UE autorités de gestion du FEDER évaluent les avantages et inconvénients d'un tel outil.

Tableau 21 AFOM d'un Fonds de Fonds

#### Atouts

- Mise en œuvre par une structure solide, bien équipée et habituée à gérer des fonds de prêt, de garantie ou d'investissements sans conflits d'intérêts, et déjà actives sur le marché du financement, aguerrie sur les questions juridiques, financières, de réglementation des aides d'État et de gestion des fonds FESI (cf FEI) (option b) de l'article 38/4 du règlement 1013/2013/UE article). Cette option peut donc être utilisée lorsque l'autorité de gestion recherche un partenaire de long terme
- Procédure de sélection des intermédiaires financiers des Fonds transparente et alignée aux exigences européennes (procédure concurrentielle d'appel d'offres)
- Réduction des risques pour les intermédiaires financiers
- Performance dans la gestion des financements
- Suivi et reporting centralisé par l'intermédiaire financier du Fonds de Fonds auprès de la Région, ce qui est un atout si les outils de la Région sont multiples, dispersés et que les Fonds sont ciblés sur des infra-territoires (ex-Région)
- Les demandes de décaissements de FEDER se font au niveau du Fonds de Fonds et non au niveau de chacun des Fonds
- Un Fonds de Fonds peut permettre d'attirer des financements mis à disposition par le plan Junker (Fonds européen pour les investissements stratégiques)

#### Faiblesses

- Onéreux à mettre en place (entre 50K€ et 100K€ de conseil juridique initial, puis les frais de gestion de l'intermédiaire financier, prévoir 3% du total des sommes versées plus un bonus à la performance en plus de la rémunération des intermédiaires financiers des fonds eux-mêmes – cf. guide méthodologique des instruments financiers CGET Février 2018)
- Chronophage et très complexe à mettre en place, il est important de prévoir de 18 mois à 24 mois avant le début de programmation le montage d'un tel fonds, avec une importante mobilisation nécessaire des services en charge des instruments financiers. Il faut par ailleurs prévoir le temps de contractualisation de ce Fonds de Fonds avec les intermédiaires financiers des Fonds.
- Valable surtout dans des contextes particuliers, à savoir de dispersion des ressources et de multiplication des outils et intermédiaires financiers, et d'existence de Fonds ciblés sur des infra-territoires
- D'expérience, exige un ETP auprès du gestionnaire de Fonds de Fonds pour suivre les dossiers
- L'intermédiaire financier du Fonds de Fonds n'a pas forcément la connaissance de l'écosystème régional, des acteurs parties prenantes de la mise en œuvre des programmes opérationnels FESI et des bénéficiaires finaux
- Si un des fonds s'avère investir moins vite que prévu, cela freinera la demande de re-dotation globale du fonds de fonds et pénalisera les autres fonds (pour rappel, les FESI sont décaissés par tranches)

*Opportunités*

- Rendre visible et plus lisible l'action de la Région en matière de financement des entreprises et projets du territoire
- Attirer des intermédiaires financiers extérieurs au territoire le cas échéant (vaut dans le cas où il y a peu de bons intermédiaires financiers locaux)

*Menaces*

- Le coût de la mise en place et de la rémunération de l'intermédiaire financier en charge du Fonds de Fonds peut dépasser les avantages des services rendus par le gestionnaire de Fonds
- L'externalisation peut conduire à une perte de contrôle partielle de la prise de décision
- L'externalisation des savoirs, historiques, et de la relation avec les intermédiaires financiers peut être dommageable à terme, car la Région peut avoir des grosses difficultés par la suite à ré-internaliser les expertises

La mise en place d'un Fonds de Fonds apparaît clef lorsqu'il existe une masse critique de financement à gérer et un besoin d'attirer des intermédiaires financiers ou de structurer leur action. Le territoire de Bourgogne Franche Comté a un certain nombre de spécificités qu'il convient d'étudier.

*Tableau 22 Opportunités et menaces d'un Fonds de Fonds en Bourgogne Franche Comté*

*Opportunités*

- La mise en place d'un Fonds de Fonds pourrait permettre à la Bourgogne Franche Comté de s'adjoindre une expertise supplémentaire et ainsi de professionnaliser le recours aux instruments financiers
- Face aux difficultés passées de la Région à obtenir les bonnes informations de reporting des intermédiaires financiers, le gestionnaire de Fonds de Fonds pourrait induire une montée en compétence et en qualité
- Face à une multiplication des outils, la mise en place d'un Fonds de Fonds pourrait rendre visible et plus lisible l'action de la Région en matière de financement des entreprises et projets du territoire

*Menaces*

- Cela induirait une complexification des procédures qui sous leur forme actuelle sont fonctionnelles
- Des difficultés et retards seraient à prévoir si le personnel des services concernés ne sont pas suffisamment disponibles pour mettre en place le Fonds
- Le coût de la mise en place et de la rémunération de l'intermédiaire financier en charge du Fonds de Fonds pourrait dépasser les avantages des services rendus par le gestionnaire de Fonds (voir Tableau 21), alors que par ailleurs aujourd'hui il y a peu d'intermédiaires (un intermédiaire financier principal (Invest PME), Bpi et BFC Garantie en gestion directe)
- Par ailleurs, la mise en place du Fonds de Fonds ne dispenserait pas les services de la Région de la mise en place d'un ETP dédié au suivi du Fonds de Fonds ni de l'implication des services régionaux
- L'externalisation pourrait conduire à une perte de contrôle partielle de la prise de décision sur des dossiers clefs pour le territoire, notamment où l'enjeu est la préservation des outils de production sur le territoire
- Si un des fonds s'avère investir moins vite que prévu, cela freinera la demande de re-dotation globale du fonds de fonds et pénalisera les autres fonds (pour rappel, les FESI sont décaissés par tranches). Or il y aurait au moins 4 Fonds dans le Fonds de Fonds.

L'équilibre entre les opportunités et les menaces ne plaident pas clairement pour ou contre la mise en place d'un Fonds de Fonds à l'échelle de la Région Bourgogne Franche Comté, mais la taille de ce fonds semble sub-optimale malgré tout (autour de 65 millions d'euros<sup>100</sup>, alors que les Fonds de Fonds montés par les autres régions sont au-dessus de 100 millions d'euros).

---

<sup>100</sup> Sur 7 ans, la profondeur des fonds a été estimée à : 8M€ pour le Fonds de petit capital investissement, 15M€ pour le Fonds de capital investissement, 8M€ pour le Fonds de mutation du secteur productif, 25M€ pour le Fonds d'amorçage innovation, 4,5M€ pour chacun des deux outils en QPF (secteur productif et ESS), 10M€ pour BFC Garantie

## B4. Le Groupe des financeurs dédié aux projets d'hébergement touristique en Région Auvergne Rhône -Alpes



### 1 *Éléments de contexte*

Avec ses 180 millions de nuitées, 8% du PIB régional, 5% des emplois salariés non délocalisables en région, et 1,5 milliards d'Euros d'investissements chaque année, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est la 2ème région touristique en France<sup>101</sup>. A l'horizon 2020, la nouvelle Région affiche l'ambition de s'imposer comme la 5ème région touristique européenne.

Initié en 2016 sous la dernière mandature de la Région Rhône-Alpes qui soutenait de grandes actions dédiées au tourisme social et solidaire, le Groupe des financeurs avait été mis en place pour permettre le développement de ce secteur du tourisme pour tous. Il s'agissait alors surtout de venir en aide aux nombreux centres de vacances / hébergements collectifs du territoire qui méconnaissaient souvent les outils financiers mobilisables.

Ce groupe a par la suite été étendu à d'autres types d'hébergements touristiques : hôtels et hébergements collectifs de plein air (à l'exception des chambres d'hôtes ou meublés pour lesquels d'autres outils de financement ont été développés). A terme l'objectif est d'élargir le mandat du Groupe des financeurs à d'autres types de projets touristiques.

### 2 *Objectifs du projet*

Le Groupe des financeurs a pour objectif de soutenir l'investissement dans les hébergements collectifs ou hôtels, en facilitant le rapprochement entre porteurs de projets et financeurs.

Pour le porteur de projet, il s'agit plus spécifiquement de faciliter son parcours de recherche de financement, en simplifiant ses démarches, en facilitant son accès aux financeurs potentiels correspondant le mieux à son projet d'investissement et pouvant être mobilisés rapidement.

Pour les financeurs, il s'agit d'accéder facilement à des projets d'investissement potentiellement intéressants, à une information partagée sur le marché, les enjeux du secteur et les nouveaux dispositifs publics associés, et de développer ainsi une culture commune et avoir une connaissance partagée des projets et de leurs enjeux associés sur leur territoire (en matière d'emplois, d'impacts de développement...). Il s'agit également pour eux de disposer d'une vision complémentaire quant aux plans de financement des projets (partage de la connaissance des projets et échange entre financeurs sur l'ingénierie et le montage des plans de financement ; et également coordination des interventions possibles et mobilisation investisseurs).

### 3 *Présentation du projet*

Faire partie du Groupe des financeurs suppose un engagement collectif, selon la Région Auvergne Rhône-Alpes. En effet, chaque membre du Groupe se doit de respecter la confidentialité des échanges ayant lieu en séance (outils sécurisés et partagés communs à tous pour la collecte et la présentation des informations des projets d'investissements).

Par ailleurs, le Groupe se réunit deux à trois fois par an (en fonction du nombre de dossiers à examiner – environ six ou sept par séance) et en cohérence avec le calendrier des collectivités territoriales pour les demandes de subventions.

Les projets présentés sont essentiellement de deux types :

- des projets de création ou reprise,

---

<sup>101</sup> Source : <http://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/marketing-ambitions-2020>

- des projets de rénovation avec ou sans repositionnement.

Le porteur de projet présente lui-même son projet d'investissement. Il peut être accompagné d'un représentant de son réseau professionnel (l'UNAT, Association du Tourisme Social et Solidaire par exemple).

La séance est organisée sur une journée. La matinée est réservée à un temps d'échange sur le secteur et tendances de marché (présentation des nouveaux outils régionaux, point économique sur le secteur par la Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air...). Le reste de la séance est dédiée à la présentation des projets et à leurs délibérations. Les animateurs de la séance sont la Région et le Comité Régional du Tourisme. Le porteur de projet est convié à présenter son projet via un support PowerPoint. Celui-ci est élaboré en amont avec le soutien de la Région et du Comité Régional du tourisme. La présentation doit durer entre 15 et 25 minutes et est suivie d'un temps de questions / réponses. Le porteur de projet quitte alors la salle pour permettre aux membres du groupe de délibérer.

Chaque membre du Groupe des financeurs s'engage pour chaque dossier à donner une réponse la plus concrète possible au porteur de projet (contacts, conseils, orientations possibles, etc.).

La décision finale de contacter et de contractualiser avec tel ou tel financeur, membre du groupe, appartient toujours au porteur de projet, qui reste le seul décisionnaire. En effet, les coordonnées du ou des financeurs ayant manifesté leur intérêt pour étudier de manière plus approfondi le dossier sont par la suite transmis au porteur de projet.

Chaque membre du Groupe peut également apporter et présenter un dossier de demande de financement (fiche type de présentation de projet identique pour tous). Cette pratique commence progressivement à se développer au sein du groupe.

**En amont de cette présentation au Groupe des financeurs, la Région a mis en place un dispositif d'ingénierie pour accompagner les porteurs de projets d'hébergements touristiques.** Il a pour objectifs de :

- « Conforter et sécuriser la vision stratégique du projet, analyser ses forces et faiblesses ;
- (Ré)interroger le porteur sur son projet de manière globale : produit, positionnement, projet architectural, faisabilité (juridique, marketing, financière) ...;
- Évaluer les opportunités de développement (conquêtes de nouvelles clientèles, nouvelle stratégie de mise en marché, ...) et aider à valoriser la structure du porteur de projet dans toutes ses richesses et au sein de son territoire ;
- Vérifier la viabilité d'ensemble du projet et sa faisabilité ;
- Développer des projets qualitatifs en adéquation avec les attentes des clients du porteur (clients existants et potentiels) et la politique touristique régionale (hébergements + équipements et services complémentaires) ;
- Optimiser la participation des financeurs au projet d'investissement. »

Trois niveaux d'accompagnement permettent à la Région et au Comité Régional du Tourisme, d'accompagner les porteurs de projets selon leur maturité et état d'avancement :

- Niveau 1 : Définition / positionnement (pour les porteurs de projets au stade de l'idée)

Il s'agit essentiellement d'une aide à la décision sur les points suivants : positionnement marché et clientèles/identification de scénarii d'aménagement/pré-chiffrages techniques et économiques. Dans cette hypothèse la Région finance à 100% la mise à disposition d'un expert, selon les besoins identifiés

préalablement, pour réaliser un diagnostic global de la structure, le cas échéant, et définir un positionnement du projet.

- Niveau 2 : Faisabilité (pour les porteurs de projets au stade de la formalisation)

Il s'agit essentiellement d'un accompagnement quant au positionnement et/ou la faisabilité dans son ensemble du projet : gouvernance, mode de gestion, ressources humaines, approche économique et financière, stratégie et plan d'actions commerciales...

Dans cette hypothèse la Région prend en charge 50% du coût (hors taxes, imputé en investissement) de l'intervention d'un prestataire missionné par les soins du porteur de projet pour réaliser l'étude de faisabilité, selon les besoins identifiés préalablement.

- Niveau 3 : Validation (pour les porteurs de projets au stade de la finalisation)

Il s'agit essentiellement de finaliser le projet de développement et de conforter sa faisabilité pour investir à court terme, garantir au mieux la rentabilité de l'investissement et convaincre les financeurs. Il s'agit pour le porteur de projet d'avoir une relecture de son projet pour valider a minima sa faisabilité économique et financière, mais aussi d'une projection sur le retour sur investissement attendu, pour faciliter la validation du dossier de financement et le démarrage rapide des travaux.

Dans cette hypothèse la Région participe au financement de cette relecture en intégrant son coût à l'assiette éligible de la subvention d'investissement sollicitée. Celle-ci peut être réalisée par un bureau d'études spécialisé dans le tourisme et les hébergements touristiques ou avec l'aide d'un expert-comptable.

Une fois cette ingénierie préalable réalisée, et validant la poursuite du projet, le porteur peut retirer, compléter et déposer un dossier d'aide à l'investissement auprès de la Direction du Tourisme ou leur permettant de présenter leur projet auprès du groupe de financeurs.

Il convient de noter que ce document a été élaboré par la Région en partenariat avec les membres du groupe de financeurs.

#### 4 Principales actions engagées et résultats

Aucun bilan quantitatif ou qualitatif précis n'a encore été réalisé quant aux projets présentés au Groupe des financeurs depuis sa création en 2016. Le Groupe examine une vingtaine de dossiers par an.

#### 5 Structuration et financement (dont partenaires)

La structuration du Groupe des financeurs s'est faite progressivement. Elle a supposé le développement d'un argumentaire par la Région qui soit fondé sur la sécurisation des investissements de chacun des partenaires bancaires (publics ou privés) afin de permettre un financement de l'économie locale et notamment dans les territoires. Par ailleurs, l'échange d'information sur ce secteur méconnu du tourisme social et solidaire (cible initiale du projet) s'est voulu rassurant. Le groupe des financeurs est composé de : La Région Auvergne - Rhône-Alpes ; Les Conseils Départementaux ; Le Comité Régional du Tourisme ; L'État : La Direccte ; La Banque Publique d'Investissement ; La Caisse des dépôts et consignations ; Le Réseau Auvergne Rhône-Alpes Active ; La Banque Populaire Loire et Lyonnais ; La Banque Postale ; La Caisse d'Épargne ; Le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes ; Le Crédit Agricole des Savoies ; Le Crédit Coopératif ; Le Crédit Foncier ; Le Crédit Mutuel ; La NEF ; L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) ; Atout France ; France Active.

#### 6 Enseignements

- La mobilisation chronophage des partenaires (les intéresser aux sujets, les mobiliser surtout au départ lors du lancement du Groupe des financeurs).

- Le volume de dossiers à présenter à chaque séance afin de maintenir l'intérêt des financeurs potentiels... du coup peu de séances sont organisées chaque année (sélection des dossiers en amont), ce qui peut paraître long pour certains porteurs de projets.
- L'importance d'associer les Conseils Départementaux au groupe de financeurs. En effet, ils permettent l'identification de nombreux projets.
- L'importance également d'associer les EPFL (Établissements Publics Fonciers Locaux) car ils permettent d'accompagner les collectivités territoriales dans l'ingénierie de leurs projets. Par ailleurs, ils permettent de questionner les collectivités propriétaires de centres d'hébergement sur leur rôle de porteur immobilier et non de gestionnaire de site.
- L'importance de ne pas associer les réseaux professionnels au Groupe des financeurs (exemple, l'UNAT (Association, tête de réseau du Tourisme Social et Solidaire)) afin de ne pas bloquer les financeurs potentiels dans leur réflexion.
- Prévoir en amont de la présentation des projets au Groupe de financeurs un parcours d'accompagnement des différents porteurs de projets en fonction de leurs maturités et degrés d'avancement. Cette ingénierie en amont crédibilise les demandes des financements auprès du groupe.
- Faire jouer la réciprocité avec des partenaires du Groupe des financeurs qui renvoient également certains porteurs de projets vers des dispositifs publics régionaux.
- Prévoir un document de présentation du projet co-construit avec les membres du Groupe des financeurs.
- Rassurer sur le poids économique et les impacts économiques sur les territoires des projets d'hébergements collectifs ou d'hôtellerie.

#### 7 *Mise en perspective par rapport à BFC*

- Beaucoup d'offres de financements proposées par la Région dédiées aux entreprises de la thématique économie (hors tourisme) sont peu mobilisées alors qu'elles pourraient également s'appliquer aux entreprises du secteur du tourisme.
- La Région Auvergne Rhône-Alpes a eu l'idée, il y a quelques années, d'envisager la création d'un fonds d'investissement (fonds de garantie) dédié au tourisme. Ce projet n'a pas abouti car il ne s'est pas révélé adapté à la spécificité des entreprises du tourisme (généralement de petites entreprises, généralement familiales, aux capitaux propres peu abondants).
- L'offre de financement à destination des entreprises est en perpétuelle évolution et cela suppose une veille constante de la part des Régions auprès des différents partenaires (exemple BPI...)
- Une réflexion commune afin de faciliter l'investissement dans le secteur du tourisme, en facilitant le rapprochement entre porteurs de projets et financeurs

#### 8 *Contacts*

Deux personnes ont été interrogées pour la réalisation de ce benchmark. Toutes deux se tiennent à la disposition des équipes dédiées au Tourisme de la Région Bourgogne Franche Comté. Il s'agit du Comité Régional du Tourisme, Madame Muriel Antoniotti, Responsable Montagne et Art de Vivre, [muriel.antoniotti@rhonealpes-tourisme.com](mailto:muriel.antoniotti@rhonealpes-tourisme.com), 04 26 73 31 96 ; et de la Direction Tourisme - Région Auvergne Rhône-Alpes, Madame Delphine Girault, Chargée de mission, [delphine.girault@auvergnerhonealpes.eu](mailto:delphine.girault@auvergnerhonealpes.eu), 04 26 73 63 85

Par ailleurs, plusieurs liens Internet de présentation des dispositifs de soutien aux hébergements touristiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, nous ont également été transmis :

- <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/hebergementscollectifs>
- <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/hotellerieindependante>
- <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/hotelleriepleinair>
- <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/refugesmontagne>
- <https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/hebergementshybrides>

## B5. Énergie Partagée Investissement



### 1 Éléments de contexte

Énergie Partagée est un mouvement regroupant des citoyens, des associations et des institutions pour développer les installations de production d'énergie renouvelable en France, né en 2010 de la rencontre d'experts en finance solidaire et d'énergies citoyennes. Depuis sa création, 150 projets ont été accompagnés.

Le mouvement s'organise en deux structures complémentaires : une association de promotion et d'animation (« Energie Partagée Association ») et un outil d'investissement citoyen (« Energie Partagée Investissement EPI ») créé en 2011 sous forme de Société en Commandite par Actions (SCA).

### 2 Objectif du fond

La mission d'Énergie Partagée est d'essaimer, d'accompagner et de financer des projets citoyens de production d'énergie renouvelable. Est « citoyen » un projet de production d'énergie renouvelable dont la société de projet ouvre majoritairement son capital au financement collectif et ses instances de pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt général du territoire et de ses habitants.

### 3 Présentation du fond

Energie Partagée Investissement (EPI) collecte l'épargne citoyenne et l'investit au capital de projets d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie. Il mobilise les investissements de particuliers, pour les investir sur des projets 100% ENR. Les actionnaires ou commanditaires (les particuliers) reçoivent des dividendes issus des profits générés par la vente de l'énergie produite.

La forme juridique de la SCA permet de distinguer deux types d'associés, afin de permettre à EPI de poursuivre son objet social en toute indépendance vis-à-vis des intérêts particuliers de ses actionnaires.

- Les commandités, fondateurs historiques de l'outil d'investissement, décident des investissements en accord avec la Charte du mouvement et assument la gérance d'EPI.
- Les commanditaires (actionnaires citoyens) nomment un Conseil de surveillance chargé de contrôler la bonne gestion de la société par les commandités.

Au 20 mars 2017, EPI compte 4 770 actionnaires pour un capital net de 12,3 m€, soit une augmentation du capital de plus de 30 % sur une année. Le modèle de rendement de l'outil d'investissement est basé sur une hypothèse de collecte de fonds de 20 M€ (objectif à 2020).

### 4 Principales actions engagées et résultats

**EPI intervient tout au long de la vie du projet**, de l'évaluation de la faisabilité à l'exploitation du projet, en passant par l'investissement au capital. Energie Partagée détient des participations dans **40 sociétés de projets distinctes**.

Tableau 23 : Répartition des participations d'Énergie Partagée au 31/12/2016

	Sociétés de développement, fonds d'investissements, SEM	Sociétés de production
Nombre de participations dans des sociétés différentes	9 (dont SEM Nièvre)	31
Encours	276 201 €	6 390 810 €

Source : Rapport annuel de gérance 2016

Au cours de la phase de faisabilité, Energie Partagée aide les projets à s'assurer de leur viabilité technique et économique, en finançant notamment les études nécessaires via une structure dédiée,

Energie Partagée Etudes. Depuis le lancement d'EneRciT<sup>102</sup> en janvier 2018, fonds de garantie alimentée par CDC, Ircantec et Crédit Coopératif opéré par Energie Partagée, l'orientation d'Energie Partagée Etudes porte principalement sur les projets de ses actionnaires (ex. : Enercoop).

Au cours de la phase d'investissement, Energie Partagée intervient au moment de la constitution des fonds propres de la société de projet, pour compléter les fonds propres du projet et faciliter son financement bancaire. Au cours de la phase d'exploitation, Energie Partagée s'implique à long terme dans les instances de gouvernance pour s'assurer qu'il reste aux mains des citoyens.

EPI intervient sur différentes sources d'énergie renouvelables (cf. tableau ci-dessous).

Tableau 24 : Répartition des participations dans des sociétés de production par énergie et phase du projet au 31/12/2016

	Exploitation	Construction	Développement
Solaire	11	1	2
Méthanisation		1	2
Hydro		1	1
Eolien	8	2	
Bois-énergie	1		1

Source : Rapport annuel de gérance 2016

A fin 2016, l'ensemble des sociétés de production soutenues par EPI constitue un parc de 80 MW de puissance installée pour un productible attendu de 166 GWh/an.

## 5 Structuration et financement (dont partenaires)

Les particuliers qui investissent un montant de leur choix aux côtés de SEM, SCIC, Biocoop, Enercoop et le Fonds (OSER). Les partenaires du projet sont l'ADEME, le Conseil Régional IDF, la Fondation MACIF, la Région Centre-Val-de-Loire.

## 6 Enseignements

- Energie Partagée n'a pas vocation à intervenir pour tous les projets citoyens, mais uniquement ceux pour lesquels il y a une implication au niveau de la gouvernance : il existe un pacte d'associés qui définit clairement les termes requis pour qu'un soutien soit envisageable ;
- Il y a une forte concurrence entre acteurs, à la fois pour sur le développement de projets privés / citoyens, mais aussi entre projets publics
- Il existe une vraie difficulté de mutualiser les risques pour les structures portant des projets citoyens qui se concentrent sur un seul projet, au contraire des développeurs privés, qui peuvent porter plusieurs projets en parallèle
- Il existe des centres de ressources à consulter (publications sur l'énergie citoyenne, l'éolien, le rôle des collectivités, guides méthodologiques, etc.) ;
- Il est important de souligner le rôle de la formation et de l'accompagnement d'un public non expert, pointant vers le rôle clef que peuvent jouer formations et webinaires important pour les citoyens, les collectivités territoriales et les professionnels

<sup>102</sup> Dispositif national de financement visant à soutenir les projets d'ENR portés par les citoyens et les collectivités au cours de la phase de développement

## 7 *Mise en perspective par rapport à Bourgogne Franche Comté*

Energie Partagée intervient sur l'ensemble du territoire français, et ses outils (ex. : formation, investissement) sont mobilisables en Bourgogne Franche-Comté.

Sa relative faiblesse d'intervention sur le territoire (Chamole, Clamecy) est davantage liée à l'immaturation des projets citoyens en région qu'à un éventuel manque d'intérêt. Le lancement d'un appel à projet pour le soutien d'une animation régionale permettant le développement de projets d'énergies renouvelables participatifs et citoyens en Bourgogne-Franche-Comté en début d'année vise d'ailleurs à faire émerger des projets citoyens.

Si Energie Partagée intervient généralement dans les sociétés de projets, elle peut également intervenir dans des sociétés de financement ou de développement. Elle est ainsi actionnaire de la SEM de la Nièvre.

Son outil Energie Partagée Études a vocation à être remplacé par le recours à EneRciT, dont le mouvement est opérateur. Ce dispositif national récent vise à mutualiser les risques liés au développement pour les projets citoyens. En cas de succès, Energie Partagée Études pourra être recapitalisé. Le flux de projets en région est sans doute insuffisant pour envisager la création d'un outil spécifique sur le territoire.

Au niveau des régions ayant mis en place des fonds d'investissements pour financer les ENR, plusieurs enseignements sont à tirer :

- La nécessité d'indépendance du fonds vis-à-vis des structures de développement et des énergéticiens ;
- Un positionnement sur des filières moins viables commercialement (méthanisation, certains projets photovoltaïques) ;
- La nécessité de clarifier les priorités, entre les interventions des SEM et le fonds d'investissements. Dans certaines régions, les projets sont déjà portés par des SEM, et le fonds a des difficultés à intervenir ;
- Le succès d'OSER (dont Energie Partagée est actionnaire) repose notamment sur l'absence de SEM départementale d'importance, sur un rôle de conseil (ingénierie financière, portage). Du fait de sa logique de rentabilité, le fonds n'a cependant pas vocation à soutenir tous les projets, et il n'est pas sûr qu'il contribue à faire sortir des projets qui ne sortiraient pas sans son intervention.

Pour les SEM en BFC, il serait pertinent dans un premier temps de prioriser l'alignement des différentes structures et la fédération des acteurs pour mutualiser les risques et ainsi dynamiser le développement (accord croisé, recours à EneRciT).

## 8 *Contacts et bibliographie*

Monsieur Erwan Boumard a été contacté pour conduire ce benchmark. Erwan Boumard, Energie Partagée Investissement, [erwan.boumard@energie-partagee.org](mailto:erwan.boumard@energie-partagee.org) ; 01 80 48 16 20 / 06 26 38 58 67

Autres sources : <https://energie-partagee.org>; <http://enrcit.fr/>

## B6. Le Fonds OSER Auvergne Rhône-Alpes



### 1 *Éléments de contexte*

La Région Auvergne Rhône-Alpes bénéficie d'un fort potentiel de développement des énergies renouvelables grâce à des ressources naturelles abondantes (biomasse, hydraulique, vent, ensoleillement), mais **la dynamique de développement est insuffisante** au regard des problématiques et enjeux rencontrés par les porteurs de projet : des enjeux tarifaires (variabilité) et réglementaires ; des enjeux en termes d'acceptabilité des projets par les citoyens ; des enjeux en termes d'accompagnement des porteurs de projet (structuration des projets, ingénierie financière) ; des enjeux en termes de sous-capitalisation des porteurs de projet, couplés à un accès au crédit insuffisant et le défaut d'opérateurs de capital investissement.

Le fonds OSER a été créé en 2003 par l'ancien territoire régional Rhône-Alpes, suite à une mission de préfiguration en partenariat avec la Caisse des dépôts et le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des opérateurs énergéticiens et financiers susceptibles de participer au fonds. En 2016, l'outil OSER a été étendu à l'ensemble de la région Auvergne – Rhône Alpes avec la fusion des régions.

### 2 *Objectif du fonds*

Le fonds OSER vise à **faciliter le financement des projets de production d'énergie renouvelable**. Il soutient l'émergence de centrales de production d'énergie renouvelable décentralisée en investissant dans les sociétés de projets qui les portent, et leur développement en partenariat avec les développeurs et industriels, avec les collectivités et acteurs locaux du monde de l'énergie.

### 3 *Présentation du fonds*

Le fonds OSER a pour **forme juridique une Société de Capital Risques (SCR)**. Il intervient en **fonds propres et quasi fonds propres** (apport en compte courant d'associé). Les projets soutenus sont panachés sur les différentes filières d'énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, petite hydraulique, biomasse, et ciblent prioritairement des filières émergentes sur le territoire (méthanisation par exemple).

La Région est **majoritaire au capital** et s'assure ainsi du respect des objectifs stratégiques et du bon fonctionnement de la société, laquelle est gérée par un conseil d'administration majoritairement privé et présidé par la Banque Populaire des Alpes.

Le fonds intervient sous la forme de **prises de participations minoritaires et de quasi fonds propres dans des sociétés de projets de la région, dans les phases d'amorçage et de développement des projets**. Le ticket d'investissement dans les projets varie entre 100 K€ à 1 500 K€. La durée d'investissement est entre 15 et 20 ans, voire plus. Le Fonds OSER a des coûts de gestion de 100 K€ par an. 2,5 personnes y travaillent à temps complet.

### 4 *Principales actions engagées et résultats*

Depuis son lancement en 2013, OSER a financé 18 projets, auxquels s'ajoutent 25 projets en file d'attente, et a déjà engagé son enveloppe totale de 9,5 M€. Une nouvelle levée de fonds s'est effectuée en 2018, avec pour objectif un doublement de l'enveloppe initiale.

L'année 2017 a été marquée notamment par :

- la mise en service de l'unité de méthanisation territoriale de Saint Bonnet de Salers dans le Cantal, suivi du démarrage de la construction du second méthaniseur à Saint Eulalie,
- le démarrage du chantier de construction du parc éolien de la Compagnie Éolienne du Pays de Romans sur l'agglomération de Valence-Romans, ainsi que du closing du parc de Sioulet Chavanon dans le Puy de Dôme,

- la construction de l'installation hydroélectrique HydrAlpes en Haute-Savoie,
- la poursuite de la construction des parcs solaires Pilat Solaire et Advivo Solaire,
- le démarrage du développement des projets éoliens Roannaise des ENR (avec l'agglomération de Roanne), ainsi que de ceux de Charix et Echallon avec la CNR,
- la construction du projet Parkosol d'ombrières solaires sur les parkings – relais de la métropole de Grenoble avec La Metro et GEG ENR, le closing bancaire et le démarrage de la construction du projet Methamoly, le démarrage du développement d'un projet de méthanisation sur Vichy Agglomération.

##### 5 Structuration et financement (dont partenaires)

OSER est un fonds à actionariat public et privé, et de gouvernance privée, réunissant des capitaux publics et privés. OSER a le statut d'une société de capital risque (SCR). La Région est majoritaire au capital et s'assure ainsi du respect des objectifs stratégiques et du bon fonctionnement de la société. Les actionnaires principaux sont : La Région Auvergne Rhône-Alpes ; La Caisse des Dépôts et Consignation ; La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes ; La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes ; Le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes ; La CNR ; GEG ENR ; La NEF ; Énergie Partagée Investissement ; Enercoop.

Concernant la gouvernance : les dossiers sont soumis au directeur des projets, puis passent en comité de présélection, puis en réunion du comité d'investissement, et enfin en réunion du conseil d'administration (soit 6 semaines).

##### 6 Enseignements

- Coordonner les acteurs privés/publics autour du Fonds, et de stratégie d'investissement ;
- S'assurer d'avoir une AMO financière et juridique tôt pour éviter les déconvenues.

##### Clés de succès

- Une SCR permet **de maîtriser** les risques des investissements d'un point de vue technique et économique, et **d'associer des acteurs de natures différentes et complémentaires** (industriels, financiers, représentants du territoire, épargne citoyenne...)
- Montage juridique et financier qui permet de travailler avec tous types de partenaires ;
- Un instrument financier qui permet de renforcer la gouvernance du territoire et d'attirer de nouveaux investissements.

##### 7 Mise en perspective par rapport à la région Bourgogne Franche Comté

- Les **dispositifs d'ingénierie financière dans les énergies renouvelables sont rares**. Dans un contexte de baisse des subventions à l'échelon national, il est intéressant pour les collectivités territoriales de prendre le relais en amenant des fonds propres dans les projets, d'accompagner les territoires et d'être proche des porteurs de projets. Beaucoup d'acteurs nationaux ou internationaux développent des projets sans lien avec les territoires. Avec ce type d'instrument, les collectivités territoriales peuvent créer ce lien et jouer le rôle de catalyseur pour conserver une part locale dans les projets et être présents dès le départ pour l'orienter.
- Les filières ENR et agroalimentaires ont du mal à se financer. Ce type de dispositif permet de **débloquer le dossier financier du porteur de projet, le Fonds jouant le rôle de tiers de confiance vis-à-vis des autres investisseurs, des collectivités et des citoyens**.
- Le fonds OSER a déjà travaillé sur le financement de projets dans le domaine de la méthanisation. Le secteur de la biomasse est un secteur dont le modèle économique est similaire à l'agriculture et aux IAA.
- Le montage juridique et financier de la SCR est transposable.

## 8 Contact

Monsieur Benoit LEMAIGNAN a été contacté pour conduire ce benchmark. Benoit Lemaignan, Fonds OSER ENR, [benoit.lemaignan@enr-oser.fr](mailto:benoit.lemaignan@enr-oser.fr); 0786919033

Autres sources :

- [http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/5-Fonds OSER septembre 2015 v4 Metha cle2532ab.pdf](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/5-Fonds_OSER_septembre_2015_v4_Metha_cle2532ab.pdf)
- <http://rtes.fr/La-region-Rhone-Alpes-cree-le>
- <https://enr-oser.fr/>
- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/fonds-finance-energies-renouvelables-regions-30641.php4>

## B7. Terra Energies Aquitaine



### 1 Rapide descriptif territorial et du contexte du projet

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la population de la Nouvelle Aquitaine représentait près de 9% de la population française (5,9 millions d'habitants) pour un PIB avoisinant 7,5% du PIB national<sup>103</sup>. Composée des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, elle est également la région la plus vaste du pays et dispose de particularités géographiques particulièrement intéressantes (un littoral très important avec plus de 720 km de côtes, présence d'une chaîne montagneuse) pour son développement économique. En plus de représenter un potentiel intéressant pour le secteur touristique, le territoire est un important territoire agricole et dispose de ressources importantes pour le développement des énergies renouvelables (méthanisation, biomasse, etc.).

En 2015, la production d'énergies renouvelables correspond à 20% de l'énergie totale consommée pour une moyenne nationale de 14,9%. Au sein de ce mix énergétique, la biomasse est particulièrement représentée avec plus de 77% de la production énergétique renouvelable (bois, granulés, biogaz, etc.), ce qui s'explique par la présence de la plus grande forêt d'Europe ainsi que par le poids du secteur agricole. En revanche, la production d'énergie éolienne est sous représentée par rapport au reste du territoire (3% contre 8% sur en France).

Composée de 12 territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPOS), la région affiche de grandes ambitions concernant le développement de la géothermie, de l'éolien, de la méthanisation, du solaire photovoltaïque et des énergies marines. En 2014, la région affiche déjà de grandes ambitions sous l'impulsion d'Alain Rousset et recrute une chargée de mission, Virginie Quideau, dédiée à la création d'un outil financier de soutien aux énergies renouvelables à l'échelle de la future région Nouvelle Aquitaine. Après deux ans de travail, ce dispositif voit le jour sous la forme d'un fonds d'investissement appelé Terra Energies<sup>104</sup> destiné à faciliter le démarrage de projets d'énergies renouvelables. Ce fonds, qui associe partenaires privés et du financement participatif à l'action publique, est détenu à 49% par la région qui en est l'actionnaire principal mais veut conserver un rôle minoritaire.

### 2 Objectifs du projet

Lancé le 11 avril 2016, le fonds répond à la volonté régionale d'agir en faveur de la transition énergétique et à l'objectif d'atteindre 32% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie dans la région. Pour ce faire, la région encourage notamment le financement participatif à travers la possibilité pour les territoires et les citoyens de s'engager financièrement afin de renforcer la portée et l'ancrage territorial<sup>105</sup>. L'objectif de ce fonds est de monter une structure privée et d'y participer minoritairement afin participer à une quinzaine de projets à travers des tickets de participation minimum de 100 mille euros et de supporter 150 millions d'euros d'investissements totaux sur 4 ans (2016-2020).

Souhaitant éviter la requalification en aide d'Etat, il était important pour la région de créer un outil à gouvernance privée dans lequel elle serait actionnaire minoritaire.

### 3 Présentation du projet

A la suite de la nouvelle réforme territoriale de 2015 et de la fusion des régions, le fonds Terra Energies est le premier projet planifié à l'échelle de la nouvelle région. Il marque la volonté des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes de coordonner leurs actions et leurs efforts en faveur de la transition énergétique. Encouragée par la loi de modernisation de l'action publique et de l'affirmation des

<sup>103</sup> INSEE, Panorama Nouvelle Aquitaine, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2018907#titre-bloc-2>

<sup>104</sup> Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/actions/engager-notre-territoire-vers-transition-ecologique-energetique.html>

<sup>105</sup> Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/terra-energies-fonds-investissement-pour-energies-renouvelables.html>

territoires ainsi que la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, la nouvelle région a décidé la mise en œuvre d'un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires dont l'un des objectifs est l'atteinte de 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale du territoire néo-aquitain à l'horizon 2021.

Afin de réaliser cet objectif et en complément des dispositifs existants, la région a donc décidé de la création de ce fonds. Après avoir effectué le montage juridique et mis en place le modèle économique jugé le plus pertinent, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès des investisseurs privés déjà impliqués dans le secteur des énergies renouvelables.

Ainsi, la région a fait le choix en avril 2016 d'accompagner la création d'une société par actions simplifiée (SAS) à conseil d'administration et comité d'investissement, ce qui lui garantit une certaine souplesse d'organisation. Le conseil d'administration de cette société à capital-risque régionale se réunit chaque trimestre pour décider de la participation aux projets que le comité d'investissement sélectionne chaque mois. La gouvernance privée du fonds s'articule autour d'un collège privé majoritaire et d'un collège public avec minorité de blocage composé de trois actionnaires, le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine étant actionnaire principal à hauteur de 49%. Cette minorité de blocage permet notamment à la région d'éviter le financement de projets sensibles. Pour favoriser leur acceptabilité et leur financement, certains projets peuvent également donner lieu à des campagnes de financement citoyen.

Afin de respecter les lignes directrices européennes relatives aux aides d'État et selon le critère de l'opérateur avisé en économie de marché, le soutien financier de la Région concerne des projets économiquement viables. Investisseur patient toujours actionnaire minoritaire des projets qu'il aide à hauteur d'environ 30%, Terra Énergies n'a pas vocation à exploiter les actifs qu'il soutient.

#### 4 Principales actions engagées et résultats

Sur la période 2016-2020, le fonds d'investissement a levé 8,2 millions d'euros destinés à être apportés en fonds propres et a pour objectif d'atteindre 15 millions d'euros. Trois mois sa création, le conseil d'administration vote le financement d'un premier projet avant d'aboutir à un premier investissement fin 2016<sup>106</sup>.

Ce premier investissement date de décembre 2016 et concerne la construction d'une unité de méthanisation agricole à Combrand (79). Afin de pouvoir voir le jour, le financement de Terra Energies a été essentiel car la présence de la région permet aux porteurs de projets d'obtenir le soutien d'un interlocuteur supplémentaire de confiance auprès des autres investisseurs. De plus, la rentabilité de ce type de projet reste incertaine comparée à des projets éoliens ou photovoltaïques et attire encore peu les investisseurs privés. Lancé depuis 2014 par la SAS Gazteam Energie, ce projet a été initié par trois groupements agricoles (La Touche Neuve, l'Abeille et la SARL Gabard) qui se sont associés à 18 autres exploitations afin de créer une unité de méthanisation par voie sèche capable de valoriser près de 46 000 tonnes par an d'effluents d'élevage, de fumiers et de paille. Alors que l'ensemble du projet est porté par une trentaine d'agriculteurs seulement, le projet représente un investissement de plus de 14 millions d'euros et la centrale sera capable de produire 2,5 millions de m<sup>3</sup> par an de biométhane, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 3000 foyers<sup>107</sup>.

Plus récemment, le fonds a pris la décision de s'engager dans trois nouveaux projets pour un montant minimum de 1,5 million d'euros : une centrale photovoltaïque, une unité de méthanisation et une unité de gazéification.

Terra Energies fait également partie de l'Association des Fonds Régionaux pour la Transition Énergétique (FRTE) qui rassemble sept fonds et couvre l'ensemble du territoire national (Auvergne, Rhône-Alpes, Occitanie, Bretagne, Nouvelle -Aquitaine, Île de France, Haut de France)

<sup>106</sup> Terra Energies, <http://www.terra-energies.fr/terra-energies/>

<sup>107</sup> Terra Energies, <http://www.terra-energies.fr/projets/unite-de-methanisation-agricole-a-combrand-79/>

## 5 Structuration et financement (dont partenaires)

Présidé par M. Emmanuel Julien, président de la SEM Sergies, la SAS Terra Energies est composée d'acteurs privés et publics issus du secteur des énergies renouvelables et du monde bancaire. La Région Nouvelle Aquitaine est actionnaire du fonds à 49% (4 millions d'euros provenant exclusivement du FEDER) et mobilise également d'autres investisseurs :

- La Caisse des Dépôts et Consignations ;
- La Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique ;
- Le Crédit coopératif ;
- Le Crédit Agricole ;
- La Caisse d'Épargne ;
- EDF ;
- Quadran ;
- SEM Sergies ;
- Wised.

## 6 Enseignements

### Points de vigilance identifiés

- Malgré un emploi à temps plein dédié à cette mission, la gestion de fonds s'apparente à la gestion d'une société et génère une charge de travail importante : organisation des conseils d'administration, des comités d'investissements, sélection des projets, etc. Pour cela, l'Association des Fonds Régionaux pour la Transition Énergétique (FRTE) qui rassemble l'ensemble des fonds a été créée afin de mutualiser un certain nombre de ressources (échange d'informations et de bonnes pratiques, adhésion et représentation aux associations et aux syndicats, formations). Par ailleurs, la région Nouvelle Aquitaine a toujours souhaité conserver la gestion du fonds afin de conserver un contact privilégié avec son territoire et les porteurs de projets.
- Le fonds Terra Energies a toujours souhaité obtenir un portefeuille de projets équilibré et diversifié afin d'obtenir un taux de rentabilité interne (RTI) proche des 6%. Néanmoins, il est plus difficile d'identifier des projets dans les secteurs de l'éolien et du photovoltaïque qui sont des projets moins risqués (mais pour une rentabilité plus faible) où le besoin d'investisseurs se fait moins ressentir que dans le domaine de la méthanisation, soumis à des aléas plus fréquents.
- Le fonds semble peu compétitif vis-à-vis d'investisseurs privés et éprouve des difficultés à investir dans des projets plus sûrs. Pour cela, il est important pour le fonds de se rapprocher des collectivités et de travailler en amont du montage de projet au lieu de n'arriver qu'au moment du financement. En tant que partenaire, le fonds Terra Energies peut apporter une réelle valeur ajoutée en ingénierie financière susceptible d'intéresser ces collectivités qui n'ont pas autant d'expérience dans le secteur des énergies renouvelables.
- Il est nécessaire de se poser la question de l'articulation entre le fonds régional et le développement des SEM afin d'améliorer la visibilité des dispositifs de soutien pour les énergéticiens et d'identifier les éventuels conflits d'intérêts qui pourraient survenir. Ici, la SEM Sergies ne propose pas de projet au fonds Terra Energies afin d'éviter le moindre doute et les développeurs ne sont pas invités aux différents comités lorsqu'un doute peut subsister. Néanmoins, il est essentiel que le fonds s'associe aux différentes SEM du territoire dès leur création afin de travailler en synergie avec ces dernières car elles disposent de moyens moins conséquents et celui-ci peut leur permettre de se développer plus rapidement.

### *Clés de succès identifiées*

- La présence de personnel dédié est un des facteurs clés de réussite. Ici, le recrutement d'une chargée de mission dédiée au fonds et à sa création a grandement facilité sa mise en place. La continuité qu'a pu assurer la chargée de mission entre les premières démarches de création et le lancement du fonds lui ont permis de capitaliser sur les deux ans de montage et sur les contacts établis avec les différents partenaires. Sans cela, le lancement du fonds aurait probablement dû faire face à un coup d'arrêt très préjudiciable.
- Au-delà de l'aspect financier, la création du fonds a permis la création et le renforcement du dialogue entre les élus et le secteur privé sur une thématique qui présente des enjeux forts. Ce nouveau canal de dialogue confronte notamment les élus à des exigences économiques auxquelles ils ne sont pas coutumiers. Cette nouvelle remontée d'information leur permet ainsi de monter en compétences sur ce type de sujet.
- Dans le montage de projet, la présence de la région au sein du fonds Terra Energies permet aux porteurs d'action d'avoir une porte d'entrée supplémentaire auprès des banques et des investisseurs, et facilite les relations entre tous les partenaires. Cette nouvelle porte d'entrée, qui fait également office de tiers de confiance, est à la fois rassurante pour les investisseurs et un appui solide de négociation pour les porteurs de projet.

## 7 *Mise en perspective par rapport à BFC*

### *Facteurs de similitude identifiés*

Les facteurs de similitude à retenir sont les suivants :

- Les deux régions expriment une volonté de développer les énergies renouvelables, notamment à travers la mise en place de projets participatifs. La Nouvelle Aquitaine et la Région Bourgogne Franche Compté présentent toutes les deux un potentiel important concernant les filières bois-énergie, méthanisation, éolien, etc. Il sera néanmoins nécessaire de rester vigilant vis-à-vis de potentiels conflits d'intérêt liés à l'usage de la biomasse. ;
- Elles expriment également le besoin de faire émerger des projets qui ont du mal à émerger et à rencontrer le marché. Les projets de méthanisation dépendent encore essentiellement de subventionnements tandis que les projets éoliens ou photovoltaïques sont principalement financés au travers de fonds propres.

### *Facteurs de transposabilité*

Les éléments de transposabilité identifiés sont les suivants :

- Il est important d'impliquer les SEM dans ce type d'initiative afin de mettre en place une structuration claire des différents acteurs régionaux. Néanmoins, il est nécessaire que les outils régionaux conservent leur indépendance vis-à-vis des structures de développement afin d'éviter tout conflit d'intérêt.
- Il est important de s'appuyer sur un portefeuille diversifié : au cours de l'étude ex ante, le besoin de financement n'a pas été exprimé pour certains types de projets ENR. Néanmoins, le fonds ne doit pas uniquement s'appuyer sur le financement de projets présentant une forte incertitude.
- Il est essentiel pour la région de s'appuyer sur une cellule de coordination animée par du personnel dédié.

## 8 *Contacts et bibliographie*

Une personne a été sollicitée pour la réalisation de ce benchmark et se tient à la disposition des équipes dédiées au développement des énergies renouvelables de la Région Bourgogne Franche Comté bien qu'elle ne soit plus employée à la Région Nouvelle Aquitaine. Il s'agit de :

- Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur

Madame Virginie Quideau, ancienne chargée de mission « énergie-climat »  
[vquideau@maregionsud.fr](mailto:vquideau@maregionsud.fr)

Le directeur du fonds peut également être contacté à l'aide des coordonnées suivantes :

- Fonds Terra Energies  
Monsieur Mathieu Goddefroy, directeur du fonds  
[mathieu.goddefroy@terra-energies.fr](mailto:mathieu.goddefroy@terra-energies.fr)

Par ailleurs, plusieurs documents disponibles en libre accès ont permis la réalisation de ce document :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2018907#titre-bloc-2>

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/actions/engager-notre-territoire-vers-transition-ecologique-energetique.html>

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/terra-energies-fonds-investissement-pour-energies-renouvelables.html>

<http://www.terra-energies.fr/terra-energies/>

<http://www.terra-energies.fr/projets/unite-de-methanisation-agricole-a-combrand-79/>

## B8. Opérations de Tiers financement Pays du Voironnais



Efficacité énergétique

### 1 Rapide descriptif territorial et du contexte du projet

Situé dans le département de l'Isère à la sortie de l'agglomération grenobloise, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais est constituée de 31 communes et accueille plus de 98 000 habitants. Labellisée territoire à énergie positive en 2016 en partenariat avec le Parc naturel régional de Chartreuse, elle s'est notamment engagée à diminuer sa consommation énergétique de 25 % entre 2014 et 2035, et à la diviser par deux d'ici 2050<sup>108</sup>.

Représentant respectivement 30% et 13% des consommations énergétiques, les secteurs résidentiel (logement des ménages) et tertiaire (activités de service : commerces, bureaux, etc.) offrent un potentiel de réduction considérable grâce à la rénovation énergétique. Ainsi, le Pays Voironnais a engagé un nombre relativement important de mesures afin d'encourager les particuliers et les copropriétés à entreprendre des travaux. Ces aides concernent notamment le remplacement du chauffage au bois, une intervention auprès des ménages modestes dans le cadre de l'opération Objectif habité rénové et l'amélioration des performances du patrimoine public (rénovation de salles de spectacles et de résidences).

Parmi ces actions de rénovation, le Pays Voironnais a mis en place sur la période 2013-2017 un nouvel outil de financement incitatif en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque Populaire des Alpes, la Commission Européenne (programme Elena) et l'ADEME<sup>109</sup>. Cette initiative fait suite à une première opération conduite sur la période 2007-2011 (l'Opération programmée d'amélioration thermique et énergétique des bâtiments) qui n'a pas atteint ses objectifs de rénovation vis-à-vis des copropriétés pour deux raisons :

- La complexité du processus de décision ;
- Le coût des travaux jugé trop important compte tenu de leur importance et du niveau d'exigence d'efficacité énergétique<sup>110</sup>.

### 2 Objectifs du projet

Cette opération, qui s'inscrivait dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH, 2013-2017), encourage la rénovation énergétique des copropriétés souvent freinée par le principe de solidarité financière entre copropriétaires. Le dispositif cible plus de 12000 habitants et 5000 logements en copropriétés construites entre 1945 et 1980 en dehors de toute réglementation thermique.

Parmi ces 5000 logements, l'objectif fixé est la rénovation énergétique de 500 logements : 100 par an sur la période 2013-2016 puis 200 logements en 2017. Afin d'atteindre cet objectif, le Pays Voironnais a dégagé une enveloppe budgétaire de 900 k€ pour la période 2013-2016 (3000 € par logement maximum comme aide directe aux travaux d'isolation).

L'opération, financée à hauteur de 1113 k€ par le Pays Voironnais, de 117k€ par le dispositif Elena et de 700 k€ par l'ANAH et le programme « Habiter mieux » sur la période 2013-2015, comporte trois volets :

- Cibler l'important gisement d'économies d'énergies dans les logements collectifs ;

<sup>108</sup> PCAET Pays Voironnais - Synthèse, diagnostic et stratégie 2018-2024, [http://www.paysvoironnais.com/documents/Publications/PUBLICATIONS\\_INSTITUTIONNELLES/3volets-PCAET-final\\_15\\_06\\_2018.pdf](http://www.paysvoironnais.com/documents/Publications/PUBLICATIONS_INSTITUTIONNELLES/3volets-PCAET-final_15_06_2018.pdf)

<sup>109</sup> Rénovation énergétique de l'habitat – 15 initiatives de territoires, ADEME, 2016, <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/renovation-energetique-habitat-initiatives-territoires-8890.pdf>

<sup>110</sup> Rénovation énergétique de l'habitat privé : initiatives territoriales d'accompagnement, ADEME, 2015, [https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/88251\\_brochure-ademe-renovation.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/88251_brochure-ademe-renovation.pdf)

- Offrir une incitation publique dans laquelle des travaux de rénovation ne seraient généralement pas entrepris au niveau des copropriétés ;
- Expérimenter des partenariats bancaires afin d'abaisser le coût du financement public.

### 3 Présentation du projet

Compte tenu des difficultés rencontrées lors de la programmation précédente, le Pays Voironnais a décidé de renforcer son dispositif et d'améliorer l'accompagnement des copropriétés concernées. Pour ce faire, un équivalent temps plein a été dédié à la coordination et au suivi du dispositif, et plusieurs axes d'intervention ont été identifiés :

- La sensibilisation et la mobilisation des copropriétés sur la rénovation énergétique au travers d'actions de communication de proximité. Ces actions ont notamment été menées sous la forme de réunions de mobilisation et de balades thermographiques, en partenariat avec l'Espace Info-Energie département (l'association AGEDEN). Afin d'identifier les candidats potentiels et d'assurer leur accompagnement, le Pays Voironnais a notamment fait appel au cabinet de conseil Urbanis, spécialisé en habitat, urbanisme et réhabilitation<sup>111</sup> ;
- Au-delà de l'aspect accompagnement, l'AGEDEN a également mis en place un volet technique qui encourage les travaux de rénovation des systèmes de chauffage et de climatisation. En effet, ces travaux concernaient jusque-là principalement l'isolation thermique alors que des économies importantes sont possibles en modernisant l'aspect système d'un bâtiment.
- La facilitation du processus de décision à travers un accompagnement personnalisé technique, administratif et financier réalisé par Urbanis et un sous-traitant ainsi qu'une offre globale de financement allant de 2200€ à 3000€ selon l'ambition du programme de travaux, avec a minima l'isolation thermique par l'extérieur de la part de la Communauté d'Agglomération<sup>112</sup> ;
- La création d'un prêt à taux bonifié via la cession des certificats d'économie d'énergie qui viennent en garantie de la caution solidaire apportée au syndicat de copropriétaires grâce à un partenariat entre l'ADEME, le Pays Voironnais et la Banque Populaire des Alpes (BPA).

Ce soutien de la Banque Populaire des Alpes a notamment été rendu possible grâce au programme européen Elena qui vise à aider, par un effet de levier financier, les collectivités locales à attirer des investissements dans des projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables. Ce mécanisme, soutenu par la banque allemande KfW, permet à la BPA de se porter garante du prêt collectif accordé aux copropriétaires en récupérant les certificats d'économie d'énergie qu'elle peut monétiser en cas de défaillance.

### 4 Principales actions engagées et résultats

En juin 2014, cette opération a abouti au premier prêt collectif avec cession de certificats d'économie d'énergie pour une copropriété privée du Pays Voironnais qui a pu bénéficier d'un tiers-financement garanti concernant la réalisation de travaux de rénovation thermique. Sur la période 2013-2016, 15 copropriétés (pour 567 logements) ont été accompagnées dans cette démarche dont 8 (pour 298 logements) ont voté des travaux et 3 (pour 128 logements) ont voté la maîtrise d'œuvre. Le montant des travaux engagés pour les 8 copropriétés en question s'élève à 3,8 M€ (12750€ en moyenne par logement), ce qui a permis de générer ou maintenir environ 35 emplois dans le domaine du bâtiment.

Les résultats sont donc très encourageants et proches de l'objectif initial de 300 logements en 3 ans.

<sup>111</sup> Gazette des Communes, Janvier 2015, <https://www.urbanis.fr/wp-content/uploads/2013/10/Gazettecommunes-janv15-Renovthermic-pays-voironnais.pdf>

<sup>112</sup> Communiqué de presse Urbanis, Novembre 2014, <https://www.urbanis.fr/wp-content/uploads/2013/10/CP-Urbanis-nov14-transition-energetic-Pays-Voironnais.pdf>

En matière de gains énergétiques, les rénovations permettent aux copropriétés qui ont été construites entre 1945 et 1980 de passer de l'étiquette D ou E à l'étiquette C et de générer des économies moyennes de 45%<sup>113</sup>.

### 5 Structuration et financement (dont partenaires)

Les différents partenaires institutionnels et financiers sont :

- L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ;
- La Banque Populaire des Alpes, qui propose des prêts à taux bonifié ;
- La Commission Européenne, qui a mis en œuvre le programme ELENA ;
- L'ADEME, qui a participé à la mise en place du dispositif et du partenariat entre la BPA et le Pays Voironnais ;
- La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais qui coordonne le dispositif.

Le cabinet Urbanis assure également l'animation et l'accompagnement technique, administratif et financier en collaboration avec les syndicats de copropriété qui mobilisent et sensibilisent les copropriétaires, et conduisent les démarches nécessaires à la réalisation des travaux. Quant aux fournisseurs d'énergie, ils prennent seulement en charge la valorisation des certificats d'économie d'énergie.

### 6 Enseignements

#### Points de vigilance identifiés

- Les difficultés de relations et partenariats avec les syndicats de copropriété, concernant notamment le partage de l'information et le respect des procédures organisationnelles.
- Les différents acteurs mettent également en avant le manque de stabilité et d'harmonisation entre les différents dispositifs de financement existants. Ce manque de visibilité provoque des difficultés lors du montage financier des projets qui sont généralement longs et coûteux. La question du guichet unique à échelle locale devrait être posée afin de renseigner les propriétaires concernant toutes les aides disponibles sur leur territoire et de faciliter l'accès aux aides aux personnes intéressées.
- Le manque de mutualisation des solutions de rénovation et des retours d'expérience d'autres territoires qui freine la prise de décision et la réalisation de certains travaux.
- Il est nécessaire d'harmoniser le dispositif à toutes les cibles existantes (parc privé individuel) afin d'éviter les inégalités.
- L'existence d'un dispositif de sensibilisation est essentielle et nécessite le soutien de la région. Sans cet accompagnement, la sensibilisation des propriétaires n'évolue pas et le volume de travaux de rénovation n'augmente pas. Malheureusement, le financement de l'Espace Info-Energie provenant de la région et de l'ADEME risque d'être arrêté à l'horizon 2021, ce qui va probablement entraîner une réduction des actions d'accompagnement.
- Cet accompagnement doit se révéler ambitieux dès les premières prises de contact afin d'aiguiller les propriétaires vers des projets à forte valeur ajoutée. Sans cela, les rénovations sont de faible ampleur et les gains énergétiques relativement faibles, ce qui a tendance à décourager les propriétaires.
- Selon les personnes interrogées, il manque les moyens de réaliser des travaux ambitieux et le tiers-financement de la part des banques est une solution envisageable. Sous la forme d'avance sur les économies d'énergie qui seraient faites par la suite, ce soutien permettrait aux propriétaires individuels ou en copropriété de réaliser des travaux encore plus ambitieux.

<sup>113</sup> Rénovation énergétique de l'habitat – 15 initiatives de territoires, ADEME, 2016, <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/renovation-energetique-habitat-initiatives-territoires-8890.pdf>

### *Clés de succès identifiées*

- La stabilité du dispositif et la mise en place d'une aide socle sur 3 ans apporte une certaine visibilité pour les investisseurs.
- Le partenariat bancaire repose en partie sur des fonds européens qui facilite les procédures de prêt.
- L'accompagnement accordé aux syndicats de copropriétés et effectué par Urbanis afin d'en faire des partenaires privilégiés s'est avéré payant ainsi que l'argument de valorisation patrimoniale. De plus, les copropriétés conservent la possibilité de choisir librement leur maître d'œuvre.

### *7 Mise en perspective par rapport à BFC*

#### *Facteurs de similitude identifiés*

- La Région Bourgogne Franche Comté et le Pays Voironnais possèdent tous les deux un parc immobilier vieillissant et énergivore.
- 35% du parc résidentiel est composé de logements collectifs en Bourgogne Franche Comté et les travaux en copropriété peinent à voir le jour pour les mêmes raisons que dans le Pays Voironnais (temps de décision, principe de solidarité vis-à-vis des banques, etc.).

#### *Facteurs de transposabilité*

- Afin de mettre en place ce type de dispositif, il faut noter l'importance de la sensibilisation et de l'accompagnement auprès des copropriétés qui est un travail de longue haleine et très chronophage.
- L'accompagnement technique, social et financier est une des défaillances identifiées sur le territoire de la région à laquelle un dispositif tel que celui-ci pourrait répondre.
- Celui-ci offre également une solution pour les copropriétés qui font face à des difficultés de financement clairement identifiées. Des initiatives existent mais l'offre de financement bancaire reste encore peu accessible.

### *8 Contacts et bibliographie*

Une personne a été sollicitée pour la réalisation de ce benchmark et se tient à la disposition des équipes dédiées à l'efficacité énergétique de la Région Bourgogne Franche Comté. Il s'agit de :

- Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais  
Monsieur Oliver Chirpaz, chargé de mission « énergie-climat »  
[olivier.chirpaz@paysvoironnais.com](mailto:olivier.chirpaz@paysvoironnais.com)  
04 76 93 16 67

La personne suivante peut également être contactée pour toutes informations complémentaires :

- Urbanis  
Franck Naudin  
[franck.naudin@urbanis.fr](mailto:franck.naudin@urbanis.fr)  
04 79 33 97 32

Par ailleurs, plusieurs documents disponibles sur internet ont permis la réalisation de ce document :

<https://www.banquepopulaire.fr/portailinternet/Editorial/Lists/DocEditoList/20140623-transition-energetique-pays-voironnais.pdf>

<https://www.urbanis.fr/wp-content/uploads/2013/10/Gazettecommunes-janv15-Renovthermic-pays-voironnais.pdf>

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/renovation-energetique-habitat-initiatives-territoires-8890.pdf>

[https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/88251\\_brochure-ademe-renovation.pdf](https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/88251_brochure-ademe-renovation.pdf)

<https://www.urbanis.fr/wp-content/uploads/2013/10/CP-Urbanis-nov14-transition-energetic-Pays-Voironnais.pdf>

[http://www.paysvoironnais.com/documents/Publications/PUBLICATIONS\\_INSTITUTIONNELLES/3volets-PCAET-final\\_15\\_06\\_2018.pdf](http://www.paysvoironnais.com/documents/Publications/PUBLICATIONS_INSTITUTIONNELLES/3volets-PCAET-final_15_06_2018.pdf)

[http://www.paysvoironnais.com/documents/Publications/JPV/MAG\\_CPV\\_258\\_BD.pdf](http://www.paysvoironnais.com/documents/Publications/JPV/MAG_CPV_258_BD.pdf)

## B9. Rénov’Habitat Durable à Valence Romans Agglomération



### 1 Éléments de contexte

Portée par Valence Romans Agglo, la plateforme Rénov’Habitat Durable accompagne les propriétaires des 56 communes du territoire. Elle a été créée en 2016. Il s’agit d’un service mis en place pour aider les propriétaires à rénover leur logement et à s’équiper en énergies renouvelables, et ainsi améliorer leur confort et réduire leur consommation énergétique.

### 2 Objectif du fond

Accompagner les propriétaires dans leurs projets de rénovation énergétique.

### 3 Présentation du fond

Rénov’Habitat Durable aide les propriétaires d’une maison individuelle ou d’un appartement à évaluer les économies potentielles, à cibler les travaux les plus pertinents et à les mettre en relation avec des professionnels locaux engagés dans la rénovation énergétique performante. Elle accompagne les propriétaires dans leurs différentes démarches, et notamment pour l’identification des aides et financements bancaires et pour le montage des dossiers.

Attaché à la plateforme Rénov’ Habitat Durable, le Fonds pour la Rénovation Énergétique des Logements du Parc Privé de la Communauté d’agglomération Valence Romans Agglo s’étend sur toute la période 2017–2018, dans la limite de l’enveloppe de 445 K€ allouée pour ce fonds (convention TEPCV). Il ne mobilise pas de fonds européen.

### 4 Principales actions engagées et résultats

La plateforme mène plusieurs actions :

- Pour les maisons individuelles :
  - La réalisation de thermographie infrarouge aérienne, afin d’identifier les déperditions par les toitures, qui sont à disposition des propriétaires
  - Le prêt d’une « éco-mallette », pour sensibiliser les habitants à la performance énergétique de leur logement
  - DORÉMI, Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles, pour une rénovation complète et performante en une seule étape d’une maison individuelle
  - Accompagnement de ménages portant un projet de rénovation labellisé Effinergie Rénovation
  - Accompagnement à un projet d’achat rénovation
  - L’obtention de la subvention issue de l’enveloppe de l’agglomération est conditionnée à ce que le projet soit réalisé selon la démarche DORÉMI ou labellisé Effinergie Rénovation ou réponde à une Solution Technique de Rénovation avec accompagnement par un architecte partenaire Rénov’Habitat Durable, et respecte les critères d’éligibilité pour les travaux. Le montant de l’aide est de 6k€, cumulables avec les autres primes de l’agglomération actuellement en place.
- Pour les copropriétés :
  - Accompagnements dans le cadre du plan Rénov’ Copro
  - Formations/ateliers d’information
  - Visites techniques d’opérations de rénovation énergétique performantes

- **Aide à la réalisation d'un audit global en copropriétés.** L'audit global consiste à croiser les connaissances de l'architecte, du thermicien, de l'ingénieur financier et éventuellement d'autres intervenants (acousticien...), afin d'établir un diagnostic complet du bâtiment et proposer des scénarii de rénovation adaptés et optimisés. **Le financement peut aller jusqu'à 70% du reste à charge**
- Aides aux rénovations complètes et performantes pour les copropriétés construites avant 1990, jusqu'à 4 K€ par logement avec un plafond de 15 K€/copropriété.

#### 5 Structuration et financement (dont partenaires)

La plateforme est cofinancée par Valence Romans Agglo, ADEME Auvergne-Rhône-Alpes et Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien de partenaires tels que l'ANAH, ADIL, FNAIM, ARC et CLCV.

#### 6 Enseignements

- Un important travail de sensibilisation sur le climat, l'énergie et le développement économique a été nécessaire pour que la plateforme soit comprise et acceptée par tous ;
- Le temps nécessaire avant l'autonomie d'une plateforme, beaucoup d'outils étant encore à construire et à consolider. A l'issue du premier AMI pour l'expérimentation, l'ADEME s'est engagée pour 3 années supplémentaires de financement ;
- La transition vers une nouvelle forme semi-publique peut représenter un avantage, mais également une barrière en termes de financement (recherche actuelle d'un nouveau modèle à l'issue d'une première période d'AMI).
- Renov'Habitat Durable rassemble de nombreux partenaires, ce qui permet de travailler sur les compétences de chaque membre, l'organisation des professionnels du bâtiment et la sensibilisation des copropriétés sur la nécessité des rénovations ;
- Les groupes de travail thématiques, mis en place à la demande des territoires, permettent de traiter de nombreux sujets (ex : pour la copropriété, ils ont travaillé sur le financement, les aspects juridiques, les éco-matériaux, etc.). Cela permet de mutualiser les connaissances et de bénéficier au plus grand nombre d'acteurs (plateformes, collectivités, copropriétés, etc.)
- L'outil d'audit global permet généralement d'inclure la dimension d'efficacité énergétique dans les audits, plutôt que l'inverse : les copropriétés s'intéressent d'abord à la sécurité, à l'aspect extérieur, la prévention, etc. lors des projets de rénovation, plutôt qu'à l'aspect énergétique.

#### 7 Mise en perspective par rapport à la Bourgogne Franche Comté

Renov'Habitat Durable est une plateforme récente (4 ans d'existence) mais, grâce à un travail de sensibilisation important (en 2016 et 2017, 85 événements pour le grand public et près de 2000 professionnels rencontrés), a pu semer les graines de futurs projets de rénovation énergétique.

En plus de s'adresser aux particuliers et aux professionnels du bâtiment, Renov'Habitat Durable va à la rencontre des banquiers et des syndicats de copropriété.

Par conséquent, l'accompagnement de particuliers a connu une hausse importante en 2017 (+41%). Toutefois, les projets BBC concrétisés, bien qu'ambitieux, ne sont pas globaux (assimilation à du BBC par étape).

Les copropriétés sollicitent, pour leur part, de plus en plus de formation de Renov'Habitat Durable et de la plateforme partenaire, développée par le réseau IERA, CoachCopro. Elles font également appel à la plateforme pour obtenir un soutien lors de l'audit global, mis en place en 2016 et co-financé par l'ADEME pour le volet énergétique.

L'accompagnement de Renov'Habitat Durable des copropriétés, lors des différents stades de la rénovation (réalisation des Bilans Initiaux des Copropriétés, aide en phase de consultation d'audit et de

maîtrise d'œuvre, aide à l'établissement des plans de financement), est également de plus en plus demandé.

En termes de financement, Renov'Habitat Durable bénéficie du soutien continu de l'ADEME qui, suite à la première phase d'expérimentation de la plateforme (2015-2017), a conclu que trois ans étaient insuffisants pour que la plateforme soit autonome.

Renov'Habitat Durable est actuellement en phase de réflexion pour diversifier les sources de financement à moyen terme, lorsque la plateforme sera pleinement reconnue auprès de tous les acteurs de la rénovation. Il est notamment envisagé de valoriser les CEE.

Renov'Habitat Durable travaille également avec l'Institut NégaWatt pour développer une Offre Unique de Financement (OUF) à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec le soutien de la DREAL et de l'ADEME.

L'OUF permettrait de découpler le prêt du profil de l'occupant, pour l'assimiler au bien qui sera rénové et, de ce fait, plus performant. Pour se faire, l'outil rassemblerait toutes les informations liées à la rénovation en un guichet unique, pour établir une offre de financement à long-terme, simple et adaptée à la réalité du particulier.

L'OUF est encore en cours de discussion, principalement pour des raisons extrinsèques au projet lui-même : un arbitrage devrait être rendu en 2018.

## *8 Contacts et bibliographie*

Madame Anne-Frédérique Couchaud a été contactée pour conduire ce benchmark. Elle était accompagnée de Madame Laure Charpentier lors de l'entretien : Anne-Frédérique Couchaud, Renov'Habitat Durable, [anne-frederique.couchaud@valenceromansagglo.fr](mailto:anne-frederique.couchaud@valenceromansagglo.fr) ; 04 75 72 81 76 ; Laure Charpentier, Institut NégaWatt, [l.charpentier@institut-negawatt.com](mailto:l.charpentier@institut-negawatt.com) ; 04 87 31 01 02 / 06 29 46 73 80

Autres sources : Bilan 2017 de la plateforme Renov'Habitat Durable ; <http://renov-habitat-durable.fr>

## B10. Fonds d'investissement CEREAA

### 1 Rapide descriptif du contexte d'intervention du Fonds

Les industries agro-alimentaires (IAA) constituent le premier secteur de l'industrie manufacturière en France avec un chiffre d'affaires de 171 milliards d'euros et 418.332 salariés au 31 décembre 2014 (soit 382 284 salariés en équivalent temps plein)<sup>114</sup>. On dénombre environ 17.647 unités légales<sup>1</sup> dont 98 % ont moins de 250 salariés et 76% moins de 10 salariés.

Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire national, le plus souvent au plus près des sources d'approvisionnement en matières premières agricoles. Les IAA françaises possèdent des atouts essentiels sur lesquels elles peuvent s'appuyer pour assurer leur développement, notamment :

- un dynamisme dans la recherche & développement et l'innovation pour mettre sur le marché de nouveaux produits ou de nouvelles manières de produire, source de valeur ajoutée ;
- une performance commerciale à l'international (avec un solde de 8,1 milliards d'euros en 2015, 3e excédent au plan national) associée à une image de la France très positive dans le domaine de l'alimentation, reconnue par l'inscription en 2010 du repas gastronomique des Français sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité;
- la possibilité de mettre en avant l'image France grâce aux signes officiels de qualité dont les appellations d'origine qui renforcent le rôle des IAA dans le maillage du territoire.

Si les IAA occupent une place essentielle dans l'industrie, l'économie et les territoires français, elles sont confrontées, pour assurer leur développement, à de nombreux défis : une consolidation nécessaire du secteur qui reste très fragmenté ; le développement de l'accès au marché export ; la reconquête de parts de marché au niveau national le renforcement de la confiance des citoyens et des consommateurs car les IAA souffrent parfois d'une image négative ; un rééquilibrage des relations commerciales avec l'aval ; l'amélioration de l'attractivité des métiers de l'agroalimentaire ; la prise en compte de plus en plus nécessaire de l'environnement).

Les IAA françaises sont concurrencées au niveau mondial par les grandes firmes multinationales des pays développés et de plus en plus par celles des pays émergents. Cependant, plusieurs groupes français figurent en tête de liste dans le classement des plus grandes entreprises actives dans l'industrie agro-alimentaire : Danone (11e position) et Lactalis (14e). Pernod Ricard S.A. suit en 31e position. Dans le classement européen, Danone est en 3e position, Lactalis en 5e, Pernod Ricard S.A. en 12e.

Dans certaines filières, les entreprises françaises occupent les premiers rangs au niveau mondial. Ainsi Lactalis et Danone sont les deuxième et troisième entreprises pour les produits laitiers derrière Nestlé, Pernod Ricard S.A. est le 2e groupe pour les vins et spiritueux, Vivescia (avec Malteurop) et Soufflet sont les deux premiers producteurs de malt et Bonduelle est au 1e rang pour la transformation de légumes.

*Figure 6 Classement mondial selon le chiffre d'affaire (en millions de \$) en 2013 des groupes du secteur agroalimentaire et boissons*

<sup>114</sup> Panorama : développement des entreprises agricoles (Ministère de l'industrie, de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (2016))



<b>1 Nestlé AG</b> SUISSE CA AGROALIMENTAIRE 2014 : <b>100 205</b> CA TOTAL 2014 : 100 205 NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS EN FRANCE : 26	<b>2 PepsiCo, Inc.</b> ÉTATS-UNIS CA AGROALIMENTAIRE 2014 : <b>66 683</b> CA TOTAL 2014 : 66 683 NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS EN FRANCE : 7	<b>3 JBS S.A.</b> BRÉSIL CA AGROALIMENTAIRE 2014 : <b>49 102</b> CA TOTAL 2014 : 49 102 NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS EN FRANCE : 0	<b>4 AB INBEV</b> BELGIQUE CA AGROALIMENTAIRE 2014 : <b>47 063</b> CA TOTAL 2014 : 47 063 NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS EN FRANCE : 1	<b>5 The Coca-Cola compagny</b> ÉTATS-UNIS CA AGROALIMENTAIRE 2014 : <b>45 998</b> CA TOTAL 2014 : 45 998 NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS EN FRANCE : 5
<b>6 Tyson foods Inc.</b> ÉTATS-UNIS CA AGROALIMENTAIRE 2014 : <b>37 580</b> CA TOTAL 2014 : 37 580 NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS EN FRANCE : 0	<b>7 Mondelez International Inc.</b> ÉTATS-UNIS CA AGROALIMENTAIRE 2014 : <b>34 244</b> CA TOTAL 2014 : 34 244 NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS EN FRANCE : 16	<b>8 Cargill Inc.</b> ÉTATS-UNIS CA AGROALIMENTAIRE 2014 : <b>34 000</b> CA TOTAL 2014 : 34 000 NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS EN FRANCE : 20	<b>9 Mars Incorporated</b> ÉTATS-UNIS CA AGROALIMENTAIRE 2014 : <b>33 000</b> CA TOTAL 2014 : 33 000 NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS EN FRANCE : 8	<b>10 Archer Daniels Midland Co</b> ÉTATS-UNIS CA AGROALIMENTAIRE 2014 : <b>31 546</b> CA TOTAL 2014 : 31 546 NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS EN FRANCE : 1
<b>11 Danone</b> FRANCE CA AGROALIMENTAIRE 2014 : <b>28 100</b> CA TOTAL 2014 : 28 100 NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS EN FRANCE : 12	<b>12 Heineken Holding</b> PAYS-BAS CA AGROALIMENTAIRE 2014 : <b>25 593</b> CA TOTAL 2014 : 25 593 NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS EN FRANCE : 3	<b>13 WH Group</b> CHINE CA AGROALIMENTAIRE 2014 : <b>21 244</b> CA TOTAL 2014 : 21 244 NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS EN FRANCE : 0	<b>14 Lactalis</b> FRANCE CA AGROALIMENTAIRE 2014 : <b>21 000</b> CA TOTAL 2014 : 21 000 NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS EN FRANCE : 64	<b>15 KRAFT</b> ÉTATS-UNIS CA AGROALIMENTAIRE 2014 : <b>18 205</b> CA TOTAL 2014 : 18 205 NOMBRE DE SITES INDUSTRIELS EN FRANCE : 0

Source : Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (2016)

Les entreprises agroalimentaires, comme toutes les autres entreprises, ont besoin de capitaux pour financer leur création, leur développement (croissance organique ou externe par acquisition d'autres entreprises) et renouveler leurs équipements productifs.

En France, plus des deux tiers des entreprises agroalimentaires de plus de 10 salariés (hors artisanat commercial) **sont à la recherche d'un financement**, sous la forme de prêt bancaire dans plus de 90 % des cas.

Elles cherchent principalement à financer le maintien de leur activité, leur croissance en France, l'innovation et la recherche et développement. Selon leur taille ou leur secteur, les entreprises n'ont pas les mêmes difficultés de financement.

Au niveau national et européen, on recense plusieurs dispositifs au niveau national qui financent les entreprises des IAA, aux différents stades de vie des entreprises :

- BPI France
- Fonds d'investissement intervenant dans le secteur agroalimentaire

- Les aides financières publiques à l'investissement des IAA : les dispositifs de FranceAgriMer ; le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ; le soutien aux actions collectives ; la Prime à l'aménagement du territoire (PAT) ; l'Aide à la ré-industrialisation (ARI)...

Au-delà des dispositifs mis en place pour accompagner les entreprises agroalimentaires à tous leurs stades de développement, l'État s'est mobilisé au côté des acteurs économiques de la filière et a renforcé son organisation en ce sens, à la fois au niveau national, avec la création, au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) depuis le 1er mai 2015, et au niveau régional, avec la nomination de référents régionaux agroalimentaires qui assurent notamment une coordination et une mobilisation conjointe des services déconcentrés en tête desquels les DRAAF et les DIRECCTE.

## 2 Stratégie de la Société de Gestion

La Société de Gestion CEREAs Partenaires fait partie des 11 intermédiaires financiers sectoriels français spécialisés dans le secteur agricole et agroalimentaire recensés par le Ministère de l'Agriculture en 2016. Elle opère depuis 2014. Son objectif est de financer les entreprises de l'agroalimentaire sur **3 grands types d'investissements** :

- des financements mezzanine sur les opérations de transmissions/d'acquisitions, les croissances externes et les reconstitutions d'actionnariat ;
- des opérations d'acquisition en actionnaire majoritaire ou co-majoritaire (LBO, OBO, spin off, ...)
- le financement senior des opérations de capital-transmission ou de capital-développement et des besoins généraux ou d'investissement des entreprises.

C'est donc une société qui se concentre sur les phases de transmissions, d'acquisitions, et de développement des entreprises de l'agro-alimentaire, dans un contexte mondial où la tendance sur le long terme est à la consolidation des entreprises sur le marché.

## 3 Présentation des Fonds de CEREAs Partenaires

Filiale d'UNIGRAINS, acteur majeur du capital développement dans l'agroalimentaire avec plus de 600 M€ de fonds propres, CEREAs Partenaires gère et conseille trois fonds présentés ci-dessous :

- **CEREAs Mezzanine (I, II et III)** : Le fonds intervient en accompagnement d'investisseurs majoritaires en capital, financiers, familiaux ou managériaux pour assurer le financement mezzanine dans des situations diverses : opérations à effet de levier (LBO, LBI, OBO...), reconstitution d'actionnariat autour des managers, financement de projets de croissance interne ou externe. Il offre un produit mezzanine, qui associe une dette obligataire remboursable in fine à un accès minoritaire à terme au capital, permettant aux actionnaires de disposer d'un levier financier supplémentaire. Il **cible des PME françaises ou européennes**, d'une valeur d'entreprise généralement comprise entre **15 et 300 M€**, pour un montant unitaire d'investissement entre 2 et 5M €, en capacité de prise ferme de et syndication, pour une **durée de 2 à 7 ans**.
- **CEREAs Capital (I et II)**: Le Fonds intervient en tant qu'investisseur en capital, majoritaire ou co-majoritaire, dans des opérations de reconstitution d'actionnariat familial ou managérial ou lors de l'acquisition d'entreprises cédées par un groupe, une famille ou un autre investisseur. Il organise la reprise du capital de l'entreprise cédée en faisant appel à des financements bancaires ou mezzanine afin d'optimiser les capitaux investis par les actionnaires. Il associe le management à la réussite de l'opération et élabore avec lui les projets de croissance interne et externe, afin d'accroître la valeur intrinsèque et stratégique.

Le fonds **cible des PME françaises ou européennes**, d'une valeur d'entreprise généralement comprise entre **15 et 150 M€ (pour Capital I, doté de 130M au total) et 20-200 M€** (pour

Capital II, doté de 225M€), pour un montant unitaire d'investissement entre 3 et 15M (hors co-investissements et build-ups), pour une **durée de 3 à 7 ans**.

- **CEREA Dette:** Le fonds intervient en dette prioritaire pour financer des opérations de capital-transmission ou de capital-développement, et les besoins généraux et d'investissement des entreprises. CEREA DETTE intervient en prêt ou en produit obligataire au travers de différents instruments dont notamment placement privé type Euro PP, dette senior in fine, unitranche.

Il cible des PME françaises ou européennes, d'une valeur d'entreprise généralement comprise entre 30 € et 500 M €, pour un montant unitaire d'investissement entre 5 et 15M €, en capacité de prise ferme de et syndication, pour une durée de 5 à 7 ans.

#### *4 Niveau d'activité des Fonds*

- CEREA Mezzanine I a investi 105M € en totalité en 2008 ; CEREA Mezzanine II a investi en totalité 127M € en 2016 ; CEREA Mezzanine III est en cours d'investissement (200M €).
- CEREA Capital I a investi en totalité 130M € en 2014. CEREA Capital II est en cours d'investissement (225M €).
- CEREA Dette a effectué une première levée de fonds en 2015 avec 278 M €, qui ont été complètement investis, puis une deuxième levée de fonds en 2018 à hauteur de 315 M € à ce jour.

Les instruments CEREA investissent principalement dans des PME françaises, dont le siège social est en France, qui sont de tailles très variables : à la fois des PME faisant 15M € de chiffre d'affaire, ou des groupes faisant 400M €. Les interventions se font dans toutes les régions françaises.

Ci-dessous, un aperçu des entreprises financées par les instruments CEREA.

Figure 7 Les principales entreprises financées par CEREА partenaires aux différents stades de la chaîne de valeur



### 5 Structuration et financement (dont partenaires)

Au travers de ces trois fonds, CEREА intervient à la fois en tant qu' « arrangeur » (il porte la structuration de l'opération d'investissement du début à la fin), en tant que « participant » (il prend part dans un fonds déjà structuré), ou « co-arrangeur » (il structure l'opération conjointement avec un autre fonds).

Les souscripteurs du Fonds regroupent uniquement des institutionnels du type compagnies d'assurance, caisses de retraite, fonds de fonds et banques. Tous les Fonds sont sponsorisés par UNIGRAIN à hauteur de 20 % des capitaux.

#### Encadré 14 Les membres du groupe de financeurs

Les membres identifiés du groupe des financeurs

- Unigrain (premier souscripteur des fonds gérés par CEREА partenaire)
- Banques et sociétés d'assurance françaises (dont BPI)
- Caisses de retraite
- Personnes physiques (anciens chefs d'entreprises) : apportent plus que de l'argent mais également du conseil
- Family office (sociétés de gestion de patrimoine d'une famille)

### 6 Enseignements

#### Points de vigilances identifiés

- **Vérifier qu'il y a vraiment un besoin, et comment on peut l'adresser.** « Nous l'avons constaté, depuis notre création en 2007, on réalise 40 à 50 entreprises par an, les entreprises de

*l'agroalimentaire ont des besoins réels de financement. Mais il faut aller plus précisément dans le besoin des entreprises. Certaines cherchent juste du financement en dette, alors que d'autres cherchent de nouveaux actionnaires. La dette et le capital, ce sont des choses très différentes.»*

- **Appréhender le niveau de risque que l'on veut prendre et bien choisir l'instrument pertinent.** « Avec une prise de capital, on risque de tout perdre, mais dans les cas de transmission d'entreprise, des cas assez communs dans le secteur agro-alimentaire, l'investissement en capital est le plus utile. Le financement de la dette est moins risqué ».
- **Il y a des particularités bien spécifiques aux entreprises du secteur de l'agro-alimentaire : c'est un secteur sensible, mais également résilient.** « L'agroalimentaire c'est un sujet qui touche tout le monde, qui se trouve souvent au cœur de l'actualité. C'est un secteur sensible : les risques sanitaires et de fraude sont plus élevés que dans d'autres secteurs d'activités, et tout se sait, très rapidement. En revanche, c'est aussi un secteur résilient, il ne connaît pas de cycle, et il y a moins d'impact que dans d'autres secteurs comme les secteurs de la construction ou de l'automobile. C'est aussi un secteur assez concentré, avec en parallèle beaucoup de PME qui proposent également des services. Le secteur est très vaste, comme en témoigne notre portefeuille d'entreprises : ça va de la transformation des ingrédients, au transport de biens dans l'agro-alimentaire »
- **Prendre le temps de bien choisir les dossiers que l'on finance.** « Chez CERECA Capital, on reçoit 40/50 dossiers que l'on doit investir dans 2 entreprises par an. Un investissement demande beaucoup de travail, ça peut prendre entre six mois et un an. »
- **Il existe un taux de défaillance, même s'il n'est pas particulièrement élevé :** « pour CERECA Capital I, pour 13 ou 14 investissements, il y en a deux où on a perdu de l'argent. Nous avons notamment eu un cas de fraude. »

*Clés de succès identifiées*

- **Les clés de succès sont difficiles à appréhender.**
- **Il faut bien faire son travail de préparation du dossier.** « Un investissement demande beaucoup de travail, cela peut prendre entre 6 mois et un an. Quand on investit, il faut aussi construire une relation, et c'est dans ce sens où la diversité de nos financeurs est intéressante. Nous avons des banques mais aussi des anciens hommes d'affaire qui apportent leurs conseils ».

*7 Mise en perspective par rapport à Bourgogne-Franche-Comté*

*Rappels du financement du secteur agro-alimentaire en Région*

Comme indiqué dans le rapport final (section 4.3), le secteur agricole connaît une forte culture du surinvestissement, avec peu de dispositifs d'ingénierie financière opérationnels. Les acteurs bancaires sont les principaux acteurs pourvoyeurs de financements auprès de cette filière (Crédit Agricole notamment) avec des solutions de financement des installations (crédits classiques, prêts bonifié prêt à moyen terme spécial jeunes agriculteurs, prêt à piloter Agri), de financement de la trésorerie via du découvert, des facilités de caisse et des prêts ou encore de financement des investissements par endettement bancaire ou crédit- bail).

- Le Fonds Industrie et filières se positionne sur le financement des entreprises dans les phases de transmission ;
- Le Fonds DEFI se positionne sur le financement des entreprises en phase de retournement dans la filière agro-alimentaire.
- Il existe des fonds interprofessionnels d'investissement et capital risque pour la filière des IAA à l'échelle nationale (UNIGRAI, SOFIPROTEOL, IDIA) ou encore des fonds privés de caution intervenant en compléments de prêts bancaires (SOGAL).

La SIAGI est le principal opérateur en garantie via Bourgogne Franche Comté Garantie, mais le fonds de garantie avicole n'a que peu été sollicité. Son échec s'explique essentiellement par la défiance de la profession à l'égard de l'ingénierie financière. Il existe à la fois un manque de connaissance et une réticence face aux outils de garantie ou de prises de participation au sein de la filière.

Il n'existe pas d'initiative de financement structurée et spécifiquement dédiée à la filière des IAA en région. **Quelques initiatives locales de fonds sont portées par les filières.** A titre d'exemple, la filière porcine a monté son propre outil de garantie : FRIP (dotation d'un million d'euros) ainsi qu'un prêt à taux zéro (apport de garantie auprès des banques). La fédération régionale des coopératives laitières du massif jurassien a quant à elle mis en place un petit fond d'intervention (COPAVEST), doté initialement de 3 millions d'euros, visant à intervenir en cas d'imprévus sur la filière ou les coopératives.

#### *Les besoins identifiés en région par les acteurs du secteur de l'agro-alimentaire*

La Région a été interpellée par des acteurs des filières des IAA sur un besoin d'assurer des opérations d'investissement en fonds propres au niveau régional voir par des entreprises de la filière elle-même. En effet, à ce jour les rachats se font au niveau national ou à l'étranger. Il ne s'agit pas d'une défaillance de marché per se mais la Région pourrait soutenir l'investissement régional afin d'assurer les retombées économiques sur le territoire, sans rompre le principe d'intervention des opérateurs privés en économie de marché.

- En ce qui concerne les opérations de cessions de part, les tickets nécessaires sont de l'ordre de 5 à 30M€. Il s'agit à la fois de répondre alors à une défaillance de financement existe au niveau régional (mais pas au niveau national ou international), et d'assurer un maintien du contrôle de ces entreprises par des acteurs régionaux - et maîtriser les futures orientations de l'entreprise (ex : emploi, tarifs).
- En ce qui concerne l'accès à la dette, notamment dans la filière viticole, pour assurer les rachats de terroirs, les besoins concernent la garantie pour des durées très longues (les prêts doivent être engagés sur des périodes au-delà de 30 ans).

#### *Facteurs de transposabilité*

Le Fonds CEREА se concentre sur le financement des phases de transmissions, d'acquisitions, et de développement des entreprises de l'agro-alimentaire. L'évaluation ex-ante des instruments financiers pour la Région Bourgogne-Franche-Comté a identifié des besoins en financement sur le financement de la dette, ainsi que d'apport en capital dans les phases de transmission d'entreprises et de cessions de part.

- **Les Fonds de CEREА partenaires sont accessibles aux entreprises de BFC :** « *Les instruments que nous proposons, nous les proposons aux entreprises du secteur dans la France entière, qui seront donc également adaptés aux entreprises du territoire Bourgogne-Franche-Comté.* »
- **S'il y a un besoin de financement parmi les entreprises agro-alimentaires du territoire, cela a du sens d'ouvrir un fonds, et d'ouvrir des possibilités de financement à travers des prises de participation en capital et du rachat de dette.** « *Les financeurs publics et privés ne font pas le même métier, et il est donc important pour le secteur public d'être également présent, car nous n'avons pas les mêmes critères de financement. BPI propose également des instruments semblables aux nôtres mais à ma connaissance pas exclusivement dans l'agroalimentaire.* »
- **La règle est de monter un fonds 10 fois supérieur au ticket maximum :** « *Il faut toujours rapporter le montant que l'on souhaite investir au montant total qu'on gère. Ce n'est pas parce que la Région Bourgogne-Franche-Comté a des plus petits tickets d'investissement qu'elle ne pourra pas bien investir. Avec 200M€ en gestion, je vais investir dans 10 entreprises, avec 20M€ par entreprises. Il faut diversifier son portefeuille quand on gère des instruments qui financent la dette et le capital, pour des questions de risques qui sont plus élevés qu'ailleurs* ».

*9 Contacts et bibliographie*

- Monsieur **Anthony Frasca-Caccia** ([afrasca-caccia@cerea.com](mailto:afrasca-caccia@cerea.com); +33 1 75 77 78 03) est Chargé d'affaires pour CEREА Capital. Il a été interrogé pour la réalisation de ce benchmark. Il accepte d'être contacté par les équipes dédiées à l'Agriculture et l'Économie de la Région Bourgogne Franche Comté.
- Par ailleurs, le site internet de CEREА est très fourni, et présente notamment le nombre d'entreprises financées par instrument, le ticket et la durée d'investissement : [www.cerea.com](http://www.cerea.com)

## Annexe C Régime juridique des aides aux entreprises en pré-difficulté

---

Il est important de noter que les aides aux entreprises en difficulté sont très mal perçues par la Commission européenne qui y voit des aides à des acteurs non performants maintenus artificiellement sur le marché et qui empêchent d'autres acteurs de prendre ce marché au bénéfice des consommateurs et des finances publiques. Elles sont l'archétype des aides entravant les échanges et la concurrence. La Commission reconnaît cependant également que moyennant un plan de restructuration drastique une entreprise peut être sauvée.

Elle consacre donc des lignes directrices spécifiques au sujet :

- Les aides aux entreprises en difficulté sont exclues du bénéfice du RGEC ; les aides aux entreprises en difficulté étaient jusqu'à la dernière version du règlement de minimis également exclues de ce régime. Elles n'ont pas été réintégrées parce que la Commission les trouve légitimes sur le fond mais pour des raisons de cohérence juridique ;
- Sur le fond et pour ce qui est des prêts et garanties aux entreprises en difficulté (note inférieure à CCC<sup>115</sup>), comme il est impossible d'en calculer l'équivalent subvention, les aides accordées via ces instruments ne sont pas transparentes. L'équivalent subvention du prêt ou de la garantie est égal au montant nominal du prêt ou au pourcentage du prêt sous-jacent garanti. De fait, un prêt à une entreprise en difficulté ne pourra jamais excéder 200K€ (ce qui n'est bien entendu pas le cas pour une entreprise qui n'est pas en difficulté).
- Pour ce qui est du capital risque (entreprise en difficulté ou non), hors hypothèses d'absence d'aide ou d'aides exemptées, le montant (non transparent<sup>116</sup>) d'un apport en fonds propres ou quasi fonds propres sera lui aussi toujours limité à 200K€.

Les aides aux entreprises en difficulté ne bénéficient donc ni d'exemption au titre du RGEC, ni d'un régime enviable au titre de la règle de minimis (les montants des prêts/ avances et garanties sont très limités par rapport aux entreprises qui ne sont pas en difficulté).

Le règlement SA 41259 du 15/07/2015 relatif aux aides aux entreprises en difficulté se contente pour l'essentiel de retranscrire les lignes directrices communautaires de 2014 sur le sujet. Ce règlement permet, lorsque les conditions sont réunies d'intervenir de façon conséquente auprès des PME en difficulté (jusqu'à 10M€). Mais toutes les aides au sauvetage et à la restructuration des entreprises en difficulté doivent faire l'objet d'un examen approfondi reprenant les différentes conditions nécessaires à la compatibilité d'une aide.

L'application de ces conditions ressort d'une analyse économique complète et complexe qui en cas de non-respect peut facilement aboutir à l'ouverture d'une enquête de la Commission européenne. Le risque en la matière est proportionnel au degré de concurrence existant dans le secteur d'activité de l'entreprise.

Lorsque l'on consulte le règlement d'intervention du régime d'aides PME, les entreprises en difficulté du descriptif se transforment en entreprises en « pré-difficulté ». Or, en droit des aides, les entreprises en pré-difficulté n'existent pas. Les entreprises sont ou ne sont pas en difficulté. Le problème n'est pas qu'un problème sémantique. La définition nationale de l'entreprise en difficulté ou pré-difficulté doit s'incliner devant celle assez large (faisceau d'indices) fournie par la Commission au point 18 de l'article

---

<sup>115</sup> En dessous de cette note (par exemple CDD), les banques ne prêtent plus car il n'y a plus de taux de référence. Par exemple AAA donne un taux de prêt très faible qui se dégrade en BBB etc.... Au-delà de CCC, il n'y a plus de taux correspondant, le risque de non remboursement étant très important ; l'équivalent subvention de l'aide n'est donc plus calculable, elle n'est plus transparente et l'intégralité du prêt devra être considéré comme une aide.

<sup>116</sup> non traduisible en équivalent euro ou subvention. Une avance remboursable qui l'est sous réserve de la survenance de certains faits non certains/ aléatoires (réalisation de bénéficiaire, recrutement etc...) est une aide pour l'intégralité de son montant. Idem d'un prêt ou d'une garantie à une entreprise en difficulté car le remboursement devient très aléatoire ; ou d'un apport en capital risque.

2 (« définitions ») du RGEC 2014. Les bénéficiaires des deux règlements d'intervention (identiques) sont décrits comme suit :

§1 « *une entreprise en difficulté au sens de la réglementation n'est pas éligible* ».

§2 « *En amont d'une procédure collective, est éligible **une entreprise en situation de pré-difficulté se caractérisant par** : - Des fondamentaux dégradés (baisse importante du chiffre d'affaires, forte dégradation des fonds propres et de la trésorerie, incidents de paiement, graves problématiques organisationnelles, etc.) et/ou ; - Un accompagnement préventif tel que échelonnement de dettes (publiques ou privées), médiation du crédit, conciliation, mandat ad hoc, demande de chômage partiel, etc.* » Difficile de dire si les entreprises en question sont ou non des entreprises en difficulté au sens du droit communautaire : l'accompagnement préventif de l'entreprise n'est pas cité dans la définition du RGEC (il n'est qu'une conséquence de la dégradation de la situation de l'entreprise). En revanche, les fondamentaux dégradés peuvent faire basculer l'entreprise dans la définition de l'entreprise en difficulté (voir les paragraphes b et e de l'article 2, point 18 du RGEC 2014).

§3 « *L'accompagnement d'une entreprise faisant l'objet d'une procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire) ne peut se faire qu'à travers une aide au repreneur dans le cadre d'une reprise à la barre du tribunal* ». Les entreprises faisant l'objet d'une procédure collective sont des entreprises en difficulté au sens du droit communautaire (article 2, point 18, paragraphe c du RGEC 2014). Ce paragraphe tendrait à prouver que les entreprises évoquées dans le premier paragraphe ne sont pas des entreprises en difficulté au sens communautaire et ce, même si sur un plan juridique, on peut estimer que la base SA 41259 retenue dans le règlement d'intervention couvre cette hypothèse.

Le fait que le régime concerne simultanément des entreprises en difficulté et des entreprises qui ne le sont pas est ainsi confirmé par les bases juridiques retenues qui comprennent : i) Les aides de minimis du règlement 1407/2013 ; Le SA 40453 pour les aides aux PME ; Le SA 41259 pour les aides aux entreprises en difficulté.

Conclusion : ce régime d'aide est mixte et vise à la fois des entreprises en difficulté et d'autres qui ne le sont pas. Cela peut être préjudiciable sur un plan juridique car certaines entreprises pouvant basculer dans la définition des entreprises en difficulté (§2) ne seront pas traitées sur une base juridique pertinente. De plus, le §1 semble ne pas avoir de sens.

Ainsi, 3 aides distinctes peuvent être accordées :

- **L'aide au conseil extérieur** (subvention à 100%) qui ne peut relever (au regard du taux de cofinancement de 100% contre 50% dans le RGEC et dans le SA PME) que du règlement de minimis. Les entreprises concernées se situent en amont d'une procédure collective. A contrario les entreprises en phase de procédure collective (et donc en difficulté) ne sont pas concernées. Cette base juridique permet aussi d'aider certaines entreprises du paragraphe 2 ayant une situation dégradée et qui pourraient être considérées comme en difficulté tout pouvant bénéficier d'une aide de minimis (sous forme de subvention). La démarcation entre les différentes hypothèses n'est pas claire.
- **La consolidation financière de l'entreprise.** L'aide (consolidation de la trésorerie pour permettre la mise en œuvre d'un plan de redressement en visant un effet levier sur les fonds privés...) est une avance remboursable en 4 ans sans garantie, sans intérêt avec un différé de remboursement d'un an et d'un montant maximal de 200K€, sur les bases suivantes : i) De minimis : possible sous cette forme même pour les entreprises en difficulté (sous réserve de réduire le montant de 200K€ du montant des autres aides de minimis perçues y compris sur la première aide) ; ii) SA PME : non pour les entreprises en difficulté ; iii) SA entreprises en difficulté : non si l'entreprise n'est in fine pas en difficulté, oui mais si l'entreprise est bien en difficulté.

L'aide s'apparente alors à une aide au sauvetage avec toutes les contraintes qu'elle comporte. Au niveau du descriptif du financement (limitation de l'aide à 50% des coûts de la restructuration, contribution des investisseurs privés à leur propre restructuration au moins au niveau de l'aide régional,

possible recapitalisation), on s'aperçoit qu'il s'agit bien d'une aide à une entreprise en difficulté. Cette seconde aide ne devrait donc en principe pas pouvoir bénéficier aux entreprises en « pré-difficulté ». Là encore, les choses ne sont pas très claires.

- **« Financement de la reprise d'entreprises en pré-difficulté à la barre du tribunal ».**  
Nous l'avons déjà évoqué. L'entreprise est alors en principe une entreprise en difficulté et pas en pré-difficulté. Or, ce troisième régime s'effectue encore sous forme d'avance remboursable avec toujours un différé de remboursement d'un an mais cette fois-ci pour un montant de 400K€. Dans la mesure où les avances remboursables aux entreprises en difficulté ne sont pas transparentes, l'aide en question ne peut être qu'une aide prise sur le fondement du SA entreprise en difficulté et pas sur le règlement de minimis pour lequel le montant de l'avance ne pourrait excéder le montant de 200K€ diminué des aides de minimis précédentes.

La question peut se poser du bénéficiaire par une même entreprise des aides. Dans ce contexte, l'aide au financement de la reprise (avance remboursable de 3000€ par emploi et un plan de reprise validé par le tribunal) serait équivalent à un plan de restructuration. Or, ce type d'aide doit respecter le principe de non récurrence (même sur le fondement d'aides de minimis) qui serait mis à mal en cas d'obtention préalable de l'aide à la consolidation.

## Annexe D. Entretiens conduits

<b>Thématique(s)</b>	<b>Organisme</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Fonction</b>
AGRICULTURE	DRAAF	PRUNIER Sylvie	Chargée de mission agroalimentaire et filières
AGRICULTURE	Interprofession : Interporc	MONNET Philippe/Romarc Cussenot	Création de fonds pour la création/(aide à la) reprise de porcheries
AGRICULTURE	Fédération Départementale des Coopératives Laitières.	Alain MATHIEU / Marie- Françoise DE DOMINICIS	En place et gestion du fond Coop invest' qui a servi à la prise de participation de la profession agricole au capital de Monts et Terroirs/Filiale AOP - IGP de SODIAAL
AGRICULTURE	Fromagerie Lincet	Didier Lincet	Problématique de reprise d'une entreprise familiale
AGRICULTURE	SIAGI	Georges Moret	Directeur SIAGI BFC
AGRICULTURE	Crédit Agricole de Champagne Bourgogne	MARMIER Philippe	Spécialiste sur les opérations
ECONOMIE	Région Bourgogne Franche-Comté	Florent CHARLOT	Chef du service développement des PME
ECONOMIE	Caisse des Dépôts	Franck TAQUI	Responsable développement économique et cohésion sociale
ECONOMIE	Invest PME	Patrick BLASSELLE	Président du Directoire
ECONOMIE	Bpifrance	Mathieu DEFRESNES	Directeur
ÉCONOMIE	Bourgogne- Franche-Comté Garanties (volet PME)	Olivier RITZ	Directeur général Adjoint
ECONOMIE	Agence économique régionale Bourgogne Franche-Comté	Martine ABRAHAMSE- PLEUX	Directrice générale
ECONOMIE	Préfecture de la Région Bourgogne Franche-Comté	Pierre-Etienne GIRARDOT	Chef du Service Compétitivité des Entreprises et Développement des Territoires
ECONOMIE	Région Bourgogne Franche-Comté	Romain BAZIN	Chargé de mission

ECONOMIE	Région Bourgogne Franche-Comté	Olivier RITZ	Directeur général Adjoint
ECONOMIE	Franche-Comté Active	Frédéric CUSCO	Directeur
ÉCONOMIE	Batifranc	Pierre CHAVELET	Directeur général
ÉCONOMIE	Régie ARDEA Investissement	Martine BERNARD	Directrice
ÉCONOMIE	Région Bourgogne Franche-Comté	Lucien DA PONTE	Chef du service
ÉCONOMIE	Région Bourgogne Franche-Comté	Emilie BUATOIS	Chargé de mission
ÉCONOMIE	Aire Urbaine Investissement	Philippe CHEVALLIER, et Nathalie LEMAISTRE,	
ÉCONOMIE	Réseau ADIE	MOREL Sébastien	Délégué régional
ÉCONOMIE	CCIR	Pierre LACANAL	
ECONOMIE; INNOVATION	Préfecture de la Région Bourgogne Franche-Comté	Cécile SIGWALT	Chef de l'unité Compétitivité et Innovation Pôle 3E – Service CEDT
ÉCONOMIE; INNOVATION	Bourgogne Active	Gonzague LAURENT	Directeur
INNOVATION	Région BFC	Catherine Guet	chargée de mission innovation
INNOVATION	DECA - BFC	Bénédicte Magerand-Blondeau	Directrice
INNOVATION	Creation 3 et 4	Philippe BLASSELLE	Directeur
INNOVATION	Bpifrance	Pierre-Alain TRUAN	Délégué innovation
INNOVATION	Initiative 89	Francis Moreau	
INNOVATION	véhicules du futur	DUCRUEZ-BERNARD	Directrice

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	ADEME	RICHARD Jean-Yves	Référent énergie / Efficacité énergétique dans le bâtiment pour les acteurs publics. Conseils en énergie partagés
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	ADEME	GENEY Lilian	Chargé de mission / Efficacité énergétique et qualité environnementale du bâti - Habitat privé, Réseau des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique, Coordinateur Espace INFO->ENERGIE, Hydroélectricité
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Région BFC	Sophie Rousset	Chargée de mission Plan bâtiment durable
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	ADEME	MORIN Florence	Coordinatrice du pôle « Transition énergétique »
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	DREAL	Bruno Charpentier	
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	CDC (volet immobilier ENR)	Christian EULER	Chargé de développement territorial
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	ADIL 89 (Espace Info Energie positionné sur l'accompagnement de projets de rénovation de copropriétés)	Yann LHELIAS	conseiller énergie
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	ADIL 89 (Espace Info Energie positionné sur l'accompagnement de projets de rénovation de copropriétés)	GANIER Didier	Directeur
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	SAIEMB Logement	Oscar BARDULLAS	Accompagnement des copropriétés
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Grand Besançon	Cédric BRUNOLD	Chargé d'animation PLH
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Crédit Foncier	BERFINI Christophe	Directeur activité copropriétés et bailleurs, Crédit Foncier Travaux
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	DOMOFINANCE	POURCHET Alexandre	Responsable Commercial Régional / Activité Copropriété
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Cabinet GUSTAVE	Thierry ROUGHOL	Coordinateur
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Bourgogne-Franche-Comté Garanties (volet EnR)	CHAPUIS Patrick	Secrétaire général

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	SEM Nièvre	COTON Patrice	Directeur adjoint
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	SEM Côte-d'Or Energies	JEANNIN Jean-Michel	Directeur
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	JURASCIC	MAGNIN Gérard	Président
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	SEM ENR Citoyenne (Jura)	NORMAND Myriam	Directrice déléguée
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	OPALE	LAURENT Jean-Pierre	Président
TOURISME	Région BFC	Christiane ROSSI	Chargée de Mission Tourisme – Budget - Evaluation
TOURISME	CDC (volet immobilier Tourisme)	Christian EULER	Chargé de développement territorial
TOURISME	CDC	Emmanuel BOILLOT	Chargé de développement territorial
TOURISME	Comité régional du tourisme	Olivier VUILLIER	Directeur du pôle développement
TOURISME	Comité départemental du tourisme du Doubs	Maryline MILLOT	Responsable hébergements et filières
TOURISME	Agence de développement touristique de la Nièvre	Stéphane BENEDIT	Directeur
TOURISME	Commissariat Massif du Jura	Guillaume MILLOT	Adjoint au commissaire de massif du Jura
TOURISME	Tourisme	LE Jacques DISEZ	Président de la SAS VBA (porteur d'un projet de création un parc à thèmes « Vintage bel Air » à La Rochepot (secteur de Beaune))

## Annexe E. Bibliographie

---

### E1. Bibliographie générale

Les éléments suivants ont été consultés par l'ensemble des consultants pendant la phase 2 :

- Guide sur les instruments financiers (CGET, 2017)
- Règlement UE n°1303/2013
- Règlement UE délégué n°480/2014
- Règlements UE d'exécution n°964/2014, n°821/2014, n°1011/2014
- Document d'orientation destiné aux États Membres relatif à l'article 38 (4) RPDC (Commission européenne)
- Improving the take-up and effectiveness of financial instruments (ERPC, 2017)
- Site web Fi-Compass <https://www.fi-compass.eu>
- Évaluations ex-ante des instruments financiers 2014-2010, PO Bourgogne (Katalyse)
- Évaluations ex-ante des instruments financiers 2014-2010, PO Franche Comté (EDATER)

### E2. Bibliographie thématique économie

Pour la thématique Économie, les documents principaux suivants ont été consultés :

- Schéma Régional de Développement Économique, d'innovation et d'internationalisation de Région Bourgogne Franche Comté 2017-2021 (2017)
- Bourgogne Franche Défis 2, rapport d'activité (Septembre 2017)
- Bourgogne Franche Comté Industrie et filières 4, rapport d'activité (Septembre 2017)
- Stratégie Smart Spécialisation (S3) Bourgogne
- Stratégie Smart Spécialisation (S3) Franche Comté
- Les chiffres clefs de la Bourgogne Franche-Comté, 2017, CCI/CMA
- Portrait de la région Bourgogne-Franche-Comté, étude INSEE, avril 2016
- Étude Banque de France, Les Entreprises en Bourgogne-Franche-Comté. Tendances régionales. Bilan 2017 – Perspectives 2018
- Chiffres clefs du capital-investissement en Bourgogne Franche-Comté, Fédération bancaire française
- Rapport annuel de l'Observatoire des PME, 2017
- SRDEII de la Région Bourgogne Franche-Comté
- Programmes opérationnels FEDER-FSE 2014-2020 des Régions Bourgogne et Franche-Comté
- Rapports de gestion des principaux instruments financiers cofinancés par la Région

### E3. Bibliographie thématique innovation

Pour la thématique Innovation, les documents principaux suivants ont été consultés :

- Schéma Régional de Développement Économique, d'innovation et d'internationalisation de Région Bourgogne Franche Comté 2017-2021 (2017)
- Bourgogne Franche Comté Création 4 rapport d'activité (Septembre 2017)
- Rapport trimestriel FPCI Cap Innov'est (2017)

### E4. Bibliographie thématique filières agro-alimentaires

Pour la thématique filières agro-alimentaires, les documents principaux suivants ont été consultés :

- Plan Régional pour le Développement Agricole 2017-2022 Bourgogne Franche Comté (2017)
- Agreste – Recensement de l'agriculture – Enquête Structure des Exploitations Agricoles 2013
- Evaluation ex ante des instruments financiers 2014-2020 en Bourgogne (FEDER-FEADER), Katalyse, juin 2014

### E5. Bibliographie thématique tourisme

Pour la thématique Tourisme, les documents suivants ont été consultés :

- Schéma Régional De Développement du Tourisme et des Loisirs 2017-2020 Région Bourgogne Franche Comté (2017)
- Règlements Interventions pour le secteur du tourisme - Région BFC- Octobre 2017
- Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs 2017 /2022
- Les cahiers stratégiques : Renforcer l'attractivité touristique de la France – Groupe CDC – Département de la Stratégie – Janvier 2016
- Hébergements touristiques : de nouveaux besoins d'investissement - Groupe CDC
- Convention de Massif du Jura 2015 /2020
- France Investissement Tourisme – Bpifrance – octobre 2016
- Communiqué de Presse Bpifrance – Premier Bilan du Fonds France Investissement Tourisme – Septembre 2017

### E6. Bibliographie thématique transition énergétique

Pour la thématique Transition énergétique, les documents principaux suivants ont été consultés :

- Schéma Régional de Cohérence Écologique Bourgogne
- Schéma Régional de Cohérence Écologique Franche Comté
- Évaluation des Schémas Régionaux Climat Air Énergie en Bourgogne et en Franche Comté (2017)
- Stratégie Régionale pour la Diversité Bourgogne ·
- La rénovation thermique en copropriété (SAIEMB Logement, 2016)

- Financement pour la rénovation énergétique dans l'habitat individuel (Bourgogne Conseil Régional, 2014)
- ADEME <http://www.ademe.fr/collectivites-secteur-public/animer-territoire/mobiliser-acteurs-territoire/developpement-projets-citoyens-denergies-renouvelables> et guide des aides financières de l'ADEME <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-aides-financieres-2018.pdf>
- CR Bourgogne Franche Comté, ADEME et Préfet de Région 2017, Mise en œuvre du Service au public de l'efficacité énergétique SPEE pour la rénovation performante du parc résidentiel privé en Bourgogne-Franche-Comté et déploiement de plateformes territoriales de la rénovation énergétique - Cahier des charges SPEE, Synthèse
- Mise en œuvre du Service au public de l'efficacité énergétique SPEE pour la rénovation performante du parc résidentiel privé en Bourgogne-Franche-Comté et déploiement de plateformes territoriales de la rénovation énergétique (2017)
- INSEE <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-27#chiffre-cle-5>
- Programme Accompagnement des Professionnels, Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012, Analyse détaillée du parc résidentiel existant, septembre 2012.
- Les chiffres-clés du logement social en Bourgogne-Franche-Comté (2017)
- CESER Bourgogne Franche-Comté 2017, La pauvreté et la précarité en Bourgogne Franche-Comté : une fatalité ?
- Étude d'opportunité pour la création d'un opérateur énergétique régional / d'un fonds régional de garantie (Région Franche Comté, 2015) ·



technopolis |group| France  
88 rue La Fayette  
75009 Paris  
France  
T +33 1 49 49 09 20  
F +33 1 49 49 09 29  
E [info.fr@technopolis-group.com](mailto:info.fr@technopolis-group.com)  
[www.technopolis-group.com](http://www.technopolis-group.com)